THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

PROCÈS-VERBAUX

—

TOME II.

CHARTRES, IMPRIMERIE DE GARNIER.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

—

TOME II.

—

DR. JAN VAN DER MEULEN
355 MARBURG AN DER LAHN
Rotenberg 50 1/2 Tel. 5820

CHARTRES.
PETROT-GARNIER, LIBRAIRE,
Place des Halles, 16 et 17.

—

1864.

THE GETTY CENTER

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

LISTE DES MEMBRES [1].

FONDATEURS.

MEMBRES HONORAIRES.

M. JAUBERT, préfet d'Eure-et-Loir (21), *parti en* 1861.
Mgr REGNAULT, évêque de Chartres (22).
M. SEDILLOT, maire de la ville de Chartres (23).
M. CAÏX, vice-recteur de l'Académie de Paris (24), *décédé en septembre* 1858.
M. DE CAUMONT, directeur de l'Institut des Provinces, à Caen (25).
M. DENAIN, inspecteur d'Académie, à Chartres (1).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. ALBAN, entrepreneur, à Chartres (26).
ALLAIN, ancien juge-de-paix, à Chartres (27), *démissionnaire en janvier* 1857.
D'ALVIMARE (Charles), à Dreux (2).
ANCTIN, à Chartres (28), *décédé le* 28 *juin* 1862.
AUBERT, juge-de-paix, à Nogent-le-Rotrou (30), *démissionnaire en janvier* 1857.

[1] Les numéros à la suite de chaque nom indiquent l'ordre de réception des membres.

MM. Aubry, libraire, à Paris (31).

Barois, professeur de mathématiques, à Chartres (32).

Baudouin, avocat, à Chinon (33).

Bellier de la Chavignerie, vice-président honoraire du Tribunal civil, à Chartres (34).

Bellier de la Chavignerie (Emile), employé honoraire à la Bibliothèque impériale, à Paris (35).

De Boisvillette, inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées, à Chartres (3), *décédé le 7 avril* 1863.

Bonnard, notaire, à Chartres (36).

Bournisien, ancien notaire, à Neuilly (38).

Boutroue, à Chartres (39).

L'abbé Brière, curé de la Cathédrale, à Chartres (40).

L'abbé Brou, chef d'institution, à Chartres (41), *démissionnaire en janvier* 1860.

L'abbé Calluet, ancien principal du Collége de Chartres (4), *décédé le* 16 *mai* 1863

De Chabot (Ernest), à la Faussonnerie (42).

Chasles (Adelphe), ancien député d'Eure-et-Loir, à Marcouville (5).

Chasles (Michel), membre de l'Institut, à Paris (43).

Chasles (Henri), à Chartres (44).

L'abbé Chavigny, curé de Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou (45).

Choppin, président du Tribunal civil, à Rambouillet (46).

Collier-Bordier, membre du Conseil général, à Chartres (47).

Corbin, docteur-médecin, à Chartres (48).

Coudray-Maunier, à Chartres (49).

Courtois (Jules), juge, à Chartres (50).

L'abbé Dallier, curé de Saint-Pierre, à Chartres (51), *démissionnaire en janvier* 1860.

Doullay (Auguste), ancien avoué, à Chartres (52).

Doullay-Guérin, ancien professeur, à Chartres (53).

Durand (Auguste), docteur-médecin, à Chartres (55).

Durand (Paul), à Chartres (6).

Fabrègue (Adrien), notaire, à Chartres (56).

De Féreux (le marquis Hipp.), à Paris (57).

Foiret-Corbière, à Chartres (59).

Fournier des Ormes, à Chartres (60), *démissionnaire en novembre* 1857.

Garnier, imprimeur, à Chartres (61).

De Gasville (le marquis), à Meslay-le-Vidame (62).

Gay, administrateur de l'Enregistrement, à Paris (63).

Genet, docteur-médecin, à Chartres (64).

L'abbé Germond, secrétaire-archiviste de l'évêché, à Chartres (7).

MM. GILLARD, greffier, à Nogent-le-Roi (65).

DE LA GLAIRIE, ancien directeur de l'Enregistrement, à Chartres (66).

L'abbé GOUGIS, curé de Saint-Aignan, à Chartres (67), *décédé en* 1857.

GOUSSARD, notaire, à Meslay-le-Vidame (68).

GRESLOU (Rodolphe), docteur-médecin, à Chartres (69).

GROMARD, conseiller d'arrondissement, à Dreux (70).

HARREAUX, docteur-médecin, à Grouville (71).

L'abbé HÉNAULT, curé de Lucé (72).

HEURTAULT, ancien chef d'institution, à Courville (73), *démissionnaire en janvier* 1861.

HUBERT (Léon), ancien huissier, à Bonneval (74).

JOLLY, substitut du procureur impérial, à Paris (75), *démissionnaire en* 1858.

JUTEAU, docteur-médecin, à Chartres (76).

LAMÉSANGE, à Dreux (8), *décédé le* 5 *décembre* 1859.

LECOCQ, à Chartres (9).

LEFÈVRE, chef de division à la Préfecture, à Chartres (10).

LEJEUNE, à Chartres (11), *décédé le* 15 *mars* 1858.

LEMARIÉ, ancien commissaire-priseur, à Chartres (77).

LENOIR-DUFRESNE, inspecteur des postes, à Chartres (78).

DE LÉPINOIS, conservateur des hypothèques, à Clermont (79).

LE POITTEVIN, architecte, à Versailles (80), *démissionnaire en* 1860.

L'abbé LESIMPLE, chanoine honoraire, à Chartres (12).

L'abbé LEVASSOR, curé de Saint-Aignan, à Chartres (81).

MARCHAND (Armand), à Chartres (82).

MARCHAND (Albert), à Chartres (83).

MARESCAL, ancien représentant, à Chartres (84), *décédé le* 3 *février* 1862.

MATHIEU, à Paris (85), *démissionnaire en* 1859.

MELIN (Victor), à Chartres (86).

MERLET, archiviste du département, à Chartres (13).

MET-GAUBERT, professeur d'histoire, à Chartres (87).

DE MIANVILLE, président de la Commission de la bibliothèque, à Chartres (88).

MOUTON, à Batignolles (89), *démissionnaire en juin* 1858.

MOUTONNÉ, architecte du département, à Chartres (14)

DES MURS (O.), conseiller d'arrondissement, à Nogent-le-Rotrou (90).

L'abbé OLIVIER, secrétaire de l'évêché, à Chartres (92).

OUVRE DE SAINT-QUENTIN, receveur-général, à Chartres (93), *démissionnaire en juin* 1858.

MM. Paillard, président honoraire à la Cour impériale, à Nancy (94).
L'abbé Paquert, vicaire-général, à Chartres (95), *décédé le 24 avril* 1860.
Parfait (Henri), sculpteur, à Chartres (96).
Person, directeur de l'Ecole Normale, à Chartres (15).
Piébourg, architecte de la ville, à Chartres (16).
L'abbé Poisson, à Paris (97).
De Pontoi-Pontcarré (le marquis), membre du Conseil général, à Villebon (98).
Prévosteau (Isid.), à Chartres (20).
Ravault, juge-suppléant, à Chartres (99).
Rebut, à Vitry-le-Français (100).
Rémond, ancien maire de Chartres, à Versailles (102).
L'abbé Rouillon, professeur, à Chartres (101), *démissionnaire en décembre* 1859.
Roullier, juge, à Chartres (103), *démissionnaire en décembre* 1858.
Roussel, architecte, à Chartres (104).
Roux, ancien professeur, à Chartres (17), *décédé le* 28 *mai* 1861.
De Sainte-Beuve, receveur des hospices, à Chartres (105).
De Saint-Laumer (Alex.), à Chartres (18).
Salmon, docteur-médecin, à Chartres (106).
Servant (Auguste), (107), *démissionnaire en janvier* 1861.
Du Temple de Rougemont (le comte Alb.), à Vrainville (108).
De la Varenne, à Unverre (110), *décédé le* 14 *août* 1858.
L'abbé Vassard, vicaire de la Cathédrale, à Chartres (111).
L'abbé Vilbert, aumônier de la Chapelle, à Dreux (19).
Vingtain (Léon), membre du Conseil général, à Marcouville (58).

1856.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. De Beaulieu, au Gault-au-Perche (120), *démissionnaire en décembre* 1861.
Lamy (Isid.), docteur-médecin, à Maintenon (113).
De Laqueuille (le marquis), directeur de la revue *Les Beaux-Arts*, à Paris (115), *démissionnaire en janvier* 1862.
Lassus, architecte, à Paris (119), *décédé en juillet* 1857.
Menault, à Paris (117).

MM. D'Oysonville (le marquis), à Paris (114).
Ozeray, à Bouillon (116), *décédé le 4 août* 1859.
L'abbé Pouclée, professeur au Grand-Séminaire, à Chartres (118).
De Saint-Laumer (Fréd.), à Moineaux (126).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Bimbenet, greffier en chef de la Cour impériale, à Orléans.
Forgeais (Arthur), à Paris.
Gillet-Damitte, à Gallardon.
Mantellier, conseiller à la Cour impériale, à Orléans.
Tranchau, censeur du lycée, à Caen.
De Vassal, ancien archiviste du Loiret, à Orléans.
Vincent, à Orléans.

1857.

MEMBRES HONORAIRES.

M. De Grouchy (le vicomte Ern.), député au Corps législatif, à Paris (131).
Mgr Pie, évêque de Poitiers (127).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Amy, à Chartres (139).
L'abbé Barrier, vicaire-général, à Chartres (133).
Bellier de la Chavignerie (Eugène), à Paris (121).
Bellier de la Chavignerie (Philippe), à Chartres (124).
De Boisvillette (Ludovic), à Chartres (123).
Bonnange, employé au Ministère des travaux publics, à Paris (134).
Claye (Jules), à Maintenon (137), *décédé en octobre* 1858.
Clogenson, percepteur, à Corbeil (149), *membre correspondant en* 1859.
Daguet (Henri), à Chartres (143).
Dugué (Ferd.), auteur dramatique, à Paris (147), *démissionnaire en décembre* 1860.

MM. Fabrègue jeune, receveur municipal, à Chartres (141), *démissionnaire en* 1860.
Garnier (Edouard), à Chartres (138).
Greslou (Jules), notaire honoraire, à Chartres (142).
Janvrain, professeur, au Hâvre (135), *démissionnaire en* 1858.
Job, greffier du tribunal de commerce, à Dreux (125).
Joliet, ancien juge, à Chartres (122).
Labiche-Baudouin, à Chartres (150), *décédé en janvier* 1863.
Laigneau (Henri), avocat, à Chartres (140).
De Luigné, à Chartres (129), *décédé le* 23 *décembre* 1858.
Malenfant, notaire, à Courville (146).
Petey de la Charmois, à Châtillon-sur-Seine (145).
Raveneau, à la Forte-Maison (136)
De Reiset (le comte), ministre plénipotentiaire, au Breuil-Benoît (144), *démissionnaire en* 1859.
De Reviers de Mauny (le comte), à Douy (132).
Rimbault, principal du collége, à Chartres (128).
Du Temple de Chevrigny (Eugène), à Mormoulins (148).
Voyet, docteur-médecin, à Chartres (130).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Lucas, archiviste, à Paris.
Poudra, officier d'état-major, à Paris.
De Soultrait (le comte), à Lyon.
Thevard, ancien instituteur d'Armenonville-les-Gâtineaux.

1858.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Artaud, vice-recteur de l'Académie de Paris (196), *décédé en novembre* 1861.
Marcille (Camille), à Oisème (197).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Besnard, capitaine des sapeurs-pompiers, à Chartres (178).
Billard, notaire, à Illiers (186).

MM. Boisseau (Alfred), à Chartres (155).
Boy, ancien notaire, à Chartres (164).
Bricet, à Châteaudun (189), *décédé en* 1860.
Brizemur, ancien chef de division à la Préfecture, à Chartres (179).
Bruno (Jules), conducteur des travaux, à Chartres (165), *démissionnaire en décembre* 1859.
Castel, ancien notaire, à Chartres (166).
Cavé d'Haudicourt (Jules), à Chartres (156), *décédé le* 8 *mai* 1860.
Chassériau, percepteur, à Angers (152), *démissionnaire en* 1859.
Chevauché, ancien commissaire-priseur, à Chartres (223).
Dioudonnat, agent-voyer cantonnal, à Bonneval (190), *démissionnaire en janvier* 1863.
Dubreuil, à Chartres (167), *décédé en avril* 1860.
Dutillet, à la Hallière (193).
Foiret (Edmond), à Chartres (157).
Genreau, membre du Conseil général, à Paris (168).
Goupil, membre du Conseil général, à Paris (185).
De Gouvion-Saint-Cyr (le marquis), à Reverseaux (199).
Grin-Lachapelle, à Chartres (180)
Guérin-Genet, à Chartres (151).
Jarry, à Orléans (191).
Lallemand du Marais (le baron), à la Pacaudière (184).
Le Breton, député au Corps législatif, à Luigny (169).
L'abbé Legendre, vicaire de la Cathédrale, à Chartres (161).
Letartre (Rémy), ancien notaire, à Chartres (153).
Letartre (Paul), à Chartres (154), *démissionnaire en mars* 1859.
Levassor, notaire, à Chartres (159).
Leviez-Huet, membre du Conseil général, à Chartres (188).
Des Ligneris (le marquis), membre du Conseil général, à Méréglise (170).
De Maleyssie (le marquis), à Maillebois (183).
Mercier (Léon), à Beaurouvre (187).
Montéage (Fréd.), à Chartres (153).
De Montmorency (le duc), à Courtalain (182), *décédé le* 18 *août* 1862.
De Noailles (le duc), membre de l'Académie française, à Maintenon (171).
Normand (le colonel), député au Corps législatif, à la Ronce (172), *décédé en mars* 1863.
Petit-Mangin, avocat, à Chartres (194).
Petrot-Garnier, libraire, à Chartres (173).
Pichon, à Chartres (198), *démissionnaire en décembre* 1858.
Piel (Fréd.), au Mans (174).

MM. Reille (le vicomte), député au Corps législatif, aux Coudreaux (175).
Renou, conseiller de Préfecture secrétaire-général, à Rigeard (162).
Rocque, docteur-médecin, à Chartres (192).
Roussille, conseiller d'arrondissement, à Villeau (181).
Du Temple de Chevrigny (Paul), à Coltainville (177).
Torcheux, instituteur, à Nogent-le-Phaye (195).
De Valence, à Paris (163), *démissionnaire en juillet* 1860.
De Valles (le comte), membre du Conseil général, à Châtillon (176), *démissionnaire en mars* 1862.
Le Vassor d'Yerville, ancien notaire, à Chartres (160), *décédé le* 17 *décembre* 1863.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Barbé, membre du Conseil général, à Châteaudun.
Carrier, artiste peintre, à Paris.
Courtois (Justin), à Paris.
Lebel (le baron), juge d'instruction, à Strasbourg.
Le Poittevin (Eugène), artiste peintre, à Paris.
De Marbot (le comte), à Paris.
Mœnch-Munich, artiste peintre, à Paris.
Riocreux, directeur à la manufacture impériale de Sèvres.
Rivière, instituteur, à Prunay-le-Gillon.
Rousseau (Philippe), artiste peintre, à Paris.

1859.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Besnard (Alfred), notaire, à Saint-Denis (205).
Caillet (Edouard), à Paris (201).
Du Chanoy (Hipp.), à Châteaudun (208)
Dagron-Rousseau, à Broué (200).
D'Espagnac (le comte), à Paris (202), *démissionnaire en janvier* 1863.
Des Haulles, à Paris (207).
Leprince, membre du Conseil municipal, à Chartres (206).
Malgrange, juge-de-paix, à la Loupe (203).

MM. Morel, docteur-médecin, à Nogent-le-Rotrou (204), *démissionnaire en janvier* 1861.
Piron, à Rueil (209).
Sauvageot, graveur, à Paris (210).
De Tarragon (Raoul), à Romilly-sur-Aigre (205).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Clogenson, percepteur, à Corbeil.
Delisle (Léon), membre de l'Institut, à Paris.
De la Saussaye, recteur, à Lyon.
De Widranges (le comte), inspecteur des contributions directes, à Bar-le-Duc.

1860.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. D'Albert de Luynes (le duc), membre de l'Institut, à Dampierre (232).
Lescarbault, docteur-médecin, à Orgères (226).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Arthuys, directeur des contributions directes, à Chartres (229).
Batardon, ancien notaire, à Dreux (218).
L'abbé Bulteau, curé de Ferrière-la-Petite (228).
L'abbé Carré, curé d'Illiers (225).
Cavé d'Haudicourt (Hermès), membre du Conseil général de l'Oise, à Tartigny (221).
Chapelain (Alfred), architecte, à Paris (222).
Didot (Ambroise-Firmin), imprimeur, à Paris (216).
Eonnet, conservateur des hypothèques, à Chartres (230).
L'abbé Fauchereau, vicaire-général, à Chartres (231).
Leffroy, à Flers-de-l'Orne (212).
Leloup (Cyrille), à Chartres (215), *démissionnaire en mai* 1862.
Maunoury, docteur-médecin, à Chartres (213).
Mézirard, membre du Conseil général, à Dreux (217).
Montéage (Jules), à Chartres (219).
Ozeray, juge-de-paix, à Bouillon (Belgique) (214).

MM. Périer, ancien notaire, à Paris (236).
Poucin, notaire, à Chartres (252).
Rousseau, vérificateur des poids et mesures, à Chartres (220).
Tellot (Henri), à Dreux (227).
Vacher (Onés.), conseiller d'arrondissement, à Soizé (224).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Guyot, percepteur, à Terminiers.
Roumeguère (Casimir), à Valence (Drôme).

1861.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. De Charnailles (le comte), préfet d'Eure-et-Loir (270).
Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris (269).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Benoit, juge d'instruction, à Paris (250).
De Bertheville, substitut du procureur impérial, à Melun (266).
L'abbé Binet, directeur de la Providence, à Chartres (278).
L'abbé Bordier, chapelain de Saint-Brice, à Chartres (254).
Bourdel, inspecteur de l'enregistrement, au Mans (37).
L'abbé Bourlier, professeur au Grand-Séminaire, à Chartres (253).
Brianchon, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Chartres (233).
Brière, conducteur des ponts-et-chaussées, à Dreux (260).
Chevrier, à Chartres (273)
De Cossé (le marquis), membre du Conseil général, à Blanville (248).
De Coynart, chef-d'escadron d'état-major, à Dreux (257).
Delacroix, pharmacien, à Chartres (265)
Delafoy, notaire, à Troyes (251).
Desbans, pharmacien, à Châteaudun (271).
Deschamps, à Chartres (264).
Desnoyers, membre de l'Institut, à Paris (280).

MM. Desvaux, avoué, à Dreux (262).
Doublier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Janville (237).
Dupré, bibliothécaire, à Blois (243).
Famin, à Chartres (281).
Ferrière, employé à la Préfecture, à Chartres (244).
Fournier, notaire, à Chartres (239).
Gallas, chef de comptabilité à la Préfecture, à Chartres (249).
Gérin, substitut du procureur impérial, à Paris (267), *démissionnaire en mars* 1862.
Guerrier, chef de division à la Préfecture, à Chartres (234).
De Guilhermy (le baron), membre des Comités historiques, à Paris (279).
Guillaume-Rey, à Bazoches-les-Hautes (268).
L'abbé Hue, curé d'Aunay-sous-Auneau (263).
Isambert, ancien notaire, à Chartres (235).
Lecesne, bibliothécaire, à Châteaudun (282).
Leménestrel, imprimeur, à Dreux (274).
Lemray (Jules), à Chartres (245).
L'abbé Lépine, curé de Thiron (255).
L'abbé Levassor, curé de Saint-Pierre, à Dreux (261).
De Lignerolles, à Chartres (277)
L'abbé Maury, vicaire, à Dreux (256).
Ménager, vérificateur de l'enregistrement, à Dreux (112).
Méot, ancien capitaine d'état-major, au Bois-de-la-Chambre (242).
Mesquite, membre du Conseil général, à Nogent-le-Roi (238).
Moreau (Ferd.), agent de change, à Anet (241).
Morin, ancien sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, à Paris (240).
Mouton, conducteur des ponts-et-chaussées, à Dreux (259)
Percebois, conducteur des ponts-et-chaussées, à Chartres (246).
Rocque, avoué, à Dreux (258).
Mme Roux, à Chartres (276).
MM. L'abbé Souazay, curé de Saint-Valérien, à Châteaudun (272), *décédé le* 14 *décembre* 1862.
Taillandier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Nogent-le-Rotrou (247).
Valérius de Beffort, à Montrouge (275).

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. Maupré, archiviste du Loiret, à Orléans.

MEMBRE HONORAIRE.

M. Le Verrier, sénateur, directeur de l'Observatoire, à Paris (296).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Amblard, papetier, à Chartres (316).
Barringer, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris (302).
De Barthélemy (Anatole), membre des Comités historiques, à Paris (307).
Baudouin-Hue, à Chartres (306).
Besnard (Charles), clerc de notaire, à Chartres (297).
Besseteaux, membre du Conseil général, à Fontenay-sur-Conie (310).
L'abbé Besteaux, curé de Pré-Saint-Evroult (285), *démissionnaire en décembre* 1863.
Boudet de Paris, membre du Conseil général, à Paris (311).
Brochand (Arm.), à Cléry (301).
Brossier-Géray, à Saint-Denis-les-Ponts (305).
Claye (Rémy), à Maintenon (313).
Delafosse, conseiller d'arrondissement, à Orval (308).
L'abbé Desbonnet, professeur, à Chartres (286).
Devaureix, avoué, à Chartres (287).
Duplessis (Georges), employé à la Bibliothèque impériale, à Paris (54).
Escoffier, agent d'affaires, à Chartres (299).
Georget, clerc de notaire, à Chartres (298).
Girard, ancien notaire, à Savigny-sur-Braye (304).
L'abbé Hatey, curé de Maintenon (289).
Hatey, notaire, à Maintenon (284).
Lagarrigue, à Paris (294), *démissionnaire en juin* 1862.
Le Duc, conseiller de Préfecture, à Chartres (291).
Lefèvre (Aug.), juge-suppléant, à Chartres (290).
Letartre (Alph.), directeur de la compagnie d'assurances, à Chartres (288).
Liard, ancien notaire, à Chartres (293).
Mme Marescal, à Chartres (309).

MM. Mauzaize aîné, à Chartres (300).
Peulvey (Emile), entrepreneur, à Chartres (315).
Ribot, ancien colonel d'état-major, à Luisant (295).
Tasset, à Chartres (292).

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. Mougenot, à Nancy.

1863.

MEMBRE HONORAIRE.

M. Dumas, sénateur, membre de l'Académie des sciences, à Paris (329).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Appay, avocat, à Lèves (29).
Chavaudret, commandant d'artillerie, à Rennes (333).
Devillaine, professeur au collége de Tonnerre (330), *démissionnaire en octobre* 1863.
Francfort, ingénieur en chef, à Chartres (322).
De Franqueville, à Fécamp (323).
Garnier-Courtois, à Chartres (332).
Goupil (Amable), à Manou (331).
De Granier, ancien officier général, à Chartres (327).
Hetzel (Jules), libraire, à Paris (336).
L'abbé Houlle, aumônier du collége, à Chartres (314).
Jatteau, docteur-médecin, à Chartres (303).
Leloup, métreur, à Chartres (335).
Levassor-Levassor, trésorier de la caisse d'épargnes, à Chartres (334).
Levassor (Jules), à Vierzon (324).
Maunoury, maire, à Saint-Germain-la-Gâtine (325).
Méot (Georges), au Bois-de-la-Chambre (318).
Mouton (Nicaise), architecte, à Chartres (321).
Proust, banquier, à Dreux (337).
De Saint-Germain, à Chartres (319).

MM. THIROUIN, notaire, à Chartres (320).
THOMAS, payeur, à Chartres (109).
VARÉLIAUD, vice-président du tribunal, à Chartres (328).
VINSON, pharmacien, à Chartres (326).

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. L. CHARLES, à la Ferté-Bernard.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Rambouillet.
Comité central des artistes, à Paris.
Société archéologique lorraine, à Nancy.
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Commission historique du Cher, à Bourges.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société académique du département de l'Oise, à Beauvais.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société éduenne, à Autun.
Société archéologique de Sens.
Commission archéologique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société littéraire et artistique de Castres.
Société impériale des antiquaires, à Paris.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président d'honneur.	M. le comte DE CHARNAILLES, préfet d'Eure-et-Loir.
Id.	Mgr REGNAULT, évêque de Chartres.
Id.	M. SEDILLOT, maire de Chartres.
Id.	M. LE VERRIER, sénateur.
Id.	M. DUMAS, sénateur.
Président	M. FAMIN.
Vice-président . . .	M. DE SAINT-LAUMER (Alex.).
Id.	M DENAIN.
Id.	M. LETARTRE (Rémy).
Secrétaire	M. MERLET.
Secrétaire-adjoint . .	M. DE BOISVILLETTE (Ludovic)
Archiviste	M LECOCQ.

Trésorier : M. LAIGNEAU.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1861.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Lettre de M. le duc de Luynes, déclarant s'associer pleinement au projet de publication du *Cartulaire du Chapitre de Chartres* et annonçant qu'il souscrit dès à présent pour dix exemplaires.

Communication de M. Lecocq, invitant M. Roux qui avait commencé le premier un travail sur la Beauce [1] à vouloir bien compléter sa notice avant que celle de M. de Boisvillette soit livrée à l'impression. — M. Roux répond qu'il ne continuera pas son travail.

M. le Président, au nom des éditeurs du *Cartulaire du Chapitre de Chartres*, demande à l'assemblée de vouloir bien déléguer deux membres de la Société pour surveiller l'impression

[1] *Procès-verbaux*, t. I, p. 194.

de cet ouvrage. — Divers membres s'opposent à cette délégation, disant que ce serait violer les droits de la Commission de publication, à laquelle seule doit appartenir le soin de la révision de la copie avant qu'elle ne soit livrée à l'impression. Après une discussion étendue, cette proposition est renvoyée à la Commission de publication, avec pouvoir de nommer autant de rapporteurs qu'elle le jugera convenable, en s'adjoignant même, s'il en est besoin, des membres étrangers à son sein.

Lecture d'une lettre de sauvegarde pour le village de Mainvilliers, transmise par M. Raoul de Tarragon.

« Le Roy, par l'advis de la Royne régente sa mère, deffend à tous chefs et officiers commandant et conduisant ses gens de guerre, de quelque nation et qualité qu'ils soyent, de loger ou souffrir estre logé aucun d'eux *dans le village de Mainvilliers appartenant au sieur (de Tarragon) de Mainvilliers, capp^ne au régiment d'infanterie du Plessis-Praslain, si ce n'est par ordre exprez de Sa Majesté ou de ses Lieutenants généraux*, ny en çà luy prendre aucune chose, à peine aux chefs d'en respondre en leur propre et privé nom, et aux soldats de la vie : à quoy Sa Majesté enjoinct aux prévots des Maréchaux ou autres Juges de tenir la main, et permis de mettre ses armoiries aux endroicts dudit village que besoin sera, pour monstrer qu'il est en la protection et sauvegarde de Sa Majesté.

Faict à Saint-Germain-en-Laye, le deuxième jour de febvrier 1649.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : LE TELLIER.

Le sceau est en marge.

Rapport de M. Merlet, au nom de la Commission de publication, au sujet de la publication des rapports sur l'Exposition de 1858.

« Il avait été décidé, lors de notre Exposition de Beaux-Arts et d'Archéologie en 1858, que des rapports spéciaux seraient faits par des membres à ce désignés sur les diverses branches de l'art et de l'industrie qui avaient figuré dans le local de l'école de Saint-Ferdinand, puis que ces divers rapports, réunis et publiés, s'il y avait lieu, formeraient un volume particulier destiné à être joint au catalogue de l'Exposition. La plupart de ces rapports vous ont été adressés, et, dans vos précédentes séances, vous avez entendu avec le plus vif intérêt M. J. Greslou vous rappeler les richesses céramiques que vous aviez admirées en 1858, M. Alb. Marchand vous parler des meubles qui déco-

raient vos salles, M. Lud. de Boisvillette vous décrire les principales armures de la salle d'armes, et enfin M. Cam. Marcille vous faire rapidement l'esquisse de tant d'admirables toiles que nous étions si fiers alors de posséder. Notre honorable Président a bien voulu en outre faire pour ce petit volume projeté une Introduction, dans laquelle il a retracé, avec sa plume si vive et si animée, l'histoire des principales phases de ce grand acte de votre existence.

» Les matériaux étaient donc déjà assez abondants pour que votre Commission de publication fût mise en demeure de se prononcer sur l'opportunité ou la non-opportunité de la publication de ces rapports. Cette question a été débattue dans son sein, et je viens vous communiquer le résultat de sa délibération.

» La Commission de publication se croit souveraine dans toutes les questions de publication et pense que, d'après les pouvoirs qui lui ont été conférés par la Société, elle peut en toutes occasions juger sans appel : cependant, pour dégager sa responsabilité, elle croit devoir, dans toutes les circonstances qui sortent un peu de l'ordinaire, soumettre ses résolutions à l'approbation de la Société. Nous nous trouvons ici dans une de ces circonstances, et c'est pour cela que la Commission n'a rien voulu juger définitivement et vous soumet de simples observations, se rangeant d'avance à l'avis de la majorité de l'assemblée.

» La Commission pense que la publication de ces rapports est inutile : l'Exposition de 1858 est déjà bien éloignée; les quelques mots sur les objets exposés n'ont pas l'avantage de les rappeler beaucoup plus à la mémoire que le catalogue, qui souvent est même plus détaillé que le compte-rendu. Le catalogue paraît donc à la Commission très-suffisant comme *memento :* elle a reconnu que chacun des rapports offrait un vif intérêt de lecture par les détails qu'ils contenaient sur l'histoire des diverses branches de l'art et de l'industrie; mais elle a craint que la Société, si elle en entreprenait la publication, ne fît que répéter ce qui se trouve déjà publié, sous une autre forme, il est vrai, mais avec les mêmes détails à-peu-près, dans de grands ouvrages, tels que le *Moyen-Age et la Renaissance*. Elle a craint qu'il ne parût pas digne d'une Société savante de faire une sorte de petit *Manuel*, renfermant des notions sommaires sur une foule d'objets dont aucun ne sera traité à fond, et qui d'ailleurs, par leur caractère général, n'intéressent pas plus notre département et

notre Société que tel ou tel autre département ou telle ou telle autre Société. Si le catalogue n'eût pas existé, sans doute on n'aurait pas dû hésiter à faire la publication de ces comptes-rendus, mais avec le catalogue, lui-même déjà assez détaillé, la Commission, comme j'avais l'honneur de vous le dire, est d'avis qu'une seconde publication sur l'Exposition serait aujourd'hui inopportune et superflue. »

Plusieurs membres combattent les conclusions du rapport. L'un d'eux fait remarquer que l'on n'a pas signalé les vrais motifs qui ont fait conclure à la non impression des mémoires déjà transmis : suivant lui, ce qui a dû déterminer la décision de la Commission, c'est, ou la crainte d'une dépense extraordinaire, ou l'impossibilité d'obtenir les rapports non encore fournis. M. le rapporteur répond que non ; les vrais motifs qui ont fait agir la Commission sont ceux indiqués dans son rapport. Après une discussion prolongée, les conclusions de la Commission sont adoptées.

Rapport de M. Paul Durand sur une visite à Auneau.

L'estampage d'une pierre tombale du XVIe siècle, trouvée dans l'église d'Oinville-sous-Auneau, est mis sous les yeux de l'assemblée. A ce sujet, M. de Boisvillette lit quelques notes sur l'ancienne famille de Chartres et promet, au nom de M. Lecocq, une notice sur cette illustre maison, dont une autre pierre tombale du XIIIe siècle existe encore dans l'église d'Oinville.

M. P. Durand fait connaître que M. Viollet-Leduc a mis à sa disposition, pour être ramenés à Chartres, si on le juge convenable, les restes du jubé de l'église de Saint-Pierre, conservés à l'abbaye de Saint-Denis. — L'assemblée décide qu'on informera M. le Maire de cette heureuse nouvelle et qu'on le priera de prendre les mesures nécessaires pour que ces fragments d'architecture du XVIe siècle viennent figurer au Musée de la ville.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Branchon, ingénieur ordinaire, à Chartres.
Guerrier, chef de division à la Préfecture, à Chartres.

MM. Isambert, ancien notaire, à Chartres.
Périer, ancien notaire, à Paris.
Doublier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Janville.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Estampage d'une inscription tumulaire trouvée au Luat. — Deux vues anciennes de Dreux, *dessins*. — Don de M. Leffroy.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1861.

Présidence de M. de Boisvillette.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce à la Société que le plan de la ville de Chartres est entièrement terminé et que l'on a reçu les exemplaires gravés par les soins de la Société : 150 ont été tirés en bistre, 250 en noir; les Sociétaires seront d'abord admis à faire le choix de celle de ces épreuves qu'ils préféreront. — Sur la proposition du Bureau, il est décidé qu'on donnera des plans à chaque Conseiller municipal et à chaque Conseiller général, sans tenir compte des doubles emplois.

Rapport de M. Roux au sujet de la publication du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres.

« La Commission du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres a bien voulu me charger de vous faire le rapport sur la première et la deuxième séance pour l'exécution, on peut dire désormais commencée, d'une œuvre que nous devons tous encourager et désirer voir finir aussi promptement qu'heureusement. L'unanimité règne où déjà les esprits malins du dehors présageaient la discorde. J'ajouterais, la paix est faite et signée, si la guerre pouvait jamais éclater entre nous, qui avons le même but, et, n'était la modestie de quelques-uns, mêmes moyens que les plus habiles, pour peu que chacun, au lieu de s'effacer, veuille

bien mettre hardiment la main à la tâche dans l'ordre de ses talents et de ses prédilections.

» La grande voix de la Société tout entière a parlé, nous l'avons entendue et acceptée; plus de ces éléments discordants qui semblaient menacer de se partager en deux camps ennemis; désormais même mot d'ordre, même cri de ralliement : marchons tous, sans aucune distinction, par des routes divergentes, également indépendantes, concentriques, pour arriver au même point unique, à la découverte, à l'enregistrement, à la mise en lumière de la vérité en toute sa splendeur. Mission sacrée, déjà assez épineuse par elle-même, sans que nous la rendions plus difficile, impossible peut-être, en ressuscitant entre nous ces vieilles querelles de parti, qui ne sont plus de notre temps, que nous sommes condamnés à redire pour ne plus les imiter. La première séance était au grand complet; laïcs, ecclésiastiques, tous n'ont plus formé qu'un seul et même corps. Du moment qu'on s'est expliqué, on s'est entendu à merveille, ce n'a plus été qu'une lutte de courtoisie, une rivalité de franches concessions. Il n'y a pas eu lieu au moindre doute, car toute méfiance serait injurieuse après des promesses aussi formelles : les trois volumes en manuscrit n'ont pas été présentés pour cette fois; Chartres était prêt, Paris seul, non prévenu ou empêché pour terminer quelques dernières copies, ou ne pouvant prévoir une réunion aussi rapide, manquait à l'appel. Alors une discussion générale, animée, s'est établie pour hâter, diriger, assurer la publication, pour prévoir et lever tous les obstacles, pour rechercher les voies et moyens les plus efficaces pour faire participer à cette vaste publication la Société tout entière, en appelant, sinon tous les membres de la Société, au moins tous les élus de la Commission spéciale, nommée par elle, non pas tous à la fois, mais deux à deux dans l'ordre alphabétique, pour ne blesser personne par un choix exclusif, preuve non équivoque de la part des auteurs du désir d'associer à la révision et correction des épreuves la Société tout entière ainsi représentée par ce roulement successif de noms et de personnes en permanence, de mois en mois. On a décidé qu'à défaut de MM. les Président ou Vice-Présidents de droit, dans chaque réunion, la Commission se choisirait un des membres assistants pour la présider à tour de rôle. Après un mutuel et cordial échange d'observations et de remarques diverses, plus ou moins intéressantes, on s'est

ajourné à huitaine, avec force invitations et promesses de se retrouver tous ainsi réunis à la même heure.

» Procès-verbal a été dressé, lu et arrêté, puis signé de tous les membres présents.

» A la seconde séance, tout était prêt : les deux premiers volumes en plusieurs tomes brochés, en feuilles volantes ou en recueils cartonnés, ont été déposés sur le bureau et soumis aux examinateurs, qui seuls manquaient ou sont arrivés lentement, comme pour une simple publication. La séance a été ouverte par M. Baudouin, appelé au fauteuil, M. Merlet, secrétaire et défendeur perpétuel; mais la Commission était loin d'être aussi nombreuse que la première fois, les absents auront doublement à le regretter, et pour eux et pour tous. Nous sommes fâché que M. de Lépinois n'ait pu nous apporter lui-même le troisième volume qui eût été aussi tout prêt, s'il n'avait voulu y mettre la dernière main par la transcription des derniers feuillets ou par la correction définitive de quelques pièces qui manquent seules pour le couronnement de l'œuvre.

» L'élément ecclésiastique, en faisant défaut, n'a voulu donner qu'une preuve de plus de sa haute confiance dans l'inflexible pureté des principes qui animent les délégués de la Société tout entière. Nous faisons de l'histoire et non de la théologie.

» La discussion s'est ouverte, elle a été vive, variée, libre, intéressante, beaucoup plus, je le crains, qu'elle ne le sera aux séances suivantes, parce que le *Vetus Chronica Ecclesiæ Carnutensis B. V. Mariæ* en a formé le sujet et le fond, fort riche, bien que très-court, trop court peut-être. Le texte latin, anonyme, incontestablement l'œuvre d'un abbé ou d'un religieux régulier ou séculier, d'un chanoine ou d'un prêtre, est assez pur, correct pour le siècle où il a été écrit, et ne se ressent pas de la barbarie du Moyen-Age; il est plutôt sec que verbeux, et dénué du charme des digressions. Il a été lu et écouté, non pas en entier, mais par fragments, aux passages (après son Introduction parcourue en entier) qui prêtaient à remarque, à critique, à doute, à interprétation, qui nous ont été signalés par M. Merlet ou réclamés par les auditeurs.

» Ainsi, sur la demande d'un membre, si les éditeurs ne reconnaissent pas d'autres chroniques, plus ou moins développées, soit antérieures ou contemporaines, inédites ou non, soit manuscrites ou imprimées, explicatives ou contradictoires, anonymes

ou non, en répétitions, en variantes ou en citations, annotations se rattachant à cette chronique principale et que nous ne croyons pas pour notre part *vetustior aut vetustissima omnium*, comme elle-même le reconnaît en s'intitulant *Vetus Chronica*, qui prête à cette double traduction *Vieille Chronique* ou *La Vieille Chronique :* M. Merlet, avec une rare franchise, a déclaré que, pour lui, jusqu'à preuve du contraire, il la croit *La Vieille Chronique* de l'église de Chartres, et il s'est efforcé de donner toutes les raisons de son opinion; puis, seul contre ses adversaires, il a tenu tête à tous, a donné presque toujours pleine satisfaction à toutes les objections et questions élevées par plusieurs, en faisant remarquer qu'il avait lu, étudié, relevé, abrégé ou relaté en entier tous les passages propres à développer ou même contredire la vieille chronique, et par cela même la compléter ou la redresser. Les éditeurs pensent donc, autant qu'il a dépendu d'eux et de leurs recherches, avoir tout prévu, pourvu à tout, expliqué tout, en mettant à profit tous les originaux et copies à leur disposition, tant aux archives départementales, municipales, communales, que dans les bibliothèques publiques et privées du diocèse, en intercalant dans le texte latin principal, entre des signes typographiques *ad hoc*, toutes les leçons, variantes, notules, versions, interpolations ou surcharges, longues ou brèves, qu'ils ont pu recueillir, avec un scrupule religieux, jusqu'à même reproduire des textes douteux, dont un au moins, puisqu'ils sont souvent contradictoires, et parfois tous les deux, sont faux ou altérés. Ce que nous avons reconnu et approuvé, parce que souvent d'une ou deux erreurs ou mensonges jaillit la lumière, la vérité, surtout quand, comme M. Merlet, avec cette impartialité qui naît de la passion du vrai, avec cette critique toute logique qui fait la gloire de notre XIXe siècle et de l'école historique toute française, d'où il sort, il joint aux fautes les corrections immédiates et en regard des notes substantielles, précises, fortes de citations, de noms, de dates, de rapprochements sans réplique. Loin donc de repousser ou de dédaigner, il recueille, il provoque avec bonheur toute espèce de contradiction pour la rectification définitive.

» Ceci n'est pas un éloge de complaisance, c'est le procès-verbal de nos séances.

» Pour dernière réponse à toutes les objections, à toutes les susceptibilités les plus incrédules, les plus chatouilleuses sur

les garanties de sincérité, d'intégralité des textes à rejeter ou à admettre, nous demandons à consigner ici ce qui a été victorieusement établi en une séance publique, à la suite d'une discussion approfondie. C'est une grande œuvre, sérieuse, ardue, pénible, de longue haleine, confiée, non sans de mûres délibérations, à deux hommes sérieux qui, loin de donner lieu de suspecter en quoi que ce soit, je ne dirai pas leur honneur qui n'est point en cause, mais leur loyauté, leur courage, leur franchise et leur intégrité, vous ont donné tous deux, par des écrits qui ne passeront pas, des preuves et des gages de leur bonne foi si éclatants, si péremptoires, que ce serait vous faire injure autant qu'à eux-mêmes que de ne pas les reconnaître au-dessus de tout soupçon.

» Si vous leur avez adjoint une Commission double en nombre, c'est non par défiance, mais dans la pleine assurance de vous identifier par elle à leur ouvrage : votre confiance ne sera point trompée, ils ne rejetteront que le rebut, et nul n'est plus intéressé que les auteurs, personnellement responsables de tout, à recueillir tout ce qui est curieux. Mais la garantie des garanties pour les plus méticuleux est dans le Cartulaire lui-même, qui n'atteindrait pas le deuxième volume, si les textes étaient altérés, faussés, ou supprimés, ou mal choisis; le livre et les auteurs tomberaient devant la risée publique : or il aspire avec un juste orgueil, en faisant revivre à toujours le passé tout entier avec ses vices et ses vertus, à vivre lui-même dans l'avenir. Pourquoi donc s'effaroucher de ces menues excentricités, de ces naïvetés (car ma pensée ne va pas au-delà) parsemées en la Bible elle-même, dans les vies des saints, et qui sont le cachet, le coloris et le charme du bon vieux temps et des mœurs antiques? Il faut renoncer à écrire l'histoire ou savoir oser à propos redire ce qu'ont pensé, écrit, aimé nos pères en la foi. *Amicus Plato, plus amica veritas!* Et d'ailleurs pourquoi donc être plus timorés, plus parfaits que ces pieux abbés, que ces saints religieux à qui nous devons ces chroniques? Effacez donc alors toutes les légendes.

» Un membre a proposé que le titre portât le nom de Cartulaire de l'église Notre-Dame de Chartres comme plus compréhensible et à l'instar du beau Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris : ce qui a été voté et décidé à l'unanimité, ainsi que la proposition de rédiger, de publier et de répandre au plus tôt un prospectus

qui annonce l'ouvrage et d'ouvrir une liste de souscription qui offre tous les avantages propres à en assurer le succès, avec le spécimen de la première feuille, mêmes format et papier que la collection des Cartulaires du Ministère de l'Instruction publique.

» Tous ou presque tous ces documents lus jusqu'ici m'étaient bien connus depuis longues années, mais ainsi expliqués, élucidés, je les ai reconnus, rafraîchis, ravivés, rajeunis par ce relief tout nouveau de curieux aperçus. Si on pouvait espérer lire avec autant de conscience et de soin les deux derniers volumes que ce premier et surtout ce commentaire et ces notes en bon français, qui presque toutes ont été lues, discutées, il y aurait sujet d'envier, non de plaindre votre Commission, et le succès au dehors serait éclatant, s'il est vrai, comme il ne faut pas en douter, que les prolégomènes seront encore plus riches, plus abondants, puisqu'ils condenseront et refléteront avec éclat toutes les lumières éparses dans cette chronique et dans toutes les parties de ces trois volumes, pour former et grossir, nous l'espérons bien, plus de la moitié de ce premier volume. Par un bonheur inespéré, les éditeurs du Poème des Miracles de la Vierge, préjugeant à tort l'indifférence presque générale, pour ne pas dire le mépris des sujets religieux, avaient négligé d'enrichir leur édition du livre de Jehan le Marchant, par ce complément si précieux. M. de Lépinois, disciple en cela de Sismondi plus que d'Augustin Thierry, ou même de Guizot, laissa échapper cette occasion unique de faire sa gloire de l'oubli involontaire des autres, et de remonter à la vraie et pure source de l'histoire de son vieux Chartres en fouillant les obituaires, les cryptes et les nécropoles de son antique basilique, pour en ressusciter les légendes et les plus antiques traditions par ses vieilles chroniques; il eut le malheur de ne pas inscrire en tête aussi de son premier volume, en beau français, le *Vetus Chronica Ecclesiæ B. M. Virginis Carnutensis :* il le reconnaît vaillamment aujourd'hui en proposant, avec son digne collègue et ami M. Merlet, de la remettre en sa vraie place, en première ligne, en composant avec ces vénérables débris le portique du nouveau et magnifique monument que tous deux vont élever par les mains de la religion à la vérité historique, au nom, sous les auspices, par le concours et aux frais de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

» Il ne fallait rien moins que l'heureuse confraternité de deux esprits élevés, l'un par ses travaux historiques, l'autre par ses fortes études préliminaires, tous deux par des succès incontestés en la matière, pour commencer, pour suivre et achever cette vaste et glorieuse entreprise, qui, bien terminée, agrandira, consolidera votre Société naissante.

» Permettez-moi, Messieurs, de m'acquitter ici, après tant d'autres ses amis, ses rivaux, ses élèves, envers un savant profond, un investigateur infatigable, génie régénérateur et presque créateur de la rédaction des nouveaux Cartulaires tels qu'il les a faits, supérieurs à tous les anciens avant lui.

» Inclinons-nous tous devant le nom vénéré de ce grand-maître de l'Ecole des chartes, de l'auteur de tant de dissertations, modèles et guides accomplis en tout genre.

» Inclinons-nous tous sur la tombe de Guérard, mort avant le temps, martyr de la science. C'est à lui seul, à ses leçons, à ses exemples que deux hommes devront, en suivant ses traces, d'arriver au terme de leurs travaux, qui jadis auraient absorbé les efforts de plusieurs monastères, consumé la vie des plus doctes religieux de l'ordre le plus savant de notre belle France.

» Votre Cartulaire n'aura point un précurseur, comme Dom Muley, qui, envoyé à Chartres en 1772 par ses supérieurs, consacra quatre ans entiers, en se faisant aider de ses confrères, à lire, copier, transcrire cinq énormes in-folio du Cartulaire de Saint-Père, que Guérard mit en bien moins de temps en un ordre tout nouveau qui lui est propre, condensa en deux volumes in-4° réduits à leur plus simple expression, mais illustra, c'est ici le mot propre, en quelques centaines de pages d'un commentaire, en une préface, qui peut servir de prolegomènes à tous les Cartulaires passés, présents et futurs, en changeant seulement les noms et les lieux et les dates. On peut dire qu'il coula en bronze le moule des futurs Cartulaires. Avec lui chaque note en quelques lignes est un chapitre qui épargne ce qu'elle a coûté, des milliers de recherches, et forme l'anneau d'une chaîne de découvertes, de décisions sans appel sur les sujets les plus curieux, les plus variés.

» Après le succès universel du Cartulaire de Saint-Père en 1840, Notre-Dame de Paris nous envia l'illustre Guérard, l'enleva au projet qu'il avait conçu d'éditer le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, selon qu'il m'en entretint bien des fois, car c'était un

de ces ardents travailleurs qu'aiguillonnent, enflamment les difficultés; tout était à faire, c'était là son triomphe : les archives jetées, empilées au grenier l'indignaient, le piquaient d'honneur, c'était la diversité des langues de la tour de Babel, il en voulait trouver la clef, et il l'a trouvée après sa mort par les mains d'un de ses enfants d'élite, et c'est son ombre qui tirera de son tombeau et ressuscitera les cendres jetées au vent du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres. Avant lui, avant les méthodes et études nouvelles, la grande difficulté d'un Cartulaire était de lire, de déchiffrer, de dater, en un mot de transcrire et tout au plus de classer tant bien que mal tous les matériaux en un ordre plus ou moins arbitraire. Le tout était rigoureusement renfermé en manuscrit sous clef et dérobé à tous les regards profanes; nul, excepté les religieux de l'ordre, et encore avec des permis, des formalités de toute espèce, émanant des supérieurs, ne pouvait consulter, et moins encore copier, non-seulement les pièces rares, importantes, scellées à part, mais les actes les plus communs, en raison des intérêts et des rivalités héréditaires entre les divers Ordres ou Chapitres. Le latin n'arrêtait personne. on ne le traduisait qu'en cas de nécessité ou on l'interprétait de son mieux, pour et suivant le besoin de la cause; les copistes se transmettaient leurs bévues, parce que c'étaient le plus souvent les plus habiles calligraphes, et non les plus érudits, qui étaient chargés de dépouiller les originaux. A tous ces inconvénients et à bien d'autres vint se joindre la dispersion, le bouleversement des archives, l'ignorance ou le fanatisme politique et religieux; l'esprit de destruction acheva le reste.

» Guérard changea tout cela, mit ordre à tout; dès-lors un ordre mathématique, chronologique succéda à ce désordre, un culte religieux sauva de la ruine tout ce qu'on parvint à recueillir. Encore quelques années et tout était perdu.

» L'esprit de critique présida à tout classement, tout fut repris à neuf, compulsé, comparé, étudié, annoté, classé et enfin arraché aux vers, aux rats, à tous les éléments ennemis, aux caves et aux greniers et déposé à la place d'honneur dans les monuments publics; ce ne fut plus le premier scribe venu qui fut dépositaire de tant de trésors, rangés d'après des classifications uniformes, des tables qui abrègent, éclairent les recherches, sur leurs tablettes, ouverts à tous et expliqués à tous, sous la garde d'un de ces jeunes adeptes de la science qui consacrent

les plus belles années de leur jeunesse à ressusciter, déchiffrer les plus vieux manuscrits.

» L'impression les multiplia, et historiens, littérateurs, théologiens, économistes, politiques, artistes, simples citoyens, tous purent, à leur aise, à leur guise, s'enrichir sans peine à ces mines fécondes en documents de tout genre entassés par les siècles et qui dorénavant ne disparaîtront plus.

» Mais ce qui fit révolution pour les Cartulaires, ce furent les conclusions aussi lumineuses que neuves qui jaillirent à flots de ces rochers arides, inutiles jusqu'alors, sous la verge puissante de ce nouvel improvisateur en histoire, en chronologie, en topographie, en mœurs, en droits, en usages, coutumes, en sciences, arts et métiers, en offices, en tout ce qui manquait à nos histoires générales ou particulières depuis les conditions les plus élevées jusqu'aux plus basses, en sorte que les prolégomènes et les notes, de l'accessoire ou du superflu, devinrent le nécessaire et le principal, et, ô merveilles de la science! les plus instruits vinrent puiser à ces sources abondantes, et les plus ignares purent se dispenser de lire les pièces et actes du Cartulaire, en prélevèrent, sinon toute la substance, au moins le miel et la fleur, sans efforts ni travail, dans ces gloses si riches qui avaient coûté tant de veilles et, au dernier jour, la vie même, à ce savant, dont je voudrais au moins leur apprendre à bénir, à répéter le nom.

» Pour moi, j'espère vivre assez pour voir terminer le nouveau Cartulaire, par votre initiative et votre coopération effective rendu enfin possible, pour le voir prendre un rang honorable, non pas comme une compilation vaille que vaille d'âpre et rude labeur, de longue patience, souvent ingrat, mais comme un résumé historique et philosophique, à la fois religieux, d'un intérêt local et national, un répertoire raisonné, ouvert, utile à tous, qui n'a point été édicté, élucubré par des devanciers, mais entièrement neuf et propre aux deux courageux auteurs, sujet de blâme pour quelques-uns, nouveau mérite de plus pour quiconque sait apprécier le rare effort de difficultés vaincues; et si, comme tout l'annonce, il est fini dans trois ans, en vous consolant en quelque sorte de ce qu'il n'a pu être accompli par feu Guérard lui-même, en appelant à vous de nouveaux collègues, il vous méritera l'honneur insigne d'un Congrès scientifique en votre ville, ou au moins ce sera le plus bel ornement de l'anniversaire

de l'Exposition régionale et de la fondation de notre Société archéologique. »

Après des explications provoquées par divers membres, l'assemblée émet le vœu qu'on inscrive au procès-verbal que les auteurs du Cartulaire ont reçu de la Société une mission toute de confiance en étant chargés de cette publication, mais qu'il demeure bien entendu que de leur part ils prennent l'engagement de ne rien négliger de ce qui pourrait avoir un intérêt historique.

Rapport de M. de Boisvillette sur la géologie et la géographie du département d'Eure-et-Loir.

La description scientifique de la France entreprise par la Société pour répondre aux demandes du Ministère de l'Instruction publique a déjà produit, vous vous le rappelez, Messieurs, la partie statistique; elle expose aujourd'hui celle géologique.

Le programme comprend sous ce titre, avec la géologie proprement dite, la géographie physique et ses attributions principales, l'orographie et l'hydrographie.

A ne jeter qu'un coup-d'œil de géographe-touriste sur notre département, on y voit à l'E. une vaste plaine qu'on appelle Beauce, qui produit du blé et manque d'eau; à l'O., un pays mieux arrosé, coupé de haies, planté d'arbres, qui se dit Perche; vers le N., une rivière principale appelée Eure, une aussi à l'opposé nommée Loir; et l'on a défini ainsi l'état naturel du pays et la raison suffisante de sa dénomination moderne.

Mais si vous fouillez, avec quelqu'attention et un peu de science, sous l'enveloppe, si vous examinez de près la carte des rivières, le mouvement du terrain et les prolongements limitrophes, si vous recherchez encore quels ont été les premiers habitants connus de ces contrées, vous arrivez à reconnaître ce premier fait que, sur un sol naturel déterminé, se sont établies d'abord des races correspondantes, et que là où le terrain a changé de nature, les populations primitives ont pris d'autres habitudes : et sans exagérer l'application du principe, vous pouvez dire aujourd'hui que le Beauceron est le représentant du Carnute gaulois, comme le Percheron du Cénoman voisin.

Je passe rapidement sur ces considérations d'origine dont le développement trouvera place, à son ordre, dans un autre cadre du programme.

Parcourons, pour rester purement orographique, cette plaine de Beauce dans laquelle le département s'est taillé sa plus forte part, et partons du point où elle se dégage vers l'E. de la forêt d'Orléans pour marcher à l'O. : nous laissons à gauche la Loire, à droite les premiers plis de l'Essonne et de la Juisne qui descendent à la Seine; un peu plus loin, sur le même versant, ceux de la Voise, et à l'opposé ceux des deux Conies :

bientôt se dessine la vallée de l'Eure au N. et celle du Loir au S., qui, coulant à l'opposé, l'une au-dessous de Chartres, l'autre après Bonneval, sont parallèles en remontant vers leurs sources : au Loir succèdent l'Huisne, puis la Sarthe; à l'Eure ses affluents la Blaise, l'Avre, l'Iton, et si vous continuez à vous avancer au N.-O., vous tenez, à droite, des eaux versant à l'embouchure de la Seine, à gauche l'Orne et d'autres tributaires directs de la Manche.

Les géographes appellent la ligne séparative, faîte de partage des bassins Seine et Loire; les géologues en voient la cause dans un relèvement, une soufflure du sol dont l'axe théorique dit du Merlerault coupe la méridienne sous un angle de 59° O.

Le plateau central de la Beauce renferme le faîte géographique et l'axe de formation, disons même de soulèvement : ce dernier purement théorique pénètre par Arthenay à l'E. et sort aux environs de la Loupe O., l'autre, comme toutes les conséquences naturelles d'une cause initiale, jette des oscillations plus ou moins accidentées dans la plaine. Avant de traverser la grande route de Toulouse, il court une bordée N. jusqu'à la hauteur d'Oinville-Saint-Liphard, prolongée ensuite jusqu'à Châtenay, d'où, ramené à l'O., son allure naturelle, il touche Gouillons, Prunay, Pezy, Mignières, Fruncé, Champrond; remontant alors un peu N.-O., il laisse la Loupe à droite, se portant sur le Pas-Saint-Lhomer et Marchainville dans le département de l'Orne.

L'altitude de l'axe qui, vers Arthenay, s'abaissait à 128 mètres, va se relevant à l'O. à la cote 165 vers l'intersection de la grande route de Chartres à Châteaudun, 247 sur celle de Chartres au Mans près Champrond, et s'élève au maximum de 283 mètres près Montireau, d'où elle descend à 221 sous la Loupe, pour reprendre sa marche ascendante sur le territoire de l'Orne.

D'où le mouvement général du terrain s'accuserait par un faîte incliné de l'O. à l'E., et par deux versants Seine et Loire N. et S., partageant à peu près en parties égales la superficie du département.

L'hydrographie suit nécessairement l'orographie : l'Eure et ses tributaires versent à la Seine, le Loir et l'Huisne à la Loire, sans accidents notables de cours. Certaines vallées de la Beauce, la Voise, la Conie, l'Aigre, sont à fond tourbeux, nulle grande entreprise industrielle n'a encore été tentée pour les améliorer. La navigation ne remonte que sur une faible partie du cours inférieur de l'Eure : les rivières mettent en mouvement 473 usines, la plupart à destination de moulins à blé, représentant, à raison d'une moyenne de 5 chevaux, environ 2,300 chevaux-vapeur.

La dérivation de l'Eure à Pontgouin pour alimenter les bassins de Versailles, entreprise en 1684 et abandonnée quatre ou cinq ans après, a laissé dans la plaine un canal à sec connu encore sous le nom de *rivière de Louis XIV*. Les beaux restes de l'aqueduc de Maintenon comprennent, suivant le devis *réformé*, 47 arcades de 40 pieds, hautes au maximum de 76, formant un ensemble de 500 toises.

Si le mouvement du terrain accuse la figure générale, si les rivières dessinent les traits ou la physionomie particulière de la contrée, la géologie, à son tour, sondant la profondeur, détermine la constitution propre : elle a trouvé un habile interprète dans M. l'ingénieur des mines Laugel, chargé de la carte agricole du département.

Sous le manteau de terre arable qui la couvre, la Beauce, selon son mémoire, a pour assiette, pour étage caractéristiques, le calcaire qui porte son nom, dépôt lacustre d'un lac tertiaire-moyen qui a poussé ses rivages jusque vers la Seine au N., les sables du Gâtinais à l'E., la Loire au S., la Touraine à l'O., et s'est refermé par la rive gauche du Loir à Bonneval et la droite de l'Eure près Chartres, ou du moins, sous l'influence des courants d'érosion, n'a laissé que des lambeaux détachés au-delà de ce périmètre d'affleurement.

Sur un horizon très-voisin de l'assise calcaire, un autre dépôt considérable, de 25 à 40 mètres d'épaisseur, l'argile à silex, est venu former le sol de toute la région qui termine vers l'O., en s'élevant insensiblement, les grandes plaines d'Eure-et-Loir; elle s'étend dans le S. jusqu'au Loir et dans le N. jusqu'à l'Eure, vallées le séparant nettement du dépôt calcaire; on le retrouve même dans le Perche couronnant les hauteurs autour de Nogent-le-Rotrou.

Le calcaire de Beauce, l'argile à silex, dépôts réputés synchroniques, l'un à l'E., l'autre à l'O., se partagent le département suivant une ligne assez rapprochée de la méridienne de Chartres et forment, à proprement parler, sa composante principale.

Au-dessous, sont les divers étages secondaires du terrain crétacé, sur lequel les assises précédentes reposent plus ou moins, avec ou sans intermédiaires des sables d'Epernon et du tertiaire inférieur.

Au-dessus se sont postérieurement déposées les alluvions tertiaires supérieures, parmi lesquelles le limon des plateaux, base première de la terre végétale.

Plus récemment encore, le limon et le sable diluviens ont nivelé le fond des vallées : et à l'époque moderne la tourbe végétale en a exhaussé le sol.

Du côté de l'O., vers Nogent-le-Rotrou et Mortagne, le relèvement et aussi le plissement du terrain ont mis au jour les divers étages de la craie qui, blanche à Maintenon, devient successivement marneuse à Frunce et au Breuil, hydraulique à Senonches, tuffau dans la vallée du Loir, bleue aux marnières de Luigny, et mêlée de sables colorés, dure et glauconieuse à Nogent-le-Rotrou, pour laisser apparaître les sables verts et argiles, avec des pénétrations de la forme oolitique représentée, en trois points de Nogent, Coudrecean, Vichères et Souancé, par l'affleurement de l'étage coralien.

La succession des couches, un peu tourmentée et déchirée par les collines du Perche, se continue plus reposée en s'avançant vers le grand plateau d'argile à silex dont le contour tranche nettement la limite des deux régions : là le massif crétacé est resté intact sous son épais manteau

tertiaire et n'apparaît plus que dans le pli des vallées et les excavations des marnières, sans failles ni dislocations notables, et avec les érosions simples, plus tard remplies par les alluvions des grands courants scandinaves et alpestres : l'ensemble procède, en marchant de l'O. à l'E., par l'émergence d'une première assise jurassique, bientôt couverte des différents étages de la puissante formation crétacée, et celle-ci s'enfonçant à son tour sous la série plus ou moins complète des dépôts tertiaires.

C'est l'ordre stratigraphique naturel, avec prédominance locale des formations plus récentes, qui teinte presque d'une seule couleur notre carte géologique.

Citons seulement, comme particularité notable, dans ces couches que j'appelle monotones tant elles se présentent ordinaires, la sablière de Saint-Prest connue par son bel ossuaire d'éléphant, rhinocéros, hippopotame, cerf géant et autres, très-distincte des sables de l'Orléanais, contemporains des faluns, dont on trouve quelques traces dans la plaine d'Orgères.

Comme élément industriel, les belles argiles plastiques blanches de Poisvilliers, accident du limon des plateaux, et celles d'Abondant plus colorées, qui sont de véritables terres à pipe et à poteries fines, et le minerai de fer hydroxydé des environs de Friaise et de Senonches en rognons épars dans l'argile à silex, composent, avec le calcaire qui donne de la pierre de taille et du moellon à bâtir, de la chaux grasse ou hydraulique et de la marne pour amendement, la situation minéralogique très-restreinte de la contrée. Ajoutons-y, toutefois, l'exploitation de pavés de grès pour les routes et des silex-meuliers près d'Epernon, celle de terres à briques presque partout, et de sables rares et argileux dans la Beauce, abondants et ocracés dans le Perche.

Ce n'est pas dans nos formations sédimentaires ni dans nos pays de plaine qu'il faut chercher sur place des minéraux riches d'industrie non plus que des entreprises allant les chercher au dehors. Eure-et-Loir produit du blé, fabrique de la farine, et c'est à-peu-près là tout son bilan industriel.

S'il se croit assuré d'avoir ainsi toujours le pain sous la main, il se trouve souvent exposé, une partie du moins, à manquer d'eau : les plaines de l'E. ne s'abreuvent que d'eaux pluviales recueillies à ciel ouvert dans leurs mares ou infiltrées dans les puits : si la pluie fait défaut, l'eau se fait rare et le village se voit forcé d'aller à grandes distances la chercher, pour habitants et bestiaux, à la rivière.

A ce fâcheux état, il ne paraît pas y avoir d'autre solution meilleure qu'un plus soigneux aménagement des eaux de surface, un plus parcimonieux usage des eaux d'infiltration, améliorations assurément bien faibles et qui se résument à se priver d'eau pour en conserver plus long-temps.

Mais où aller chercher cette eau? Sera-ce au-dessous de l'étage calcaire, dans la couche marneuse ou sableuse qui le sépare de la craie? Tous les puits de la Beauce sont ainsi creusés et beaucoup tarissent dès que le

calcaire a rendu par en-dessous tout ce qu'il avait absorbé par en haut.

Perforez la craie, dira-t-on, et la nappe aquifère des sables verts ne vous manquera pas : malheureusement il faudrait descendre le forage à 4 ou 500 mètres, ce qui est déjà une grosse entreprise, et l'eau qui jaillit à Paris ou à Tours, à l'altitude d'environ 70 mètres, resterait encore bien au-dessous de la plaine beauceronne élevée de 130 à 170 mètres.

Dans l'O. les choses se passent autrement : la puissante assise argilo-sableuse garde mieux l'eau et la donne plus abondante aux puits creusés plus profonds.

Dans l'une comme dans l'autre région, l'hydrographie locale n'a guère autre chose à faire que de creuser un puits, un peu plus, un peu moins creux, mais abreuvé d'infiltrations qui, venues de l'action absorbante d'une grande plaine arrosée d'eaux pluviales, ne peuvent ni ne doivent guère varier d'allure non plus que de produit.

Inutile d'ajouter qu'à part quelques suintements ferrugineux, le pays ne donne pas d'eaux minérales à citer : et que, sorties d'ailleurs de formations calcaires, les eaux naturelles sont, la plupart, chargées d'une certaine proportion de chaux carbonatée.

Tel est, Messieurs, l'aperçu géologique de notre département : j'ai tâché, par cette esquisse rapide, qu'il en restât traces au compte-rendu de nos séances, pour montrer une fois de plus que vos études ne s'appliquent pas seulement aux ouvrages des hommes et ne craignent pas, dans l'occasion, d'aborder les actes de la nature ; si, lancé sur ce terrain, à la suite d'une notice purement scientifique, j'ai dépassé les bornes littéraires de nos séances, que le sujet soit mon excuse : c'est le portrait fidèle de ce sol qui nous porte, tel aujourd'hui, à l'épiderme près, qu'il a porté, il y a vingt siècles, nos aïeux les Gaulois, et laissant encore, avec ou malgré la science, quelque chose de neuf à apprendre à nos plus lointains descendants.

Ce rapport, destiné à répondre à une des parties du programme envoyé par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique pour le Dictionnaire scientifique de la France, est écouté avec intérêt par l'assemblée, qui décide qu'il sera incessamment envoyé à Son Excellence.

Rapport de M. le Trésorier sur l'état des finances de la Société au 1er janvier 1861.

RECETTES.

Reliquat de l'exercice précédent	1,055 fr.	15 c.
Subvention du Conseil général	500	»
Id. du Ministère	300	»
A reporter. . .	1,855 fr.	15 c.

Report. . . .	1,855 fr.	15 c.
Cotisations de 1858	135	»
Id. de 1859	320	»
Cotisations de 1860	1,800	»
Id. de 1861	250	»
Intérêts des sommes placées à la Recette générale	86	67
Un diplôme	2	»
	4,598 fr.	52 c.

DÉPENSES.

Acquisitions diverses	228 fr.	35 c.
Dépenses diverses.	114	45
Gravures	231	50
Mémoires de l'imprimeur	1,475	50
Voyages	10	»
Plan de Chartres	1,003	15
Traitement du sieur Duval.	100	»
Frais de recouvrement de cotisations . . .	26	60
	3,189 fr.	55 c.

BALANCE.

Les recettes se sont élevées à . .	4,598 fr.	52 c.
Les dépenses à	3,189	55
Reliquat actif. . .	1,408 fr.	97 c.

Ce compte, qui établit la position avantageuse du budget de la Société, est écouté avec la plus vive satisfaction et adopté dans son ensemble.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Mesquite, conseiller d'arrondissement, à Nogent-le-Roi.
Fournier, notaire, à Chartres.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Plan de la seigneurie de Prunay-le-Gillon en 1780. (Don de M. Rémond.)

Etude sur les registres de l'état-civil, par M. Lucien Merlet. (Don de l'auteur.)

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, t. IV, 1re partie. (Envoi de la Société.)

Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Alfr. Maury en 1861. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.)

SÉANCE DU 7 MARS 1861.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Un membre demande que si l'on fait retirer des plans de Chartres, on surveille l'impression qu'il trouve imparfaite dans certains exemplaires. Un autre membre propose qu'on joigne à ce plan un petit livret qui explique comment on est parvenu à l'établir. — La première de ces demandes sera prise en considération ; quant à la seconde, il est répondu que M. Lecocq prépare une notice détaillée sur l'historique des plans de Chartres, et que dans cette notice il sera fait droit à l'observation soumise à l'assemblée.

Un membre demande qu'on fasse la distribution des exemplaires du *Moulin de l'Aveugle*[1] tirés par les soins de la Société. — Renvoi à la Commission de publication.

M. de Boisvillette propose à l'assemblée d'entreprendre un plan de la ville de Dreux, semblable à celui de la ville de Chartres. — Cette proposition est aussitôt prise en considération

[1] Voir *Procès-Verbaux*, t. I, p. 219.

Une Commission de neuf membres sera nommée par le Bureau[1], et, dans une prochaine séance, on fixera le jour d'une séance de la Société à Dreux, séance dans laquelle on devra s'occuper sur place de la vérification des points incertains.

M. Lecocq fait une proposition tendante à faire distribuer les procès-verbaux de la Société aux membres correspondants. — La proposition est adoptée : mais il est convenu en même temps qu'au bout de deux ans on pourra supprimer l'envoi aux correspondants qui n'auraient rien fourni à la Société. — A ce propos, un membre émet le vœu que les procès-verbaux soient à l'avenir tenus au courant, le plus que faire se pourra. — On tiendra bonne note de cette observation.

Lecture d'une note envoyée par M. Batardon au sujet de la capitulation de la ville de Dreux en 1593.

Le jeudy, cinquième jour de juillet mil cinq cent quatre vingt treize, le sieur de Talmoustiers, lieutenant du sieur baron de Curpont, commandant au château de Dreux, tant pour luy que pour tous les gentishommes, capitaines et gens de guere étant de présent audit château, a promis et promet de remetre ledit château entre les mains de Sa Majesté dans samedy prochain, heure de midy, avec l'artillerie et munitions de guere qui sont de présent audit château, sy dans ledit tems on ne donne la bataille ou ne fait lever le siège à Sadite Majesté.

Sortiront lesdits gens de guere qui sont du présent audit château, avec leurs armes, chevaux et bagages, sans qu'ils puissent emporter aucune chose appartenant auxdits habitans qui sont du présent audit château, sy ce n'est de leur gré ou consent.

Quand il seront cinquante pas hors de la présence du Roy, pouront déployer leur enseigne, alumer leur mèche et battre leur tambourg.

Les habitants de ladite ville, faisant ce qu'ils doivent, seront reçus aux bonnes grâces de Sa Majesté, maintenus à leur relligion catolique apostolique et romayne et traités comme ses bons sujests, demeurants en ville de son obéisance avec leurs biens, qu'il ont de présent audit château ou dehors. Ceux qui tiennent office de Sa Majesté demeureront à exercice d'iceux, en prenant letres de confirmation de Sa Majesté.

Ceux qui demeureront obstinés dans leur vouloir de ne point se soumettre au service de Sa Majesté se pouront retirer avec les gens de guere et d'une même condition que eux.

Ne seront empêchés les dessus dits d'aucune chose qui se soit fait du passé, soit en général ou particulier, pour le fait de guere.

Les réfugiés auront les mesmes conditions des gens de guere ; tant ceux

[1] MM. Lefèvre, Lecocq, Merlet, Gromard, Tellot, Leffroy, Job, l'abbé Vilbert et Batardon.

qui sont détenus audit château que dehors pour le fait des tailles ou autrement seront mis en playne liberté et demeureront déchargés ensemble leurs cautions, si aucune ils ont baillé, soit pour le fait des tailles ou autrement.

Poura le sieur de Talmoutier envoyer devers le duc de Mayene l'avertir de sa promesse, et sera baillé passeport ou trompete pour accompagner celuy qu'il envoyera, pourvu qu'il veuil avoir une trompette.

Pendant lesdits tems Sa Majesté mettra audit château deux des gens qu'il lui plaira, pour prendre garde que l'on ne répare ni fortifie audit château en aucune fasson que se soit, et ne sera fait aucun acte d'hostilité, comme il ne leur en sera pareillement fait du côté de Sa Majesté.

Pour accomplir ce que dessus, pour la sûreté de sa promesse, baillera en ôtage, pour les gens de guere les sieurs de Fosse-Sailly, Villiers, Canacle et Marc Antoine, — et pour les habitants le maire Delaval, le curé Langlois et La Mesangère, lesquels seront rendus quand les conditions ci dessus seront accomplies. *Signé* Henry *et plus bas* Rusé.

Rapport par M. Merlet sur un projet de bibliographie chartraine [1].

« Déjà, dans une précédente séance, M. Person vous a entretenus du projet d'une bibliographie chartraine et a conclu en disant que c'était à votre Bureau à formuler une proposition à ce sujet. Vous avez adopté ces conclusions, et aujourd'hui, après une première étude de ce projet, votre Bureau vient vous proposer d'adopter en principe l'exécution de ce grand travail qui peut offrir un vif intérêt pour l'histoire de notre département.

» Si nous adoptons le titre de bibliographie chartraine, ce n'est nullement en effet que nous voulions nous circonscrire dans les limites de la ville de Chartres, il est bien entendu dans la pensée du Bureau que le travail embrassera la bibliographie du département tout entier; Beaucerons et Percherons, Chartrains et Dunois, chacun devra y trouver la place qui lui est due.

» Quant aux moyens d'exécution, voici ce qui a paru le plus simple : chaque membre sera appelé à fournir l'inventaire de tout ce qu'il connaîtra d'intéressant pour notre pays, volumes, plaquettes, placards même, rien ne devra être négligé. On relèvera également les ouvrages étrangers au pays chartrain, mais qui auront été imprimés à Chartres ou qui auront pour auteurs des écrivains nés sur notre territoire. Tous ces relevés seront

[1] Voir *Procès-Verbaux*, t. I, p. 216 et 270.

faits sur des cartes uniformes qu'on mettra à la disposition de tous ceux qui en feront la demande; chacun signera les cartes qu'il fournira, afin que lorsque plus tard le travail sera livré à l'impression, il revienne à chacun la part qui lui sera due. Mais ce que nous ne saurions trop recommander à ceux qui voudront bien prendre part à ce grand monument de notre histoire chartraine, c'est l'exactitude la plus scrupuleuse dans le relevé des titres, noms d'auteurs, dates de l'impression, format, etc.

» Les cartes faites, il s'agit de les centraliser et de les classer; à cet effet nous vous proposons de nommer une Commission de cinq membres, à laquelle les cartes seront remises au fur et à mesure qu'elles seront terminées. Cette Commission devra siéger au moins une fois par mois et elle vous rendra compte au moins tous les deux mois de l'avancement des travaux. »

La question est adoptée en principe : une Commission de cinq membres sera nommée au commencement de la séance suivante.

Rapport de M. le Président sur un travail fait par M. Maunoury, d'après les notes de M. Aug. Durand, sur la météorologie et le climat du département d'Eure-et-Loir.

Autour du sol, l'atmosphère; après l'état géographique, géologique et hydrographique, qui constitue le pays, l'étude propre des circonstances météoroliques qui lui donnent le froid et le chaud, le sec et l'humide, les saisons favorables ou les années contraires, en un mot son climat.

Un précédent mémoire répondant au programme ministériel et scientifique de la France vous a déjà fait connaître, Messieurs, la terre et l'eau d'Eure-et-Loir; en voici un second spécialement dirigé vers les recherches de l'air et des fluides impondérables, éléments complémentaires et locaux de ce grand tout si varié dans ses œuvres, la nature.

Vous le devez aux observations de M. le docteur Durand et à la plume de son confrère, M. Maunoury, que la Société s'honore de compter parmi ses membres : permettez-moi de vous en esquisser à grands traits l'analyse.

Comme science physique, la météorologie marche encore à tâtons; elle cherche timidement à coordonner les faits dans l'obscurité des causes, et récolte, en attendant, toutes les données élémentaires d'où puissent sortir, empiriquement si ce n'est théoriquement, ses formules; elle grandira un jour comme tout ce qui est science; il ne faut que l'y aider.

Celui qui, chaque matin, trouve dans son journal le degré du thermomètre et l'état de l'atmosphère des villes et contrées principales, n'y voit le plus souvent qu'un rapport simple et de curiosité, et cette nouvelle banale qu'il fait beau à Marseille pendant qu'il pleut à Paris et qu'il

gèle à Moscou : mais si relevant, pendant de longues périodes, ces jalons isolés, l'observateur groupe les points de comparaison, réunit par des courbes les points d'égale température, d'égale pression, d'égale rose des vents, d'égal volume de pluie, il arrive d'abord à délimiter certainement des zônes d'égal climat. Qui sait ensuite, à force d'observer le présent, s'il ne parviendra pas un jour à déterminer de bonnes probabilités d'avenir? Déjà, vous le savez, une formule atmosphérique trouvée, dit-on, dans un vieux manuscrit espagnol par l'illustre maréchal qui avait pris pour devise : *ense et aratro*, a été accueillie, sous l'autorité de son nom, avec plus de sérieux qu'on n'en accorde ordinairement aux prédictions des almanachs. Que lui manque-t-il pour se faire accepter? l'expérience. Que veut la raison scientifique sur l'énoncé de la règle? observer, d'abord et long-temps, avant de prendre ses conclusions.

Mais si ces aperçus généraux sont de nature à recommander les études météoroliques régionales, et d'incitation suffisante même à organiser des observatoires locaux, je laisse au rédacteur du mémoire l'initiative et le développement de la proposition spéciale par lui soumise à la Société, et j'entre dans le sujet même de la *climatologie chartraine*.

Les catalogues de M. Durand comprennent une période de 7 années, 1853-59, première série d'observations très importante, bien que trop courte, et qu'il importe éminemment de continuer.

Elle est toutefois assez entière pour définir dès à présent le climat chartrain et poser des points de comparaison, soit même des lignes de subdivision, avec les différents pays de région du Nord-Ouest, classée généralement sous le titre de climat séquanien.

Les observations sont le relevé de quatre instruments : thermomètre, baromètre, anémomètre, pluviomètre; et le compte-rendu fait l'objet de chapitres correspondants.

§ Ier. — OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES.

Quelle est la température moyenne de Chartres, centre non pas seulement nominal, mais réel du département? Quels sont ses écarts en moins sur l'échelle du thermomètre? Assurément, à ces questions théoriques se rattachent de grandes raisons pratiques d'hygiène, d'élève, de culture, qui font de l'énoncé de principe une véritable loi d'utilité publique.

Le degré moyen de Chartres, suivant M. Durand, est de 9° 7 répondant assez bien à l'année 1854, avec un écart maximum de 10° 7 (1859) et minimum de 7° 9 (1853), environ 3°.

Chartres à 157 m. d'altitude, étant supposé rapporté au niveau de la mer, se placerait voisin de l'isotherme du 10e degré.

L'isotherme, ou courbe d'égale température moyenne, est assez notablement impressionnée dans son trajet par les extrêmes dont il importe de dégager l'influence propre, en déterminant distinctivement l'isothère ou moyenne d'été et l'isochimène ou moyenne d'hiver.

A Chartres, la première moyenne pendant les mois d'été, Juin, Juillet, Août, monte à + 17° 8; la seconde, pour les mois d'hiver, Décembre, Janvier, Février, descend à + 2° 1.

Les maxima absolus d'ascension se balancent par une moyenne annuelle de 22° 4. Le maximum absolu donné par l'année 1858, a été 37°.

Le minimum d'abaissement a pour moyenne annuelle — 0° 8, et pour limite absolue — 16° (1859).

L'écart ou l'amplitude de variation annuelle est moyennement 44°, au maximum 51°, au minimum 39°.

Il a gelé, en moyenne, 48 jours par an, au plus 59 (1858), au moins 27 (1857).

Tout ceci se rapporte aux températures annuelles : si nous examinons le catalogue mensuel, les moyennes varient beaucoup d'une année à l'autre ; le plus grand écart correspond aux mois de Juin où il a été de 9° et Décembre 7°, tandis qu'en Octobre il n'excède pas 2°, et dans les autres mois environ 4°.

Les mois les plus froids, Décembre et Janvier, sont représentés par une moyenne minima — 7° 8.

Le minimum absolu des 7 années a été — 16° en Décembre 1859, et seulement — 1° au même mois 1854.

Pendant la période septennale, le minimum a été observé :

3 fois en Janvier.
3 fois en Décembre.
1 fois en Février.

Six années sur sept, le thermomètre est descendu au-dessous de 0 au printemps, savoir : en Avril quatre années à — 1 ; deux à — 3 (1854-59). Trois en Mai à 0 (1854-55-57).

Du minimum si nous passons au maximum, Août, le mois le plus chaud, donne une moyenne de 31°.

Le maximum septennal a été constaté :

4 fois en Août.
2 fois en Juillet.
1 fois en Juin (Juin 1858, il s'est élevé à 37°).

Les variations thermométriques mensuelles sont d'environ 20°, un peu plus l'été, un peu moins l'hiver : le maximum d'écart a été de 28° en Avril 1859, Juin et Août 1858.

La moyenne température d'hiver est de. .	+ 2.		
— de printemps . .	+ 9. 1		+ 9° 7
— d'été	+ 19. 8		
— d'automne . . .	+ 9. 8		

La différence d'été à hiver 15° 7.

Dans ces moyennes et variations, si l'on tient compte de l'oscillation mensuelle qui excède peu 20°, et plus particulièrement de la différence entre les moyennes estivales et hibernales, qui se balance assez exactement par 15° 7, on arrive à définir le climat chartrain : *tempéré, variable* et *continental*, suivant le langage des météorologistes.

Un catalogue d'observations météorologiques tenu par M. Horeau pendant onze années, 1778-88, et consigné dans un volumineux manuscrit de la bibliothèque de Chartres, donne pour température moyenne des 10 premières années 10° 42. L'année 1788 se résume par 11° 66, et celle 1789 tombe à 9° 44.

Il y a tout lieu de penser que la différence entre la moyenne ancienne et la nouvelle, tient surtout au mode d'observation.

§ 2. — OBSERVATIONS UDOMÉTRIQUES.

La pluie, la neige, la grêle tombent assez irrégulièrement sur cette parcelle du climat tempéré comme ailleurs sur les analogues.

La moyenne septennale de Chartres 1853-59, mesurée à l'udomètre, a été de 0 m. 559, avec maximum de 0 m. 651 (1856) et minimum de 0 m. 426 (1858), et écart de 0.2225.

Chaque année compte en moyenne 99 jours de pluie ou neige; 166 jours au plus (1853), 41 au minimum (1857); variation 125 jours.

La neige entre dans ce relevé pour 12 jours en moyenne, 21 au plus, 4 au moins.

Il pleut annuellement 30 jours d'hiver, 24 de printemps, 21 d'été, 24 d'automne, et mensuellement par chaque mois d'hiver 10 jours, de printemps 8, d'été 7, d'automne 8, ou 1 jour sur 3 en hiver, 1 sur 3 1/2 printemps et automne, 1 sur 4 1/2 été.

Mais s'il pleut moins souvent en été, il tombe une plus grande quantité d'eau ainsi que le montre le relevé suivant :

Eté.	0 m 169	Total 0 m 559, soit par jour 1 mm 8.
Automne. . .	0 145	
Printemps . .	0 126	
Hiver	0 119	

Quantité très voisine de celle de Paris, avec des variations notables d'une année et d'une période à l'autre.

§ 3. — OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES.

Le baromètre, à son tour, cette balance si délicate des pressions de l'air, nous a pesé jour par jour, par les soins de M. Durand, un des éléments de la météorologie locale, celui peut-être dont les effets sont mieux connus et les causes plus cachées, dans cette marée atmosphérique dont la loi du mouvement nous échappe quand le mouvement lui-même nous touche de si près.

Le relevé général des observations conduit à cet énoncé de fait : qu'à Chartres, à l'altitude de 157 m., la hauteur moyenne barométrique mesure 0 m. 753.

L'oscillation des moyennes annuelles, en-deçà et au-delà de la moyenne septennale, s'est produite, la plus haute, en 1854, allant à 0 m. 757, la

plus basse en 1855, descendant à 0 m. 745 avec une différence relative de 0 m. 012.

Le maximum absolu n'a pas dépassé 0 m. 773 ni le minimum 0 m. 730, avec écart total de 0 m. 043. La variation moyenne annuelle est un peu moindre, elle se réduit à 0 m. 041.

La moyenne des maxima s'accuse légèrement plus forte en hiver qu'en été : hiver 0 m. 767 ; été 0 m. 765 ; différence 0 m. 002.

Celle des minima plus accusée, marche à l'inverse : été 0 m. 749 ; hiver 0 m. 740 ; différence 0 m. 009.

Les moyennes d'été sont très-peu supérieures à celles d'hiver ; été 0 m. 757 ; hiver 0 m. 755 ; différence 0 m. 002.

Si l'on compare, enfin, l'amplitude des oscillations de la colonne barométrique pendant les quatre saisons de l'année moyenne, on la trouve de 0 m. 028 en hiver et 0 m. 016 seulement en été.

Le catalogue Horeau, pendant onze années 1778-88, donne pour moyenne barométrique des dix premières années 27° 8. 16 = 0 m. 749 assez voisine de la période récente.

L'année 1788, fameuse par la grêle du 13 juillet, dégage à elle seule une moyenne de 27° 7. 8 = 0 m. 748. Le jour de la tempête, le thermomètre avait baissé de 9°, et le baromètre, suivant le manuscrit, se serait tenu à 0 m. 747, un peu plus haut même que la veille.

§ 4. — ÉTAT DU CIEL.

La pluie a eu son chapitre particulier en raison du rôle considérable qu'elle joue dans ce qu'on appelle l'état du ciel ; sa part faite, il reste à répartir celle des jours d'orage, de brouillard, de soleil.

En 7 années on a compté 52 orages, un peu plus de 7 moyennement ; 16 au plus (1853), 2 au moins (1857).

2 orages ont eu lieu en hiver, 13 au printemps, 31 en été, 6 en automne.

Juin, Juillet, Août sont les plus orageux : Juin le plus chargé de grêle. Il est tombé 12 fois de la grêle assez abondante pour causer des dégâts dont l'évaluation pour six années, 1857 n'ayant pas été grêlé, s'est élevée dans le département, savoir :

Grêles de Juin . . .	1,600,000 fr.	2,850,000 fr.
— de Juillet . .	600,000	
— d'Août . . .	650,000	

La grêle la plus désastreuse dont il ait été gardé souvenir, date du 13 Juillet 1788.

La foudre dans la même période, tombée sur les habitations, a produit 22 incendies : 1 en Mai (1857) ; 4 en Juin (1853-55-59), 3 en Juillet (1858-59), 12 en Août (1855-57-58-59), 2 en Septembre (1858).

Indépendamment des 99 jours de pluie, partiels ou totaux, il y a eu des jours de brouillard : 30 en moyenne ; 72 au plus (1857), 6 au moins (1858).

Les jours sereins ou de soleil sont inscrits au catalogue en nombre moyen de 169.

Les jours couverts ou nébuleux complètent la série.

Au résumé de la période septennale, voici comment M. Durand partage, sans tenir compte du vent ni de la température, notre année chartraine :

Jours de pluie.	99
de brouillard	30
d'orage	8
de soleil	169
temps couvert . . .	59

Soit ce qu'on appelle communément du beau temps, moins de la moitié de l'année; de la pluie et des accidents atmosphériques, la plus forte moitié. Un peu à l'image des jours de la vie, dont, à retrancher les heures de sommeil, de besoins, de labeur, de souffrances, de tristesses, la moindre part reste aux heures heureuses.

Les choses se passaient d'ailleurs, il y a près de 40 ans, à-peu-près comme aujourd'hui.

Parmi les documents chartrains, on trouve deux résultats d'observations faites à Lèves par M. Fusil, membre de la Société d'agriculture, pendant deux années, 1822 très sèche, 1824 très humide. La première année se décompose en 70 jours pluie, 123 couvert ou brouillard, 29 orage, gelée 11, neige 0, soleil 123. La seconde en 97 jours pluie, 128 couvert ou brouillard, 14 orage, 20 gelée, 6 neige, 101 soleil.

§ 5. — VENTS.

Le vent souffle sur nous, des huit points de la rose, avec la fréquence relative suivante :

N.-E., 21 ; — N., 18 ; — O., 17 ; — N.-O., 15 ; — S.-O., 12 ; — E., 10 ; — S., 5 ; — S.-E., 2.

Le Nord, l'Ouest et leurs intermédiaires soufflent 8 fois sur 10, fréquence de direction qui justifie l'opinion populaire que l'air est vif à Chartres.

Il y est généralement salubre aussi, bien qu'un peu froid, à raison de la direction des courants atmosphériques venus du Nord.

Les vents N.-E. et E. amènent la neige en hiver, et en été une chaleur vive et des brouillards chauds qui aident au développement nuisible des mucédinées sur les céréales.

Le vent dominant, pendant la période Horeau, est celui de l'Ouest.

Il incline au Sud dans les observations Fusil.

Si l'on compare, ajoute l'auteur du mémoire que je copie presque textuellement, le climat chartrain au climat parisien, on trouve, quant à la température, Chartres avec sa moyenne de 9° 7, d'un degré plus froid que Paris; la quantité de pluie tombe à peu près la même sur l'une et l'autre ville, mais le nombre des jours pluvieux à Paris excède de 46 celui de Chartres.

Les désiderata de cette étude intéressante, dirai-je aussi avec M. Maunoury, appellent de nouvelles séries d'observations. Nous savons déjà beaucoup sur notre état météorologique, nous avons beaucoup encore à vérifier et surtout à apprendre. Et pour n'en citer qu'un exemple, on n'avait vu jusqu'à ces derniers temps dans l'atmosphère que de l'air, de la vapeur d'eau, du gaz carbonique, etc., et dans la composition de l'air, que de l'oxygène et de l'azote en proportion constante, quand de plus précises études du gaz respirable, l'oxygène, ont fait voir qu'il était susceptible de changer d'état sous l'influence de certaines circonstances, sans changer de nature, et de s'appeler ozone sans cesser d'être oxygène. Puis les moyens analytiques se perfectionnant, on est venu à composer des papiers sensibilisables, des ozonomètres dont il reste maintenant à faire usage avec l'aide du temps.

La science météorologique, loin d'avoir dit son dernier mot, en est peut-être encore à bégayer le premier, si on la compare au langage viril des autres sciences d'observation : elle veut, pour parler intelligiblement, tout un vocabulaire spécial, d'où sortira plus tard sa grammaire : chaque point marquant du territoire doit apporter son mot à l'œuvre : Chartres a donné le sien, mais que sont sept années dans la période si variable et si vaste des phénomènes atmosphériques ?

Remercions d'ailleurs, Messieurs, l'auteur des précieux documents préparatoires et le rédacteur aussi de l'intéressant mémoire météorologique d'Eure-et-Loir.

Vous le voyez, Messieurs, une fois encore, rien ne se perd dans la science : un homme studieux et intelligent tient jour par jour note de la chaleur et du froid, du poids et de l'état de l'air, de la pluie et du beau temps, et au moment donné, il rassemble ses catalogues, les interroge, les fait parler, et arrive à définir le climat, avec sa pression, sa température, ses variations, à vous dire, pour la mieux ménager, quelle quantité d'eau tombe annuellement sur votre sol, à vous apprendre les habitudes hygiéniques mieux en rapport avec les conditions locales du milieu dans lequel vous vivez, à compter enfin les phénomènes météorologiques passés pour asseoir la probabilité de ceux à venir. Du grain de sable se construit le monument.

Ce rapport est écouté avec le plus vif intérêt : il sera envoyé à la Commission chargée par le Ministère de l'Instruction publique de préparer le Dictionnaire scientifique de la France.

Proposition de M. Maunoury, tendante à faire établir à Chartres un observatoire météorologique par les soins de la Société.

« Considérant que des études météorologiques complètes sont absolument nécessaires et doivent être continuées à Chartres ;

» Que la Société Archéologique d'Eure-et-Loir doit prendre

l'initiative de ces études essentiellement scientifiques ; que, par cette initiative, elle augmentera encore son influence et sa considération et ajoutera ainsi aux études littéraires et artistiques (ces deux nouveaux éléments de sa prospérité) les études scientifiques ;

» La Société arrête :

» 1° Une Commission sera nommée dans son sein pour établir un observatoire météorologique.

» 2° Cet observatoire, composé de quelques instruments d'une valeur totale de cent francs, sera établi à l'Ecole normale, sous la direction de la Commission dont M. Person fera partie.

» 3° Deux élèves de cette Ecole, choisis parmi les plus intelligents et les plus dévoués, seront chargés de consigner, d'après un programme rédigé par la Commission, toutes les observations météorologiques.

» 4° Chaque mois, un résumé de toutes les observations sera lu à la séance de la Société archéologique et publié, avec ou sans réflexions, dans les journaux d'Eure-et-Loir. »

Cette proposition est prise en considération et renvoyée à une Commission[1] qui fera son rapport dans la prochaine séance.

La prochaine réunion de la Société est remise au second jeudi d'avril.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Morin, ancien membre du Conseil général d'Eure-et-Loir, à Paris.
Moreau (Ferdinand), agent de change, à Anet.
Méot, au Mousseau.
Dupré, bibliothécaire, à Blois.
Ferrière, employé de la Préfecture, à Chartres.
Lemray (Jules), à Chartres.
Percebois, conducteur des ponts-et-chaussées, à Chartres.
Taillandier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Chartres.

[1] MM. Maunoury, Aug. Durand, Person, Salmon, Greslou et Barrois.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3e trimestre de 1860 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Répertoire archéologique de l'Anjou, février 1861 (Envoi de la Commission archéologique de Maine-et-Loire). — *Impr.*

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestres de 1860 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1860 (Envoi de la Société). — *Impr.*

SÉANCE DU 11 AVRIL 1861.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Proposition de M. Lefèvre relative à l'acquisition à faire par la Société de certains objets ayant appartenu à M. Lamésange. — La Société tiendra bonne note de cette proposition qui n'a aucun caractère d'urgence et recommandera cette vente à l'attention de l'administration.

Rapport de M. Person sur l'établissement d'un observatoire météorologique à l'Ecole normale de Chartres.

« Dans votre dernière séance, un travail vous a été présenté sur le résultat des observations météorologiques relevées à Chartres, pendant la dernière période décennale, ou s'appliquant à deux époques précédentes pendant lesquelles des constatations avaient pareillement été enregistrées.

» Ce travail est l'un des nombreux documents de la statistique dont vous fournissez les utiles éléments à M. le Ministre de l'Instruction publique, et il a donné à M. le Rapporteur, qui vous en exposait la portée et l'économie, l'occasion de vous présenter de judicieuses considérations sur l'intérêt scientifique qu'offrirait la continuation des observations faites jusqu'à ce

jour, alors surtout qu'elles pourraient porter désormais sur l'ensemble de tous les faits météorologiques.

» La proposition s'est produite alors de constituer, sous les auspices de la Société, un observatoire météorologique à l'Ecole normale primaire de Chartres où se rencontreraient les trois avantages à assurer préalablement à l'établissement projeté; savoir :

» Convenance du lieu et de l'emplacement d'observation.

» Mise en usage et en œuvre de bons appareils de constatation.

» Emploi d'un personnel garantissant la ponctualité et la fidélité de l'annotation.

» Vous avez accueilli immédiatement, Messieurs, la proposition qui vous était faite, et vous avez nommé une Commission chargée, en premier lieu, d'obtenir de l'Ecole normale le concours demandé et, en second lieu, de dresser, ce concours obtenu, le programme des observations à faire et des constatations quotidiennes à relever.

» Votre Commission a d'abord obtenu du directeur de l'Ecole normale l'assurance d'une très-active et très-attentive coopération, et elle a tout lieu d'espérer que l'autorité qui préside à la surveillance de l'établissement s'associera aux vues de la Société d'archéologie en accordant les autorisations qui seront à demander, lorsque l'adoption du programme permettra d'exposer le plan des observations à faire, et des voies et moyens à solliciter.

» Comment ne serait-il pas bon, d'ailleurs, de donner aux jeunes maîtres d'école les moyens de se rendre compte des accidents auxquels il importe de rapporter tant de faits à consigner dans la statistique communale?

» Quant au programme à dresser concernant les observations à faire, les instruments à employer, les annotations à recueillir, la Commission a pensé qu'il importait de faire concorder ces choses avec les usages scientifiques de l'Observatoire Impérial, et elle s'est adressée à M. Le Verrier pour obtenir les instructions d'après lesquelles devait s'établir cette concordance nécessaire.

» M. le directeur de l'Observatoire Impérial n'a pas encore répondu officiellement à la demande qui lui a été adressée.

» Mais il a fait connaître à M. Chasles, présidant l'Académie

des sciences, ses dispositions bienveillantes, et même l'intention qu'il avait de s'arrêter prochainement à Chartres pour donner de sa personne les indications qui doivent présider à l'établissement de l'observatoire projeté.

» Tel est, Messieurs, l'état de l'affaire qui a été remise aux soins de votre Commission. »

Rapport de M. Merlet sur le projet de publication des comptes-rendus sur l'Exposition archéologique de 1858.

« Dans l'une de vos précédentes séances, à la suite d'un rapport fait au nom de votre Commission de publication, vous avez décidé que les divers rapports qui vous avaient été lus sur l'Exposition archéologique de 1858 ne feraient point l'objet d'une publication de la Société. La plupart d'entre vous cependant, ceux-là même qui adoptaient ces conclusions de la Commission et les membres de la Commission elle-même, exprimaient le regret de voir ainsi enfouis dans vos archives des documents dont la lecture vous avaient si fortement intéressés et dont ils se plaisaient à reconnaître la forme heureuse et pleine d'attraits. Témoin de ces regrets, voulant d'ailleurs perpétuer, autant que cela serait possible, le souvenir d'une œuvre dont la Société peut à juste titre être fière, votre Bureau a cherché le moyen de donner une légitime satisfaction au désir de tous ceux d'entre vous qui désiraient relire et conserver ce qu'ils avaient écouté avec tant de plaisir. Ce moyen, il croit l'avoir trouvé et il vient vous en faire part, non qu'il veuille faire revenir la Société sur une décision déjà prise, mais parce qu'il croit devoir, par déférence pour elle, lui soumettre un projet qu'il sera heureux de la voir prendre sous ses auspices.

» Les divers rapports, remaniés de manière à ne former qu'un tout, allégés de tous les aperçus généraux, où nous avons admiré la science de nos confrères, mais que nous sommes forcés de supprimer pour ne pas être trop longs, complétés pour les parties qui restaient encore à traiter, paraîtront, sous le patronage de la Société, si elle veut bien l'accorder à ce petit ouvrage, dans la collection que M. Garnier, notre imprimeur, publie sous le titre de *Collection chartraine*. Ce sera, nous le répétons, une œuvre individuelle, dans laquelle les finances de la Société ne seront nullement engagées ; quant à la responsa-

bilité morale, nous ne doutons pas qu'elle ne l'accepte avec empressement; nous en avons pour garants les applaudissements qui ont accueilli chacun des rapports dont vous avez entendu la lecture.

» Ce nouveau livret aura donc l'avantage d'éviter les deux écueils qui ont fait échouer le projet de publication par la Société : d'une part, l'abondance des matériaux, que nous restreindrons à tout ce qui est purement local, d'autre part, la pénurie absolue de documents sur certaines parties, que nous comblerons au moyen de notes que les rapporteurs retardataires ont promis de nous fournir, tandis qu'ils reculaient devant la rédaction d'un rapport savamment étudié. Ce sera d'ailleurs une publication éminemment chartraine, qui trouvera nécessairement sa place dans les mains de tous ceux qui se rappellent avec plaisir notre Exposition, et ceux-là, nous ne craignons pas d'être démentis, ce sont tous ceux qui la visitaient chaque jour. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Lecture d'une notice de M. de Boisvillette sur l'église de Saint-André de Chartres. — A la suite de cette lecture, cette notice est renvoyée à la Commission de publication, et l'assemblée, statuant sur une proposition faite par M. de Boisvillette, arrête :

« 1° La notice dont il vient d'être donné lecture sera renvoyée à S. Exc. M. le Ministre d'Etat pour lui faire connaître le sinistre du *monument historique*.

» 2° La Société appellera le bienveillant intérêt de Son Excellence sur les moyens à prendre pour conserver, en tout ou en partie, les restes de l'église de Saint-André. »

Propositions de M. Lecocq relatives à l'église de Saint-André.

« Le soussigné a l'honneur de proposer qu'un vote de l'assemblée soit exprimé immédiatement, et qu'il soit établi par nos procès-verbaux, que la Société n'a pas été prévenue par l'administration supérieure de son intention d'abattre, par motif d'urgence, le 13 mars dernier, à la suite de l'incendie du magasin aux fourrages, le pignon si remarquable qui ornait l'ancienne église Saint-André, classée au nombre des monuments historiques de la ville de Chartres : la proposition n'a qu'un

seul but, c'est d'empêcher que dans l'avenir on puisse faire incomber un blâme de négligence sur notre Société, ni consultée, ni prévenue pour ce fait de destruction.

» Ensuite, il propose que, si l'administration municipale restait unique propriétaire de ce monument, par suite d'une nouvelle construction d'un magasin à fourrages dans un autre lieu, l'ancienne église Saint-André, dans l'état de mutilation où elle se trouve réduite par suite de l'incendie du 11 mars, soit conservée pour servir de musée d'*antiquités lapidaires* d'Eure-et-Loir, en lui faisant subir une appropriation peu dispendieuse.

» Il s'agirait principalement de couvrir en ardoises les basses-ailes seulement, ainsi que la tour, démolir les murs et les hautes fenêtres de la grande nef, en faisant l'arrasement au niveau du cordon intérieur, sauf à laisser debout seulement la portion de mur joignant le derrière du pignon de la façade principale ainsi qu'une seule fenêtre; cette réserve aurait le mérite de consolider la façade, en conservant à l'édifice une partie de son aspect primitif; quant à la démolition, elle aurait pour utilité de décharger d'un poids énorme les colonnes de la nef qui ont été fortement épaufrées par l'incendie.

» La grande nef formerait ainsi une vaste cour découverte, qui laisserait apercevoir avec un jour convenable les objets susceptibles de détérioration déposés sous les basses-ailes : une grille en fer, du style du monument, serait posée à la porte principale, elle laisserait facilement voir du dehors l'ensemble intérieur de l'édifice mutilé.

» Cette nouvelle appropriation aurait l'avantage d'exciter les étrangers à visiter notre ville basse qui est délaissée et de lui rendre l'animation qui lui manque actuellement.

» Nous pourrions citer l'exemple de nombreuses villes qui ont ainsi disposé d'anciens cloîtres de maisons conventuelles, d'églises ou d'autres monuments tombés en ruine, pour servir de dépôt à leurs richesses lapidaires, toujours si encombrantes et si écrasantes dans un musée ordinaire.

» Au résumé, notre proposition se recommande par ces considérations qui nous semblent décisives : dépense minime pour l'appropriation, utilité incontestable, conservation certaine de ce vieux et respectable débris du XIIe siècle. »

Après une assez longue discussion, la première proposition

est prise en considération, et l'ordre du jour suivant est adopté par l'assemblée.

« La Société archéologique d'Eure-et-Loir a vu avec le plus grand regret la destruction de la rosace du pignon de l'église de Saint-André et surtout les mutilations qui ont suivi l'incendie du 11 mars. Elle a appris que la démolition de la rosace avait eu lieu d'urgence pour cause de sécurité publique; se reconnaissant étrangère à cette attribution purement municipale, elle constate d'ailleurs qu'elle n'a été ni consultée ni prévenue. »

Quant à la seconde proposition, elle est également prise en considération, et l'assemblée formule ainsi son adoption :

« 1° Dans le cas où le magasin à fourrages serait rétabli à Saint-André, la Société priera S. Exc. M. le Ministre d'Etat d'intervenir auprès de son collègue au département de la guerre afin que les parties monumentales de l'édifice historique soient soigneusement conservées.

» 2° Dans le cas, au contraire, où, par une décision ministérielle, le magasin serait déplacé et l'édifice remis à la ville, la Société émet le vœu que l'ancienne église de Saint-André reçoive de préférence la destination d'un musée lapidaire.

» 3° Il sera écrit directement à S. Exc. M. le Ministre d'Etat, et on transmettra un double de cette décision de l'assemblée à M. le Maire de Chartres, en lui faisant connaître qu'elle a été envoyée à Son Excellence. »

M. Roux lit un rapport sur le *cours public d'histoire* inauguré par M. Merlet le 3 avril. — A la suite de ce rapport, la Société, sur la proposition de M. de Boisvillette, décide qu'elle prend sous son patronage les cours publics entrepris depuis quelques jours à Chartres.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. le marquis de Cossé, membre du Conseil général, à Blanville.

Gallas, chef de comptabilité à la Préfecture, à Chartres.

MM. Benoît, juge d'instruction, à Paris.
Delafoy, principal clerc de notaire, à Chartres.
L'abbé Bourlier, professeur de philosophie au Séminaire, à Chartres.

Membre correspondant :

M. Maupré, archiviste du département du Loiret, à Orléans.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Façade de l'église de Saint-André au moment de la démolition (Don de M. Bonnard). — *Photogr.*

Notice nécrologique sur M. Lamésange par M. Lefèvre (Don de l'auteur). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, 2e année, 1re, 2e, 3e et 4e livr. (Envoi du Comité central des artistes). — *Impr.*

SÉANCE GÉNÉRALE PUBLIQUE DU 16 MAI 1861.

Présidence de M. de Boisvillette.

M. le Président de la Société d'Horticulture fait parvenir à l'assemblée l'invitation d'assister, à l'issue de la séance, à l'inauguration de l'Exposition d'Horticulture. — Cette invitation est acceptée avec reconnaissance.

Rapport de M. le Président sur les travaux de la Société pendant l'exercice 1860-1861.

Vires aquirit.....

« Il est des haltes nécessaires dans le cours intellectuel de la vie, comme dans le cercle défini des affaires, où, repliés sur le passé, la mémoire aime à se souvenir, la raison à compter et l'esprit à prendre ses satisfactions propres de la valeur des faits accomplis.

» Réunis par une même volonté d'étude, avec la variété des goûts et la liberté des actes, nous ressemblons, Messieurs, à ces studieux pélerins de l'espace, impatients de voir, de connaître,

d'apprendre, qui marchent devant eux, se confiant à l'étoile du voyage, légers d'impédiments ordinaires et de soins matériels, pour mieux récolter au passage un peu de tout ce qui s'appelle science, lettres, arts, et grossir le bagage intelligent, seul but du départ, unique pensée de la route, plus agiles à mesure que vous allez plus loin, plus forts si vous êtes plus chargés, car la loi du progrès est aussi votre devise : *vires acquirit eundo.*

» Marcheurs éprouvés de la veille, nous marcherons encore demain ; le moteur qui nous pousse et nous mène est de ceux que n'affaiblissent ni le temps ni la distance. Ce serait reculer que ne pas avancer, quand la trace est ouverte ; toujours prêts, jamais lassés, nous nous remettrons à l'heure ordinaire en chemin.

» Mais aujourd'hui c'est jour de repos, jour de fête et d'hospitalité, où la caravane abritée sous la tente raconte ce qu'elle a vu, montre ce qu'elle a rapporté, dit d'où elle vient, où elle compte aller, cause avec des amis de ses souvenirs, de ses découvertes, de ses projets.

» Donc causons, Messieurs, — et d'abord permettez à votre interprète d'exhiber vos collections, de lire votre journal, de dérouler la carte itinéraire : le récit de toutes ces choses que vous savez déjà n'aura sans doute ni la fraîcheur du nouveau, ni l'attrait de l'imprévu ; votre bienveillance et celle de vos hôtes y suppléeront par le mérite de la vérité toujours bonne à dire et parfois à entendre : faites ici comme les femmes qui aiment, dit-on, leur médecin, parce qu'il leur parle souvent d'elles.

» Nous sommes en cela volontiers femmes aussi, et nous aimons qu'on nous parle de nous, de nos ouvrages, de nos personnes, des hommes, des événements, des choses du pays : ce paraît même une des principales attributions des Sociétés de province, ayant leurs archives et leurs monuments sous la main, de fouiller au plus profond des unes, d'y réveiller les chartes endormies, d'y saisir le trait local dans l'authenticité du texte, de faire, en un mot, de l'histoire critique avec la paléographie, comme aussi pour les autres, de relever chaque assise, d'étudier la forme, de sauver de l'oubli et de la ruine ce que le temps jette à terre tous les jours, de veiller au dépôt lapidaire, au trésor numismatique, à l'œuvre signée de l'architecte, du peintre, du statuaire, s'appelât-il maître-maçon, verrier

ou tailleur d'images; de restituer pièce à pièce l'art antique par l'épave moderne.

» De toutes ces choses la Société a fait un peu, beaucoup dirai-je même, dans un légitime orgueil de ses travaux; déjà hier lui a livré plus d'un secret, aujourd'hui la trouve curieuse d'en apprendre d'autres, et, le vouloir aidant, toujours sûre du savoir, elle remplira la journée commencée.

» Rendons compte, d'abord, de celle qui vient de finir, et rappelons comment chacun y a fourni sa part d'érudition, de goût ou d'imagination, car l'esprit d'études chez nous a gardé toute sa liberté, se souvenant que la république des lettres et celle aussi des sciences sont, par nature, égalitaires.

» Sous le mérite de cette profession de foi archéologico-littéraire, je prends, comme il arrive sous ma plume, tout ce que je trouve dans les mémoires, les procès-verbaux, les productions diverses de la quatrième année sociale.

» Vitruve, ai-je lu quelque part, demandait quatorze conditions à un élève avant de lui permettre de devenir architecte : Montaigne n'en exigeait que deux d'un historien, avoir été général ou ministre; voilà sans doute pourquoi nous avons si peu d'historiens et beaucoup d'architectes. Soit la raison, soit une autre, car je craindrais de mentir, dès le début, à mon principe d'égalité, si je tranchais trop au vif la question, je commence par la partie historique du compte, peut-être aussi parce qu'elle tient la plus grosse place dans les publications, et en tête vous promet trois volumes in-4°, avec ce titre : *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres.*

» Un Cartulaire, gros de latin, et quel latin ! Passe encore si c'était de Cicéron ou de Tacite, mais du latin du Moyen-Age, autant vaudrait du patois rustique.

» Ce n'est pas l'archéologue, Messieurs, qui parle ainsi, je me hâte de le proclamer; c'est un murmure lointain de modernes, sachant ou ne sachant pas le latin, qui trouvent préférable de parler français, et disent qu'on aurait pu se borner à prendre dans les chartes le trait historique, à trier la monnaie signée parmi les pièces frustes, pour ménager à la fois l'intérêt du lecteur et le moyen financier.

» C'étaient peut-être les conseils de la prudence, proche voisine ici de la timidité : la Société, jeune encore, avait besoin de faire ses preuves ès-archéologie, et quelles meilleures que l'édi-

tion d'un Cartulaire ? Donc elle est entrée résolument dans la lice, représentée par deux membres et plusieurs délégués choisis parmi les plus experts : son œuvre est commencée, elle marche, elle arrivera au but.

» Et il faut l'en louer, car elle exploite là un véritable filon historique perdu dans la profondeur des archives : qu'importe la forme en considération dominante du fond ? Assurément tout n'est pas or et il y aura à débarrasser le minerai de sa gangue ; expurgé ou naturel, il rendra profit certain à qui l'aura su exploiter.

» Assez d'historiens nous ont gâté l'histoire pour qu'une fois en passant nous aimions à consulter les contemporains. « Baisse » la tête, *fier Sicambre*. » font dire la plupart des auteurs, par saint Remy au néophyte Clovis, d'après Grégoire de Tours ; *mitis depone colla Sycamber*, écrit l'historien-évêque : un mot de changé dans la traduction, une autre pensée prêtée à la parole.

» Tant d'autorité sans doute n'est pas donnée au Chapitre chartrain : il n'a point écrit l'*Histoire ecclésiastique des Franks*, avec cette touche de style forte et vivante de l'épopée antique, ni voulu écrire l'histoire de France, ni même celle de Chartres : dignitaire sacerdotal il a gouverné, selon son devoir, son église ; propriétaire de main-morte, il a administré, suivant son droit, ses fiefs et bénéfices ; habitant notable, il a pris sa part légitime de la cité, soutenant, dans l'occasion, ses priviléges et prérogatives contre l'évêque, le comte et la commune ; il a été un grand personnage, un grand corps, un grand nom, dans l'église et dans la ville, sans avoir eu la prétention d'être un grand écrivain.

» Mais si vous cherchez un trait caractéristique de mœurs, un prénom seigneurial joint au signe du témoin, un événement pris à la source, une succession authentique d'hommes et d'actes civils et religieux, un état vrai des lieux, des propriétés, des personnes, aux XIe et XIIe siècles, un document non altéré, un titre non interprété par la traduction subséquente, une légende, encore, naïve de foi ou de poésie, comme les donnait la tradition de l'époque ; si vous tenez, en un mot, à saisir le fait sur le fait, le temps sur le temps, la couleur sur la couleur, ouvrez le Cartulaire et, dans son mauvais latin, vous trouverez de toutes ces bonnes choses.

» La féodalité, aussi, a passé là, laissant sa trace à plus d'une page, sous des formes d'autant plus intéressantes à rechercher, que, tombées souvent en désuétude, elles sont aujourd'hui moins connues.

» J'en prends pour exemple ce curieux signe d'investiture, le *Cultellus,* dont une excellente notice nous a rappelé l'usage, à propos d'un contrat de donation au Chapitre, enroulé autour du couteau et déposé sur l'autel, avec cette circonstance, est-il rapporté, que le donateur, n'ayant pu approcher de l'autel Notre-Dame à cause du grand nombre de pélerins, a fait le dépôt sur l'autel Saint-Laurent.

» Un autre symbole non moins curieux d'investiture nous est conservé par le précieux bas-relief du XIIe siècle, au tympan de la porte de l'ancienne église de Mervilliers, où est figurée une donation *per Thecam,* par la boîte, de Raimbaud et Herbert, dont l'un apporte, l'autre concède, suivant la légende du phylactère, « les trésors de ce monde pour obtenir ceux qui ne périssent pas. »

» C'est encore à grand renfort de Cartulaires, dépouillements d'archives et recherches laborieuses et savantes, que vous avez produit, par l'un de vos membres, le Dictionnaire topographique du département, et je ne vous apprends rien que vous ne sachiez déjà sur l'importance capitale de ce document. Le Ministère de l'Instruction publique vient de confirmer, à son égard, l'opinion générale, en lui décernant le premier prix proposé : juste et honorable rémunération à la fois d'un de ces travaux qui classent leur auteur et rejaillissent sur la Société dont il fait partie.

» La paléographie, vous le voyez, Messieurs, a tenu sa place et son rang dans vos œuvres; elle vous donne des chartes à choisir, un dictionnaire à consulter, des documents curieux et de l'érudition de bonne école. Il y avait là de quoi remplir un compte-rendu; et je ne suis qu'au commencement.

» Les villes, en prenant de l'âge, cherchent à se rajeunir, coquetterie qu'elles partagent d'ailleurs avec certains de leurs habitants. On remet à neuf les vieilles maisons, on replâtre, on abat les plus anciennes pour ne pas faire tache au tableau : la rue se met en frais de toilette; chacun s'en trouvant bien, j'aurais tort de m'en plaindre, et d'autant que, tout récemment, l'un de ces rajeunissements, s'il nous a fait perdre une façade

de bois assez ancienne, rue des Changes, nous a donné, par compensation, un aqueduc dûment romain.

» Un tronçon d'aqueduc, un pan de murailles enfoui depuis des siècles sous le pavé de la rue, un antiquaire s'en contentera peut-être, mais un auditoire moins prévenu trouvera la découverte mince et l'exhumation d'assez faible intérêt.

» Vous tombe-t-il sous la main une médaille égarée, si elle n'a valeur de collection, de métal ni de frappe, jetez-la aux gros sous, comme on faisait jadis des gros bronzes romains; mais se montrât-elle grossière, usée, presque fruste, conservez au musée et consultez à l'égal d'une inscription lapidaire, si le lieu qu'elle occupe est un corollaire de sa date.

» Ainsi doivent être pris l'aqueduc rue des Changes, celui de la Prison, et autres restes de l'époque, jalons du Chartres romain qui permettront quelque jour de le rétablir dans sa place et sa forme de 450, comme vous venez de le faire pour 1750.

» La ville, pendant ces treize siècles, s'est superposée à la ville, l'église à l'église, la maison à la maison, semblables à ces plantes vivaces qui perdent leur tige aux saisons rigoureuses et poussent de nouveaux rejetons aux temps favorables, avec cette différence pourtant, qu'il reste plus d'une branche morte dans l'intervalle et que, des survivantes, toutes n'ont pas conservé l'espèce; où était une église il a repoussé un théâtre, où un couvent une caserne. Ces alternatives fréquentes, ces transformations plus communes encore, changent tellement la physionomie, qu'après un certain temps on ne reconnait plus ni sa rue, ni sa maison, ni même son clocher, alors surtout qu'une révolution a passé par là et touché de son marteau les plus hauts édifices, nivelant le fort au faible en brisant parfois l'un et l'autre. La génération suivante a bien appris chez l'historien du pays qu'il y avait dans tel quartier un château, une tour, un bastion, dans tel autre un autel, une croix, des tombeaux; mais à chercher dans tous ces vides, elle y perdrait ses pas et sa peine.

» Vous avez eu une très-bonne idée et vous avez à la fois fait une bonne action, Messieurs, en rendant à notre vieux Chartres sa figure de 1750, avec quelques années de moins et quelques rides de plus.

» Pour le bourgeois chartrain de cœur ou d'origine, le plan de sa ville représente tout un tableau de famille municipale :

chacun aime à y retrouver le berceau où est né son père, la tombe où il est enterré, la rue qu'il a habitée, celle à laquelle on a donné son nom, le quartier, la paroisse dont il a été échevin ou marguillier, la maison de ville encore siége de la Commune, la tour du Comte signe de la féodalité, et au-dessus de tout la maison de Dieu.

» Le plan figuratif forme le complément nécessaire de l'histoire locale; on comprend mieux les choses dont on voit la forme et on juge plus sûrement les événements dont on connaît la place.

» Chartres a précédé César, Dreux est inscrit sur l'itinéraire d'Antonin, deux certificats d'origine authentiques : ne fût-ce qu'à cause de leur grand âge, la Société devait d'abord à l'une et à l'autre de ces anciennes cités le calque de leur empreinte sur l'antique sol carnute. Chartres terminé, elle prépare le plan de Dreux.

» Il faut se hâter de recueillir, car chaque jour emporte un morceau et fait brèche : habitué à une longue possession on est tout étonné au dernier moment de n'avoir rien gardé du monument qui tombe : c'est à peu près l'historique de notre vieux Saint-André, tronqué par le marteau de 1793 et achevé par l'incendie du 10 mars dernier.

» De son premier et entier état, nous connaissions seulement un petit dessin du portefeuille Gaignières : la vue photographiée au lendemain du sinistre nous le montre ensuite avec la corde déjà passée dans la rosace : la sécurité publique a aussi « ses rigueurs à nul autre pareilles. »

» Encore un ancien ami qui s'en va; l'âge, le feu et le marteau, le temps, l'accident et la nécessité, rien de ce qui détruit ne lui aura été épargné : d'église collégiale devenu déjà magasin, de chute en chute, où s'arrêtera-t-il dans la ruine ?

» Peu d'entre vous le connaissaient bien; humble et discret dans son abaissement, le vieil édifice ne faisait guère parler de lui; nous savions seulement qu'il existait et cela suffisait à la raison du plus grand nombre. Mais la nuit qui nous l'a montré tout embrasé déjà et tombant peut-être pour la dernière fois, nous a fait mieux sentir sa perte, ainsi qu'il arrive souvent de ces existences modestes et cachées dont on apprend l'âge et la mort par le même faire-part et qu'on commence à regretter juste au moment où elles ne sont plus.

» Chaque monument tient sa place dans la série de l'art, et celui-ci, regrettable à plus d'un titre, y laisse chez nous une lacune. Assurément il ne s'y classait ni par la grandeur, l'harmonie, l'élégance, non plus que par l'unité de la forme; enfant du XIIe siècle, il gardait avec la lourdeur la simplicité d'origine; souvent rajeuni depuis, il avait pris de chaque restauration la variété des parties, sans se préoccuper de la régularité de l'ensemble.

» A l'entrée, la façade principale est trouée par une porte romane dont l'archivolte chevronnée s'appuie sur de minces fûts de colonnettes couronnées de têtes rieuses en guise de chapiteau; au-dessus s'accouplent trois lancettes aiguës; au pignon, l'épanouissement d'une rosace dans sa baie semi-circulaire surmontée d'un oculus, complètent la décoration mixte: trois époques et quatre siècles superposés, et l'une des bonnes pages du livre de l'architecture chrétienne.

» Ce n'est là que la préface de l'œuvre : à l'intérieur, la grande nef raide et fruste s'enferme entre deux murs droits et parallèles, percée dans le bas d'arcades surplombantes où pointe l'arc brisé de transition qui n'est déjà plus le plein-cintre et n'ose pas encore être l'ogive, et dans le haut de lancettes économes de lumière et de moulures; flanquée de collatéraux assez bas et accompagnée de deux bras de transsept en croix latine tronquée, ce corps principal et presque roman rappelle les premières basiliques et ne devait pas manquer, dans sa sévérité, du caractère religieux, simple parce qu'il est grand.

» Plus tard, une abside fleurie a prolongé la croix, traversant la rivière d'une seule arche; plus récemment encore, une chapelle absidale timbrée de la Renaissance a jeté une seconde arche de fondation sur le quai.

» La Révolution avait emporté les deux annexes; mais tout mutilé, tout abaissé que fût sorti l'édifice de sa première blessure, ses restes avaient leur prix et sa ruine serait une perte.

» Je devais cette réminiscence nécrologique à l'un de nos monuments historiques dont la monographie sommaire a trouvé place dans vos mémoires; on ne fait pas plus de vieilles églises que de vieux amis et de vieux arbres : ceux qui tombent ne se relèvent plus.

» Eglise, magasin ou fabrique, il est du moins resté quelque assise, et l'antiquaire curieux de chercher l'âge sous l'enveloppe

de la pierre trouve encore à interroger des arcades debout et des moulures en place.

» Ailleurs, il n'y a plus qu'un nom : Coulombs ! un nom et un souvenir historiques aussi, car l'abbaye n'a pas péri entière; elle a laissé, comme tout ce qui fut autorité, savoir, religion, une mémoire plus durable que la pierre aujourd'hui dispersée de son enceinte.

» La Société, par destination, a des sympathies pour les morts illustres; elle ne pouvait ni ne devait oublier celui-ci; elle a député vers lui deux de ses membres qui, mandataires habiles, ont rapporté ses chroniques et celles de Nogent-le-Roi, du couvent et de la ville, de l'abbé et du seigneur voisin.

» L'un et l'autre déjà avaient trouvé leur historiographe dans l'avant-dernier commandataire, l'abbé Léonard de Sahuguet d'Amazit d'Espagnac, dont le manuscrit renferme de précieux documents et qu'un de vos membres s'est chargé d'éditer.

» Le monastère bénédictin a partagé le sort commun de ses frères : la suppression des ordres religieux supprimant du même coup le cloître et l'église, que faire de tant de bâtiments inoccupés? quel locataire nouveau y installer? A cela ne trouvant pas de solution utile, car l'église du village à côté, suffisait à l'atelier de salpêtre, les hommes de l'époque ont répondu, détruire; et ils l'ont fait comme ils l'avaient dit, tant et si bien que de l'ensemble il ne reste sur pied que le mur de l'enclos et la base du clocher pour loger le portier.

» La riche chapelle commencée sur les fondations de l'ancienne par l'abbé Jean Lamirault, vers le milieu du XVe siècle, à l'aide des offrandes indulgenciées du pape Eugène IV et des quêtes du reliquaire de la Circoncision autorisées par Henri VI d'Angleterre, dans sa province de Normandie, a disparu, moins le soubassement de la porte d'entrée : le plan, heureusement conservé, témoigne de la forme et du style, qui appartiennent à la riche et dernière période ogivale : la décoration intérieure a laissé pour unique spécimen deux élégantes colonnettes tordues en spirales, chargées de figurines et finement ciselées, qui servent de supports à la grille d'un jardin voisin.

» A la juger sur ces pièces, ce n'était point un édifice ordinaire que cette église bâtie et ornée aussi par le concours de mains puissantes : parmi les écussons refouillés aux clefs des voûtes, à côté des armes du roi Charles VII et du dauphin de-

puis Louis XI, s'étalaient celles de Jacques de Brézé, seigneur de Nogent-le-Roi, dont le corps et celui de Charlotte de France, son épouse, reposaient dans le chœur de leur église seigneuriale.

» Celle-ci, construction du commencement du XVIe siècle, plus favorisée que son aînée et voisine, l'Abbaye, est venue à peu près entière jusqu'à nous : c'est un édifice de la bonne école, quoique relativement jeune, et qui tient bien sa place dans notre série monumentale.

» Nogent-le-Roi, et primitivement le Rembert, a laissé par ses seigneurs-rois, parmi lesquels saint Louis, et par les grandes figures seigneuriales des Brézé, une trace fortement féodale.

» Coulombs, en outre de son cachet religieux, a marqué encore par le savoir et l'enseignement; à l'exemple de Cluny et de Marmoutiers, l'Abbaye cultiva les lettres et ouvrit école : Thomas Tressentis qui y prit l'habit de saint Benoit, ainsi qu'il nous l'apprend dans une lettre à saint Bernard, y professa pendant dix ans, jusqu'au moment où son mérite le fit élire abbé de Morigny.

» En parcourant les noms des abbés commendataires, l'œil s'arrête court devant celui de Sully, pas assurément sous le faux habit d'abbé, mais à titre légitime de détenteur bénéficiaire.

» Coulombs religieux, savant, monumental, m'a arrêté assez long-temps : on ne trouve pas tous les jours des illustrations de cette taille, ni des notices, ajouterai-je en toute sincérité, aussi remplies que celles dont nos délégués ont enrichi vos mémoires.

» Cette excursion artistique et scientifique n'a pas été d'ailleurs la seule productive : Illiers, Saint-Avit, Viévy et autres ont apporté leur contingent. Quand la récolte sera assez avancée, nous commencerons la statistique intermédiaire du département, celle qu'on pourrait intituler Moyen-Age.

» Pendant ce temps, la plus ancienne, dite première partie, suit son cours de publication, et aura bientôt rempli son volume. Ce n'est pas à moi de juger, Messieurs, si la qualité répond à la quantité; en ces sortes de matières, le mérite de l'auteur est tout de compilation, non d'invention : mais précisément à cause de cette fonction de collectionner qui s'acquiert par l'aide et l'apport de nombreux auxiliaires, permettez-moi de reconnaître et de rappeler ici publiquement que la coopération active et habile du service des Ponts-et-Chaussées a puissamment contribué à réunir les matériaux, la plupart enfouis,

disséminés ou inconnus, dont se sont formés les catalogues statistiques : partagé entre plusieurs, le travail de construction devient possible, et à la fois facile, si les compagnons de l'œuvre savent accomplir la grosse part de préparation.

» C'est ainsi que l'entendaient et le pratiquaient les constructeurs du Moyen-Age; l'un donnait le plan, l'autre la pierre, celui-ci son savoir, celui-là sa peine, et l'édifice s'élevait sans que le plus souvent il ait retenu les noms de ses auteurs : faisons comme eux, où prendre d'ailleurs de meilleures leçons ? et chacun aidant, élevons aussi l'œuvre collective de la statistique d'Eure-et-Loir.

» Ce n'est pas la seule à nous occuper long-temps; la bibliographie, la biographie, attendent leur tour : de la première l'idée est semée, et s'il tombe en bonne terre, le germe ne tarde pas à produire : ici encore nous sommes sur le sol chartrain, et le sillon des livres et des hommes, fût-il plus rude que celui des faits et des choses, pour la connaissance du pays, pour l'honneur de la Société, cherchons ensemble à l'ouvrir.

» Voilà, Messieurs, vos actes et vos projets, le passé et le futur, chroniques et chartes, pierres et ruines, épaves érudites dont s'alimente surtout l'archéologie pure, mais dont ne vit pas seulement votre archéologie tempérée : à la science morte elle sait donner l'accompagnement de la science vivante, et vous l'avez prouvé dans l'occasion, l'assaisonnement de l'esprit : son but, sa mission, ses actes tendent collectivement à chercher pour connaître, à apprendre pour instruire, et à raconter pour distraire.

» Chaque science, d'ailleurs, chaque aptitude, avec sa famille propre, reconnaît ses parentés, ses alliances, et qui a su se faire bien venir chez l'une, fait aisément connaissance avec la voisine. Aussi quand le Ministère de l'Instruction publique, préparant les matériaux d'une description scientifique de la France, vous a demandé de concourir à cette importante publication, il vous a trouvés prêts à l'appel et prompts à l'œuvre, œuvre considérable, car elle ne comprend rien moins que la constitution naturelle du sol, la statistique de ses productions agricoles et industrielles, les variations de l'atmosphère, les espèces végétales et animales, l'état physique et les conditions vitales des habitants : toutes questions spéciales, d'intérêt social aussi, que vous avez mises immédiatement à l'étude et déjà même en

partie résolues, montrant une fois de plus que les sciences d'observation étaient chez vous représentées à l'égal du savoir historique.

» On demande beaucoup aujourd'hui à la statistique ; c'est qu'aussi elle ne ment pas, ou du moins ne ment pas trop, si on la laisse et sait la faire parler seule et sans l'art de grouper les chiffres qui n'est souvent que celui de fausser les résultats.

» Du jour où la médecine, au lieu de disserter, s'est mise à disséquer, elle a connu l'anatomie du corps humain et basé l'art de guérir sur l'expérience et l'observation ; la statistique fait à son tour l'anatomie du corps social et montre la plaie, sinon le moyen de guérison : par ses tables de mortalité comparée, elle donne l'utile indication de l'hygiène et de la salubrité locales, par celle des mariages et des naissances, la mesure approchée du degré de moralité publique ; elle ne s'en tient pas là, d'ailleurs, et aux relevés de la population joignant aussi les données propres de la richesse territoriale et de la mise en œuvre industrielle, elle fait la somme des fruits du sol et du travail, pour le plus grand enseignement de l'activité productive.

» Des résumés de chaque espèce, vous êtes fondés à juger sûrement si vous êtes au-dessus ou au-dessous, en avance ou en retard de votre voisin, si vous avez assez fait, si vous devez mieux faire, toutes études d'intérêt général où chacun apporte sa part. L'utilité de la statistique, envisagée de ce point de vue élevé, ne pouvait échapper à l'œil perçant de Napoléon qui, dès 1806, en a posé les bases.

» Le département a rendu compte de la sienne, suivant le programme ministériel, dans le mémoire spécial, aussi nourri qu'étendu, d'un de vos membres dont vous avez apprécié l'habileté à manier les chiffres, et le savoir à déduire les résultats : c'est le bilan complet de la population, la propriété, l'industrie d'Eure-et-Loir.

» Ayant appris de lui comment vit, travaille et meurt l'indigène, il importe de connaître, par un autre, le milieu dans lequel il vit, l'atmosphère et ses conditions diverses, le climat dans son état local : toutes choses que donne, par l'observation du passé, la météorologie.

» Deux membres de la Société ont, l'un tenu registre d'observations pendant une période de sept années, l'autre rédigé

le mémoire des résultats constatés, et tous deux satisfait heureusement à cette partie scientifique du programme.

» Heureusement, dis-je, à part de la valeur propre, car il est plus aisé de trouver des observateurs nomades que locaux : l'étude est patiente sans doute, mais elle cherche aussi l'espace et ne sait pas toujours s'assujettir à une règle étroite : d'où, par eux-mêmes, des catalogues sur place sont déjà chose rare ; ajoutons qu'ici le sujet l'a rendu précieuse pour la science en général qui se compose du corps des faits, pour la Société, en particulier, empressée de répondre au questionnaire, et pour leurs auteurs dont ils ont montré le mérite à compter et celui à rendre compte, qui sont tous deux, et de bon aloi, du savoir.

» Ils ont ouvert la voie et fondé chez nous la météorologie d'observation qui, ne disant jamais son dernier mot, se continuera sans interruption, et dont la Société a placé l'observatoire dans un établissement où les traditions de l'enseignement, les aptitudes de la maison et des hôtes, le mettaient plus naturellement chez lui ; j'ai nommé l'Ecole Normale.

» Nous connaissons les conditions vitales et les fonctions actives de l'habitant, l'air qu'il respire, le froid, le chaud, le vent, la pluie de l'enveloppe : suivons la description scientifique à la surface, puis dans la constitution intérieure du pays.

» En matière de géo et hydrographie, que dire de cette vaste plaine de l'Est, si ce n'est qu'elle s'appelle Beauce, de ce terrain plus mouvementé vers l'Ouest, sinon qu'il vient du Perche, des deux rivières principales, l'Eure et le Loir, coulant à l'opposé, sinon encore qu'elles versent l'une à la Seine, l'autre à la Loire, et ont donné leur nom au département ?

» Tout cela est élémentaire, se voit d'un coup-d'œil et se dit en deux mots : pourtant puisqu'on nous demande de la science, tâchons de payer au moins en monnaie de compte ou d'emprunt.

» D'abord, qu'est-ce que la Beauce dont aucun fief féodal n'a porté le nom, aucune province, aucune division définie mesure l'étendue ? on trouve sa trace jusqu'aux portes de Mantes, Versailles, Etampes, Pithiviers, Orléans, Blois, Vendôme, Verneuil et Dreux, sans périmètre défini.

» La Beauce, répond le géologue, c'est la formation constitutive propre, l'assise calcaire connue sous ce nom. Ne serait-ce pas mieux, réplique l'archéologue, la représentante de la cité Carnute d'entre Seine et Loire, avec la meilleure partie de ses

primitifs pagi devenus depuis des doyennés ecclésiastiques, et qu'on retrouve d'ailleurs dans les chartes écrites, s'ils sont effacés sur le terrain ? Voyez au moins la carte ancienne, dit à son tour le géographe qu'il faut bien écouter aussi dans une instance de son ressort.

» Prenant de tous un peu, la théorie de la Beauce a tracé son cadre long de la Seine à la Loire, large du Gâtinais au Perche, et assez élastique vis-à-vis des contrées voisines pour faire accepter, sans trop de résistances, ses prétentions.

» Dans la plaine beauceronne, le département s'est taillé un grand morceau qui, tout fruste, tout uni qu'il apparaisse, renferme le faîte de partage des bassins Seine et Loire; celui-ci va s'élevant depuis Toury à l'Est jusqu'au-delà de la Loupe, prolongé vers l'Ouest : d'où la forme générale s'accuse par deux plans inclinés, l'un au Nord versant à la Seine, l'autre au Sud à la Loire, et une arête d'intersection qui monte de l'Est à l'Ouest.

» La forme de l'enveloppe répond le plus ordinairement à la formation intérieure du terrain. Dans la série des phénomènes géologiques, la plaine de l'Est prolongée au Nord jusqu'au-delà de Trappes, et au Sud jusqu'à Blois, représente le dépôt d'un grand lac d'eau douce chargé de sédiment calcaire qui s'est arrêté court à Chartres et à Bonneval, au bord droit de l'Eure et gauche du Loir inférieurs ; sur l'autre rive une puissante assise d'alluvion sableuse repose sur la formation crayeuse ; plus à l'Ouest la craie se dégage et apparaît dans le pli des vallons, couronnée çà et là de ces mamelons sableux que couvrait anciennement de son manteau boisé la grande forêt Pertique.

» Je me suis arrêté, plus qu'aux autres, sur ces points descriptifs, parce qu'ils donnent la figure, l'assiette, l'état physique du département : tout agricole par habitude et par nature, il lui importe de se connaître lui-même avant tout, et placée sous la raison de son intérêt propre, ma digression se fera mieux accepter par l'élite de ses représentants.

» Il m'a fallu compter aussi, Messieurs, indépendamment de l'amour du pays, sur votre goût de l'érudition et de la science, pour occuper si long-temps votre attention ou votre patience. La tâche qui me reste à remplir sera courte, mais surtout bonne comme le délassement de l'esprit après le travail sérieux, le jeu de l'imagination succédant à l'étude abstraite, la liberté rendue à la pensée.

» Déjà vous avez remercié avec moi, des doux loisirs qu'ils vous ont faits, vos littérateurs et vos poètes, causeurs charmants, interprètes inspirés de la verve gauloise, qui corrige en badinant, aiguise le trait par le piquant de l'expression, sérieuse dans l'occasion, moraliste à ses heures, et trop polie, d'ailleurs, pour montrer nue la vérité, l'habille juste assez pour laisser transparaître la forme sous le vêtement léger, coquette encore à changer de ton et de manière, toujours assurée de plaire, parce qu'elle sait l'art de bien dire.

» Les lettres ont partout droit d'entrée, même dans la langue des affaires ; ici où l'on professe le culte du langage, elles sont chez elles, et nous ne leur faisons qu'un reproche, celui de trop ménager leurs visites : qu'elles ne s'effarouchent point des spécialités érudites de l'assemblée, la faculté d'inventer et celle de traduire sont en liaison intime, comme toutes les perceptions spontanées ou définies de la pensée : on ne demande point à l'esprit d'où il vient, quel il est, on lui tient compte seulement de ce qu'il apporte.

» Il ne faut souvent que vouloir pour faire : combien comptait-on chez nous, dernièrement encore, d'hommes adonnés aux études et disposés à nous en faire partager le fruit ? Aujourd'hui, je ne dirai pas de la Société qu'elle est toute archéologiste, parce que chacun y apporte ses inspirations et y prend aussi ses jouissances propres, mais je serai dans le vrai, en reconnaissant que toute entière elle s'intéresse aux publications et sympathise aux progrès de l'œuvre.

» Elle a fait plus encore, et c'est à son influence morale, sinon à son initiative, que vous devez le mouvement intellectuel qui se développe autour de nous.

» Chacun aime aujourd'hui, après ou même sans avoir traduit Horace ou Virgile, à savoir cultiver son jardin, soigner sa santé, entrevoir les premières lois naturelles, à se donner un peu d'histoire, de littérature, de science, au besoin, à passer, dans le commerce d'hommes instruits, agréablement et utilement son temps.

» Ouvrez école de tous ces enseignements, et les élèves viendront en foule à la leçon du maître : ils savent déjà que celui-là est meilleur, qui a le mieux appliqué ses facultés à savoir, comme celui-ci est, par état, conservateur de l'ordre social, qui a le plus amassé à travailler : ils viennent apprendre com-

ment on acquiert l'un pour mieux diriger l'autre : Science, Travail, deux fonctions de l'activité vitale de chacun, Religion surtout, principe de tout, trois grands mots à inscrire en tête du livre où l'enfant apprend à lire, afin que, devenu homme, il sache régler sa vie et remplir sa journée.

» Vous, Messieurs, vous n'aurez pas perdu la vôtre en ouvrant le sillon et jetant la semence; vous avez dit, avec le moraliste et penseur Montaigne, « c'est une bonne drogue que la science, mais nulle drogue n'est assez forte pour se préserver sans altération et corruption, selon le vice du vase qui l'estuye: tel a la veüe claire qui ne l'a pas droicte; et par conséquent veoid le bien et ne le suit pas; et veoid la science et ne s'en sert pas. »

» A bon entendeur le précepte ; à bon faiseur l'application ! »

La Société entend ensuite avec le plus vif intérêt la lecture de diverses communications :

Esprit Gobineau, poète chartrain du XVIIe siècle, notice, par M. A. Benoît. — Renvoi à la Commission de publication.

L'anneau de Gygès, poésie, par M. ***.

La Dame de Montigny-le-Gannelon, légende, par M. Luc. Merlet. — Renvoi à la Commission de publication.

La Gaule Romaine, poésie, par M. Joliet.

Le Théâtre à Chartres dans les temps passés, notice, par M. E. de Lépinois. — Renvoi à la Commission de publication.

L'assemblée quitte à quatre heures la grande salle de la Mairie pour se rendre au local de l'Exposition d'Horticulture.

ERRATA.

Page 19 des Procès-Verbaux, l'état des Recettes de la Société a été mal établi; une somme de 129 fr., produit de la vente du Bulletin, a été omise, et le total est fautif. Voici les chiffres véritables :

Total des recettes.	4,577 fr.	82 c.
— des dépenses	3,189	55
Reliquat actif. . . .	1,388	27

SÉANCE DU 17 JUIN 1861.

Présidence de M. Merlet.

M. le Président rappelle à l'assemblée que, conformément aux décisions prises antérieurement par la Société, le Bureau, de concert avec l'administration municipale de la ville de Dreux, a fixé au dimanche, 23 juin, la séance publique que la Société doit tenir cette année en cette ville. Il invite donc MM. les membres présents à faire connaître ceux d'entre eux qui ont l'intention de se rendre à Dreux et à déterminer le moyen de transport le plus convenable. Après quelques moments de discussion, il est arrêté qu'une liste sera portée à domicile pour recevoir les adhésions, et que le départ se fera le dimanche matin à six heures, par des voitures particulières.

La séance, ouverte à sept heures du soir, est levée à huit heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. l'abbé Lépine, curé de Thiron.
L'abbé Maury, vicaire de Dreux.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Bulletin du Bouquiniste, années 1856-1860 (huit vol.) (Don de M. Aubry). — *Impr.*

Trois pièces de monnaie, trouvées à Broué (Don de M. Dagron-Rousseau). — *Cuivre.*

Quatre pièces de monnaie, trouvées à Bû (Don de M. Julien Cherrier). — *Argent* et *cuivre.*

SÉANCE GÉNÉRALE PUBLIQUE, TENUE A DREUX LE 23 JUIN 1861.

Présidence de M. Mézirard.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la grande salle de la mairie de Dreux. M. Mézirard, maire de la ville, occupe le fauteuil de la présidence. A ses côtés prennent place au bureau MM. de Boisvillette et de Saint-Laumer, président et vice-président de la Société, l'abbé Levassor, curé de Saint-Pierre de Dreux, Gromard, premier adjoint de la ville, et Merlet, secrétaire de la Société. Une nombreuse assistance honore de sa présence cette réunion, à laquelle se sont rendus trente-deux membres de la Société.

M. Job lit un discours d'ouverture dans lequel, après avoir souhaité la bienvenue à ses confrères de Chartres et des environs, il esquisse à grands traits les principaux faits de l'histoire de Dreux.

Votre arrivée à Dreux est une bonne fortune pour nous; vous tenez à réaliser la devise du sceau de la Société : *Antiqua venerari, progredi ad meliora.*

Il appartenait en effet à nos devanciers dans la science archéologique, aux fondateurs de la Société dans notre département, à son savant président, à vous tous, Messieurs, qui vivez au milieu des souvenirs de l'antique cité des Carnutes, de vous faire en quelque sorte les apôtres de cette science du passé. Il vous appartenait enfin de propager chez les autres le goût pour la recherche, la connaissance et la conservation de tout ce qui se rattache aux temps anciens et modernes.

Soyez donc les bien-venus, Messieurs; je n'en veux pour preuve que l'empressement à vous recevoir du digne magistrat de notre ville et des nombreux auditeurs qui se pressent autour de vous. Puisse votre visite faire naître et entretenir parmi nous cet amour et ce respect des choses anciennes, et contribuer à unir plus étroitement encore les habitants de deux villes qui n'ont rien à envier l'une à l'autre sur l'antiquité de leur origine et de leur passé historique !

Chartres et *Dreux :* quels souvenirs en effet rappellent ces deux noms!

A Dreux, peut-être plus que partout ailleurs, le temps, les guerres et les révolutions ont porté leurs ravages.

Quelle ville a subi plus de siéges que Dreux ? On peut en juger par les restes de son château et par l'état actuel de l'église Saint-Pierre, qui est un composé de styles bien distincts de cinq siècles. D'où cette diversité

dans la construction provient-elle, si ce n'est, ce nous semble, des guerres et des siéges qu'elle a eus à soutenir ?

Ouvrons donc pour un instant l'histoire du pays, et, sans remonter aux temps plus anciens, nous y trouverons un siége de Dreux en 1017 par Richard Ier, duc souverain de la Normandie.

Vers la fin de 1188, Henri III, roi d'Angleterre, uni à son fils Richard, duc d'Aquitaine, était venu livrer la ville au pillage, et c'est Philippe-Auguste qui l'arrache de ses mains.

Dreux étant devenu le refuge des Armagnacs, le duc de Loigny, pour Charles VI, en fit le siège le 10 juillet 1412, et quatre jours après la ville fut prise et livrée au pillage.

En 1421, Henri V, roi d'Angleterre, vint mettre le siége devant Dreux ; les habitants furent obligés de se rendre après six mois de résistance. Le chœur de l'église Saint-Pierre fut en partie détruit, puis reconstruit ensuite, ainsi que le constate l'inscription suivante qui se trouve sur l'un des pilliers du chœur :

de omone et dez biens fais × des manens de Drēx sans de
ce sont ces sit pillrs refais × batre 1424

En 1422, nous voyons les habitants de Dreux s'obstiner à ne pas vouloir rester anglais et secouer le joug étranger, après la mort du roi Henri V ; leur projet n'ayant pas réussi, plusieurs d'entr'eux payèrent de leur tête leur dévouement à leur véritable prince.

Le 19 décembre 1563, eut lieu la bataille dite *de Dreux*.

Le 14 novembre 1589, attaque des faubourgs de Dreux par les habitants de Nogent.

Le 3 mars 1590, siége de Dreux par Henri IV ; ce prince le lève quelque temps après pour aller au devant de Mayenne qui venait secourir Dreux et qu'il rencontra dans la plaine d'Ivry. La tradition rapporte à cette occasion que le roi, en levant le siége, s'était contenté de brûler quelques maisons et que les habitants le voyant ainsi se retirer le raillèrent et l'appelèrent le *roi cendreux*.

Le mercredi 18 juillet 1590, nouvelle attaque de Dreux, ainsi que le 10 juillet 1591.

Enfin, le 9 juin 1593, nouveau siége de Dreux par Henri IV, après lequel la ville fut presque entièrement consumée par le feu. Le roi n'avait été que trop sensible aux insultes des habitants lors du premier siége ; et un historien, d'accord avec les manuscrits, raconte comme certain que six ou sept des principaux habitants furent pendus dans la ruelle appelée depuis ruelle des Soupirs ; on aurait même conservé les noms de cinq d'entr'eux : Pierre Gravelle, procureur du roi, Antoine Delaval, maire de Dreux ; Pierre Chaillou le jeune, Guy Chaillou et Pierre Brochand.

Sully, dans ses mémoires, dit que le roi, ému de compassion, fit retirer ceux des habitants qui se trouvaient dans la moitié de la tour Grise, restée debout, et leur donna à chacun un écu.

La tradition rapporte encore que la ville de Dreux était alors tellement attachée au parti de la Ligue, qu'après que la partie de la brèche d'assaut fut refermée, on incrusta dans cette partie de la muraille une pierre entourée de huit boulets de 14 qui subsista jusqu'en 1774, et qui portait l'inscription suivante, attribuée à Jean Metezeau, fils de Thibault :

Par feu, par fer, par bruit, j'ai combattu :
De sang, de bras, de corps, j'ai cette place teinte :
Par un pouvoir divin, un Roy j'ai combattu ;
Et dans ce lieu ici j'ai la fureur du peinte.

Du château, vous verrez ce qu'il en reste de vieux débris, qui nous rappellent sa puissance et sur lesquels se sont encore émoussés la hache et le marteau des démolisseurs.

Grâce à Dieu, Dreux conservera ces vieux témoins de son passé. Le vertueux duc de Penthièvre, aïeul maternel du roi Louis-Philippe, après avoir cédé Rambouillet au roi Louis XVI, avait destiné le château de Dreux pour la sépulture des membres de sa famille dont il transporta les corps au mois de novembre 1783. Vous savez comme moi, si cette destination a été respectée par les descendants de ce noble prince.

Il serait bien à désirer qu'un plan de la ville et du château pût être dressé par les soins de la Société; il existe, je crois, suffisamment de renseignements; et, en ce qui concerne particulièrement le château, le plan qu'en avait fait M. Lamésange et qu'il nous a plusieurs fois montré, pourrait, ce me semble, aider; ses héritiers, par égard pour sa mémoire, n'en refuseraient pas la communication.

Quant aux autres églises de la ville, il n'y en a plus de traces depuis long-temps, à l'exception toutefois d'une petite partie de l'église Saint-Jean-de-la-Plaine, qui sert actuellement d'habitation et n'offre aucun intérêt pour la science.

L'église du prieuré de Saint-Thibault, situé dans le faubourg de ce nom et dépendant de l'abbaye du Breuil, a disparu il y a quatre à cinq ans; il n'en reste plus qu'un Christ en bois, que le propriétaire a fait placer à l'une des pointes du bâtiment construit sur son emplacement.

Notre bel Hôtel-de-Ville, monument du XVIe siècle, est intact, et l'ensemble de sa construction peut donner une idée du mérite de ces constructeurs d'alors qui prenaient modestement le nom de *maçons* et de gens de mestier. Il y a deux ans, dans la salle basse de l'Hôtel-de-Ville, on découvrit deux peintures murales de deux époques différentes et représentant le Crucifiement, ce qui pourrait faire supposer que la justice se rendait dans cette pièce.

Parmi les chapelles détruites figurait celle Sainte-Ève, intitulée *chapelle de dévotion* dans le pouillé du diocèse de Chartres; elle avait été élevée par la piété des anciens habitants sur le lieu même du martyre de la vierge de Liège. Cette chapelle était l'objet d'une grande vénération pour la population de Dreux; sainte Ève était en outre la patronne des

tourneurs. Une châsse, dépouillée de ses ornements, qui renferme les restes de sainte Ève, autrefois placée dans le trésor de la collégiale de Saint-Etienne, est actuellement dans l'une des chapelles de l'église Saint-Pierre. Permettez-moi d'émettre ici le vœu de voir un jour quelque pieux Druide élever un monument quelconque sur l'emplacement de la chapelle, afin de raviver le culte de cette ancienne patronne de Dreux.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur la ville de Dreux, dont l'histoire a été écrite par des mains mieux exercées que la mienne, et notamment par notre excellent et savant confrère M. Lefèvre, de Chartres; mais, avant de finir, permettez-moi encore de payer un juste tribut d'éloges à plusieurs des enfants de Dreux, à ces Metezeau qui, pendant plus d'un siècle, ont tour à tour travaillé à la construction de l'Hôtel-de-Ville et à la reconstruction partielle de l'église Saint-Pierre, jusqu'au moment où les derniers membres de cette famille sont allés s'illustrer sur de plus grands théâtres : à Paris et à La Rochelle.

Vous allez visiter la ville, Messieurs, et, à part quelques monuments, rien ou presque rien ne vous rappellera son passé; les portes, les tourelles, à l'exception d'une seule, ont été détruites pour faire place à un alignement obligatoire. Toutefois vous reconnaîtrez son enceinte militaire aux cours d'eau qui l'entourent de tous côtés, aux restes de murailles et à la position de quelques rues, notamment celle Illiers dans la partie qui aboutit sur la Grande-Rue, la rue du Mur et d'autres.

Il y a une trentaine d'années, on a trouvé sur l'emplacement du château, dans un puits, des casques, des armures, des boulets et des ossements, le tout provenant sans aucun doute du dernier siége par Henri IV, en 1593.

Nous n'avons aucune connaissance qu'on ait rencontré, dans l'arrondissement de Dreux, des tombeaux anciens depuis ceux découverts à Rouvres, il y a déjà long-temps en face de la ferme de la Couronne, demeurée tristement célèbre par le meurtre de Charlotte de France, sœur naturelle de Louis XI, par son mari, Jacques de Brezé, seigneur d'Anet; mais on y voit plusieurs pierres tumulaires offrant presque toutes un intérêt historique, et on y trouve assez communément des haches gauloises en silex et en métal.

Quant aux monnaies ou médailles romaines, elles sont assez nombreuses, elles appartiennent plus particulièrement au règne des Antonins. Nous en avons vu de fort beaux types d'empereurs et d'impératrices; nous en connaissons à Dreux même d'assez rares, notamment une pièce en argent et une en bronze de Vespasien, avec le revers de la *Judæa Capta* : on en voit aussi du Bas-Empire, du règne des Constantins et des Valentiniens. Les pièces françaises y sont communes, et entre autres des monnaies de Robert, comte de Dreux, de Charles-le-Chauve, frappées à Chartres, de saint Louis et de ses successeurs, de Charles IV, en or, avec effigie du cardinal de Bourbon (Charles X), et enfin de la collégiale de Saint-Etienne.

Il y a trois ans environ, dans les fouilles du château de Châteauneuf, on a trouvé un sceau en bronze parfaitement conservé, pouvant dater du XVe ou XVIe siècle, et ayant pu appartenir aux seigneurs du lieu, suzerains des rois de France.

Tout dernièrement, sur la commune de Rueil, qui fait partie du canton de Brezolles et qui s'étend jusque sous les murs de Verneuil, on a mis à jour des pièces de monnaie en argent frappées sous le règne du roi d'Angleterre Henri V, qui s'arrogeait le titre de roi de France; ces pièces, qui ont bien pu rester enterrées depuis le siége de Verneuil, en 1424, par le duc de Bedfort, tuteur de Henri VI, portent accolé au-dessous du mot *Henricus* un écusson écartelé de France et d'Angleterre.

Il y a deux ans, une intéressante découverte a été faite à Vert, près Dreux, en nivelant une prairie. Ce sont les restes d'un ancien château élevé sur les ruines d'une villa romaine; dans les fouilles on a trouvé une médaille représentant d'un côté Philippe II, roi d'Espagne, fils de Charles-Quint, et, de l'autre, Marie, reine d'Angleterre, fille de Henri VIII. Chacun sait que la politique de Charles-Quint était parvenue à réunir les deux couronnes par un mariage célébré le 25 juillet 1554. Cette médaille, d'une très-belle conservation, aura sans doute été frappée à l'occasion de ce mariage, et non après, car la désunion ne tarda pas à régner entre les deux époux. La présence de cette médaille dans cet endroit ne peut s'expliquer que par le voisinage de la Normandie, séparée de Vert par la rivière d'Avre.

Depuis bien long-temps, on voyait avec peine, incrustés dans la muraille du moulin de Vernouillet, près Dreux, cinq magnifiques panneaux en bois sculpté du XVIIe siècle, hauts d'un mètre, et représentant l'*Annonciation*, la *Nativité*, la *Circoncision*, l'*Adoration des Mages* et le *Baptême de Notre-Seigneur*. A la sollicitation de M. le curé de la paroisse, le propriétaire en a fait don à l'église; depuis, ces panneaux ont été restaurés avec un soin et un goût parfaits par M. le curé, notre confrère, qui en a fait un très-beau rétable pour l'église de Vernouillet.

L'an dernier, nous avons admiré les belles peintures que M. Desvaux, avoué à Dreux, a découvertes sous le badigeon dans une vaste salle de sa maison de La Potinière, commune de La Gadelière; en effet, ces peintures, qui décorent particulièrement les poutres très-apparentes, nous ont paru dater du XVIe ou tout au plus du XVIIe siècle, et être dignes de rivaliser avec celles du même genre qu'on rencontre au château d'Anet. Une chose digne de remarque et que nous n'avons rencontrée nulle part, c'est que, sur chaque carreau, il y a une fleur-de-lys en creux.

Pour la partie littéraire dont s'occupe également notre Société, vous savez que Dreux a donné naissance, non-seulement à Rotrou et à Godeau, mais à deux autres poètes; je veux parler de Claye (Nicolas-Martin), né le 10 septembre 1789, et mort le 13 janvier 1841, et de Lutton (Edmond), né le 28 mai 1810, et mort le 18 octobre 1849, et que nous avons connus tous deux.

Les chansons de Claye sont restées populaires; quant à Lutton, je

laisse à un de ses camarades et amis d'enfance le soin de vous en entretenir.

Je termine, Messieurs, ce rapport que j'aurais voulu abréger; et si je ne vous ai pas parlé plus longuement de Rotrou, c'est que tous vous connaissez, et les œuvres de celui que le grand Corneille, bien que plus âgé de quelques années, ne dédaignait pas d'appeler son père, et son dévouement pour ses concitoyens; car si, aux yeux du monde, Rotrou est illustre par ses écrits, aux yeux de sa ville natale il l'est bien davantage par sa mort. Tout, dans cette enceinte, nous le rappelle, et il me semble voir sa belle figure présidant les affaires de la cité et prodiguant à tous, jusqu'à sa dernière heure, ses soins et ses consolations. Il me semble aussi le voir atteint du terrible fléau, emporté dans les bras de ses concitoyens consternés et en pleurs.

Rotrou, le souvenir de ta noble conduite vivra toujours parmi nous, et, si le malheur des temps demandait un pareil dévouement, on le trouverait encore aujourd'hui parmi tes successeurs !

Rapport de M. de Boisvillette sur le but et les travaux de la Société, et coup-d'œil général sur l'histoire archéologique de Dreux.

Un étranger qui vient frapper à notre porte, s'il parle notre langage, s'il comprend nos œuvres et partage nos goûts, devient bientôt un ami qui s'asseoit à notre foyer : ainsi le veut, ainsi le fait la confraternité des lettres, des sciences, des arts, lien puissant des hommes partis de tous les côtés de l'intelligence, échange facile des esprits studieux que la solitude émousse et la société ravive, jour de fête aussi qui renvoie au lendemain les affaires pour se donner entier au loisir d'une douce conversation :

. . . . . *Impunè licebit*
Æstivam sermone benigno tendere noctem.

Nous ne sommes pas seulement des étrangers pour vous, Messieurs, venus, au nom de la science, vous demander place au foyer; un double titre d'origine commune nous lie et convie tous à une mutuelle et bienveillante hospitalité.

Il y a long-temps déjà, une antique tribu, qu'on appelait alors un clan, occupait ce sol et constituait la cité Carnute, l'une des puissantes de la famille gauloise; notre arbre généalogique part de loin, vous le voyez, et le rameau, déjà, commence à s'éloigner, mais sans avoir perdu la souche; entretenue et continuée dans la communauté politique et sociale, la parenté persiste et nous sommes heureux de la retremper aujourd'hui dans la communauté littéraire : branches du même clan, sève du même état, fruits de la même science, on revient aisément au tronc principal, et, dans cette enceinte hospitalière, nous sommes ici

chez nous, de même que, venant dans la nôtre, vous êtes certains d'être chez vous.

Donc, connaissance faite et parenté reconnue, causons, Messieurs, de nos affaires, de la raison du voyage, du but intéressé de la visite : car il faut le dire, toute visite a son but d'intérêt, et si nous n'arrivons pas ici les mains vides, nous ne voudrions non plus en partir qu'à bon droit les mains pleines; la science est insatiable, elle demande toujours, habituée à ne se croire jamais importune, ou du moins à s'autoriser de tant d'autres quêtes, celles-ci au nom de la bienfaisance, celles-là du plaisir, de l'art ou de l'utilité, pour tendre la bourse au nom de l'esprit.

Mais que mettre dans la vôtre, entends-je me demander, que venez-vous chercher, qu'apportez-vous en échange, de quelle monnaie, enfin, faut-il vous payer? La monnaie de science est assez rare partout, l'art local a subi bien des pertes et laissé bien des vides, les lettres aujourd'hui servent plus à l'administration et aux affaires qu'aux exercices purement libéraux de l'intelligence, et vouloir fonder une académie ou un musée n'est pas mince entreprise. — Erreur, Messieurs, ou timidité de modestie; l'esprit pousse partout; là d'ailleurs où l'on n'est pas assez riche pour moissonner en plein champ, on se fait encore une assez bonne gerbe à glaner.

Glaner, où, quoi, comment? — Si vous me le permettez, je vais vous montrer de loin le champ et vous dire aussi la semence.

Chaque ville, avec sa nationalité propre, a ses souvenirs, ses monuments, et j'ajouterai ses hommes tout prêts à les faire valoir, s'ils y sont engagés.

Prenons d'abord les choses dans une esquisse rapide; nous chercherons ensuite les hommes de savoir et de bonne volonté.

Ce serait prétendre en remontrer à ses maîtres que vouloir vous apprendre votre histoire politique et communale; vous la savez par cœur, vos historiens [1] l'ont écrite, et des légendes accessoires, des récits de la ville, des traditions locales, c'est plutôt à ceux du pays qu'il faut venir demander que faire la leçon; mais l'historique monumental a des vides et des lacunes que des recherches collectives peuvent aider à retrouver sous les décombres et restituer en effigie. Si vous savez qui a occupé, qui a détruit votre château, vous ignorez qui l'a bâti, du moins dans toutes ses parties d'origine ; si, plus heureux que bien d'autres, vous avez la date et le texte de votre charte d'émancipation communale, si vous savez l'âge et l'artiste de votre maison commune, vous avez oublié la place même de nombreux édifices, culte, ornement, défense ou utilité de la ville; vous laissez de précieux cartulaires enfouis dans les bibliothèques, et notamment ceux de la Collégiale, dont les vieilles chartes interrogées pourraient aussi dire quelque chose de neuf, tout étonnées, après tant de siècles, de parler encore latin.

[1] Mme Lemaître, M. Lefèvre principalement, à qui je reconnais avoir fait de nombreux emprunts.

Même de ce qu'il a perdu, chacun se plaît à conserver un débris; le portrait après la personne, le morceau à défaut du tout, le musée pour dernière demeure du monument tombé : et ce culte du souvenir a son enseignement avec sa raison. Le bénitier de Saint-Pierre ne vous rappelle-t-il pas d'un trait, et comme une page éloquente du livre, tout le mérite de l'antique Collégiale de Saint-Étienne? Ce vieil appui de retombée de voûte, aujourd'hui changé de place et de destination, vous dit aussi son âge : le ciseau de l'époque savait signer lisiblement ses œuvres, c'est un de ses caractères et des plus constants; la symbolique chrétienne se modelait alors sur la pierre, se peignait sur les verrières, en caractères certains et d'autant plus rigoureux peut-être, qu'ils se montrent plus anciens. Passons sur les rudes formes du style roman bien effacées chez vous par une ruine à peu près générale, mais voyons dans Saint-Étienne l'un des premiers enfantements de l'art ogival à son apogée du XIIIe siècle, plus grand, plus regrettable qu'à Saint-Pierre, son épanouissement riche, orné, flamboyant comme un bijou ciselé.

Ne croyez pas, Messieurs, tout admirateur que je me pose des plus anciens, que je tienne en mince estime vos plus modernes monuments. Quel antiquaire exclusif, en présence de l'élégant donjon qui nous abrite, pourrait rester insensible aux créations heureuses de la Renaissance! ce serait certes de l'ingratitude pour une époque qui a créé la maison de Dreux et le château d'Anet, deux perles de son écrin.

Remontons ensemble à l'origine de toutes ces constructions locales; cherchons, s'il se peut d'abord, la tête qui a fondé, la main qui a exécuté, puis la forme donnée par l'art créateur à la construction; il est plus aisé souvent de retrouver celle-ci que ses auteurs, car le Moyen-Age laissait en oubli ses artistes, ses maîtres ès-œuvres, ses tailleurs d'ymaiges, comme il appelait les architectes et les sculpteurs du temps. La Renaissance, moins oublieuse, a du moins gardé chez nous le nom de Jehan de Beauce, et chez vous celui des Métezeau.

L'édifice, s'il se peut, retrouvé dans son auteur ou dans sa figure, notre premier soin sera de le remettre à sa place, et, de proche en proche, de restituer ainsi la ville ancienne avec son enceinte, son château, ses constructions religieuses, militaires ou civiles de quelque valeur historique.

D'autres ont écrit, je me plais à le répéter, son histoire; nous venons surtout lever son plan, rendre à la cité sa figure et ses œuvres, à l'époque où elle possédait les meilleures, soit d'un siècle en arrière, traiter Dreux comme nous avons fait de Chartres, par l'inscription soigneuse des ouvrages de vieille date, l'élimination critique de ceux de date nouvelle, travail rétrospectif, étude patiente et chose finale plus curieuse sans doute qu'utile, à ne regarder comme d'utilité que les choses productives, mais fait de science aussi, acte considérable d'archives, et l'une de ces œuvres dont s'honore une Société et s'illustre le blason d'une ville.

Personne, assurément, ne s'associe plus vivement que moi, par goût et par état, aux progrès de la reconstruction moderne, qui tranche fatalement de son équerre et son niveau les saillies et surplombs des cons-

tructions anciennes; je sais, quand la maison d'un autre âge a fait son temps, que l'âge suivant la jette volontiers par terre pour en élever une plus commode; j'appelle, avec tout le monde, belle et bien administrée la ville aux rues alignées, aux façades régulières, aux édifices publics même bâtis en temples grecs; mais, l'avouerai-je? je m'y ennuie; je cherche un peu de vieux sous ce neuf, comme un autre des défauts à un ensemble trop parfait, j'interroge ces nouveautés qui toutes me disent le même mot, à savoir que chacun aujourd'hui est assez riche pour se bien loger, assez ami de soi pour ne pas vouloir être logé moins bien que son voisin, et sans autrement contester le mérite ni le désir légitime de l'égalité devant l'art moderne, je passe sans m'arrêter.

Si pourtant quelqu'un de ces chercheurs de traditions ou de ruines vient me dire : « Cette ville n'est pas si jeune qu'elle en a pris l'air; là était un établissement romain, ici une église gothique, à côté, le château du Comte; dans ce quartier on parquait les juifs, dans cet autre les malades, plus loin étaient les gens de telle profession. » S'il me montre sur son plan d'autrefois, ou me figure sur l'alignement du jour, la place de ces épaves, s'il réveille à propos mon attention par la légende locale, la ville ainsi vieillie reprend sa figure historique et se laisse interroger sur ses souvenirs du temps passé, qu'elle-même allait oublier peut-être sous son rajeunissement; une coquette bien parée oublie si vite ses quarante ans !

Dreux aura son plan rétrospectif; aujourd'hui la Société lui en apporte seulement l'esquisse, et vous demande, Messieurs, de compléter le dessin; il offre d'ailleurs un spécimen remarquable de ville féodale : là est le *Castrum*, l'enceinte proprement dite, ici le *Castellum*, le château ou le fort, puis, entre les deux, la ville et la citadelle, apparaît le cloître collégial, le *Bourg-Clos* : trois périmètres séparés, trois juridictions distinctes; le Moyen-Age sous sa plus complète expression figurée.

Dans ces grandes lignes, ce triple cadre, dirai-je, de l'esquisse, se groupent les monuments, ceux d'aujourd'hui, ceux d'autrefois, ces derniers plus nombreux, plus effacés aussi, et qu'il faut se hâter de remettre en place.

Réunis pour aviser au portrait, traçons, si vous le permettez, dès à présent, les traits de la figure de Dreux vieilli d'un siècle et venant poser devant nous avec ses plus anciens souvenirs.

Et d'abord le Château : sans doute d'origine romaine, mais à le prendre seulement aux premiers temps de la féodalité, la demeure du seigneur, la forteresse dominante, la ville fermée du Moyen-Age.

Ce n'était pas assurément œuvre d'art qu'un château du Xe siècle, c'était surtout ouvrage de force, propre à l'attaque comme à la défense, et pour le rendre fort, il n'y fallait que de la masse : une tour et un fossé.

La Tour ou le donjon s'exhaussait de tout le relief de la motte de terre sortie du creux du fossé; sans issue dans le bas, percé au-dessus du sol d'une étroite ouverture plus semblable à une fenêtre qu'à une porte,

et de barbacanes plutôt que de baies aux étages supérieurs, couronné d'une terrasse à créneaux, tel se dressait, comme un géant de pierres, le donjon seigneurial dont il ne vous reste plus que la fondation rudimentaire, tel ont pu le construire, tout à la fin du Xe siècle, le comte Gaultier et la comtesse Eve, mentionnés au *Cartulaire de Saint-Père*, ou au commencement du XIe, Richard-sans-Peur, duc de Normandie, ou encore Eudes II, petit-fils de Thibault-le-Tricheur, qui « en ce temps espousa Maheut, une des sereurs du duc Richart et luy donna en douaire la moitié du châstel. »

A un siècle près, il n'est pas aisé de donner son âge à ce vieux monument qui, dans sa jeunesse, a vu commencer la royauté carlovingienne, et dans sa décrépitude, finir la dynastie capétienne dont le dernier roi, au plus profond de sa base, est venu se creuser une demeure à côté d'un tombeau.

Si vaste que soit une tour, elle ressemble toujours plus ou moins à une prison, et les seigneurs de Dreux ne durent pas tarder à se ménager une demeure plus commode en élevant, sous la protection du donjon, les premiers bâtiments du *Nobile et famosum castrum*, qui, transformés et remaniés, prirent ensuite le nom de *Maison des Princes*, et se ceignirent d'une seconde et puissante enceinte murale flanquée de tours.

Parmi les plus fortes, la *Tour de Dannemarche*, dite aussi la *Tour peinte*, défendait le sud du château, dont le donjon ou la *Tour du Phare* protégeait le nord : plus tard, Robert III ayant tracé une nouvelle enceinte accolée à l'ancienne, éleva tout au saillant du nord-est, la *Tour grise*, et compléta ainsi les pièces principales de la fortification.

C'était encore, vers le milieu du XIIIe siècle, un refuge assuré, même contre une armée, qu'une simple tour; celle de Dannemarche tombée aux mains d'une bande de pillards, pendant les troubles de la captivité du roi Jean, et leur chef Guillaume du Bois tenant bon malgré les lettres de rémission du Régent (1359), il ne fallut pas moins qu'un siége en règle du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, frère du roi, pour les en déloger. Mais si alors la résistance était énergique, la justice se montrait, expéditive : « se conquirent les pillards par force, dit le chroniqueur, et furent tous morts ceux qui étaient dedans. »

La tour en recut un certain renom qui lui valut d'être mentionnée à l'acte de 1378, suivant lequel Charles V acquit « le chastel et ville de Dreux, tant le principal chastel comme la tour de Dannemarche. » Ici la partie est prise pour le tout et la tour du Sud absorbe celles du Nord et de l'Est, qui avaient part considérable dans l'ensemble.

Au siége de 1593 par Henri IV, le château est assez promptement emporté, et c'est la tour Grise à l'épreuve du canon qui soutient la défense; mais elle avait compté sans les mineurs et les pionniers de Sully. Autre temps, autres hommes : Philippe-le-Hardi, selon Froissart, avait fait passer à l'épée les prisonniers de la tour Peinte; à chacun de ceux de la tour Grise, Henri IV, suivant Sully, fit donner un écu.

Là finit l'importance politique du château, qui, commencée avec le

XIe siècle par une querelle particulière de seigneurs voisins, grandie au cours général des guerres d'Anglais et de religion, maintenue d'âge en âge sous le gouvernement des comtes, vient périr au dernier choc de la guerre civile, la pire de toutes aux hommes, la plus ardente aux ruines.

Pendant cette période de près de six siècles acquise à l'histoire, la ville de Dreux était trop voisine du centre pour ne pas ressentir le contre-coup immédiat des luttes dont la couronne de France était l'enjeu et le pays le théâtre : Anglais contre Français, Bourgogne contre Armagnac, Huguenots contre Ligueurs se sont heurtés tour à tour sur ses murs, ceux-là ouvrant, ceux-ci bouchant la brèche, et toujours la vieille forteresse relevée de ses chutes, jusqu'à sa chute suprême, où tombe tout d'une pièce la tour Grise, dernier rempart féodal et guerrier, dernier fleuron de la couronne murale ; il faudra désormais que la cité cherche dans la satisfaction de ses avantages propres, dans la raison de son développement matériel et l'expansion de ses forces vives, dans la conduite, en un mot, plus immédiatement communale de ses intérêts et de ses affaires, la compensation et la consolation de ses grandeurs déchues qui, si elles ont fait sa gloire, n'ont pas d'ailleurs toujours amené son profit.

Mais ce sont là choses étrangères à notre sujet, et le plan archéologique se préoccupe moins de l'état politique, militaire et social de la ville, que de l'âge, de la forme, du mérite et, accessoirement, des auteurs de ses monuments.

Entrés dans le château, nous n'y avons vu encore que ses ouvrages de fortification, tours et vieux murs ébréchés par l'attaque et restaurés pour la défense, pièces essentielles de la forteresse du Moyen-Age.

Celle-ci, avec son maître, avait aussi son patron, et la chapelle du saint faisait partie nécessaire de l'habitation du seigneur. A côté du donjon, l'Eglise, depuis collégiale de Saint-Etienne, s'était logée dès l'origine, dans l'enceinte : qu'elle ait été fondée d'abord en mémoire de saint Mélor sous Childebert, que les substructions anciennes, trouvées dans les fondements des caveaux récents, soient son représentant plus ou moins authentique, la tradition légendaire ni la forme caractéristique n'autorisent à rien de plus qu'à une supposition possible. Historiquement parlant, la charte du roi Lothaire, approbative de la donation, vers 981, de la comtesse Eve à Saint-Etienne, *aulæ Sancti-Stephani ejusque canonicis*, paraît asseoir la première date certaine.

Devenue trop modeste pour les comtes de Dreux, alors que ces comtes étaient rois de France, l'église dut bientôt être reconstruite sur des proportions dignes de son patron et de son seigneur.

Louis-le-Gros en jette les fondements, la vingt-huitième année de son règne, et Robert de France, Robert Ier de Dreux, son second fils, achève le monument six ans après, 1142, ainsi du moins que le rapportait l'inscription gravée entre les deux chapelles du côté du clocher.

A la juger sur l'empreinte encore fraîche de son plan, sur quelques souvenirs descriptifs et les curieux spécimens des chapiteaux, petits

monuments parlants, dont le principal fait office de benitier à Saint-Pierre, c'était un bon produit de l'art roman que cette église sortie de terre sous l'initiative d'un roi, et œuvre d'un comte, fils de roi. Le portail principal, que plusieurs d'entre vous ont encore vu debout, signait son âge d'un vigoureux trait de plein-cintre retombant sur des pilastres ornés de deux colonnettes engagées, avec chapiteaux feuillés, dont le style décoratif propre, continué au pourtour de l'arc et marié au type ordinaire des chevrons brisés, découpait les moulures de l'archivolte. Qui ne reconnaît là le faire du XIIe siècle, sobre et sévère, simple et grand à la fois?

L'extérieur aussi sentait le caractère de l'époque : une nef et ses collatéraux, une abside terminale, un pourtour de chœur accompagné de trois chapelles. Le clocher à base carrée sur la droite, dans le bas une chapelle ou sacristie, la salle capitulaire à l'opposé avec ses dépendances, complètent le plan de l'édifice.

Si l'on consulte, pour rétablir l'élévation de l'église, « la veüe de la ville et du chasteau de Dreux, en 1696, » tirée du portefeuille Gaignières ou encore un croquis, 1760, de la Bibliothèque impériale, elle paraîtrait fort simple à l'extérieur, couverte d'un grand toit de tuiles débordant sur ses bas-côtés et percée de baies étroites dont une inscription de 1594, sur une verrière du chœur, portait que « les vîtres neuves avaient été données et les vieilles racoustrées par François d'O, gouverneur de la ville, » après le siége de 1593. Si l'on devait en croire une autre légende rapportée par Dorat et prise de la fenêtre entre la chapelle absidale et les fonts, la libéralité du donateur n'aurait pas été mise à trop lourde contribution par le prix de l'ouvrage :

« Messire d'O a donné quinze francs
« Pour racoustrer les vitres de céans. »

Mais tout passe, les monuments comme les hommes et le temps; la tourmente qu'on appelle révolution va plus vite encore, semant la ruine et nivelant le passage : la Collégiale, entre tant d'autres, en a senti le coup ; relevée à grand' peine du choc de 1593, elle tombe, deux siècles après, vendue publiquement avec ses dépendances, sur la mise à prix de 1,200 francs.

Le chapitre de Saint-Etienne desservait l'église supérieure et résidait au bas du château, *infra Castrum Drocas*, dans le Bourg-Clos, parvis d'une autre église, Saint-Vincent, de très-ancienne construction, et mentionnée authentiquement par les chartes du XIe siècle. Si la première représentait la féodalité pure, la seconde sentait déjà venir la commune; c'est devant son portail que Philippe Ier rend public un acte de 1086 : « *Actum est hoc Drocis publicè ante portam Sancti-Vincentii,* » suivant la coutume fréquente au Moyen-Age de publier et de rendre la justice devant le portail de l'église, ainsi d'ailleurs qu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours, quant à la publication des actes de l'autorité.

L'église des temps anciens, suivant M. Guérard, servait à bien d'autres usages encore; la maison de Dieu était souvent alors la maison de tous, et il ne fallut rien moins que la volonté de Charlemagne édictée au Capitulaire de Nimègue, 806, pour abolir celui d'y entasser les foins et les blés : l'église représentait tout à la fois l'autel où célébrait le prêtre, le tribunal où siégeait le juge, l'asile où le coupable bravait la loi, un peu même le marché où l'on trafiquait, l'auberge où s'arrêtaient les pèlerins, et, comme je viens de le dire, le grenier banal des pauvres colons.

Ajoutons à cette nomenclature d'offices, celui des assemblées de la bourgeoisie. Saint-Vincent fut le berceau et devint le siége des réunions municipales; Saint-Pierre, ensuite, partagea ce privilége jusqu'au moment plus séculier où fut bâtie la *Maison commune.*

Les guerres de religion furent fatales à la vieille église de Philippe Ier, et les commissaires d'Henri III, venus visiter les biens des chanoines pour subvenir aux besoins de la Ligue, trouvèrent le *Bourg-clos de Saint-Vincent* dans le plus pitoyable état : en 1747, la chapelle fut rasée; un modeste gardien du nom, le *Puits de Saint-Vincent*, reste là comme l'écho perdu de ce passé.

Je viens de prononcer un nom qui, à lui seul, dit toute une grande institution : *la Commune!* Dreux devait à ses premiers comtes une existence purement féodale, le château absorbant la ville et le seigneur l'autorité : c'était la condition nécessaire de l'époque; quand la loi du plus fort domine, le faible a besoin d'être protégé, et ne croit pas trop chèrement payer sa sécurité au prix même de sa liberté; mais le moment venu de réviser le pacte, le lien se détend, et deux forces parallèles remplaçant la force unique, le maître devient chef et le vassal, bourgeois.

C'est ainsi qu'il en advint pour Dreux, dès le temps de Louis-le-Gros, qui, possédant le comté, accorde à sa ville le droit de commune, que lui reconnaît Robert Ier son fils, par une charte authentique de 1180, donnée à Sens.

La commune affranchie et administrée par son Maire et ses Pairs, veut aussi son Château, appelé plus modestement *Maison de ville*, et son beffroi, signe de l'autorité municipale; à tous seigneurs, tout honneur!

Quel a été le premier lieu de réunion de la commune? Les églises, ai-je dit originairement, Saint-Vincent et Saint-Pierre, sans doute par habitude cléricale, et dans la suite, le donjon laïque de la porte Chartraine, entre les deux tours, que brûla le feu du ciel vers la fin du XVe siècle.

En 1512, le Maire et MM. les *Quarante* échevins et gens du conseil de la ville, comme on les appelait alors, résolurent de construire une maison de ville.

L'art architectural commençait toute une ère de révolution, ou, ainsi qu'on l'a appelée, de rénovation; le vieux plein-cintre, chassé par l'ogive, revenait rajeuni de son exil de trois siècles; l'arc aigu de transition se maintenait encore prédominant sur les grands édifices religieux, mais les constructions civiles cédaient déjà au goût, au besoin du nouveau:

l'arc brisé avait fait son temps, et comme il n'y a souvent de neuf que ce qui est oublié, l'arc cintré reprenait sa place, le grec chassait le gothique, la mode envahissait la forme; l'heure de la Renaissance avait sonné !

Donc, la Maison de Dreux, devançant d'environ trente années le palais d'Anet, sera style renaissance; et nous devons à l'inspiration de l'époque et à l'esprit intelligent de MM. les Quarante de 1512, un des plus heureux spécimens de l'architecture civile de la première moitié du XVIe siècle.

Une révolution dans l'art éclate juste au moment où sa puissance d'expansion trouve ses hommes d'intuition : la ville n'eut pas besoin d'aller chercher au dehors des chefs d'école, des maîtres comme Jean Goujon et Philibert Delorme, appelés vers le milieu du siècle pour embellir Anet; elle n'avait pas non plus la bourse ni la galanterie d'Henri II, et elle prit ce qu'elle trouva sous la main, des maçons dont le sentiment de l'art avait fait des artistes.

A Pierre Cheron qui jette les premiers fondements (1512) et meurt (1516), la première pierre posée par Pierre de la Pleigne, succède Jehan Desmoulins, qui termine l'œuvre vers 1530, habilement secondé par l'un des membres de cette famille Métezeau où le talent se montre héréditaire, pendant quatre générations, jusqu'à Clément, qui s'illustre, près d'un siècle plus tard (1626-27), par la digue de La Rochelle, et devient de ce fait architecte ordinaire du roi.

Au mérite propre du style, l'hôtel de ville joint l'imprévu, le nouveau de la forme : ce n'est certainement pas la maison du premier venu que cette Maison commune : assise sur sa base carrée, tour ou donjon, flanquée de tourelles suspendues à ses angles, elle sent qu'elle représente la cité ; elle a le caractère, l'air, l'habit même, oserai-je dire, de son emploi; elle se plaît, ou plutôt se plaisait, car la dévastation pardonne peu aux riches, à étaler aux yeux de ses bourgeois, la parure de fines ciselures, de scintillantes verrières, et la figure surtout des trois Vertus théologales, que les tailleurs d'images et vitriers du temps lui avaient faites. Couronnée du beffroi, signe de son autorité, et celui-ci meublé de sa cloche, signal d'appel et de ralliement, la Maison de ville résume la Commune, et semble lui communiquer certain reflet traditionel d'élégance dans les formes architecturales, qui l'oblige à ne pas déroger.

Le château avait sa chapelle collégiale dans l'enceinte, la ville voulut avoir son église tout au centre, le représentant de la famille religieuse à côté du siége de la famille civile, la Paroisse liée à la Commune; et de cette volonté déterminée par un double élan de culte et de possession, sortit Saint-Pierre, placé sous ce vocable dès le XIe siècle, et paroisse unique, disent les chartres, vers le XIVe, avec trois curés portionnaires, *tribus rectoribus*, pour desservir la cure.

C'était encore là un des priviléges de la cité dont elle était jalouse, et l'on comprend qu'après la chute du chœur et d'une partie de l'abside, par le siége de Charles V d'Angleterre,

Des aumônes et des bienfaits
Des manants de Dreux sans débattre
Ce sont ces piliers refaits
Mil quatre cent vingt-quatre.

Puis vint la Renaissance : on rebâtissait l'Hôtel de ville, c'était raison aussi d'accroître et d'embellir l'édifice paroissial, et les manants d'alors, qui s'appelaient bourgeois, se mirent à l'ouvrage avec leurs architectes, tant et si bien que, bâtie, rebâtie, augmentée, décorée, ils ont fait de leur église, en architecture, une véritable mosaïque.

La grande façade de l'Ouest, œuvre de Thibault Métezeau, grand-père de Clément, et de Jean Desmoulins, l'entrepreneur de l'Hôtel de ville, constitue la pièce principale, Le portail s'élève richement refouillé en ogive aiguë, percé de baies géminées avec le pilier symbolique, couronné d'une galerie découpée que surmonte une rosace, et flanqué de deux tours carrées, à gauche la tour Saint-Vincent élevée jusqu'à son couronnement, à droite celle Sainte-Anne restée à mi-hauteur.

Malgré l'inachèvement et le défaut de symétrie des clochers, même après les mutilations de ces gracieux chapelets de figurines que l'art savait si bien alors loger au fond des niches de la voussure, et la perte non moins regrettable du tympan où se dessinait en relief « l'entrée triomphante du Sauveur à Jérusalem », le portail de Saint-Pierre garde une bonne valeur artistique, comme l'esquisse d'un tableau dont le dessin s'est perdu, et bien qu'un peu écrasé sous l'importance des massifs latéraux, il donne à la façade la grâce encadrée par la force.

Ces grands édifices religieux, ces géants d'un autre âge, sont à l'étroit sur le terrain moderne; heureux ceux qui ont gardé tous leurs membres! Nous avons appris à calquer, au besoin même, à mouler les manquants, mais pour les remettre en place, nous n'avons plus ni la foi ni l'argent.

Laissons, bien à regret, la tour Sainte-Anne interrompue dans sa croissance, et la façade boiteuse pour long-temps peut-être, et jetons un coup-d'œil, en passant, sur les côtés du bras de la croix, du transept, qui ont aussi leur entrée. Au nord, c'est la porte de Plomb, au sud celle des Morts; quatre siècles d'épaisseur de l'une à l'autre : la première touche aux primitives époques de l'Église par son arc roman symbolisé du Jugement dernier au tympan; la seconde, due à Clément Métezeau, accuse la fin de la Renaissance et reproduit le galbe du portail de Saint-Gervais de Paris. Le marteau révolutionnaire a frappé là aussi, fort et dur, faisant plus d'une brèche : tout meurtri, tout d'âge inégal qu'apparaisse au-dehors l'édifice, il impose et attire encore par sa grande taille et son grand air.

Au-dedans, où la décoration tient mieux sa place, elle laisse aussi plus de regrets, et néanmoins montre aussi de bons restes, ne fût-ce que ces

scintillantes verrières, mosaïques d'émail, plus fragiles pages de la peinture religieuse, qu'une main patiente et intelligente est parvenue à rétablir dans leurs baies, à l'aide de quelques emprunts voisins, et en bouchant les vides par des modernes : l'écrin un peu varié de style, et un peu mêlé de couleur et d'espèce, cette pièce signée d'un maître-verrier, celle-ci d'un artiste vitrier, renferme d'ailleurs une précieuse collection de ces pierreries que l'art taillait si bien autrefois et qu'il ne sait même plus imiter aujourd'hui. On fait mieux peut-être, le dessin plus correct, la figure plus expressive, la composition plus large; on reproduit plus un tableau qu'une verrière symbolique.

J'oublie, en me laissant aller complaisamment au courant de toutes ces choses, que j'ai juste le loisir et le bienveillant accueil d'une visite : l'archéologie ne saurait, comme le poète cité en commençant, se donner le privilège d'allonger le discours jusque par-delà le jour, et j'aurais tant à voir, tant à raconter encore, qu'il me faut en passer.

Pourtant, je suis venu visiter la ville, et l'hospitalité de ses habitants ne se fatiguera pas trop du long récit de mes impressions; la mère ne se lasse pas d'entendre parler de ses enfants, ni ceux-ci, j'ose l'espérer, de leur mère commune.

Si l'enceinte de la ville se groupait en une paroisse unique, les avenues se plaçaient sous la protection de nombreuses chapelles : Saint-Martin, Saint-Gilles, Saint-Denis, Saint-Jean, Saint-Thibault faisaient bonne garde à l'entrée des faubourgs; un peu plus loin Sainte-Eve des Fenots, Saint-Fiacre du Pré d'Amourettes, Saint-Urbain de Vernouillet, formaient vedettes intermédiaires ou avancées : le château, de son côté, avec Saint-Etienne de la Collégiale, et Saint-Vincent du Bourg-Clos, invoquait Saint-Nicolas des Salles sur la porte Sud, à la suite des salles de la Maison des Princes, et Notre-Dame de Dannemarche reconstruite au commencement du XIIIe siècle par Robert III, en même temps que la tour.

En outre de la protection des Saints, la ville n'avait pas négligé la défense d'épaisses murailles couronnant le fossé, flanquées de onze tourelles et percées de six portes : au midi Chartraine, Saint-Denis; à l'est, Neuve et Parisis; au nord, Haton ou Tourniquet ; à l'ouest d'Orisson.

J'en ai fini avec le plan, qui, recevant l'empreinte de toutes ces constructions, rendra à Dreux sa figure rajeunie, je dirais mieux vieillie d'un siècle, car les villes, à l'inverse de leurs habitants, rajeunissent en prenant de l'âge.

Mais je n'ai pas tout dit, Messieurs, de ce qui fait l'ornement et le renom de la vôtre : remontons ensemble au château pour y saluer une grande ruine, non plus de pierres, mais de personnes, la nécropole d'une dynastie qui, elle aussi, a passé vite, et s'est creusé une tombe royale, vide de son chef, mort sur la terre d'exil, sans qu'un peu de terre de France recouvre son cercueil.

Considérée comme œuvre d'art, la chapelle Saint-Louis a trop subi de remaniements, trop reçu d'additions pour se classer funéraire pure : c'est d'ailleurs l'église du Moyen-Age, chapelle et sépulture à la fois,

quelque chose d'analogue, moins l'unité de jet, à l'église de Brou dans la Bresse, ce splendide mausolée élevé par Marguerite d'Autriche sur le non moins splendide tombeau de Philibert-le-Beau, son époux.

La coupole primitive dissimule imparfaitement son profil alourdi à travers la dentelle qui cherche à la cacher; on sent que le portail, le transept, la crypte sont venus successivement souder la croix au cercle d'origine, et, à première vue, l'œil surpris de la forme d'ensemble et du mélange des lignes, en même temps que charmé par la richesse ornementale, le jour et le jeu des ouvertures, cherche incertain la destination propre de l'édifice.

Mais à regarder de près au-dehors, à sentir surtout au-dedans, que de chefs-d'œuvre demandés, que de souvenirs attachés à la pierre! Ce n'est plus la forme ni le temps du tombeau antique où le sarcophage monolithe se scelle caché dans le massif; c'est la réunion dernière de la famille dans le lieu consacré, où chacun, à son heure, vient occuper commodément sa place, sous l'aile de l'ange gardien, pour ne plus la quitter.

J'aurais trop à dire, si je voulais tout voir: laissez-moi pourtant m'arrêter encore, avec vous, devant ces splendides verrières produit de l'art moderne, œuvre des maîtres et la plus haute expansion de la peinture sur verre. Les verriers limousins procédaient autrement, je l'ai dit à Saint-Pierre; d'un émail transparent ils composaient le plus souvent une mosaïque; les modernes ont mis l'émail sur la palette, et le pinceau de l'artiste dessinant le tableau a fait ainsi de la grande peinture émaillée, de la peinture sur verre, alors que les devanciers peignaient en verre de couleur transparent. Lesquels ont le mieux réussi? Encore tout ébloui de la magnificence de la chapelle, je serais mal venu à refuser ma vive admiration aux modernes; mais ce sont là choses royales, et les anciens, au dire des vitraux de Saint-Etienne, travaillaient du moins à meilleur prix..... **Messire d'O!**

Je devais seulement voir Dreux en 1750, et la transformation du château m'a entraîné à y jeter un coup-d'œil plus moderne; on prend l'art à tout âge et le souvenir à toute source; ce ne sera pas vous, Messieurs, qui m'en ferez un reproche dans cette cité où l'on sent encore fraîche l'empreinte des pas du dernier roi, venu ici souvent en roi, et un jour en fugitif, ayant oublié aux Tuileries son portefeuille et sa couronne.

Mais assez, si trop même, d'histoire contemporaine: laissons ses hommes au présent, et rappelons les principaux de votre passé.

Déjà, j'ai nommé les Métezeau; le brevet d'illustration, chez eux, est signé par l'œuvre même, et c'était justice d'inscrire leur nom sur l'une de vos places: Thibault, Louis, Clément ont marqué dans cette famille où l'art se transmettait avec le sang, et grandissait avec la descendance. l'aïeul était maçon, le fils commis de Philibert Delorme, et le petit-fils, architecte du roi. Telles progressent souvent ces familles trempées de bourgeoisie; elles montent là où d'autres descendent, si elles savent patiemment continuer la chaîne de la profession et du travail, sans vou-

loir s'élever trop vite dans une autre sphère : les entreprenants font fortune, quelques-uns sans doute ; mais pour un qui arrive, combien culbutent en route.

On restait autrefois dans sa ville, et on appliquait ses facultés à devenir bon citoyen, bon échevin ou bon maire ; puis de temps à autre, de cette souche attachée au sol, sortait un vigoureux rejeton qui, à lui seul, absorbait le nom en l'éclairant d'un vif éclat : ainsi fut-il chez vous des Rotrou. Maires et magistrats, pendant de nombreuses générations, depuis le milieu du XVIe siècle, ils se résument, au sommet littéraire et civil, à Jean Rotrou, *le père en Apollon* du grand Corneille, comme on disait alors, paternité tragique dont Venceslas et Chosroës auraient peut-être été les assez faibles parrains pour la gloire du tragique, si le dévouement du magistrat n'était venu rehausser d'un grand acte personnel la renommée du poète. En 1650, une maladie épidémique se déclare à Dreux ; Jean Rotrou, alors tenu au premier rang des poètes, accueilli de Richelieu dans son académie particulière qui fut le germe de l'Académie française, applaudi au Théâtre, tout à la vie littéraire et au commerce du bel esprit, se souvient qu'il a charge de lieutenant civil et criminel au bailliage ; il quitte Paris, vient à Dreux, y meurt trois jours après.

D'autres ont brillé dans les lettres, d'autres dans les sciences, dans les arts ou même les jeux, dont vous savez par cœur la biographie, car s'il est malaisé de passer pour prophète dans son pays, la mémoire du moins s'y conserve des hommes et des actes, et le plus maltraité vivant, devient parfois le plus honoré mort : l'esprit public est ainsi fait qu'il se regimbe d'abord contre le mérite qui l'éblouit ou le dirige, pour, tôt ou tard, lui rendre justice, et la cité souvent se fait gloire d'avoir possédé celui-là même qu'elle a le moins retenu.

Pourtant aussi, dans ses caprices, il a de bons moments, et sait apprécier, en son temps, ce qu'il trouve de bon sous la main. D'un maçon attaché, au début, à la truelle, par les nécessités de la vie, d'heureuses dispositions naturelles, suppléant à une éducation libérale, avaient fait un architecte ; de l'architecte vous avez fait un Maire, et je vous en loue : l'enfant de ses œuvres, en grandissant, avait appris la science des hommes ; nous en avons fait, nous, à notre tour, un archéologue, et il y tenait bien sa place. L'habitude de manier les produits de l'art mène au désir de les connaître, et dans la profession de démolir, se prend ainsi le goût de conserver : tel, comme un autre Métezeau, notre collègue avait développé ses aptitudes, conquis son rang dans l'art, assis sa position dans la ville, et, citoyen avant tout, doté *sa ville* du double fruit de ses travaux et de ses dons.

Vous saisissez, Messieurs, par cette rapide esquisse que le temps et votre attention me pressent d'arrêter, le premier crayon du sujet dont nous venons vous demander de tirer le dessin :

Vos monuments debout ou tombés, vos monnaies et médailles, vos hommes aussi, historiques ou touchant par un point à l'histoire du pays,

vos légendes locales, vos chartres, inscriptions et documents anciens, vieux français, vieux latin ; donnez à l'archéologie, elle saura faire revivre et parler tout cela ;

Vos œuvres touchées du ciseau, du pinceau ou du crayon de l'artiste, ne fussent pas des chefs-d'œuvre, ces mille riens encore des cabinets et des musées, qui sont quelque chose par l'époque, le style et la curiosité ; donnez à l'art, il est partout aujourd'hui, et nous le tenons en grande estime chez nous ;

Vos études scientifiques, physiques, naturelles, ce que vous savez de théorie, de faits ou d'observation ; donnez à la science, nous en faisons, dans l'occasion, un peu ;

Vos délassements littéraires, libres comme la pensée, soit qu'elle se souvienne, soit qu'elle invente ; donnez aux lettres, elles sont toujours les bien-venues ;

Donnez enfin à la Société appui, concours, adhésion, des sociétaires, disons le mot, et elle n'aura pas perdu sa journée.

Godeau, évêque de Vence, étude, par M. Met-Gaubert. — Renvoi à la Commission de publication.

Ed. Lutton, poète de la ville de Dreux ; quelques mots biographiques, par M. Gromard, suivis de la lecture de *la Princesse Marie*, poésie, par Lutton.

Après les noms historiques qui honorent la grande patrie, il se rencontre des célébrités pour ainsi dire de famille, chères aux populations, et dont les œuvres se lisent et se chantent dans l'intimité, autour de la table, autour du foyer, comme leurs auteurs eux-mêmes se plaisaient à les lire et à les chanter.

Parmi ceux-ci se rappelle le premier à notre affection et à notre pensée Edmond Lutton.

C'était un joyeux et spirituel camarade, plein d'âme et de poésie. Ses professeurs admiraient la verve et l'élégance de ses compositions latines, lui prédisaient de beaux succès littéraires ; et son esprit vif, ardent, caustique aimait à caresser ces flatteuses espérances.

Ses parents qui comprenaient pour lui la nécessité d'acquérir les moyens de vivre honorablement, entravant Pégase, l'envoyèrent à l'école de Droit. Il étudia donc les Pandectes, les Institutes et les Novelles, mais, choqué à chaque ligne du style lourd des jurisconsultes, il aurait, si on l'eût laissé faire, transformé en beaux vers latins du temps d'Auguste, toute la jurisprudence romaine.

Cependant, ses études terminées, il acquit à Dreux une charge d'avoué, il rédigea des requêtes, posa des conclusions plus ou moins motivées, gagna et perdit des procès, toutes choses peu poétiques. Mais lorsque l'ennui le gagnait, il revenait à sa chère poésie, tantôt satirique et railleur, tantôt léger jusqu'à oublier qu'il écrivait en français.

« Ce n'était vraiment pas mon lot, nous disait-il, de faire de la procédure ! qu'une bonne société de vaudevillistes gais et déjeûnant bien, composant des couplets au champagne, aurait bien mieux fait mon affaire qu'une audience du tribunal. Comme les juges se torturent pour s'empêcher de dormir et de bailler ! A moi un parterre de joyeux étudiants, une galerie de femmes sans pruderie. Voilà l'audience à laquelle j'aurais voulu consacrer ma vie et mes travaux. »

Il se dédommageait donc de sa vocation forcée en lançant çà et là à toute occasion, des chansons frondeuses; mais parfois aussi quand un grand deuil public réflétait sur son âme patriotique, quand une douleur vive frappait ses affections, oh ! alors le poète reparaissait sensible et solennel et sa pensée s'exhalait en tons graves et pleins d'une poignante tristesse.

Puis, au milieu de cette vie qui paraissait si loin de s'éteindre, une maladie mortelle se déclare; bientôt les progrès du mal ne laissent plus d'espoir, et, marié, père d'un enfant qu'il chérissait, il meurt avant d'avoir atteint sa quarantième année. Aujourd'hui son amitié n'est plus qu'un cher et doux souvenir, ses œuvres éparpillées comme les feuilles de sa vie menacent de tomber dans l'éternel oubli.

En voici une que nous citerons comme exemple :

A LA PRINCESSE MARIE.

O toi, qui de si loin viens chercher ta demeure,
Royal et noble enfant, que tout un peuple pleure,
Permets qu'un cœur obscur, mais qui sut t'admirer,
Sur le seuil de la tombe, où ton nom va descendre,
Comme un humble tribut, ose offrir à ta cendre
Les larmes dont il vient à tes pieds s'honorer !

La mort au vin des rois mêle aussi son absinthe :
On en peut attester les murs de cette enceinte,
Et d'un auguste front le deuil religieux !
Mais respectons son voile; et, d'un œil téméraire,
N'allons pas profaner le sombre sanctuaire
Où le bandeau royal voit pleurer d'autres yeux !

Laissons-les, sans témoins, à leur malheur fidèles,
Payer leur triste dette à ces douleurs mortelles;
Un cœur de roi n'est grand qu'autant qu'il reste humain :
Et c'est dans ces moments de solennelle épreuve
Où, sans pitié, le sort de son fiel les abreuve,
Que j'aime à saluer le sceptre dans leur main !

Ah ! c'est qu'— avec orgueil on le dit pour la France ! —
Ce qu'ils ont à pleurer est une perte immense,

Et qu'on peut mesurer à l'ampleur de ce deuil !
C'est un coup dont l'atteinte est profonde et funeste,
Et, si riche qu'on soit du trésor qui vous reste,
On doit gémir long-temps sur un pareil cercueil !

Chaste fleur sur sa tige, hélas ! trop tôt flétrie,
Ce que la terre a pu nous garder de Marie
Dort ici, sous ce marbre, au matin de ses jours !
Et, justement frappé d'une fin aussi prompte,
A ce fatal tombeau je viens demander compte
De l'arrêt qui si vîte en abrégea le cours !

Marie avait un nom de si joyeux présage !
Chacun voulait sa part de son doux patronage;
Chacun dans ses vertus, dans sa force avait foi !...
Et ceux qu'elle admettait jusqu'à sa confidence,
Soumis à sa raison comme à leur providence,
De ses nobles élans s'exaltaient sous la loi !

C'est au *pauvre*, avant nous, à déplorer sa perte;
Car sa main pour donner était toujours ouverte,
Et, surtout dans ses dons, elle abhorrait l'éclat !
Mais sa bonté d'ailleurs à tous était commune,
Et, quelque fût son rang, quand parlait l'infortune,
Qui secourait le pauvre aidait le potentat.

Que de fois, quand, tout bas, des têtes haut placées,
Du poids de leurs ennuis sous la pourpre oppressées,
Reprochaient aux grandeurs le dégoût qui les suit,
Ange au front qui rassure, à la voix qui console,
Comme un céleste éclair, sa brillante auréole
De ces cœurs attristés descendait dans la nuit !

Elle parle..... et bientôt, lumineuse et sans voile,
De l'espérance aux yeux sourit la blanche étoile;
Le zéphyre a soufflé, tout est azur au ciel !...
Au foyer du grand cœur plus d'un cœur se rallume.
Et la coupe des rois sent qu'à son amertume
Vient se mêler encor quelque goutte de miel !

Aussi pleurez-la bien, pleurez-la cette femme,
Vous qui savez tout l'or dont rayonnait son âme,
Vous qui vous éclairiez de ses reflets si purs !
Le flambeau s'est éteint; pleurez-en la lumière....
Car, j'en crois les échos de notre France entière,
Jamais rien de si beau n'est entré sous ces murs !

Beni soit donc ton deuil, digne et noble famille !
Parmi tous ces sanglots, il en est pour la fille,
La sœur..... la mère, hélas ! tu l'as permis, grand Dieu !
Ce titre des regrets devrait fermer la liste :
Non, il en faut encor : reste à pleurer l'artiste,
Et mon cœur doit long-temps saigner de cet adieu !

Mais pourquoi sur ses pas tout changer en prodige ?
De ces vastes apprêts faut-il le vain prestige,
Des pompes du néant orgueilleux appareil !
Faut-il de ces cent voix la mélodie altière
Pour que ce corps d'élite, ici, sous cette pierre,
Puisse en paix s'endormir dans son dernier sommeil !

La cendre de l'artiste exige un autre hommage :
Pour célébrer du ciel le plus parfait ouvrage
Pour te chanter, Marie, et te glorifier,
Ton nom parle plus haut que toute autre harmonie,
Et simple comme lui, pour offrande au génie,
Ma main à ton cercueil n'apporte qu'un laurier.....

Mais devant ce laurier d'héroïque origine
Le front des plus grands rois avec honneur s'incline
Il a crû sur un sol de toi bien respecté !
Car mon bras l'a cueilli pour l'offrir à la tienne,
Sur cette illustre tombe où dort, vierge chrétienne,
Celle à qui ton ciseau doit l'immortalité !

Pourtant brille à tes pieds une palme plus belle :
Le Marin d'Ulloa de sa main fraternelle
Vint l'y poser lui-même avec un saint orgueil !
C'est le prix tout récent de sa jeune victoire.....
Et, fier d'ensevelir tes restes dans sa gloire,
De son manteau vainqueur il leur fait un linceul.

Dors en paix, noble enfant, dors dans ton innocence :
Tu voulais de plus près prier pour notre France,
Et Dieu daigna, comme ange, à lui te rappeler !...
Mais vous, qu'en adressant ses adieux à la terre,
Vous qu'elle laisse ici près d'une auguste mère
Pour partager son deuil et pour l'en consoler,

Vous, que votre douleur indique en cette enceinte.
Allez, remplissez-la, cette mission sainte !
Entourez notre Reine, et, groupés sur son sein,
D'une cruelle absence en effaçant la trace,

Dans vos embrassements cachez-lui bien la place
De celle que ses bras chercheront..... mais en vain !

Episode de la vie de Rotrou, article de M. Lefèvre. — Renvoi à la Commission de publication.

Origines de la commune de Dreux, notice par M. Luc. Merlet. — Renvoi à la Commission de publication.

M. le docteur Maillier rappelle à l'assemblée le souvenir de Nicolas-Martin Claye, poète druide, aussi populaire que Lutton, et dit qu'il possède un exemplaire des œuvres de ce poète, qu'il offre de communiquer à la Société.

M. le Président remercie MM. les Membres de la Société Archéologique de l'honneur qu'ils ont bien voulu faire à la ville de Dreux en venant y tenir leur séance, et ne veut d'autre preuve du plaisir avec lequel ils ont été accueillis que les nombreux applaudissements qui ont salué le rapport de M. de Boisvillette et les divers articles dont on a entendu la lecture.

L'assemblée quitte à deux heures et demie le local de la Mairie pour faire une excursion au château de Dreux et pour visiter les collections de MM. Gromard, Tellot et Lamésange.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1861.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Lecture d'une lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant qu'il a mis à la disposition de la Société une somme de 300 fr. et regrettant que la modicité du fonds dont il dispose ne lui ait pas permis d'accorder à la Société une subvention plus en rapport avec l'importance de ses travaux.

M. le Président fait part à l'assemblée de la découverte à Saint-Maur dans l'épaisseur d'un mur d'une statuette sans importance archéologique, et à la Gandaine de squelettes enterrés dans le sol naturel à 1 m. 80 en contre-bas de la surface, dans l'emplacement autrefois occupé par un prieuré dépendant de

l'abbaye de Saint-Cheron. Au reste, aucun vestige de médailles ni de vases funéraires n'a été trouvé à la Gaudaine et les ossements ont été enlevés et portés dans le cimetière.

Rapport de M. Merlet au sujet d'un mémoire de M. Saint-Joanny *sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes notariés antérieurs à* 1790. Par ce mémoire M. Saint-Joanny demande que toutes les sociétés savantes des départements réunissent leurs vœux pour obtenir que toutes les minutes de notaires antérieures à 1790 soient déposées aux archives des départements. Le rapporteur croit qu'il est bon de diviser en deux catégories les archives des notaires : la première comprenant les titres de famille antérieurs à 1790, la seconde se composant des terriers, censiers et autres papiers des établissements de main-morte. Pour les pièces comprises dans la première de ces catégories, il ne croit pas qu'il soit juste d'en déposséder MM. les notaires qui peuvent souvent y avoir recours et propose à l'assemblée de passer à l'ordre du jour ; mais pour les titres des établissements religieux, il demande formellement que la Société émette un vœu tendant à ce que MM. les notaires soient tenus d'en faire le dépôt aux archives du département. — La première partie de cette proposition est adoptée sans opposition ; quant à la seconde, certains membres font remarquer que ces titres privés des anciennes communautés religieuses sont devenus aujourd'hui titres de propriété des particuliers qui ont acquis les biens de ces communautés, et ils demandent qu'on laisse les notaires libres de faire ce dépôt s'ils le jugent convenable, sans en faire pour eux une obligation. Après une discussion prolongée, l'assemblée adopte les conclusions du rapport et formule ainsi son opinion : « La Société Archéologique » d'Eure-et-Loir émet le vœu qu'il soit pris par le Gouverne- » ment des mesures propres à assurer dans les départements la » conservation et la publicité des terriers, censiers et pièces » des établissements de main-morte, intéressant l'histoire et » ne touchant pas immédiatement aux intérêts des familles. »

Lecture d'une notice de M. Lecocq sur les plans de Chartres exécutés jusqu'à ce jour. — Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président rappelle à l'assemblée la perte douloureuse qu'elle a éprouvée dans la personne de M. Roux, un de ses

membres les plus dévoués, et donne la parole à M. Merlet pour la lecture d'une notice nécrologique sur M. Roux.

« Messieurs,

» Depuis notre dernière séance, la Société Archéologique a perdu, le 28 mai 1861, un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués, et nous nous faisons un devoir de consacrer quelques moments au souvenir de celui qui consacra tant d'instants à notre service. Arrivé récemment dans votre ville, au moins relativement, je n'ai pas la prétention de faire une notice biographique complète de M. Roux, je ne veux presque vous rappeler que ce que j'ai connu de lui, que ce que j'ai pu juger par moi-même.

» Roux (Louis-François) naquit à Chartres, le 1er janvier 1795. Entré un peu tardivement au collége de cette ville, il eut besoin d'un travail opiniâtre et de sa rare énergie pour arriver aux premières places : élève distingué de rhétorique, il termina ses études avec les succès les plus brillants, que n'avaient pu faire espérer ses débuts et qu'il dut à ses constants efforts. Ses professeurs avaient si bien su l'apprécier que, dès l'âge de dix-neuf ans, il eut l'honneur d'être nommé sous-principal du collége où la veille encore il était élève, et, malgré sa jeunesse, il administra cet établissement d'une manière si heureuse que le principal crut pouvoir lui abandonner pendant plusieurs mois la direction complète des études. Mais son goût le portait vers la théologie, et, quelques années après, il quittait le collége de Chartres pour entrer au séminaire de Versailles, en qualité de professeur. Là, il reçut le grade de clerc minoré, et, ne poussant pas plus loin ses études théologiques, il revint à Chartres où on lui offrait une chaire de professeur. C'est dans ces fonctions, Messieurs, que vous l'avez tous connu, et beaucoup mieux que moi vous avez été à même d'apprécier son dévouement et l'ardeur qu'il apportait dans l'exercice de son honorable profession. Les savants élèves qu'il a formés prouvent assez son mérite comme professeur; quant à son zèle, je ne vous en parlerai pas : il mettait dans tout ce qu'il entreprenait un feu et une action qui jusqu'au dernier jour ne lui ont jamais fait défaut. Il se plaisait surtout à rappeler les années de son professorat, et, comme tous ses anciens élèves, oubliant les justes sévérités du

maître, n'avaient conservé que le souvenir de son dévouement, il jouissait avec bonheur de leur estime et de leur amitié.

» Admis à la retraite au bout de trente années avec le titre de professeur émérite, il reçut bientôt, sur les recommandations les plus flatteuses, le grade honorifique d'officier de l'Université, et le reste de sa vie il se dévoua, comme il l'avait fait jusqu'alors, à l'enseignement et aux progrès intellectuels de la jeunesse. Membre de la Commission chargée de constater l'aptitude des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire et de la Commission d'examen pour les postulantes au brevet d'institutrices, M. Roux apporta toujours à l'Administration le concours le plus dévoué. Il n'a pas dépendu de lui de se rendre encore plus utile par les connaissances spéciales qu'il possédait en bibliographie : ses services, qui auraient pu être si fructueux, ont toujours été par lui libéralement offerts.

» A Paris, d'ailleurs, l'Administration supérieure avait été à même d'apprécier également son dévouement, et, lors de la création des Comités historiques, M. Roux fut un des premiers choisis pour *correspondant*. Il conserva les relations les plus parfaites avec les divers Ministres qui se succédèrent dans l'administration générale de l'instruction publique : l'un d'eux, M. Fortoul, l'avait spécialement chargé de préparer les matériaux de la vie de l'abbé Sieyès, sur lequel il se proposait de faire une étude biographique.

» Lorsque se fonda votre Société Archéologique, M. Roux en fut dès le principe le plus zélé promoteur. Alors que les plus hardis doutaient de la vitalité de cette œuvre, il y consacra toute l'ardeur de son esprit, et vous n'ignorez pas que c'est à lui que nous devons en partie notre prospérité financière, source de la prospérité de nos travaux. M. Roux jouissait de son ouvrage, et de toutes les Sociétés auxquelles il appartenait, il n'en était aucune à laquelle il s'intéressât autant qu'à la Société Archéologique. Vous savez quelle part il prenait à toutes nos séances, et si quelquefois la vivacité de son esprit l'emportait un peu loin, il a été néanmoins l'auteur de nombreuses propositions qui ont fructifié parmi nous. Vous vous rappelez peut-être encore l'abnégation dont il fit preuve envers notre Société, lorsque, par une fatalité inexplicable, il eut perdu deux des précieux manuscrits qu'il nous avait confiés pour notre Exposition de 1858. Jamais un mot de récrimination ne sortit de sa

bouche, et le passionné bibliophile n'en continua pas moins à servir de tout son pouvoir cette Société, dont il aimait à se dire un des fondateurs.

» Ce n'est point un panégyrique que je fais, Messieurs, c'est, autant que je le puis, de l'histoire; aussi je n'hésiterai point à apprécier, un peu sévèrement peut-être, les discours et les écrits de notre regrettable confrère.

» M. Roux avait une organisation nerveuse d'une rare susceptibilité : la perte de deux enfants chéris sur lesquels il avait mis toutes ses espérances vint lui porter un coup terrible, et déposer chez lui le germe d'une maladie qui réagit sur son caractère, et développa encore cette vivacité, cette impressionnabilité, si j'ose parler ainsi, qui rendaient sa conversation si originale. Son imagination trop vive l'emportait : les idées arrivaient en foule, et souvent il ne prenait pas le loisir de les classer avec assez de méthode. Mais lorsque ses sens étaient reposés, lorsqu'on pouvait causer avec lui dans le calme du tête-à-tête, il était le premier à reconnaître de bonne foi son erreur, et l'on était étonné de la lucidité de son esprit dont la discussion publique avait révélé toute la vivacité. C'est à cette ardeur si difficile à modérer, c'est à ce désir passionné de tout embrasser qu'il faut attribuer le peu de productions que M. Roux laisse après lui. Il allait, il allait toujours, comme si sa vie eût dû être éternelle; il amassait, sans se donner le temps de classer et de jouir, et la mort est venue l'arrêter avant qu'il eût même commencé à moissonner le champ qu'il avait eu tant de peine à semer depuis sa jeunesse. Il avait recueilli dès longtemps des matériaux précieux pour une histoire générale de l'ancien diocèse de Chartres. La mort surtout du dernier de ses enfants vint brusquement l'interrompre dans ce travail : dès lors l'opinion du monde lui devint indifférente; il ne songea plus à publier ce qu'il avait préparé; il se contenta de travailler pour lui seul, et ne se trouvant jamais assez riche, craignant toujours d'être incomplet, il attendait avant de mettre la dernière main à son œuvre : hélas ! la mort, elle, ne l'a pas attendu !

» La spécialité de M. Roux, vous le savez encore tous, c'était la bibliographie. Dès l'âge le plus tendre, sa vocation se révéla. C'est avec une vive émotion que nous lisions dernièrement sur le faux-titre d'un Virgile, en gothique, ces lignes, de sa main :

Acheté par moi trois livres chez Besnard en 1811. Il avait seize ans alors, et trois francs pour l'humble collégien, c'étaient les épargnes de plusieurs mois ! Et le livre n'avait, certes, rien de bien attrayant pour le vulgaire : il n'a pas de couverture, le titre est lacéré, et, au premier coup-d'œil, on prendrait cet incunable pour un affreux bouquin. Plus tard, ce goût se développa et se forma : M. Roux avait l'instinct, le flair des bibliophiles les plus exercés. Lors d'une vente publique à Chartres, il acquit, pour quelques centimes, des volumes dépareillés d'un Corneille que, peu de mois après, il cédait pour 200 francs, à M. Pottier, libraire à Paris, quoique le second volume manquât à cet ouvrage. Dans mille occasions, il fit preuve de la même perspicacité. Il possédait à fond la bibliographie, cette science de nouvelle date, appelée à faire chaque jour de plus grands progrès, et les marges de ses livres sont couvertes de notes de sa main, précieuses indications pour quiconque voudra étudier ces volumes.

» Possesseur d'une magnifique bibliothèque, c'est pour les autres surtout qu'il aura travaillé à acquérir. Malgré les taquineries qu'il avait à souffrir, son cœur, aussi prompt à pardonner que sa tête était vive à s'enflammer, le portait à tout oublier : il voulait qu'après lui sa ville natale eût un souvenir de ses travaux. Enlevé tout-à-coup par une maladie foudroyante, il a légué à la compagne de sa vie le soin de disposer, comme elle le jugerait le plus convenable, des 18,000 volumes et des riches manuscrits qu'il laissait en mourant. Et elle, dépositaire fidèle des vœux de son mari, a l'intention de donner ces richesses à la ville et à divers établissements, parmi lesquels, nous l'espérons, la Société Archéologique, cette œuvre de prédilection de M. Roux, ne sera point oubliée.

» Un dernier souvenir donc, Messieurs, à M. Roux ! Son nom ne périra point parmi nous, et en feuilletant les livres qui lui ont appartenu, nos arrière-neveux penseront à celui dont le travail assidu de cinquante années leur a valu ce trésor littéraire. »

L'assemblée entend ensuite avec le plus vif plaisir la lecture d'une élégie, *L'Enfant abandonné*, par M. Denain.

Enfin on procède au renouvellement de la Commission de publication dont les pouvoirs sont expirés. La Commission est prorogée pour un an : M. Maunoury est nommé pour remplacer

M. Roux décédé, M. l'abbé Pouclée pour suppléer M. l'abbé Brière qu'une longue maladie retient depuis long-temps éloigné des travaux de la Société.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. l'abbé Levassort, curé de Saint-Pierre, à Dreux.
Rocque, avoué, à Dreux.
De Coynard, chef d'escadron d'état-major, à Dreux.
Mouton, conducteur des ponts-et-chaussées, à Dreux.
Brière, conducteur des ponts-et-chaussées, à Dreux.
Desvaux, avoué, à Dreux.
L'abbé Hue, curé d'Aunay-sous-Auneau.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Portique méridional de l'église de Chartres et fragment du jubé (Don de M. Nourry). — *Photogr.*

Mortier du XVIIe siècle (Don de M. Lescarbault). — *Fer.*

Les Sorciers de la Beauce, par M. Lecocq. — Notice sur Vincent Sablon, par le même. — Les Loups dans la Beauce, par le même (Dons de l'auteur). — *Impr.*

Inauguration du théâtre de Chartres (Don de M. Coudray-Maunier). — *Impr.*

Bulletin de la Société Impériale des Antiquaires de France, 4e trimestre de 1860 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Etude historique sur les loteries, par l'abbé Corblet (Envoi du Ministère de l'Instruction publique). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. du 1er juillet 1861 (Envoi du Comité central des artistes). — *Impr.*

Du magnétisme et des sciences occultes, par M. Morin. — Principes du bornage, par le même (Dons de l'auteur). — *Impr.*

SÉANCE DU 28 AOUT 1861.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Delcros, commandant d'état-major à Marboué, a bien voulu communiquer à la Société des cahiers contenant des observations météorologiques. — Des remercîments lui seront adressés au nom de la Société, et un rapport sera fait sur ses travaux.

S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique fait connaître à la Société que la distribution solennelle des prix décernés aux Sociétés savantes aura lieu le 25 novembre à la Sorbonne, et qu'à cette occasion, les Comités des travaux historiques tiendront des séances solennelles les 21, 22 et 23 novembre. Les membres de la Société sont invités à assister à ces séances et à y donner lecture des mémoires qu'ils auront bien voulu préparer pour cette circonstance.

Lecture d'une lettre de M. le docteur Maillier, qui donne quelques renseignements biographiques sur Nicolas-Martin Claye, poète de la ville de Dreux.

Né à Dreux le 18 septembre 1789, et mort à Dreux le 13 janvier 1841, après une longue maladie qui l'avait forcé d'interrompre ses travaux, Claye était de familles très-anciennes, probes et intelligentes; il fit d'excellentes études et embrassa la profession d'imprimeur; il était et n'a été que prote dans l'imprimerie de Firmin Didot, de Paris, notre ancien député. Souvent la famille Didot lui avait proposé de l'aider à fonder une imprimerie à Paris; il a toujours refusé, et il répondait toujours : « Je suis prote et ne veux rester que prote; laissez-moi à mon indépendance et à mes chansons. » Il a tenu parole; aussi lorsque, quittant Paris à l'époque des vacances, il revenait à son cher Dreux, où il revoyait et sa famille et ses affectueux amis, il était heureux; car Claye était de ceux qui sont aimés à première vue et surtout à première audition.

Dans la société de savants et d'amis qui existait alors à Dreux, il venait apporter la gaîté, la franchise et l'entrain; aussi avec quel plaisir nous l'entendions chanter ses propres œuvres, qui promptement se popularisaient à Dreux, à Chartres, dans le département d'Eure-et-Loir, et gagnaient aussitôt la capitale.

Tout le monde connaît ses *Glous-Glous*, son *Versez du vin!* etc., etc.

Je vais copier trois de ses chansons qui vous le feront apprécier :

L'HOMME SANS AMBITION

Mes chers amis, pour jouir de la vie,
Est-il besoin de richesse et d'honneurs?
Contents de peu, méprisons les grandeurs.
Pour s'enrichir, se tuer, c'est folie.
Mon Dieu! mon Dieu! qu'on est heureux
Quand on n'est point ambitieux!

De nos efforts la fortune se joue.
Combien de gens, après bien des rigueurs,
Croyant enfin obtenir ses faveurs,
Se sont trouvés écrasés sous sa roue!
Mon Dieu! mon Dieu! etc.

Bravant sur mer la tempête et l'orage,
Dorval bien loin porte ses coffres-forts,
Revient chargé de ses tristes trésors;
Un coup de vent.... adieu tout l'équipage!
Mon Dieu! mon Dieu! etc.

Pour obtenir une place nouvelle,
Il faut d'un grand flatter la vanité.
Dans l'antichambre avant d'être écouté,
On est contraint de faire sentinelle..
Mon Dieu! mon Dieu! etc.

Je veux trouver, si jamais je m'engage,
Gentil objet encor dans son printemps,
Avec du bien, de l'esprit, des talents;
Mon cœur content n'en veut pas davantage
Mon Dieu! mon Dieu! etc.

Toujours chez moi sur table l'on présente
Potage exquis, le bœuf et l'entremets,
Deux ou trois plats, le dessert, du vin frais;
C'est bien mesquin, mais moi je m'en contente.
Mon Dieu! mon Dieu! etc.

Je viens, hélas! d'attraper la trentaine;
Et, grâce au ciel, je me porte assez bien.
Mon sort me plaît; je ne souhaite rien,
Pourvu qu'ainsi j'attrape la centaine!
Mon Dieu! mon Dieu! qu'on est heureux
Quand on n'est point ambitieux!

LE BANQUET DES VRAIS AMIS.

Quand Momus ici nous rassemble,
A sa loi sage, amis, soumettons-nous;
Versons, buvons, trinquons ensemble,
Rions, chantons, faisons les fous. (*bis.*)
Allons, qu'un aimable délire
S'empare de tous les esprits; (*bis.*)
Qu'un même transport nous inspire
Dans le banquet des vrais amis. (*bis.*)

Quand Hippocrate nous appelle,
Quand de Thémis nous suivons les leçons,
A son devoir chacun de nous fidèle
Quitte à regret ses anciens compagnons.
Mais pour nous quelle jouissance,
Quand, par Momus en ces lieux réunis,
Chacun se retrouve en vacance
Dans le banquet des vrais amis!

Autour de moi quelle allégresse!
Versez, amis, versez toujours;
De l'amitié goûtons la douce ivresse;
Que son nom vienne animer nos discours.
Bravant la vieillesse ennemie,
Tâchons qu'un jour, malgré nos cheveux gris,
Dans cinquante ans, l'amitié nous rallie
Dans le banquet des vrais amis.

VIRELAI ÉPIGRAMMATIQUE.

J'ai deux cousins, et cela m'inquiète;
L'un sera procureur et l'autre médecin.
Vivrai-je sans procès? me porterai-je bien?
Ma foi, j'en doute fort, car je vous le répète,
J'ai deux cousins, et cela m'inquiète;
L'un sera procureur et l'autre médecin.

Proposition de M. Lecocq tendant à ce qu'il soit donné lecture de l'extrait du rapport lu à l'Institut de France sur le concours des Antiquités nationales, dans lequel deux membres de la Société ont obtenu une récompense. — Cette lecture est ajournée

jusqu'au moment où l'on aura reçu le procès-verbal off cette séance.

Autre proposition du même membre ainsi formulée :

« Dans la séance de notre Société du 15 janvier 1857, nous avions communiqué une découverte que nous avions précédemment faite d'un aqueduc gallo-romain qui avait été ignoré des historiens chartrains : cet aqueduc semblait, d'après sa direction et sa pente, avoir pris naissance vers le côteau de Saint-Barthélemy, pour se diriger vers la Martinière, au faubourg de La Grappe : dans ces parages il devait se joindre à l'aqueduc provenant d'Houdouenne.

» Le 4 juillet dernier, sur l'ordre que nous avions sollicité de notre Président, M. Buisson, conducteur des ponts-et-chaussées, nous accompagnait sur les lieux. D'abord une fosse de sondage fut pratiquée dans un champ au faubourg de La Grappe, section F., nº 255 du cadastre : après huit heures de travail, nous avons rencontré l'aqueduc à une profondeur de 1 m. 90 cent. : ce conduit est construit dans les meilleures conditions, il est semblable en tous points, pour les matériaux ainsi que pour l'exécution, à celui d'Houdouenne. Les pieds-droits qui portent 59 cent. de hauteur sont, ainsi que le radier, édifiés en béton antique, lequel est composé de petits silex et de gros sable de ravine, et d'une épaisseur de 40 cent. ; la voûte est formée de maçonnerie de moellons fichés en forme de claveaux, avec quelques garnis de silex, le tout est recouvert d'une chappe de mortier ; la voûte porte 30 cent. d'épaisseur ; les dimensions de ce conduit sont, à l'intérieur, 89 cent. de hauteur sur 59 de largeur ; enfin, ce conduit est, à l'intérieur, lisse et fort propre.

» La voûte fut effondrée avec beaucoup de difficultés ; il nous fut alors possible de nous introduire dans l'intérieur, et en nous dirigeant vers la côte de Saint-Barthélemy, de parcourir une longueur de 40 m. environ : à cette distance, un amas de terres végétales obstruait totalement le passage ; nous avons pensé qu'un défoncement fortuit de la voûte en cet endroit avait produit cet encombrement Une autre large sonde fut pratiquée en ligne droite à environ 40 m. plus loin ; mais l'entreprise fut infructueuse. Revenus à l'endroit où le conduit se trouvait obstrué, nous avons recommencé une sonde ; nous avons retrouvé le conduit, en poursuivant la fouille dans le sens de la longueur, vers Saint-Barthélemy ; à 5 m. de distance, on rencontra un

fort mur de construction gallo-romaine, c'est-à-dire en petit appareil avec assises de briques; un passage ayant été ouvert dans ce mur, nous aperçûmes de l'autre face, à notre grande surprise, l'orifice de l'aqueduc, construit en appareil régulier et à claveaux; de chaque côté un mur, en petit appareil, se poursuivait; à environ 30 cent. en contre-bas du radier du conduit se trouve un fond-plan en béton excessivement dur; à la base de chacun des deux pieds-droits de cet orifice, il y a un appendice, en forme de trémie construit en béton qui aboutit au radier du conduit.

» Nous avons hâte de reconnaître que cette découverte a renversé toutes nos prévisions sur l'origine de cet aqueduc. En effet, nous avions cru que le conduit, avec sa pente dirigée vers la Martinière, devait s'alimenter de quelques sources souterraines ou seulement des infiltrations à provenir du plateau de la Banlieue et d'Archevilliers : ces conjectures ne sont plus soutenables. Devra-t-on supposer que l'orifice qui vient d'être signalé déversait les eaux dans un vaste récipient dont nous avons découvert un parement de mur? Ce bassin établi dans le Clos-Geoffroy aurait donc été un réservoir affecté au service d'un établissement public qui existait en cet endroit: dans cette hypothèse, il faudrait admettre, ce qui est possible, que le conduit d'Houdouenne, qui descendait en pente naturelle jusqu'à la Martinière, amenait l'eau au Clos-Geoffroy en siphon : cette probabilité n'a rien d'étrange ni de fantastique, puisque la pente d'ascension ne serait que d'environ 20 cent. par hectomètre, tandis que la distance à parcourir de la Martinière au bassin du Clos-Geoffroy n'était que de 260 m.; il y aurait dès lors une différence d'environ 52 cent. de hauteur, évidemment moins haute que les pieds-droits en béton du conduit qui portent 59 centimètres.

» Nous estimons qu'il y aurait à exploiter dans cette localité des fouilles très-intéressantes; nous en jugeons par les débris antiques de toutes sortes que l'on exhume de ces terrains (poteries, ossements, marbres, restes de constructions, etc). Nous avons déjà indiqué les terrains du clos Geoffroy comme renfermant ces espèces de curiosités, surtout dans le clos de M. Daïma [1], voisin du lieu où nos fouilles actuelles ont été

[1] Voyez *Procès-Verbaux* de la Société, t. 1er, p. 202.

exécutées. Il est certain qu'il y aurait avantage pour notre Société et pour l'histoire locale à ne pas négliger ce commencement d'explorations et à les conduire à un résultat définitif. Il suffirait à tout archéologue de se rendre sur les lieux pour partager nos convictions.

» Nous proposons que la Société veuille dès aujourd'hui nommer une commission spéciale, ou plutôt laisser à notre Président, expert dans ces sortes de travaux, la direction des fouilles qui devront produire les meilleurs résultats. M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à notre Société une allocation de 300 fr., à employer en fouilles; nous émettons le vœu qu'une portion convenable de cette somme soit appliquée aux fouilles dans l'ancien Clos-Geoffroy. »

Les conclusions de cette proposition sont adoptées par l'Assemblée.

Dépôt par M. Ed. Lefèvre de son travail sur la Botanique d'Eure-et-Loir, destiné à faire partie de la *Description scientifique de la France.*

Ce travail est divisé en trois grandes parties :

La première comprend le catalogue complet de toutes les plantes observées jusqu'ici dans le département d'Eure-et-Loir. Les familles y sont classées conformément aux instructions du Comité scientifique; pour les espèces, elles sont rangées d'après l'ordre adopté par MM. Cosson et Germain dans leur Flore des environs de Paris. Chaque nom latin de plante est accompagné de son nom français vulgaire s'il existe, de son époque de floraison, de son degré de rareté, de son habitat et de ses stations.

La deuxième partie traite spécialement des herborisations. Il est donné douze itinéraires, conduisant l'explorateur dans les localités les plus riches du département.

La troisième partie comprend la géographie botanique, et se subdivise en trois chapitres principaux.

Dans le premier, il est traité de la phytostatique, c'est-à-dire de la surface, de l'hydrologie, de l'altitude et de la géologie générales du département dans leurs rapports avec la botanique.

Le deuxième donne un aperçu détaillé sur les grandes stations, avec l'énumération des plantes que chacune des stations affecte le plus particulièrement.

Il y est aussi traité des naturalisations et des cas singuliers ou particuliers, qui ont pu être déduits de la présence ou de l'absence de telle et telle espèce.

Enfin le troisième chapitre comprend la statistique végétale.

Il consiste en trois tableaux dont voici l'objet :

Le premier est intitulé : Tableau des principales familles les plus riches : on y remarquera que, sur cent dix-sept familles, le nombre des végétaux compris dans les douze familles citées forme à lui seul à peu près la moitié de la végétation du département.

Le deuxième tableau établit la comparaison végétale entre les quatre arrondissements, dont, il est facile, au premier coup d'œil, de reconnaître la richesse relative.

Le troisième donne, par famille, le nombre des plantes spéciales aux grandes stations. Ce n'est à proprement parler que la récapitulation numérique du chapitre de la géographie botanique qui traite des grandes stations.

Une table détaillée des matières et du nom de chaque famille citée complète le travail.

Renvoi à M. de Boisvillette comme rapporteur.

Rapport de M. de Boisvillette sur une brochure offerte à la Société par M. Em. Renou, et intitulée *sur la Périodicité des grands hivers.*

La science, quelqu'un l'a dit avec raison, est un horizon qui recule à mesure qu'on avance, et parmi ses horizons divers, celui de la météorologie demeure encore l'un des plus éloignés. Qu'est-ce que la pluie, le vent, l'orage? Nous connaissons l'effet, non la cause. A force d'observations, le cercle se resserre autour du centre; que de points aussi de la circonférence échappent, non à la loi qui préexiste, mais à la formule qui se laisse chercher!

Certes les lois de l'électricité et de la lumière, la composition de l'air et de l'eau, entre tant d'autres, constituent de grandes données acquises des sciences physiques, aussi bien connues et fixées aujourd'hui que les calculs des sciences exactes.

Mais, par un singulier contraste, et comme en une sorte d'humiliation de l'intelligence humaine, nous découvrons des mondes innombrés dans notre ciel, des phénomènes merveilleux dans notre monde, et nous ne pouvons pas même arriver à savoir quel temps il y fera demain!

Contre cet inconnu de la science en général, et de la météorologie en particulier, se croisent de tous les côtés des observateurs sérieux qui cherchent, par la synthèse, la solution du problème que leur refuse l'analyse.

La Société archéologique, aussi, est entrée dans cette croisade, en mettant la première main à l'établissement d'un centre d'observations météorologiques à l'École normale.

J'ai la satisfaction de lui annoncer que cet observatoire spécial est aujourd'hui fondé, qu'il vit et qu'il vivra : la Commission y a apporté

ses premiers soins, et le secrétaire de la Société météorologique de France, M. E. Renou, délégué à cet effet, vient d'y apporter son concours et y donner ses instructions; l'installation des instruments s'organise, elle ne tardera pas à fonctionner et sera parfaitement en mesure de commencer l'année météorogique au 1er décembre prochain.

A se frotter à un savant, il en reste toujours quelque chose, et parmi les révélations intéressantes des études scientifiques représentées par M. Renou, permettez-moi de vous esquisser rapidement l'analyse d'un mémoire (février 1861) dont il vous offre un exemplaire, sur la *périodicité des grands hivers.*

Vous voyez, par le titre seul, un pas de fait dans la synthèse : en rapprochant les dates connues et les cahiers d'observations, l'auteur arrive à assigner une période au retour d'un hiver maximum qu'il appelle *hiver central*, autour duquel se balancent des groupes naturels d'*hivers latéraux.*

La durée totale de l'oscillation paraît assez régulièrement embrasser 41 années, et se partage en deux demi-périodes, l'une qu'on pourrait appeler *de mouvement*, qui renferme l'hiver central et ses latéraux, l'autre *de repos*, où les perturbations se disséminant sur un grand nombre d'années, sont moins sensibles.

Et pour faire comprendre l'alternative de cette grande marée calorifique par des chiffres récents, 1820 a commencé une période dont l'hiver très-froid de 1830 a marqué le maximum; elle a été en décroissant jusque vers 1841, comprenant ainsi le central et ses latéraux.

Puis de 1841 à 1860 ou 61, intervalle ou période de repos assez uniforme; mais déjà le froid de décembre 1859 a donné le premier avertissement d'une série ascendante dont le milieu, ou l'hiver central, tombera vers 1871.

Nous aurons en deçà un ou deux hivers rigoureux ou latéraux, et des analogues au delà, pour gagner, vers 1880 ou 81, un autre intervalle qui nous conduira jusqu'à un retour central, en 1912, et ainsi de suite.

Voilà donc tout un roulement hiémal déduit, assez probable, des observations anciennes, et que les observations futures sont appelées à justifier.

La périodicité estivale paraît d'allure moins régulière; les retours plus constants des grands étés arrivent 4 ou 5 ans après l'hiver central : souvent un été chaud succède à un hiver rigoureux; parmi d'assez nombreux écarts, le fait le plus probable depuis l'hiver de 1709, suivi de trois étés très-froids, paraît être : *qu'après un hiver rigoureux l'été n'est jamais beau.*

L'observation pratique mène naturellement à la question théorique. Quelle peut être la cause qui ramène ainsi tous les 41 ans, dans une même contrée du globe, des hivers rigoureux?

Tant de données cachées entrent dans le problème que tout ce qu'on peut encore en connaître se borne à des conjectures, ou plutôt à des rapprochements, et parmi ceux-ci il en est d'au moins fort curieux.

Ainsi la période de 41 ans est celle qui ramène le maximum de taches solaires à la même époque de l'année. Schwabe, par des observations suivies pendant plus de 20 ans, a reconnu qu'après avoir été grandes et nombreuses en 1828, les taches avaient considérablement diminué jusqu'en 1833, puis offert un second maximum en 1837 et un troisième en 1848; d'où il a conclu à un retour périodique de 10 ans environ.

Si nous cherchons le terme le plus voisin de correspondance de l'hiver central 1830, par exemple, nous trouvons un maximum de taches tombant à la fin de juillet 1828 : d'où il pourrait se faire que l'hiver central arrivât 18 mois après qu'un maximum de taches solaires a coïncidé avec l'époque la plus chaude de l'année.

Rien d'étonnant, d'ailleurs, à l'écart de coïncidence, que d'autres phénomènes naturels ont appris à accepter. Ceci, dois-je ajouter, est moins présenté par le mémoire dont je continue l'analyse comme base théorique qu'à l'état simple d'indication conjecturale.

Et en fait de conjectures, M. Renou montre par une seule indication qu'on ne saurait être trop réservé quand on veut démontrer que tel ou tel fait naturel ne doit pas exister. Ainsi on a souvent répété que l'influence de la lune sur le beau ou le mauvais temps ne pouvait être vraie parce qu'on devrait trouver les mêmes effets dans tous les pays. Qu'on conteste la marée atmosphérique lunaire, soit; mais par un autre raisonnement, car celui-ci est faux.

Si, par exemple, la lune, pendant une certaine phase, agit en excitant les vents d'est, les effets seront opposés aux États-Unis et en France; et, sans aller si loin, les vents de sud-est produisent des étés très-chauds à Paris et froids à Orange.

Il est certain aujourd'hui qu'il existe, vers l'extrême nord des terres boréales, deux pôles de froid, et que le pôle terrestre a une température moins basse que chacun de ces points; ceux aussi de l'hémisphère austral diffèrent peu des pôles magnétiques, et l'on doit espérer que des observations plus précises resserreront, si même ne supprimeront, la différence.

On sait que l'aiguille aimantée dirigée en 1660 sur le méridien, s'en est éloignée vers l'ouest jusqu'en 1815; qu'elle s'en rapproche depuis, et y reviendra vers 1970, pour atteindre sa plus grande orientale vers 2125, et retrouver le méridien vers 2280, ayant accompli son oscillation complète en 620 années ou environ.

L'aiguille magnétique tendant à se diriger vers le point le plus froid, et le pôle américain paraissant tenir le maximum, cette singulière oscillation ne donnerait-elle pas lieu de croire que la propriété dominante appartiendrait tantôt au pôle américain, tantôt au pôle asiatique, dans une révolution de 620 ans?

Ne serait-ce pas là encore qu'il faudrait voir la cause du caractère continental que présentait notre climat du temps de Louis XIV, caractère qui a cessé après le passage de l'aiguille au méridien pour se porter vers l'ouest? Les vents de nord-est seraient devenus alors moins fréquents, et le climat plus marin.

Je me suis laissé aller avec l'auteur à ces excursions dans le domaine de la philosophie naturelle, qui ne sont aujourd'hui que des conjectures sans doute, mais que les météorologistes, à force d'observer, sauront peut-être plus tard attaquer de front. Rien ne se perd dans la science, et le plus modeste ouvrier trouve l'espoir de placer utilement le produit de son travail dans l'œuvre du maître. Ne désespérons point, chacun y aidant, nous ou nos descendants, de pénétrer plus avant dans les secrets de notre atmosphère : celui qui a découvert la gravitation, l'électricité, la vapeur, finira peut-être un jour par savoir le pourquoi de la pluie et du beau temps.

Lecture d'une notice de M. Em. Bellier de la Chavignerie sur la Sainte-Chapelle de Châteaudun. — Renvoi à la Commission de publication.

Devant un berceau de jeune fille, poésie, par M. Denain, lecture accueillie par les plus vifs applaudissements.

La séance est levée à cinq heures, et la prochaine réunion de la Société fixée au jeudi 7 novembre.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Deschamps, à Chartres; présenté par MM. Lecocq et Lemray.

Guillaume-Rey, à Bazoches-les-Hautes; présenté par MM. de Boisvillette et Merlet.

Delacroix, pharmacien, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Desbans, membre du conseil d'arrondissement, à Châteaudun; présenté par MM. Em. Bellier et Merlet.

L'abbé Souazay, curé de Saint-Valérien, à Châteaudun; présenté par MM. Em. Bellier et Merlet.

Gérin, procureur impérial, à Chartres; présenté par MM. de Boisvillette et Merlet.

Hatey, notaire, à Maintenon; présenté par MM. Garnier et Petrot-Garnier.

De Bertheville, substitut du procureur impérial, à Châteaudun; présenté par MM. Garnier et Merlet.

L'abbé Besteaux, curé de Pré-saint-Evroult; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Chevrier, à Chartres; présenté par MM. Lecocq et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Société littéraire et scientifique de Castres, — Séance générale publique du 29 janvier 1861 ; — Procès-Verbaux des séances, 4e année (Envoi de la Société). — *Impr.*

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, no 38 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Mémoires de la Société Académique du département de l'Oise, t. IV (Envoi de la Société). — *Impr.*

Sur la périodicité des grands hivers, par M. Em. Renou (Don de l'auteur). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. du 1er août 1861 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1861.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Monsieur le Président lit un discours de rentrée, accueilli par de vifs applaudissements.

« Nous inaugurons, Messieurs, notre séance de rentrée par une bonne nouvelle.

» Le 1er prix du concours des sociétés savantes institué par le Ministère, vient de vous être accordé, haute et rare distinction, particulièrement honorable pour l'un de vos membres, et dont une part de mérite revient à la Société entière, en même temps que de la récompense.

» Voici la dépêche qui vous la notifie :

« Paris, le 16 octobre 1861.

« Monsieur le Président,

» La Commission chargée d'examiner les travaux adressés par » les sociétés savantes en vue du concours institué par mon

» arrêté du 25 janvier 1860, vient de me soumettre son rapport
» et ses propositions pour la distribution des récompenses.

» Je suis heureux d'avoir à vous annoncer, Monsieur le Pré-
» sident, que le *Dictionnaire Topographique d'Eure-et-Loir*,
» rédigé par M. L. Merlet sous les auspices de votre honorable
» société, a été jugé digne *du* 1er *prix*, comme remplissant en
» tous points le programme tracé par le comité. Ce prix, qui a
» été décerné, *ex-æquo*, à M. Quentin, membre de la société
» des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, consiste :
» 1o, en une médaille d'or, de *deux cents francs*, attribuée à
» la société dont vous dirigez les efforts ; 2o, en une somme de
» *mille francs* mise à la disposition de M. L. Merlet ; 3o, en une
» médaille de bronze personnelle au lauréat.

» J'écris directement à M. Merlet pour l'informer du résultat
» du concours en ce qui le concerne, et pour lui transmettre
» mes félicitations.

» La distribution des récompenses aura lieu à la Sorbonne,
» le 25 novembre prochain, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de
» vous en informer ; je me plais à espérer qu'une députation
» de la Société archéologique d'Eure-et-Loir pourra assister à
» cette cérémonie.

» Agréez, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de
» ma considération très-distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes*,
ROULAND.

» La Société se fera assurément représenter à la séance du 25 novembre. J'en ai pris l'engagement, assuré d'avance de son empressement à le ratifier.

» Nous sommes entrés, vous le voyez, Messieurs, dans une large voie : hier tout un dictionnaire géographique ; sous presse un *Cartulaire de Notre-Dame*, et un répertoire archéologique ; de temps à autre, des mémoires et des rapports scientifiques : nos publications se remplissent, et la production collective tient déjà une place bibliographique des plus satisfaisantes.

» Si nous avons assez fait pour la publicité, me permettez-vous de le dire, faisons aussi quelque chose pour l'intérêt intime de nos séances. Même parmi gens voués aux mêmes études, les prédilections et les vues prennent des directions divergentes, et dans une assemblée, quel qu'ait été le point de départ initial,

la marche et le but varient naturellement au gré de chaque individualité : que faut-il chercher pour contenter tout le monde ? la variété. C'est un appât d'ailleurs qu'il appartient au plus grand nombre plutôt qu'à quelques-uns de préparer.

» Et pour m'expliquer sans figure, si chacun de nos membres nous apportait ici, à l'échéance mensuelle, l'un ses études propres, l'autre un article de revue, d'observation ou de critique, celui-ci un peu de science, celui-là de littérature, d'art, d'industrie, tout cela, je le répète, emprunté à autrui ou produit spontané de sa pensée et de sa plume : l'ordre du jour perdrait peut-être en fait d'érudition pure ce qu'il gagnerait en actualité, mais s'adressant plus particulièrement aux aptitudes de chacun, au moins amènerait-il, par réciprocité, à plus de lecteurs plus d'auditeurs.

» Car il faut le dire, Messieurs, nous nous montrons assez bienveillants pour les travailleurs, à la condition encore de ne pas travailler nous-mêmes; de là nous arrivons à n'entendre souvent que les mêmes voix qui pourraient, elles aussi, venir à prendre crainte ou défiance légitime d'uniformité : tâchons, si vous le voulez, de parler et d'écouter chacun à son tour.

» Nous n'écrivons, de même que nous ne parlons pas toujours pour être imprimés : une foule de faits sont de nature à occuper agréablement les séances, qui, jetés dans le courant général de la publicité, semblent s'y perdre ou s'y amoindrir : qu'il en soit donc d'une part de nos lectures comme d'une simple conversation, libre, large, variée, assez savante pour intéresser, assez spirituelle pour amuser et dont il reste un bon souvenir, si ce n'est un enseignement utile, que chacun emporte avec soi, sans attendre le Bulletin pour se le rappeler.

» Ne nous bornons pas non plus à exploiter seulement les sources locales : notre but constitutif sans doute fut et demeure d'être avant tout Société archéologique et particulièrement chartraine; je le tiens pour principal; c'est lui d'ailleurs qui fait la meilleure part de nos Mémoires.

» Sans se jeter dans le mouvement de la presse quotidienne ni vouloir faire assurément du feuilleton scientifique ou littéraire, il me semble qu'un ouvrage utile vous tombant sous la main, quel qu'en soit le sujet, s'il est bon, la Société en suivrait avec intérêt l'exposé.

» Les sciences, celles naturelles surtout, progressent à pas de géant et distancent vite notre instruction d'école : quelques faits saisis à propos sur leur passage, seraient bien écoutés de tous.

» Le goût des expositions provinciales est entré aujourd'hui dans les habitudes, et l'art s'y montre ainsi sous toutes ses facettes locales : poursuivez l'art sur ce point de terrain, si vous ne le voulez prendre sur un plus vaste espace, il vous donnera quelqu'aperçu curieux, ne fût-ce que par le mérite de la nouveauté. Vous l'avez appris chez vous par bonne et due expérience, et vous auriez beaucoup à apprendre encore chez les autres.

» Mais vouloir mesurer à tous le champ serait une non moins folle entreprise que prétendre assigner à chacun le sillon qu'il peut suivre; tel n'a été, Messieurs, ai-je besoin de le dire, ni mon fait ni mon intention. Au moment de reprendre nos travaux, j'ai cru pouvoir faire appel à la bonne volonté du plus grand nombre, pour la plus entière satisfaction de tous : j'ai cherché, non pas à guider la Société, elle sait bien marcher seule, mais à lui ménager un peu moins d'austérité dans les formes, un peu plus de variété dans les jouissances, l'engageant à causer sans cesser d'écrire ni de publier, pour l'agrément de ceux qui, au goût du bon et du beau, se laissent volontiers aller à joindre tout simplement celui de l'agréable, le *dulcis* du poète, la mélodie de notre jeunesse charme encore de notre vieillesse, la fantaisie de l'esprit délassement du travail de l'intelligence.

» Qui cherche le mieux, dans cette voie, a la confiance, Messieurs, votre concours aidant, de rester, quand même, ami du bien. »

L'assemblée délègue quatre de ses membres, MM. Denain, Merlet, P. Durand et Salmon, pour la représenter à Paris dans la solennité du 25 novembre.

Dépôt d'une proposition de M. Lecocq.

« Le soussigné propose que, lors de l'impression du titre définitif des volumes du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, le titre de la première livraison soit modifié, en mettant en tête, soit *Publication de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, soit *Publié par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, attendu que

les mots, sous les auspices de la Société, n'établissent pas le titre de l'éditeur, non plus que la véritable coopération de cette Société dans cette publication. »

Les conclusions de cette proposition sont adoptées sans difficulté.

Autre proposition du même membre ainsi conçue :

« Le soussigné propose qu'une délibération soit prise pour qu'à l'avenir, les pièces lues au sein de la Société ne puissent-être livrées à la publicité, avant que l'œuvre ait été publiée dans les Mémoires ou Procès-Verbaux de la Société Archéologique, en autres termes, qu'avant cette publication, une insertion entière ou partielle des pièces lues par l'auteur ne puisse avoir lieu sans autorisation, dans les ouvrages édités ou publiés par la Société. »

Après diverses observations nécessaires pour l'explication de cette proposition, l'assemblée en adopte le principe, et quant à l'espèce décide qu'il demeure bien établi que le mérite de la première découverte de la charte de Rolland relative à la Malmaison et publiée dans le *Cartulaire du Chapitre de Chartres* appartient à M. Lecocq, qui l'a insérée dans un article destiné à entrer dans les Mémoires de la Société.

Lecture d'un article de M. Dumas, extrait du *Moniteur* du 26 octobre et relatif à la nouvelle découverte de MM. Bünsen et Kirchoff.

Lecture de la première partie du rapport de M. Barrois sur les notes météorologiques de M. le commandant Delcros.

Communication de M. Person sur l'observatoire météorologique de l'Ecole normale.

Lecture d'un article de M. Merlet sur le poète Pannard. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Ravault demande que des membres de la Société soient délégués pour aller visiter l'église d'Aunay-sous-Auneau, une des plus intéressantes du département au point de vue archéologique. — Ce soin est confié à MM. P. Durand et Merlet, qui sont invités à étudier d'une manière toute spéciale cette église dans les tournées qu'ils feront pour préparer le Répertoire Archéologique du département.

La séance est levée à cinq heures du soir.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

M. Valérius de Beffort, à Paris; présenté par MM. Em. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

Mme Roux, à Chartres; présentée par MM. P. Durand et Merlet.

MM. L'abbé Binet, supérieur de la Providence, à Chartres; présenté par MM. l'abbé Pouclée et Merlet.

L'abbé Desbonnets, professeur, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Petrot-Garnier.

Lemenestrel, imprimeur, à Dreux; présenté par MM. Garnier et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Traité de la Vénerie de Budé par Chevreul (Don de M. Aubry). — *Impr.*

Notice sur J. de Lacourt par M. Paillart (Don de l'auteur). — *Impr.*

Bulletin de la Société Archéologique de Sens, 1851 à 1861, 6 vol. (Envoi de la Société) — *Impr.*

Mémoires de la Commission historique du Cher, 2e vol. 1er livr. (Envoi de la Commission). — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1er trimestre de 1860 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, septembre et octobre 1861 (Envoi du Comité central des artistes). — *Impr.*

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César (Envoi du Ministère de l'Instruction publique). — *Grav.*

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1861.

Présidence de M. le Vte DE CHARNAILLES, Préfet d'Eure-et-Loir.

La séance est ouverte à trois heures et demie dans la grande salle de la mairie; plus de soixante membres de la Société assistent à cette réunion.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le vicomte de Charnailles remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui fait en se réunissant sous sa présidence. Il se félicite que la première séance à laquelle il assiste soit précisément une journée de triomphe pour la Société. Il suivra toujours avec le plus vif intérêt ses travaux et sera son interprète auprès du Conseil général et du gouvernement de l'Empereur.

Après ces généreuses paroles, chaleureusement applaudies, on entend un rapport de M. Denain sur la solennité du 25 novembre.

« Messieurs,

» Le Président d'une académie de province présentait autrefois sa compagnie, à celui qu'on a pu appeler le Roi Voltaire, à cause de l'influence dominatrice, mais presque toujours dangereuse, qu'il exerça, pendant un siècle, sur l'opinion de ses contemporains. Le mordant et spirituel vieillard ne répondit que par des compliments ironiques à la désignation qu'il venait d'entendre. Il était charmé, disait-il, de voir l'académie de Soissons, fille honnête et bien élevée qui n'avait jamais fait parler d'elle. Si ce génie éminemment sardonique, dans lequel se résumait l'exagération du vieil esprit gaulois, vivait encore, de nos jours, et que vous eussiez à lui demander de ses sourires, il ne pourrait vous traiter, sans mettre les rieurs contre lui, aussi cavalièrement qu'il a fait pour la Société littéraire que je viens de nommer. Elle méritait vraisemblablement un peu le soufflet que lui administrait, sous enveloppe, cette souveraineté insolente et dédaigneuse pour ce qui n'appartenait pas à ses doctrines. Qui sait aujourd'hui, en effet, s'il a jamais existé une académie de Soissons? Les recherches des esprits laborieux, les travaux féconds et les grandes vues historiques,

rien de tout cela, n'était à cette époque à l'ordre du jour. La pensée humaine fermentait à Paris, elle visait à des réformes sociales qui, en recevant plus tard leur consécration définitive, ont changé la face de notre patrie.

» Votre Société n'est pas, Messieurs, une de ces filles honnêtes et bien élevées qui n'ait jamais fait parler d'elle, pour reprendre l'expression de tout-à-l'heure. En vous constituant, vous avez entrepris et réalisé une œuvre sérieuse. Travailleurs probes et consciencieux, vous avez interrogé le pays; vous avez exhumé ses souvenirs, rajeuni quelques-unes de ses gloires anciennes et retrouvé les traces du passé, sous le perpétuel mouvement qui en altère ou en détruit les formes. Vous comptez à peine six années d'existence, et déjà vous avez attiré à vous toutes les notabilités de la contrée. Vos bulletins sont échangés avec une foule de Sociétés, vos émules. On s'y abonne, parce qu'ils sont curieux, instructifs, au niveau des découvertes du jour et le libre produit de cette spontanéité qui s'attaque à toutes les questions vers lesquelles elle se sent plus spécialement attirée, mais pour les éclairer du rayon de la science et de la vérité. On fait mieux que de s'abonner à vos bulletins, on les lit, on profite de vos recherches, on vous récompense et on vous couronne en haut lieu.

» Je viens raconter une des pages de votre histoire, qui ne sera pas une des moins glorieuses de vos annales. Je le dis ici sans vouloir flatter, qui que ce soit. Je ne connais pas de Société, plus jeune par son extrait de naissance, qui compte déjà plus de titres authentiques à la renommée et qui ait fait plus ou mieux en moins de temps.

» Vous vous rappelez, Messieurs, que, dans la séance du 7 novembre dernier, vous avez délégué quatre de vos membres pour aller vous représenter, sur l'invitation du Ministre de l'Instruction publique, soit aux sessions des Comités qui devaient durer trois jours, soit principalement à la solennité du 25, à laquelle étaient conviés tous les hommes qui concourent d'une manière plus ou moins active à l'histoire de la science et de l'érudition française. Les membres que vous avez choisis étaient : MM. Merlet, lauréat, Durand, Salmon, et celui qui a l'honneur de porter en ce moment la parole devant vous.

» Je n'ai pu, pour ma part, assister à aucune des réunions des Comités. Cette impossibilité est un de mes chagrins les plus

vifs. J'aurais prêté, Messieurs, une oreille attentive et applaudi en votre nom à ces 112 lectures qu'avaient préparés des hommes versés dans toutes les parties de la science, les uns, laborieux investigateurs des mœurs anciennes, les autres, curieux observateurs des besoins de leur époque, mais tous, sous une forme différente, représentants accrédités de ce vaste mouvement provincial qui nous a entraînés nous-mêmes dans sa sphère, lorsque nous avons fondé cette Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Un des attraits les plus piquants de ces séances, dont les journaux nous ont rendu compte, ce n'était pas seulement la variété des sujets, l'exactitude des recherches, la solidité des jugements que rendait le savoir, ou bien cet esprit d'observation qui, à défaut de la certitude absolue, arrive à la plus haute vraisemblance par l'étude des textes que nous ont légués les époques diverses: celtique, gallo-romaine, moyen-âge et renaissance. Ce qui en faisait surtout le charme c'étaient les discussions que soulevaient ces lectures. Les maîtres de la science, tout en observant dans leurs relations avec leurs confrères les règles de cette politesse française qui ne doit jamais se séparer de la culture des lettres, faisaient assaut de sagacité, combattaient ou approuvaient les conclusions de l'écrivain et rompaient avec lui des lances en faveur de leur opinion personnelle. M. de Boisvillette, votre président, avait rédigé un mémoire pour être lu dans une de ces trois journées. Son travail, comme tout ce qui sort de sa plume, était digne de figurer à côté de ces mille tributs divers que venait apporter, au centre même de l'érudition, l'érudition de la province. La multiplicité des travaux n'a malheureusement pas permis que son mémoire reçût un tour de faveur. C'est un sujet de tristesse pour nous, même au milieu des libéralités que vous réservait la fortune à vous et à votre lauréat.

» S'il me fut impossible de m'instruire au sein des Comités, je me suis fait un devoir d'assister à la cérémonie du 25, avec le groupe chartrain que vous aviez député à cet effet. L'assemblée était nombreuse. Plus de sept cents personnes étaient venues, de toutes les extrémités de la France, donner par leur présence une éclatante adhésion à la pensée qui les réunissait toutes dans ce vieux palais de la Sorbonne, si savant sous les splendeurs de Louis XIV, mais dont l'éclat n'a rien perdu sous la dynastie nouvelle, et où tous les genres de gloire

scientifique, littéraire ou artistique, viennent se donner fraternellement la main. Des industriels, des agriculteurs, des membres de l'enseignement public ou libre, des médecins, des savants, des littérateurs, des hommes qui ne cherchent que les pures jouissances de l'étude, ou des noms qui brillent dans l'armée, dans la magistrature et l'administration, figuraient dans cette enceinte. Nous y avons distingué un certain nombre d'ecclésiastiques. Nous en faisons l'objet d'une remarque, parce que nous aimons à voir le sacerdoce français, si riche de science et de vertus à toutes les époques, suivre les nobles traditions des Mabillon, des Montfaucon, des dom Bouquet et se mêler à la société laïque, ici par le dévouement de l'apostolat chrétien, et là, par les fruits de ses veilles aussi laborieuses que fécondes. Pourquoi cet immense concours, Messieurs ? L'explication en est bien simple. Tous avaient compris ce qu'il y avait de salutaire et de vital dans la convocation de ces États-Généraux de la science, qui n'amèneront, eux, aucune crise redoutable dans la politique, et qui, s'ils sont funestes à quelqu'un ou à quelque chose, ne le seront qu'aux vieilles routines, aux préjugés et à l'ignorance. Rendons justice aux gouvernements qui ont précédé celui-ci que s'est choisi la France, sous la libre impulsion de sa volonté et en face des périls qu'elle cherchait à conjurer. François Ier, Louis XII, Henri IV, Louis XIV surtout, avaient déjà fait beaucoup pour les sciences, les lettres et les arts. Grâce à eux, ces nobles produits de la pensée humaine se sont élevés graduellement dans l'opinion de tous jusqu'à devenir un immense intérêt public et à être comptés, quoique l'on fît, parmi les trésors les plus sacrés de la richesse nationale. Mais les mettre librement en présence les uns avec les autres, leur tendre à tous une main plus éclairée encore que protectrice, leur assurer des moyens de s'entendre, de se concerter et de se diriger vers un but commun, effacer un moment la distance des rangs pour les incliner devant la royauté du génie, faire ressortir toutes les aptitudes, susciter tous les efforts, récompenser tous les mérites sous les yeux de leurs pairs, c'est ce qu'on n'avait pas fait encore. C'est ce qui a été tenté une première fois et qui se renouvellera certainement, afin que notre France ait aussi ses nobles expositions de l'intelligence à côté de celles de l'industrie et du commerce.

» La pensée que je viens d'exprimer, Messieurs, reposait au

fond de tous les cœurs. Aussi, quand le Ministre de l'Instruction publique parut dans cette vaste enceinte du Concours général, richement ornée de draperies, avec le public nombreux de ses tribunes, une salve d'applaudissements éclata de toutes parts. On saluait en M. Rouland l'illustre représentant de la pensée impériale; l'éminent homme d'État auquel son souverain a remis les intérêts des sciences et des lettres, et le magistrat qui les honore et les protége comme les plus fermes soutiens d'un trône si miraculeusement relevé par la Providence.

» M. Rouland était accompagné de MM. de Royer, vice-président du sénat, Dumas, sénateur, Amédée Thierry, président de la section d'histoire, sénateur, Léon Rénier, président de la section d'archéologie, membre de l'Institut, Le Verrier, président de la section des sciences, sénateur, Nicias Gaillard, président de chambre à la Cour de cassation, Milne-Edwards, membre de l'Institut, vice-président de la section des sciences, Nisard et Patin, de l'Académie française, Guigniaut, de l'Institut, des inspecteurs généraux de l'Université ou du corps académique de Paris. La pléïade était au complet, portant à tous les degrés l'étoile de l'honneur, et heureuse de cette fête de la science dont ils n'étaient par les moindres ornements.

» Le Ministre ouvrit la séance par un discours que chacun de vous a lu, dans ses heures de loisir, et qui restera profondément gravé dans vos mémoires. Après s'être félicité de la séance solennelle, qui réunissait autour de lui les membres des Comités des travaux historiques et les délégués de la plupart des Sociétés savantes, il raconta sommairement à l'assemblée les services qu'a rendus à l'histoire de notre pays le Comité des travaux historiques. Il exposa comment ce Comité, s'associant à ses propres pensées, trouva dans les diverses Sociétés savantes et Facultés de l'Empire, une collaboration qui, à raison même de sa pleine liberté et de son caractère essentiellement local, a produit les meilleurs résultats pour l'extension de tous les travaux d'érudition appliqués à la science de nos origines et de nos transformations sociales. Enfin, il termina par un éclatant témoignage qu'il rendit aux études de ces Facultés et de ces Sociétés savantes qui sont l'honneur, le mouvement et la vie de nos provinces, dans toutes les directions scientifiques et littéraires.

» Ici se présentait tout naturellement une objection capitale.

N'était-il pas à craindre que la bienveillance dont le gouvernement prenait l'initiative à l'égard des sciences et des lettres, ne fût un piège, et que, sous la main qui honore et protége, ne se cachât la main qui absorbe. Il ne fallut que peu de mots pour repousser cette crainte, si quelqu'un l'avait partagée. M. Rouland déclara nettement qu'étrangères aux moindres velléités de prééminence ou d'asorption, les récompenses décernées n'étaient point le signe d'une protection ambitieuse. Son but unique, ajoutait-il, comme celui du Gouvernement, était de travailler au progrès des sciences pures et appliquées, en récompensant tous les efforts généreux, mais en laissant aux lettres toute la liberté de leur action et toute la dignité de leur indépendance.

» Le Ministre de l'Instruction publique fut souvent interrompu, Messieurs, par de longs applaudissements. On reconnaissait en lui la franchise d'un noble caractère qui prenait des engagements sérieux. Comme il me le disait à moi-même, dans la soirée, la parole n'est pas une chanteuse, qui se plie à tous les airs, emprunte toutes les formes et revêt tous les sentiments. Elle n'est puissante qu'à la condition d'être vraie et sincère. Ce qui relève encore l'éloquence de cet homme d'Etat, c'est l'accent de l'âme, c'est l'élan d'une conviction généreuse, c'est quelque chose de sympathique qui va au cœur de tous parce qu'il est parti du cœur de celui qui parle. Nulle part, je dois le dire, je n'ai entendu une voix qui emprunte à la solennité du jour et aux vérités éternelles qu'elle proclame, une autorité plus imposante. Au reste, cet orateur avait commencé par apporter dans les joûtes de la tribune politique ou du réquisitoire général, le style concis et nerveux, la forte dialectique et l'éclat des images qu'il a déployés depuis, dans nos fêtes académiques ou dans les nouvelles assises de la science.

» Après M. Rouland, vint M. Milne-Edwards, doyen de la Faculté des sciences de Paris, vice-président du Comité des sciences, et membre de l'Institut. Son discours n'a pas la même élévation que celui du Ministre. On ne dérobe pas facilement à Hercule sa massue, signe de sa force. Mais le nouvel orateur se proposa un but tout particulier. Il prouva, les pièces à la main, que tout le mouvement scientifique était loin de se borner à Paris, comme le répète le vulgaire, mais que, sur tous les points de la France, les études géologiques, physiques, naturelles, astro-

nomiques et mathématiques, avaient d'illustres représentants. C'était se montrer gracieusement hospitalier envers la province à laquelle on faisait les honneurs de la fête. Mais il y avait là, Messieurs, plus que la convenance et le savoir-vivre d'un illustre amphytrion ; il y avait une justice rendue à des talents sérieux, sincères, qui ont honoré le pays en l'éclairant, et ont souvent commencé, à deux cents lieues de Paris, une réputation que la capitale est ensuite venue confisquer à son profit, comme si elle n'avait pas assez de rayons de sa gloire personnelle, sans absorber ceux que lui envoient les départements.

» Un nom que vous connaissez tous, Messieurs, celui de M. Lescarbaut, qui, dans une de nos petites communes et avec les instruments les plus imparfaits, surprit dans le ciel une planète qui avait échappé à l'œil si clairvoyant des princes de la science, est inscrit dans ces annales de nos renommées provinciales. Il avait été oublié dans la longue énumération de la séance publique. Votre président délégué demanda immédiatement pour lui à M. Le Verrier et à M. Milne-Edwards, une réhabilitation spéciale au livre d'or. Elle me fut accordée. Il figure aujourd'hui dans les colonnes du *Moniteur* du 19 courant. Mais, par un nouveau caprice de la fortune, Orgères, où réside notre compatriote, est distrait de la Beauce pour se voir incorporé à la Normandie. Nous acceptons l'éloge du savant doyen de la Faculté des sciences, en rectifiant l'erreur involontaire du géographe. Qui dit Orgères dira maintenant le docteur Lescarbault. La célébrité de la planète qu'a dérobée aux mystères de la voûte étoilée ce modeste et ingénieux astronome, effacera le sinistre renom qu'avait créé jadis à sa patrie une bande d'incendiaires et d'assassins.

» Le rapport de M. Milne-Edwards nous intéresse tous, Messieurs, parce que nous sommes plus ou moins éloignés ici de la capitale et qu'il avait pour but de glorifier la province laborieuse, savante et donnant quelquefois à Paris lui-même d'utiles exemples, celui de M. Léopold Delisle va nous attacher par un autre côté plus sympathique encore.

» En effet, il ne s'agissait pas seulement ici de faire ressortir par la publicité les travaux trop peu connus de la province, mais d'attacher une distinction spéciale à votre Société, et à celui qui lui a procuré cet honneur par la spécialité de ses persévérantes études.

» Vous savez, Messieurs, que le Ministre s'était adressé à toutes les sociétés savantes, pour mener à bonne fin ces œuvres de reconstruction historique qu'on appelle *la Carte de la Gaule au cinquième siècle*, le *Dictionnaire historique de l'Ancienne France*, et le *Répertoire archéologique de la France*.

» Pour toutes ces œuvres, il faut sortir de son cabinet, faire une connaissance intime avec les lieux, les visiter en personne et le sac sur le dos, nouveau pionnier de la science, se condamner à toutes les privations de pénibles voyages et recueillir patiemment pendant de longues années les matériaux nécessaires à son œuvre, jusqu'à ce qu'on puisse les coordonner dans un travail d'ensemble.

» Nul ne pouvait mieux exécuter cette entreprise que l'homme de la province, avec la simplicité de ses goûts, la connaissance des détails et la confiance du chercheur qui enregistre chaque jour une découverte nouvelle pour former le joyau de sa future couronne.

» Ici je vais emprunter à M. Léopold Delisle ses propres paroles pour laisser aux éloges qu'il distribue à votre Société et à M. Merlet, toute l'autorité d'un membre de l'Institut, honoré depuis peu, si je ne me trompe, du grand prix d'histoire fondé par M. Gobert.

« Le 7 juin 1858, dit-il, la section d'histoire et de philoso-
» phie reçut communication d'un projet de Dictionnaire topogra-
» phique dont la publication avait été décidée, en principe, par
» M. le Ministre. Le plan du travail, élaboré dans une commis-
» sion que présidait M. de Wailly, fut définitivement adopté
» le 8 février 1859.

» Le parti auquel nous nous arrêtâmes consista à diviser la
» publication en autant de Dictionnaires que la France compte de
» départements, et à confier la rédaction des Dictionnaires par-
» ticuliers aux membres des Sociétés savantes du pays. Avec cette
» combinaison, nous espérions obtenir de prompts résultats et
» intéresser sérieusement à la publication du livre les nombreux
» collaborateurs auxquels nous devions nous adresser, et dont le
» concours ne pouvait nous manquer, du jour où nous leur as-
» surions l'honneur comme la responsabilité du travail.

» Nos espérances n'ont pas été trompées. A l'appel de M. le
» Ministre de l'Instruction publique, beaucoup de Sociétés sa-
» vantes se sont mises à l'œuvre. Leur zèle a été heureusement

» stimulé par l'arrêté du 25 janvier 1860, qui instituait un prix
» pour le meilleur des Dictionnaires terminés avant la fin de
» l'année.

» Une vingtaine de travaux, qui tous attestent l'activité et la
» bonne direction des études historiques dans la plupart des
» départements, ont été adressés au Ministère, en vue du con-
» cours. Nous en avons surtout remarqué deux, qui font le plus
» grand honneur aux savants qui les ont rédigés et aux Sociétés
» sous le patronage desquelles ils ont été entrepris. Ce sont le
» Dictionnaire du département d'Eure-et-Loir, composé par
» M. Merlet, pour la Société archéologique de Chartres, et le
» Dictionnaire du département de l'Yonne, composé par M. Quan-
» tin, pour la Société des sciences historiques et naturelles de
» ce département. Ces deux Dictionnaires nous ont paru égale-
» ment dignes des encouragements de l'Administration. Nous
» avons cru devoir vous proposer de leur accorder, *ex æquo*,
» un prix que la munificence de M. le Ministre saura, nous
» n'en doutons pas, mettre en rapport avec l'importance des
» travaux couronnés.

» Pour donner une idée de leur importance, il suffit de dire
» que M. Merlet et M. Quantin ont, de tous points, rempli le
» programme que vous aviez tracé. Chacun de ces savants a
» scrupuleusement enregistré, dans une seule série alphabétique,
» tous les noms qui appartiennent à la topographie du dépar-
» tement, noms fournis par la géographie physique (montagnes,
» vallées, forêts, cours d'eau, etc.), — noms de lieux habités,
» (communes, villages, hameaux, écarts, etc.), — noms se
» rapportant à la géographie historique, (anciennes circons-
» criptions, vieux chemins, châteaux, fiefs, abbayes, prieurés,
» etc.) Pour le département d'Eure-et-Loir, comme pour celui
» de l'Yonne, le relevé des noms modernes était déjà préparé
» par les nomenclatures que M. Lefèvre et M. Charles Augé ont
» données au public depuis quelques années. Mais la nomen-
» clature ancienne était toute à faire : pour l'établir sur de
» solides fondements, M. Merlet et M. Quantin ont dépouillé à
» fond les vastes dépôts d'archives dont la garde et le classe-
» ment leur sont confiés. Ce dépouillement les a mis en posses-
» sion d'une immense quantité de noms anciens, qu'ils ont
» rapprochés avec un remarquable discernement des noms mo-
» dernes correspondants. Ils ont soigneusement noté et utilisé

» les détails qui, dans les textes originaux, accompagnent parfois
» les dénominations topographiques, et jettent de la lumière
sur la question des anciennes circonscriptions territoriales.

» En entrant le premier dans la voie indiquée par les instructions ministérielles, et en nous permettant de publier dès maintenant, une livraison qui peut être donnée comme guide
» et comme modèle, M. Merlet s'est créé des droits particuliers
» aux encouragements dont nous avons à disposer. M. Quantin
» n'a pas fait preuve d'une moindre activité. Le travail qu'il
» nous a adressé, et dont l'impression devra marcher rapide-
» ment, paraîtra peu de temps après celui de M. Merlet. Grâce
» au zèle de ces deux archivistes, le public ne tardera pas à
» comprendre la nature et l'étendue des services qu'il peut de-
» mander à nos Dictionnaires départementaux.

» C'est au nom de la Société archéologique de Chartres et de
» la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne
» que les travaux de M. Merlet et de M. Quantin ont été envoyés
» au concours. Ces deux compagnies sont dignes de l'honneur
» qui rejaillira sur elles. Ni l'une ni l'autre n'a en effet reculé
» devant les publications de longue haleine, qui sont, à propre-
» ment parler, les pièces justificatives des Dictionnaires topo-
» graphiques. La Société de l'Yonne a entrepris, depuis plu-
» sieurs années, la composition d'un cartulaire dans lequel sont
» réunis, suivant l'ordre des temps, les documents diplomati-
» ques se rapportant aux territoires qui ont formé le départe-
» ment de l'Yonne : les deux premiers volumes de ce grand
» ouvrage ont reçu des juges compétents un accueil dont l'édi-
» teur principal, M. Quantin, a droit d'être fier. De son côté,
» la Société archéologique de Chartres a voté et commencé
» l'impression d'un cartulaire général de l'église et de l'évêché
» de Chartres, ouvrage dont la bonne exécution est garantie
» par le nom des éditeurs, M. Merlet et M. de Lépinois. De
» pareilles publications, qui ne servent pas moins à l'histoire
» générale du moyen-âge qu'à l'histoire particulière des pro-
» vinces, suffisent pour montrer l'utilité des associations qui
» veulent bien y consacrer la meilleure partie de leurs mo-
» destes ressources. Nous devons nous féliciter d'avoir à dis-
» tinguer, dans ce concours, deux Sociétés qui comprennent
aussi bien les intérêts de la science historique. »

Vous venez d'entendre le jugement qu'a prononcé sur le

Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir un membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres. Tout éloge, après ceux qu'a reçus d'une voix si accréditée un volume, qui naquit et grandit sous vos auspices, serait superflu. Cependant si une autorité bien moins décisive pouvait encore se faire écouter après elle, je vous ferais remarquer quelle œuvre de patience a su accomplir notre savant secrétaire. Que de recherches laborieuses à poursuivre ! que de matériaux à consulter, à vérifier, à contrôler ! que de mots à transcrire avec leurs dates, leurs origines, leurs sources pour arriver à la période du dix-neuvième siècle ! Nos aïeux n'aimaient pas le changement moins que leurs descendants. Prenez un nom de ville, de canton, de simple localité rurale, ou d'église et d'abbaye. Le mot qui les désigne ne subit pas moins de quinze ou de vingt transformations diverses avant de se sceller, pour ainsi dire, dans l'appellation moderne, si toutefois on peut regarder comme fixé ce qu'il y a de plus mobile au monde, la pensée humaine avec la parole qui en est la vivante traduction. J'ai voulu parcourir moi-même ce travail si remarquable. J'y ai trouvé partout les traces du génie patient, laborieux, méthodique, observateur, et, qui pour faire son œuvre, a compulsé une multitude d'écrivains, anciens ou modernes, de chartes, de pouillés, d'archives et de registres où se cachait mystérieusement la perle de son écrin. Honneur, honneur donc, Messieurs, à notre lauréat ! Par ses veilles patientes et fécondes, il n'a pas seulement apporté sa pierre à l'édifice de reconstruction de votre histoire provinciale ; il a fait plus, le temps qu'il a employé à cette œuvre est une économie qui profitera un jour à tous ceux qui s'engageront dans la voie d'où sa main a écarté les épines et les obstacles.

» Je ne vous retiendrai pas long-temps, Messieurs, sur le discours que prononça M. Chabouillet, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale et secrétaire de la section d'archéologie. Il examina dans un rapport substantiel, aussi bien pensé que purement écrit, les titres des nombreux concurrents qui avaient envoyé leurs travaux au Comité dont il relève. Comme chez les deux savants confrères qui l'avaient précédé, sa science est solide, de bon aloi, et s'exprime avec l'autorité d'un talent, complètement maître des matières qu'il traite.

» J'ai hâte d'arriver à la proclamation des noms des lauréats ainsi qu'à la remise des médailles ou mentions honorables.

» Les Comités décernèrent, au nom de S. Ex. le Ministre.

» 1° Dans la section d'histoire, un premier prix *ex æquo*, un second prix, quatre mentions très-honorables, huit mentions honorables.

» 2° Dans la section d'archéologie, un premier prix, un second prix *ex æquo*, deux mentions très-honorables, cinq mentions honorables.

» 3° Dans la section des sciences, un premier prix *ex æquo*, un second prix *ex æquo*, trois mentions très-honorables et deux mentions honorables.

« Des médailles d'or, d'argent ou de bronze ont été mises à la disposition de diverses Sociétés, pour être décernées à ceux de leurs membres qu'elles désigneraient ultérieurement.

» Chaque président de Société ou chaque lauréat était appelé successivement par les secrétaires des Comités pour aller recevoir des mains du Ministre lui-même la récompense qui lui était dévolue.

» Ici encore, Messieurs, la Société d'archéologie d'Eure-et-Loir a joué de bonheur ou plutôt elle a obtenu le rang que lui méritaient ses travaux. Elle a été nommée à la tête de toutes ses rivales. C'est votre président délégué qui le premier a été invité à s'approcher de l'estrade d'honneur, où siégeait M. Rouland, avec le cortége de savants qui l'environnait. Le Ministre debout, et prenant la main de celui qui vous représentait, lui adressa l'allocution suivante :

« Monsieur le président, je vous félicite des succès glorieux » qu'a obtenus la Société d'Eure-et-Loir. Laissez-moi vous serrer » la main dans une chaleureuse et cordiale étreinte. Il me se- » rait impossible de répéter la même formule à tous les prési- » dents qui vont se présenter. Mais, en vous serrant la main, » je la leur serre à tous. Oui, Messieurs, recevez ma sincère » gratitude pour les travaux si dignes d'intérêts que vous en- » couragez ou que vous poursuivez dans les provinces. Je vous » remercie, au nom du Comité historique qui apprécie vos » efforts, au nom de la Société qui est forte de vos conquêtes, » au nom de l'Empereur qui porte le plus vif intérêt à tous les » hommes d'intelligence, d'études et de progrès. »

L'enthousiasme fut au comble, Messieurs, quand on en-

tendit ces éloquentes paroles, qui, engageant dans la question le nom même de l'Empereur, nous prescrivaient de reporter au fond de nos provinces les sympathies non équivoques du grand homme qui, après avoir arraché la France aux convulsions de l'anarchie, est monté si haut par l'éclat de la victoire, par les conquêtes de la paix et par la protection qu'il accorde à tout ce qui fait vibrer si puissamment chez nous la fibre de l'honneur et du sentiment national.

» Le soir, un magnifique banquet réunit au Ministère les présidents, les secrétaires des trois Comités des travaux historiques, ceux des Sociétés savantes auxquels des récompenses avaient été décernées et les lauréats qui avaient obtenu des prix, des médailles ou des mentions honorables. Après un toast à l'Empereur qui fut accueilli par les plus vifs applaudissements, le Ministre remercia cordialement le Comité du concours si efficace qu'il avait prêté jusqu'alors à ses loyales intentions. S. Ex. renouvela également aux membres des Sociétés savantes l'expression de sa gratitude, pour l'empressement avec lequel ils avaient bien voulu répondre à son appel.

» Magnifique journée, Messieurs, qui laissera dans tous les esprits une impression forte et durable. Elle inaugure pour les lettres et les sciences une ère nouvelle. Tout en respectant leur spontanéité et leur indépendance, comme je le disais plus haut, elle les rapproche les unes des autres, les unit en un faisceau commun, les place sous les regards affectueux du Souverain, et leur montre le but qu'elles doivent atteindre pour hâter la civilisation et concourir à la gloire de notre commune patrie. Je n'ai qu'un regret, mais un regret bien sincère à exprimer, en finissant cette trop longue excursion, c'est que votre président réel n'ait pas pu figurer lui-même dans cette imposante solennité dont j'ai esquissé la physionomie.

» Il a pris la part la plus active à la fondation de votre Société. Il en dirige les débats avec une aménité qui ne se dément jamais et une impartiale équité qui respecte toutes les opinions. Il est descendu souvent lui-même dans l'arène, aux applaudissements de ceux qui l'écoutaient. Que vous dirai-je enfin? Il a doublement conquis ce sol chartrain, comme ingénieur en chef d'abord et ensuite comme savant et archéologue distingué. A lui donc revenait l'honneur de représenter votre compagnie : son drapeau avait été à la peine, il eût été juste qu'il fût à la

victoire et au triomphe, pour répéter une expression bien connue. Je n'ai été pour ma part que son modeste lieutenant, fier de vos palmes et des siennes; recueillant tous les éloges qui allaient à votre adresse et vous les rapportant fidèlement comme un membre dévoué de la famille.

» Encore un mot, Messieurs! Tout rapport doit avoir une conclusion; voici la mienne. Votre existence, vos travaux personnels, ceux que vous dirigez et encouragez ont obtenu des juges les plus compétents, une publique et solennelle approbation. Eh bien! noblesse oblige. Il faut donc que nous redoublions d'ardeur, chacun dans la sphère de nos goûts et de nos études, pour maintenir l'honneur du drapeau, c'est-à-dire pour faire sur le passé de nouvelles conquêtes et arriver à des résultats, sinon plus éclatants, au moins plus nombreux et qui s'étendent à plus de personnes encore. Vous vous êtes proposé pour but spécial la description et la conservation des antiquités de ce département. Interrogeons donc le passé, remuons les cendres de tous les âges, déchiffrons les médailles de toutes les époques. Voilà le premier de nos besoins; mais rappelons-nous ensuite qu'une sage philosophie doit éclairer nos investigations. Dans ce commerce avec les ruines, nous trouverons autre chose que les ruines elles-mêmes. A côté des éléments périssables apparaît la raison des faits et des monuments qui ont surgi; il y a ce qui leur communique la durée et subsiste dans notre souvenir; il y a ce qui passe et ce qui résiste. Pour moi, Messieurs, quand je rencontre un débris des âges, quel qu'il soit, sarcophage, inscription, manuscrit, peinture, mosaïque, pierre sépulcrale, flèche aérienne, église gothique ou abbaye démantelée, je paye mon tribut d'admiration à tout ce qui a vaincu le temps. Je cherche sous ces restes mutilés le souffle de Dieu, l'héroïsme des preux du moyen-âge qui frappaient ces grands coups d'épée dont il était parlé plus tard, dans la chambre des Dames, suivant le langage pittoresque du sire de Joinville, ou les vertus éclatantes de ces saints qui ont été des grands hommes et d'illustres citoyens, avant d'être invoqués sur les autels du christianisme.

» Je m'arrête ici, Messieurs. Je dépose entre les mains de M. le Préfet qui a bien voulu venir présider cette séance, la médaille que je vous ai rapportée de Paris. Elle vous a été décernée, au nom de l'Empereur, par S. Ex. le Ministre de l'Instruction pu-

blique; elle vous est délivrée par le premier administrateur du département, dont la présence dans cette enceinte est une nouveauté qui garde toute sa signification; enfin elle est la récompense de l'énergique impulsion que vous avez imprimée aux études archéologiques et des utiles dépenses que vous vous êtes imposées, pour faire avancer la science dont vous êtes les représentants. Qu'elle vous soit donc chère et précieuse à tous ces titres. N'oubliez jamais que c'est par elle et sur elle, que M. le Vicomte de Charnailles inaugure avec vous ces relations de bienveillance, d'estime et de protection gouvernementale que nous promettait naguère le Ministre. M. le Préfet d'Eure-et-Loir nous trouvera toujours dignes des faveurs de l'Etat : il ne rencontrera dans nos rangs que des hommes dévoués à l'Empereur et fraternellement unis « dans une commune volonté de » travail, de patriotisme et de progrès. »

En terminant, M. Denain dépose sur le Bureau la médaille d'or de 200 fr. qui lui a été remise au nom de la Société. Cette médaille est confiée à la garde de l'Archiviste, M. Lecocq, qui en accepte le dépôt et qui est autorisé par l'assemblée à la conserver à son domicile.

Lecture d'une lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, accordant à la Société une subvention de 300 fr.

Rapport de M. Barrois sur l'Observatoire météorologique de l'Ecole Normale.

« Messieurs,

» Dans la séance du 7 mars dernier, vous avez nommé une Commission pour étudier la proposition de M. le docteur Maunoury, tendant à établir par vos soins et sous vos auspices un observatoire météorologique.

» La Commission avait à s'occuper de l'opportunité d'un observatoire, de la forme et du nombre des observations, et des moyens de les faire.

» Quant à la première question, la Commission a pensé que la Société, issue du mouvement scientifique qui se manifeste autour de nous, ne pouvait s'empêcher d'entrer dans la voie tracée par la plupart des Sociétés savantes, dont le programme est donné par ces grands congrès scientifiques, qui probablement viendront dans un bref délai s'abriter dans nos murs, et réclamer

de nous le tribut que nous leur devons par le seul fait de notre existence. Nous marchons dans cette contrée à la tête du mouvement littéraire et artistique ; tous les hommes d'élite qui s'occupent d'arts, de lettres et de sciences viennent chaque jour nous apporter leurs suffrages ; pourquoi laisserions-nous prendre en dehors de nous l'initiation scientifique ? Du reste ce que demande la proposition que vous avez prise en considération n'est pas une nouvelle branche ajoutée à toutes celles que vous avez adoptées ; n'avons-nous pas entendu les remarquables rapports de notre président sur la géologie et l'hydrographie de ces contrées ? Or l'étude des phénomènes atmosphériques n'est qu'un corollaire de ces études précédentes, car les modifications de l'air et les lois auxquelles obéit cet océan relèvent du grand problème géologique que la science se propose de résoudre.

» La Commission pense donc que des études météorologiques complètes sont absolument nécessaires, et doivent être continuées sous les auspices de la Société.

» Comme la France compte un grand nombre d'observateurs, la Commission a pensé qu'elle devait se mettre en rapport avec l'Observatoire impérial de Paris, afin de rendre ses observations concordantes avec celles de ce grand établissement scientifique. Le Directeur nous a délégué l'un des premiers météorologistes de France, M. Renou. Ce savant a bien voulu nous aider de ses conseils et nous indiquer les instruments qui sont employés dans ce genre de recherches ; il a pensé que l'École Normale, par son exposition et par les ressources qu'elle présente, serait un des lieux les plus favorables à l'exécution de nos projets, et il a promis de nous continuer ses bons offices aussitôt que notre observatoire aurait commencé ses opérations.

» Quant aux observations, la Commission a pensé qu'il fallait rechercher l'exactitude et la précision en rejetant la trop grande variété, et qu'il est préférable de négliger celles de ces observations qui ne pourraient se faire d'une manière satisfaisante et de donner tous ses soins à celles qu'il nous est donné de faire exactement.

» Après avoir consulté divers registres tant en France qu'à l'étranger, elle a pensé qu'on pourrait régler de la manière suivante le nombre et la nature des observations :

» On ferait par jour six observations thermométriques et barométriques, à six heures du matin, à neuf heures, à midi, à trois

heures, à six heures et à neuf heures du soir. Toutefois, vu la difficulté que présentent les observations de nuit, on supprimerait pendant l'hiver ces dernières, les reprenant aussitôt que la saison le permettrait, car les météorologistes conseillent de prendre des intervalles aussi petits que possible.

» Chaque jour on indiquerait l'état du ciel, l'intensité et la direction des vents, à neuf heures, midi et trois heures du soir.

» On déterminerait chaque jour le maximum de température à six heures du soir, et le minimum à neuf heures du matin.

» Quant à la quantité d'eau tombée à l'état de pluie, de rosée, de neige ou de grêle, elle serait mesurée le plus souvent possible, surtout dans les mois où la rosée est la plus abondante.

» Enfin on tiendrait note des météores tels que halos, orages, tempêtes, avec l'heure et la durée des phénomènes.

» Toutes ces observations se ramènent pour la plupart à une constatation exacte et précise : celles qui exigent le plus de temps sont les observations barométriques.

» Enfin, il faudrait déterminer l'altitude du lieu d'observations, en prenant pour point de départ l'altitude du sol de la cathédrale qui est déjà bien connue.

» Quant aux instruments, l'administration de l'École Normale, ayant doté cet établissement de tout ce qui est nécessaire à un observatoire, a bien voulu mettre ce matériel à votre disposition : aussi, votre Commission a pensé qu'elle devait exprimer sa reconnaissance et adresser ses remerciements à l'administration éclairée qui, pénétrée de l'importance des études météorologiques, a donné une si grande preuve de bienveillance à notre Société.

» Enfin, Messieurs, la Commission pense que la Société devant continuer l'œuvre commencée par ses soins, il est utile de nommer une Commission de météorologie, dont les membres pourraient aider de leurs conseils les observateurs dans leur tâche laborieuse. Cette Commission vous présenterait chaque mois un tableau des observations et les ferait publier dans un des journaux de la localité, avec ou sans réflexions, selon votre avis. »

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Lecture par M. de Boisvillette d'une notice sur le lac Fusaro, extraite d'un ouvrage de M. Coste, sur la pisciculture.

Lecture d'une pièce de vers de M. Joliet sur la *distribution des médailles du 25 novembre*, accueillie par les applaudissements de l'Assemblée.

La Beauce désséchée, étude bibliographique par M. Merlet. — Renvoi à la Commission de publication.

Note par M. Paul Durand sur le vitrail de la chapelle de la Vierge à Saint-Pierre. — Renvoi à la Commission de publication.

Avant de terminer la séance, M. de Boisvillette, au nom de la Société, adresse des remerciements à M. le Préfet, pour l'honneur qu'il a bien voulu faire à l'Assemblée en venant la présider et pour les bonnes paroles qu'il a adressées à la Société et dont celle-ci a pris acte avec empressement.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Le marquis de Lignerolles, à Chartres ; présenté par MM. de Boisvillette et Merlet.

Le baron de Guilhermy, membre des Comités historiques, à Paris ; présenté par MM. Paul Durand et Merlet.

Desnoyers, membre des Comités historiques, à Paris ; présenté par MM. Morin et Garnier.

Famin, propriétaire, à Chartres ; présenté par MM. de Saint-Launer et Garnier.

Lecesne, bibliothécaire, à Châteaudun ; présenté par MM. Brizemur et Merlet.

Letartre (Alphonse), directeur de la Compagnie d'assurances mutuelles, à Chartres ; présenté par MM. Isambert et Merlet.

Devaureix, avoué, à Chartres ; présenté par MM. Brizemur et Merlet.

L'abbé Hatey, curé de Maintenon ; présenté par MM. les abbés Germond et Pouclée.

Lefebvre (Auguste), juge suppléant, à Chartres ; présenté par MM. de Boisvillette et de Saint-Launer.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1862.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Rapport du Trésorier sur l'état des finances de la Société au 1er janvier.

RECETTES.

Reliquat du précédent exercice	1,408 fr.	97 c.
Subvention du Conseil municipal	300	»
Id. du Conseil général	500	»
Id. du Ministère	600	»
Cotisations de 1860	30	»
Id. de 1861	1,980	»
Id. de 1862	30	»
Vente de plans de Chartres	105	50
Id. de bulletins	560	»
Diplômes	12	»
	5,526 fr.	47 c.

DÉPENSES.

Frais de recouvrement de cotisations . . .	27 fr.	25 c.
Traitement du commissionnaire de la Société.	125	»
Dépenses diverses	325	20
Mémoires de l'imprimeur	2,475	40
Gravures	391	50
	3,344 fr.	35 c.

BALANCE.

Les recettes se sont élevées à . .	5,526 fr.	47 c.
Les dépenses à	3,344	35
Reliquat actif. . .	2,182 fr.	12 c.

Un membre demande s'il ne serait pas à propos de mettre à exécution une décision prise précédemment par la Société, et

portant que les diplômes seront obligatoires. — Après diverses observations, l'Assemblée est d'avis de laisser ce droit facultatif.

Dépôt d'une proposition de M. Lecocq.

« Le soussigné a l'honneur d'exposer à la Société que, dans la livraison du mois de novembre dernier de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, est contenu le Procès-Verbal de la séance du 1er juillet 1861 du Comité Impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, Section d'histoire et de Philologie: page 144, il est dit : « M. Desnoyers rend compte » d'un document envoyé par M. Marre et intitulé : *Notice relative à la construction de l'aqueduc de Maintenon :* c'est un » extrait du *Livre des choses notables chez MM. les Religieux de » l'abbaye de Coulombs.*

» M. le Rapporteur fait l'éloge de cette notice et exprime le » désir qu'elle puisse trouver place dans les mémoires de la » Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

» Dans ce but, nous proposons que la Société veuille bien par un vœu prier M. Denain, son vice-président, de se charger auprès de M. Marre, Inspecteur de l'instruction primaire à Dreux, de lui exprimer le désir que la Société aurait de publier dans ses Mémoires ce document sur les travaux de l'aqueduc de Maintenon, document qui est recommandé par un savant archéologue et collègue. »

M. l'Inspecteur d'Académie se charge volontiers de demander communication à M. Marre de l'article dont il est question dans la note déposée par M. Lecocq : cet article sera soumis à la Commission de publication.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les conclusions du rapport de M. Barrois, lu dans la précédente séance. Les conclusions sont ainsi conçues :

« La Commission est d'avis :

1° Qu'un observatoire météorologique soit fondé à Chartres, par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir ;

2° Que cet observatoire soit placé à l'Ecole Normale ;

3° Qu'une Commission permanente soit nommée pour suivre les observations. Cette Commission présentera chaque mois à la Société les tableaux d'observation avec un rapport ;

4° Que la Société Archéologique ait seule le droit de faire publier les observations, soit dans les journaux de la localité, soit dans les journaux scientifiques. »

Il a déjà été fait droit aux deux premiers articles de cette proposition : l'observatoire météorologique existe et fonctionne à l'École Normale. Les deux derniers articles sont adoptés après diverses observations : une Commission de huit membres [1] sera nommée par le Bureau.

Rapport de M. Person sur les observations météorologiques pendant le mois de décembre. — Renvoi à la Commission de météorologie.

La Vallée de Goldau, lecture par M. de Boisvillette.

Communication d'observations météorologiques, faites à Menton par M. J. Courtois.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Le Duc, conseiller de préfecture, à Chartres; présenté par MM. de Boisvillette et Renou.

L'abbé Bordier, chapelain de l'hospice Saint-Brice, à Chartres; présenté par MM. les abbés Germond et Pouclée. (Reçu dans la séance du 4 juillet 1861.)

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Tête de sainte du XVIe siècle, provenant de l'abbaye de Coulombs (Don de M. J. Greslou). — *Pierre.*

Bénitier du XVIe siècle, provenant de Châteaudun (Don de M. Lescarbault). — *Pierre.*

Revue artistique et littéraire, n° de décembre 1861 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

[1] MM. Salmon, Maunoury, Aug. Durand, Genet, R. Greslou, Barrois, Delacroix et Person.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1862.

Présidence de M. SEDILLOT, maire de la ville de Chartres, président d'honneur.

La séance est ouverte à une heure et demie dans la grande salle de la Mairie : plus de 200 personnes, sociétaires ou invités, assistent à cette réunion. M. Le Verrier, sénateur, directeur de l'Observatoire impérial de Paris, président du Comité des sciences, prend place au bureau, à côté de M. le président. Siégent en outre au bureau : MM de Boisvillette, président de la Société, Denain, vice-président, et Merlet, secrétaire. Parmi les personnes présentes à la séance, on remarque MM. le général commandant le département, le président et la plupart des membres du tribunal civil, le colonel de gendarmerie, plusieurs chanoines de la cathédrale, les conseillers de préfecture, le docteur Lescarbault, etc.

M. le président ouvre la séance par le discours suivant :

« Messieurs,

» Nous avions fondé l'espoir que cette solennité à laquelle l'un des chefs les plus éminents de la science, vient donner un brillant éclat par sa présence, serait présidée par le premier magistrat de ce département. Ses fonctions qui dérobent tout son temps l'ont forcé à s'absenter, et elles nous imposent la privation de ne pouvoir entendre sa parole si sympathique pour votre Société. Au représentant de la ville de Chartres échoit l'honneur, en cette circonstance, de remplacer le chef du département.

» Le laboureur qui a tracé un long sillon peut jeter les yeux en arrière, et la vue de ses travaux ne fait que le stimuler à poursuivre avec plus de courage le travail qu'il doit remplir ; imitons-le. — Il y a cinq ans à peine, la ville de Chartres voyait une nombreuse réunion se former dans cette même enceinte. Avide d'entendre M. le directeur de la Société française pour la conservation des monuments, elle fut bientôt persuadée de l'utilité de consacrer ses loisirs à la recherche des éléments qui constituent le passé. A peine formée, la Société

Archéologique pénétra de tous côtés, dans les défiles obscurs et dans les sentiers presque détruits de l'antiquité de nos curiosités locales.

» Elle s'attacha avec une ardeur, qui ne fit que croître et qui se communiqua rapidement, à relier le passé au présent, et à ne pas laisser à d'autres le soin pénible, mais glorieux, de faire les découvertes qu'elle avait à cœur d'exposer au grand jour, pour prouver l'utilité de son existence.

» Le succès vous a donné de l'énergie et a soutenu votre persévérance. La modestie ne peut être taxée de témérité quand elle a le travail pour objet et l'intérêt général pour but : c'est ainsi que vous l'avez compris. La sympathie de votre œuvre, une appréciation équitable de vos travaux ont accru le nombre de vos sociétaires, non-seulement de ceux dont le concours est utile, pour publier et répandre le produit de vos veilles et de vos conceptions, mais encore de ces membres, dont la participation active rehausse et classe votre œuvre commune.

» Bientôt vous avez ressenti la nécessité d'élargir le cercle de l'atmosphère dans laquelle vous aviez cru d'abord pouvoir vivre et vous renfermer. Quand le cœur grandit, il lui faut de l'espace, et, vos aptitudes se développant avec vos travaux, vous avez demandé qu'un horizon plus vaste vous fût ouvert. Les monuments laissent apercevoir dans les pierres qui les composent l'âge, le caractère, les mœurs des siècles où ils ont été élevés. Il vous a paru bon de comprendre dans vos études les arts et les lettres qui sont le style de l'homme, la peinture de son imagination et de son cœur, et qui reproduisent avec non moins de précision ce qu'est une génération à l'époque où elle les enfante.

» Que de fois cette innovation, qui est aussi de l'histoire et de l'archéologie, ne vous a-t-elle pas donné de satisfaction, en appréciant le goût d'une littérature d'une autre époque et qui étalait dans un langage pittoresque, tant de beautés et des vérités naïves pour lesquelles nos aïeux avaient peut-être moins de prédilection que leurs descendants. L'âge antique des monuments, des arts et des lettres, a toujours su inspirer à l'esprit réfléchi, un respect égal à celui que l'on doit à la chevelure blanche du vieillard.

» Je ne reviendrai pas, Messieurs, sur les éloges que votre Société a recueillis naguère de l'organe d'un Ministre de l'Em-

pereur ; je ne pourrais que les affaiblir en les retraçant. Seulement des devoirs plus restreints, de nouvelles obligations vous sont imposés pour continuer à occuper toujours le premier rang.

» Du reste, votre émulation est telle que votre programme étendu déjà ne suffit plus à votre ardeur. Dévorant l'espace, depuis le mois de mars de l'année dernière, votre Société a pris un nouvel essor ; elle veut encore à l'avenir parcourir une route qui, jusqu'à ce jour, paraissait n'avoir été suivie que par un petit nombre de ces hommes laborieux et instruits de notre département. Je me trompe, Messieurs ; la modestie fait souvent que le talent ne veut pas paraître. Mais la justice et la récompense ont leur jour ; et le monde sait rendre avec intérêt à qui le mérite, l'éclatant hommage qui appartient au savoir. Notre contrée possède l'une de ces illustrations, et en glorifiant l'auteur d'un astre nouveau, elle a classé parmi les hommes qui l'ont illustré le savant et modeste docteur de notre Beauce.

» Messieurs, l'étude des sciences et surtout de la météorologie complète maintenant la série des travaux dont votre zèle infatigable poursuit le cours. C'est à cette initiative que notre ville doit l'honneur qu'elle reçoit de la présence de M. le directeur de l'Observatoire impérial de Paris, président du Comité des sciences ; c'est cette nouvelle étude qu'il daigne venir encourager. Habitué à traiter, devant un corps qui réunit tout ce que la France possède de plus éminent sous le rapport des connaissances de l'esprit humain, les questions les plus élevées, au point de vue de la science, qu'il nous permette de lui demander de vouloir bien nous initier en quelque sorte aux éléments d'une science dont il possède tous les secrets, qu'il nous permette de compter sur son patronage puissant pour imprimer à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir cet élan qui lui fasse faire des progrès dans cette nouvelle étude, et qu'en retour de cette haute bienveillance il daigne accepter l'hommage de la Société pour son savoir éminent et la reconnaissance de notre ville. »

M. Le Verrier remercie M. le Maire des paroles bienveillantes qu'il lui a adressées. Il rappelle l'élan que S. Exc. M. Rouland a donné aux Sociétés de province depuis son avènement au ministère : la Société Archéologique d'Eure-et-Loir a dignement

répondu aux intentions de M. le Ministre, et la récompense qu'elle a reçue le 25 novembre, dans la personne de son secrétaire, est venue justement la placer à la tête des Sociétés savantes de la France provinciale. Il vient aujourd'hui au milieu d'elle, d'abord pour resserrer les liens qui l'unissent à Paris, puis pour lui rendre la visite que ses délégués ont faite à Paris aux membres des Comités impériaux. Ce que veut surtout le Gouvernement impérial, c'est laisser aux Sociétés de province tout leur libre arbitre, toute leur individualité : il ne prétend pas centraliser, encore moins absorber leurs travaux, et s'il les convoque à des réunions scientifiques à Paris, c'est pour qu'elles puissent s'entretenir avec les savants de la capitale, de leurs œuvres, de leurs intérêts communs, sans crainte d'ailleurs de se voir annihilées dans ce grand centre des connaissances humaines. Pénétrée de ces intentions, la Section des sciences, fondée sur une demande de S. M. l'Empereur lui-même, a compris que, plus que toute autre, elle devait conserver aux Sociétés de province une entière liberté d'action : aussi, renonçant bientôt à un projet de *Dictionnaire scientifique général de la France* qu'elle avait d'abord conçu, elle a cru devoir abandonner à chaque Société le soin de rédiger et de publier elle-même, suivant le programme qu'elle jugerait préférable, le Dictionnaire scientifique de son département, se réservant de venir en aide à ces Sociétés autant que cela lui serait possible.

L'illustre sénateur félicite ensuite la Société de l'établissement de son observatoire météorologique, et dit qu'il a vu avec plaisir la liaison de la Société et de l'Ecole normale pour l'accomplissement de cette œuvre. Mais il voudrait qu'on fît encore un ou deux pas de plus. Aux six observations diurnes, il demande que, pendant une année, on ajoute des observations nocturnes, de manière à avoir des notes complètes pour la nuit comme pour le jour ; ce serait là un éminent service rendu à la science. Puis, pourquoi ne pas joindre quelques observations astronomiques ? Ce qui manque surtout, ce sont des observateurs : les astronomes, absorbés par des phénomènes généraux, laissent nécessairement échapper bien des phénomènes particuliers : ce qu'ils ne peuvent constater, détournés qu'ils sont par d'autres études, des travailleurs intelligents le relèveraient. Ici le savant astronome explique le mode qu'il convient de suivre pour l'observation du ciel, et afin d'engager la Société à répondre à

son désir, lui fait don d'un exemplaire de *l'Atlas écliptique* de M. Chacornac.

La méthode employée par les astronomes dans l'observation du ciel, conduit naturellement M. Le Verrier à parler de la découverte de la planète *Vulcain* par le docteur Lescarbault, membre de la Société. Il rappelle d'abord le système des anciens, qui, Aristote à leur tête, n'admettaient que cinq planètes, et qui, pour défendre *l'incorruptibilité des cieux*, prétendaient que tous les phénomènes qui survenaient étaient des *phénomènes sublunaires*. Il explique comment on fut forcé d'abandonner ce système : il raconte en peu de mots les principaux progrès de la science astronomique, puis il fait l'histoire de la découverte de M. Lescarbault. Il redit les précautions prises par lui pour s'assurer de la réalité de la découverte, et affirme que le calcul conduit en effet à l'existence d'une planète avec faible déclinaison, telle que l'a aperçue M. Lescarbault, et que l'astre errant découvert par ce docteur répond à vingt des conditions astronomiques d'une planète. Malgré tous les écrits des détracteurs de M. Lescarbault, sa découverte est donc incontestable, et Vulcain, sans nul doute, reparaîtra un jour pour donner un éclatant démenti à ceux qui veulent douter encore de son existence. Une des plus grandes objections qu'on ait faites à M. Lescarbault est qu'il n'avait pas vu l'entrée de la planète sur le Soleil et que cependant il a noté le moment de cette entrée. Mais, répond M. Le Verrier, il y a une célèbre observation du passage de Mercure sur le soleil ; Hévélius n'avait pas non plus vu l'entrée, et cependant il en a noté le moment, et qui a jamais pensé à contester la vérité de son observation ? Un astronome de Liverpool, Horroxius, contemporain de Gassendi, signala en 1639 le passage de Vénus sur le soleil : Horroxius n'était pas non plus présent au moment de l'entrée de la planète ; il le releva néanmoins, et on n'a jamais argué de faux son observation. Nul fondement donc dans cette objection. La découverte de M. Lescarbault est certaine, et la Société peut se faire gloire de posséder ce savant dans son sein.

L'improvisation de M. Le Verrier, souvent interrompue par les murmures approbateurs de l'Assemblée, est suivie de longs applaudissements. M. de Boisvillette annonce que M. le directeur de l'Observatoire a bien voulu accepter la présidence

d'honneur de la Société, nouvelle accueillie par des applaudissements unanimes.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture d'une notice de M. de Boisvillette sur la *Météorologie de Grégoire de Tours*, lecture écoutée avec le plus vif intérêt, et dont le manuscrit est renvoyé à la Commission de publication.

Notification à l'Assemblée de l'établissement de cours publics, entrepris sous le patronage de la Société, et communication d'une lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, félicitant la Société de cette création.

« Monsieur le Président, vous avez bien voulu m'informer, » par lettre du 25 janvier dernier, que la Société Archéologique » d'Eure-et-Loir venait de créer, à Chartres, des cours publics » et gratuits sur l'archéologie et les sciences.

» Je vous remercie de cette communication.

» Je ne puis que vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi » que vos honorables collègues, d'avoir pris l'initiative d'une » aussi utile fondation. Il serait à souhaiter que de semblables » cours s'établissent dans toutes les villes un peu importantes » de l'Empire qui possèdent des compagnies savantes. Pour » contribuer à ce résultat si désirable, j'ai donné ordre qu'il » fût fait mention dans le plus prochain numéro de la *Revue* » *des Sociétés savantes* d'une création qui honore la Société » archéologique d'Eure-et-Loir.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considé- » ration la plus distinguée.

ROULAND.

Lecture d'une notice de M. Ad. Lecocq sur *Jean le Maçon, fondeur de cloches, chartrain*, l'auteur de la fameuse cloche Georges d'Amboise, de Rouen. — Cette notice est suivie des applaudissements de l'Assemblée et renvoyée à la Commission de publication.

Avant que la séance ne soit levée, M. de Boisvillette, au nom de la Société, remercie M. Le Verrier de l'insigne honneur qu'il a bien voulu lui faire en assistant à une de ses séances et des bonnes paroles qu'il lui a adressées. La Société, excitée par cette nouvelle marque de bienveillance du gouvernement de

l'Empereur, tâchera de ne pas rester en dessous de ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour, et s'efforcera de mériter par ses travaux les faveurs dont elle a déjà été honorée, et dès à présent elle entreprend la préparation du Dictionnaire scientifique d'Eure-et-Loir.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Tasset, à Chartres; présenté par Mme Roux et M. Merlet.

Liard, ancien notaire, à Chartres; présenté par MM. P. Durand et Merlet.

Lagarrigue, rédacteur du *Journal de Chartres;* présenté par MM. Garnier et Merlet.

Ribot, colonel d'état-major en retraite, à Luisant; présenté par Mme Roux et M. de Boisvillette.

SÉANCE DU 6 MARS 1862.

Présidence de M. de Boisvillette.

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances des 9 janvier et 12 février 1862.

Etat de situation des Plans de la ville de Chartres en 1750, édités par les soins de la Société. — De cet état il résulte que 356 plans ont été distribués ou vendus, il en reste 50 en dépôt aux archives de la Société.

Communication d'une circulaire de M. de Caumont, invitant la Société à nommer six délégués, chargés de la représenter au Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Paris, le 22 avril 1862. — M. le Président fait un appel à la bonne volonté des membres de la Société, et engage ceux qui seraient disposés à assister à cette réunion, à vouloir bien faire connaître leurs noms à M. le secrétaire, qui leur remettra des cartes d'entrée pour le congrès.

On a découvert dans le bois de l'Abbaye, dépendant du domaine de la Brosse, commune de Nottonville, 62 pièces d'or, pesant 12 fr. 50 environ, des règnes de Jean-le-Bon, Charles V, Charles VI et Charles VII, toutes parfaitement conservées.

On a également trouvé, près du hameau de Mondétour, en déroquant un bois qui touchait au bois d'Alluyes, une hache en métal de cloche, fort intéressante.

Communication de M. Lecocq, relatif à l'aqueduc de Chartres et proposition à ce sujet.

« Dans les séances de la Société des 15 janvier 1857 et 28 août 1861, nous avons signalé et décrit la découverte d'un aqueduc romain existant au faubourg de la Grappe, à Chartres, dans l'ancien clos Geoffroy ; à la dernière séance, nous avions signalé l'orifice inférieur de cet aqueduc. Mais alors nous ne connaissions pas exactement ce que pouvaient être ces murs avec appareils de pierre et de briques, qui environnaient l'orifice. Suivant l'intention de la Société, notre président a fait poursuivre les fouilles, afin d'avoir le dernier mot de ce reste de construction antique. Un vaste bassin de forme carrée de six mètres de côté, avec fond et portion de parois en béton, fut mis à découvert ; quelques vestiges de conduits détruits furent rencontrés vers la partie déclive de la côte, et firent poursuivre les fouilles de ce côté. Là furent rencontrés trois passages demi-circulaires de seize centimètres de diamètre, lesquels ont dû être garnis de tuyaux de plomb à leur intérieur. Ces conduits prenaient l'eau au fond du bassin, mais, au-dessus, un reste de construction en forme d'arc avec claveaux, semble encore indiquer un autre système de décharge pour l'eau, sorte d'éclusage pour le trop plein du bassin, qui pouvait être nécessaire en certains temps de l'année. A l'extrémité de ces conduits se rencontre une petite chambre d'eau formée en béton, et dont l'usage ainsi que l'issue ne nous est pas encore expliqué.

» L'ensemble de ces fouilles donne de dimensions, neuf mètres de longueur sur huit mètres de largeur et trois mètres cinquante centimètres de profondeur : d'où il résulte que ces fouilles ont demandé une extraction d'environ cent quatre-vingts mètres cubes de terre. Ces fouilles laissent actuellement à découvert une véritable curiosité archéologique, intéressante, au point de

vue de la science hydraulique, ainsi qu'à celui de l'histoire locale, surtout lorsqu'on voit que ce bassin était alimenté par le trou d'Houdouenne, situé à plus de six kilomètres de distances. De ce bassin on peut facilement pénétrer dans l'aqueduc dans un parcours de soixante mètres.

» Dans l'état actuel des choses, la Société archéologique a-t-elle rempli complètement sa tâche ainsi que sa mission ? Nous ne le pensons pas, attendu que dans son programme elle s'est imposé le devoir de rechercher les antiquités et de les décrire, elle s'est imposé également celui de mettre en évidence le résultat de ses travaux d'exploration, et ensuite elle doit veiller à leur conservation dans la mesure de ses ressources bien entendu. Si M. le Ministre, ainsi que le Conseil général du département, accordent à la Société une subvention, ce n'est pas seulement pour faire des publications, mais c'est encore pour rechercher ou conserver les débris du passé.

» Comment doit-on arriver au résultat prescrit par ce programme ? Deux moyens se présentaient, l'acquisition ou la location. D'après l'invitation de notre président, nous avons tenté auprès du propriétaire du terrain où est situé le bassin, d'en obtenir la cession moyennant un prix qu'il fixerait, mais il nous fut répondu que, pour le moment, il ne pouvait nous fixer aucun prix : restait le mode de location, et à ce sujet nous avons obtenu une bonne parole, c'est-à-dire que le propriétaire s'oblige à louer à la Société la portion de terrain où est situé le bassin portant seize mètres sur douze, plus une bande de terrain d'un mètre de largeur allant du bassin jusqu'à la sente commune du clos Saint-Père, et d'une longueur d'environ cinquante huit mètres, où nous pourrons, en tout temps, parvenir au moyen d'une clef donnant accès à ce passage, le tout pour trois ans seulement et pour la somme annuelle de 40 fr. et à la charge de faire établir à nos frais une palissade autour du bassin et le long de la sente, afin d'éviter les accidents ainsi que les dégâts. Cette palissade de charniers serait une dépense de 2 fr. le mètre courant ; l'ensemble représente une somme minime.

» Si la Société désirait conserver indéfiniment cette fouille et éviter que les intempéries de l'air ne détruisissent ces restes d'antiquités, il faudrait alors que le terrain où est assis le bassin fût acquis et mis à couvert.

» Dans le cas où la Société prendrait une pareille décision, il faudrait peut-être demander appui à l'administration municipale, qui doit voir avec plaisir cette découverte venir révéler, par un vestige muet mais authentique, les moyens ingénieux employés par nos pères pour procurer de l'eau limpide à la population chartraine; et puis encore ce bassin romain serait une nouvelle curiosité offerte aux savants étrangers qui daignent visiter notre ville.

» Nous terminons en formulant cette double proposition : soit, 1° que la Société parvienne à la location du terrain ci-dessus désigné, aux clauses y énoncées; soit, 2° qu'elle s'adresse à l'administration municipale, pour obtenir son concours à l'acquisition du terrain et à la conservation du monument au moyen d'un abri construit au-dessus. »

Après une discussion assez longue, l'Assemblée décide qu'on s'adressera tout d'abord au Conseil municipal pour le prier de prendre les mesures nécessaires, afin d'assurer la conservation du précieux monument archéologique que les fouilles ont fait découvrir.

Note en forme d'instruction par M. Harreaux sur les observations météorologiques.

La Société d'archéologie, en créant l'Observatoire, a sans doute pour but, non seulement de noter, jour par jour, à l'établissement, les variations du baromètre et du thermomètre, les mouvements de la boussole et la direction des vents, mais encore d'offrir aux observateurs isolés un moyen de s'entre-communiquer leurs remarques et de s'encourager mutuellement à un contrôle réciproque, dans la collection et l'appréciation des faits météorologiques.

A ce point de vue, l'Observatoire établi à Chartres est destiné à rendre des services. Noyau d'une œuvre collective, foyer où viendront converger tous les travaux partiels et d'où rayonneront plus tard des résultats généraux, l'Observatoire aura ses travailleurs sédentaires, véritable état-major donnant les mots d'ordre, recevant les communications, groupant les chiffres, déduisant les conséquences; il aura aussi ses éclaireurs, dispersés en vedettes sur toute la surface du département et recueillant les faits, chacun selon ses aptitudes et au hasard des circonstances.

Mais pour que les faits météorologiques ne risquent point de passer inaperçus par des personnes peu habituées à ce genre d'études et dépourvues d'instruments, il serait, selon nous, indispensable de rédiger

le programme des observations à faire et de formuler une instruction assez précise pour éveiller l'attention sur tout ce qui offre un intérêt scientifique.

Ce programme serait une sorte de cadre dans lequel chaque observation viendrait se ranger, et qui contiendrait, au bout d'un certain nombre d'années, une masse de faits d'une haute valeur que nul auteur, de quelque talent qu'on le suppose, ne pourra jamais amasser dans le cours de la plus longue vie. Et les faits observés acquerraient d'autant plus de poids dans la science que presque tous auraient été constatés par plusieurs témoins : avantage précieux quand il s'agit de l'appréciation par les sens; car chacun de nous peut se défier de sa vue, de son odorat, de son toucher, quand il a été seul témoin; mais quand plusieurs personnes ont vu, senti, entendu et touché de la même manière, l'Observatoire acquiert un degré de certitude qui met sur la voie de la vérité.

L'important est donc d'éveiller l'attention des observateurs et de leur indiquer les moyens de faire l'éducation de leurs sens, sous le rapport des phénomènes météorologiques. Ce mot d'éducation des sens ne doit blesser personne, car tout le monde sait que nos sens ne perçoivent pas, ou du moins apprécient mal les objets que notre intelligence ne leur a pas encore signalés. Pour trouver de l'attrait au nouveau, il faut connaître l'ancien; pour remarquer l'exception, il faut savoir la règle. Or, parmi nous beaucoup ignorent les lois météorologiques; très-peu sauraient distinguer les dérogations à ces lois, s'ils n'étaient prévenus par un guide.

C'est le guide que nous réclamons aujourd'hui, avant de nous mettre à l'œuvre.

Nous engageons donc ceux de nos collègues, qui sont éclairés par des études spéciales, de vouloir bien nous tracer la marche à suivre, et nous dresser une sorte de questionnaire météorologique.

Nous pensons que ce questionnaire ne doit pas être une nomenclature aride. Il doit être un résumé substantiel de la science, code abrégé des lois connues, inventaire succinct des anomalies et prospectus des *desiderata*.

Malgré mon incompétence, je me suis permis de jeter quelques jalons sur ce terrain peu connu, non pas pour indiquer la route, mais pour prendre pied et provoquer des mesures plus exactes.

Au lieu de suivre la méthode des livres spéciaux qui traitent successivement de la *température*, des *vents*, des *météores aqueux*, du *poids de l'atmosphère*, de *l'optique*, de *l'électricité*, etc., nous pensons qu'il vaudrait mieux se poser devant tout phénomène sans parti pris scientifique, et observer simplement ce qui se passe dans l'*air*, dans les *astres*, sur la *terre*, sur les *eaux*.

Laissons toute théorie savante et procédons, avec nos sens, à l'étude météorologique des quatre anciens éléments. — Le premier qui nous frappe est

L'AIR ATMOSPHÉRIQUE.

Il nous impressionne par son *aspect*, son *odeur*, sa *saveur*, son *contact*, ses *bruits*.

1° Son aspect : — Sa couleur propre est le bleu céleste qui souvent s'affaiblit jusqu'au *blanc*, ou se fonce jusqu'à la teinte *ardoise*.

Il se trouble de trois manières : par des *nuages*, par des *vapeurs* et *des brouillards*, par des *poussières*.

A. Les nuages prennent différents noms suivant leur apparence. Un nuage se nomme *Stratus* s'il s'étend comme une muraille dressée à l'horizon ; *Cirrus* s'il plane comme un léger duvet, ou comme des filaments onduleux ; *Cumulus* s'il s'élève et se groupe, comme des flocons de fumée arrondis et moutonnants ; *Nimbus* s'il s'abaisse et descend en colonne obscure.

La direction des nuages doit être notée, surtout si elle ne coïncide pas avec la direction du vent.

B. Les vapeurs sortent de la terre ou des eaux et montent en bouffées. — Les *brouillards* au contraire paraissent se former au-dessus du sol, dans l'atmosphère même où ils se répandent, tantôt humides, tantôt secs. Les brouillards *humides* sont généralement gris-herbe ou gris-brun ; ils humectent les corps, ils pâlissent les astres ou les cachent complétement. Les brouillards *secs* sont toujours bleuâtres, ils assèchent les corps au lieu de les mouiller ; ils voilent rarement en entier le soleil, mais ils lui enlèvent ses rayons et le transforment en un globe rouge de sang.

C. Les poussières ou corps très-divisés doivent être étudiés avec soin ; car leur présence dans l'air peut donner lieu à des suppositions merveilleuses, telles que les pluies de soufre, de feu, d'insectes, d'animaux, etc., etc.

2° Son odeur. — Dans l'état normal l'air est inodore ; mais parfois il acquiert des odeurs très-manifestes. Elles proviennent des corps sur lesquels l'air a séjourné ; ou bien elles naissent spontanément, par une modification chimique de l'atmosphère. Ainsi, au moment des coups de tonnerre, l'air apporte souvent une odeur *sulfureuse*. A la suite des orages, il dégage une odeur *nitreuse*. Pendant les brouillards secs, il répand une odeur de houille en combustion, que les paysans appellent odeur de fumée de forge. On pourrait la qualifier d'odeur *carbonée* en attendant mieux. Quand l'air est saturé d'humidité, on sent parfois une odeur légèrement *musquée*, douceâtre, qui paraît présager la continuation de la pluie.

Il serait urgent de s'entendre sur les odeurs de l'air. Chaque organe olfactif possède un mode particulier d'impressionnabilité, et ce n'est que par le jugement de plusieurs individus que l'existence d'une odeur peut être affirmée. Rien n'est plus fugitif que l'odeur, et pourtant c'est un

indice qu'un bon observateur ne néglige jamais et qui met sur la trace de bien des découvertes.

3° Sa saveur. — C'est un phénomène complétement normal qui, comme l'odeur, ne peut être rigoureusement établi que par la sanction d'un grand nombre d'observateurs. Jusqu'à plus ample informé, on peut la considérer comme hypothétique et la classer provisoirement en quatre genres correspondants aux odeurs. La saveur de l'air devient *amère, âcre* lorsque l'odeur est nitreuse; elle est *aigre, acide* quand l'odeur est sulfureuse; elle est *piquante, mordicante* à la gorge quand l'odeur est carbonée (brouillards secs); elle est *douceâtre, nauséeuse* quand l'odeur est musquée (humidité).

4° Son contact. — C'est par lui qu'on apprécie tout d'abord l'impulsion et la direction du vent, c'est par lui qu'on soupçonne la pesanteur et la température de l'air, mais ici la science vient en aide à nos sens imparfaits. Elle nous offre l'anémomètre pour mesurer la force et la vitesse des mouvements de l'air, la girouette pour en distinguer la direction, le baromètre pour connaître le poids, le thermomètre pour noter la température. Malgré la perfection de ces instruments, notre sens du tact discerne encore certaines modifications que les instruments ne trahissent pas. Ainsi il est des instants où tout le monde s'accorde à dire que le contact de l'air sur la peau produit la sensation d'un bain glacé, et pourtant le thermomètre est au-dessus de zéro. D'autres fois, sans atteindre un degré de température très-élevé, l'air paraît dévorant, ou bien encore, quoique chauffé par un soleil ardent, il porte une fraîcheur inexplicable. Tantôt il irrite les yeux, les narines, la gorge; tantôt il amène des rougeurs à la peau, des gerçures aux mains et aux lèvres.

5° Ses bruits. — L'agitation de l'air cause des bruits étranges qui méritent de fixer l'attention du météorologiste; l'éclat sec et cassant de l'étincelle électrique, les longs roulements du tonnerre, les sifflements des nuages, les hurlements des tempêtes appellent un examen sérieux et réclament des explications qui ne sont pas encore données, puisque les savants discutent sans cesse au sujet de ces voix mystérieuses.

LES ASTRES.

Le soleil, les planètes et leurs satellites, les étoiles et leurs nébuleuses nous apparaissent avec certaines modifications d'aspect causées par les phénomènes météorologiques.

A. Pendant le jour on voit autour du soleil des couronnes, des halos, des cercles de diverses nuances, et des parhélies simulant plusieurs astres. A l'opposite se montrent les anthélies et les arcs-en-ciel, si riches en couleurs. La teinte du soleil lui-même éprouve des modifications incessantes; elle passe du jaune pâle au rouge feu le plus éclatant.

La chaleur qu'il nous envoie est très-variable, même dans des saisons identiques, selon les années, les jours, les heures. Souvent le soleil est brillant et ses rayons n'échauffent pas. Ces péripéties doivent être indiquées, parce qu'elles peuvent coïncider avec certaine remarque astronomique qui les complète et les explique.

B. Pendant la nuit, on voit parfois des arcs-en-ciel lunaires, et plus souvent des roues, des cercles qui environnent notre satellite, en modifiant la forme et la couleur de son disque. La scintillation des étoiles, leur grossissement, leur petitesse, la couleur des planètes ont de tout temps passé pour avoir une valeur séméiotique qui a besoin d'être justifiée.

C'est ici le lieu de noter les apparitions d'étoiles filantes, de bolides, d'aurores et de couronnes boréales, d'éclairs de chaleur, de lumière zodiacale et tous autres phénomènes lumineux dans l'obscurité.

LA TERRE.

En rédigeant une observation météorologique, il est utile de mentionner l'état du sol : est-il sec et pulvérulent ; est-il humide et fangeux ? Existe-t-il aux environs des plaines arides, des champs cultivés, des bois ou des prairies? Les plantes souffrent-elles, ou bien sont-elles prospères ?

Pendant qu'un phénomène modifie l'atmosphère, souvent la terre éprouve des secousses, des tremblements, des bruits intérieurs. Chaque observateur doit tenir compte également des végétations, telles que moisissures, oïdium, mycélion, qui changent l'aspect du sol et des végétaux ; il doit signaler aussi les odeurs dégagées par la terre à certaines époques.

En cas de découverte de souterrains, puits, caves et autres réduits fermés depuis longtemps, il serait utile de s'enquérir de l'état des corps contenus dans ces endroits séquestrés ; il serait indispensable d'en analyser l'air ou du moins d'en recueillir des échantillons, pour les remettre à l'Observatoire central qui donnerait ses instructions à cet égard.

L'existence d'épidémies ou d'épizooties au moment d'un phénomène météorologique doit être signalée afin que l'influence des troubles atmosphériques sur la vie soit mise en lumière.

LES EAUX.

L'eau en vapeur fait partie de l'atmosphère et a été étudiée en même temps. L'eau, liquide ou solide, demande un examen différent selon qu'elle est encore de passage dans l'air ou bien qu'elle est déjà recueillie sur la terre.

A. Pendant son passage dans l'atmosphère, elle est à l'état de pluie, ou de neige, ou de givre ou de grêle. Suspendue en gouttelettes sur les

plantes, c'est la rosée; tombant en masses profondes et dévastatrices, c'est la trombe qui semble un fleuve aérien s'effondrant sur la terre. Les instruments usités pour mesurer la quantité de pluie qui tombe sont les différents udomètres ou pluviomètres. La neige doit aussi être pesée et mesurée.

B. Pendant son séjour sur le sol, l'eau intéresse encore le météorologiste, qui l'observe dans les mares, les étangs, les fontaines, les puits, les ruisseaux, les rivières. Il note son niveau, l'aspect qu'elle offre, soit en se troublant, soit en se couvrant de végétations. Les odeurs que l'eau dégage ont aussi une importance majeure pour l'agriculteur et le médecin.

Terminons ici cet essai de classification qui paraîtra trop étendu aux météorologistes, mais qui ne le sera pas assez pour les personnes à qui il s'adresse. Sa destination explique certains empiètements sur l'astronomie, sur la physique, sur la biologie et l'hydrographie. Le but de la Société, en s'occupant de météorologie, est de familiariser ses membres avec les observations et de les mettre à même de faire eux-mêmes quelques découvertes; c'est pourquoi elle ne doit pas se limiter à l'étude restreinte des météores ignés, lumineux, aqueux et aériens; elle a tout intérêt à chercher leurs relations avec les autres agents de la nature.

Si la Société chartraine parvient à se créer, sur toute la contrée entre Orléans et Rouen, entre le Mans et Paris, un personnel suffisant pour que chaque fait soit observé et enregistré par plusieurs membres à la fois, elle fournira des renseignements d'un vif intérêt, et elle apportera des matériaux précieux au monument météorologique qui s'élabore depuis quelque temps, et qui ne peut s'achever, comme le dit Kaemtz, qu'avec le secours de l'association.

Proposition de M. Harreaux pour l'association de toutes les sociétés scientifiques du département, proposition dont l'initiative se trouve dans un bulletin de la Société d'horticulture.

« Tout le monde s'accorde à reconnaître que notre époque est travaillée par le besoin d'instruction, besoin qui se fait sentir dans toutes les classes de la société, depuis les familles opulentes qui consacrent à l'étude une partie de leur superflu, jusqu'aux familles laborieuses qui lui réservent un peu de leurs loisirs. Ce besoin d'accroître nos connaissances ne semble-t-il pas avoir sa raison d'être, pour ainsi dire, providentielle? Ne vient-il pas, à point nommé, offrir un moyen d'union aux hommes qu'agitent tant de vieilles causes de dissociation? Le champ de l'étude est un sol neutre, un terrain neuf sur lequel l'humanité tend à

déverser son énergie au profit de la moralisation et du bien-être en général.

» Les gouvernements comprennent la portée de ce besoin moderne, et ils ne cherchent pas à le comprimer : au contraire, ils font les plus louables efforts pour l'encourager, l'étendre, le diriger vers un but utile. C'est dans cette intention que les Pouvoirs aident à fonder des sociétés savantes et industrielles, à ouvrir des cours de théorie et d'application, à instituer des conférences pour le perfectionnement des travailleurs, à ériger des bibliothèques populaires, et à répandre des publications scientifiques et professionnelles.

» Au milieu de ce grand mouvement qui entraîne nos contemporains vers les exercices de l'intelligence, notre pays n'est pas resté indifférent; il a suivi la marche en avant; on peut même dire qu'il s'est placé en tête et qu'il y a pris un des rangs les plus honorables. Sur notre vieux sol carnute, les pionniers du progrès se sont réunis par groupes, chacun selon ses aptitudes et sa position.

» Les uns, et des premiers, se sont assemblés pour s'entendre sur les améliorations qui peuvent être apportées aux travaux agricoles; les autres ont formé une troupe pleine de sève et d'ardeur qui, sous l'impulsion d'un dévouement inimitable, a répandu dans toute la Beauce les principes de l'horticulture. Un groupe s'est formé parmi les hommes qui s'efforcent de prolonger la santé et la vie, et il a eu le bonheur de pouvoir, sur un point, agrandir l'horizon de la science et reculer les limites de l'art; un autre s'est empressé de mettre en œuvre une culture merveilleuse qui promet un produit nouveau à nos étangs et à nos rivières; un autre encore est devenu rapidement légion qui, grâce au savoir profond de plusieurs de ses membres, a ouvert une large percée sur les ténèbres de notre passé et a conquis les suffrages des princes de la science.

» A côté de ces premiers centres d'association, s'essayent d'autres réunions qui n'attendent plus qu'une impulsion forte pour se constituer et suivre, dans leur orbite spéciale, le mouvement universel. Tels sont les arts d'agrément, musique et dessin, qui aspirent aux fécondes influences de la vie commune; tels sont les arts industriels qui commencent à sentir que le génie mécanique se développe par les étincelles des échanges et des communications; telles sont enfin les sociétés de bienfai-

sance qui, après avoir donné le pain et le soulagement du corps, seraient heureuses d'offrir, aux jours de repos, les plaisirs de l'âme, les délassements de l'étude et l'exemple contagieux du beau, du bon et du bien.

» Voilà quel est l'état intellectuel de notre pays depuis quelques années. Beaucoup a été fait; beaucoup reste à faire. Jusqu'à présent, l'action bienfaisante n'a encore atteint que les hommes de bonne volonté, et ceux-là sont toujours les premiers et les plus faciles à convertir. Mais, sans compter un petit nombre d'esprits rebelles et rétrogrades, il y a la masse indécise et flottante qui ne croit qu'après avoir vu et qui veut jouir avant d'approuver. C'est à cette masse, pleine de bonnes aspirations, que l'esprit d'étude doit démontrer qu'il *est*, qu'il *agit*, qu'il *donne* des satisfactions plus agréables que les distractions futiles de l'ignorance.

» Mais, pour attirer l'attention des masses, que faut-il d'abord ?.. se manifester !

» C'est ce qu'a parfaitement compris la Société d'horticulture qui, depuis longtemps, se manifeste par ses expositions, par ses cours, par ses leçons d'arboriculture et par la création de son jardin..... C'est ce qu'ont également tenté les comices agricoles par leurs réunions annuelles et leurs distributions de récompenses; c'est ce qu'a fait aussi la Société d'archéologie par la publication de son bulletin et par sa riche exposition d'objets d'art et d'antiquité.

» Cette manifestation des sociétés a été aussi ample, aussi évidente que possible, mais elle n'a pas été complète, par une seule raison...., c'est qu'elle n'est pas continue. En effet, à part le temps des réunions, des séances et des exhibitions, que deviennent ces sociétés? Elles deviennent des êtres invisibles, insaisissables, connus seulement des adeptes et presque inutiles pour le vulgaire. Car, supposez qu'un cultivateur, nouveau-venu dans le département, veuille se rendre compte des travaux de nos comices depuis dix ans; où trouvera-t-il seulement la liste de ces travaux et la preuve de leur existence? Il en serait de même pour l'horticulteur qui voudrait remonter aux sources des tentatives, aucune collection libre ne faciliterait ses recherches; et, si un antiquaire, étranger à notre région, voulait consulter nos archives, nos mémoires, les publications échangées avec les autres sociétés de France, il serait obligé de re-

courir à quelque complaisance particulière. Le dépôt officiel n'existe pas, chacune de nos richesses est enfouie dans les demeures privées, comme le pécule que nos économes ancêtres cachaient à leur foyer, sans profit pour la circulation publique.

» Cette image rend sensible ce qui nous manque encore. Chaque société possède une grande force vitale individuelle; il ne leur faut plus à toutes qu'un centre commun d'où leur action s'irradie sans cesse dans le public.

» Est-ce à dire qu'il faille opérer entre elles une fusion, une annexion sous un régime administratif? Non! mille fois non! chaque Société doit rester une, libre, indépendante de tout pouvoir et de tout chef. Seulement, elle doit comprendre que, pour étendre et prolonger son action, elle a besoin de réaliser ses richesses et de les mettre en circulation. Si elle est assez puissante pour se donner un établissement spécial, qu'elle crée au plus vite cette banque d'échange..... Mais si les capitaux lui manquent pour cet édifice particulier, qu'elle s'unisse à ses sœurs, afin de fonder en commun le monument où leurs trésors, placés séparément, quoique sous la même main, seront conservés pour les besoins de tous.

» Telle est donc la solution qui paraît généralement désirée et désirable; c'est-à-dire la création d'un dépôt commun pour les archives et les publications afférentes à chaque Société.

» Dans cette bibliothèque, seraient rangés par ordre et catalogués avec soin les mémoires imprimés ou manuscrits, les plans, cartes et gravures, les bulletins des sociétés, en correspondance avec les nôtres, les journaux et livres que chaque Société pourrait se procurer.

» Un classement méthodique rendrait les recherches faciles. Ce classement et les catalogues seraient d'autant plus aisés qu'on aurait moins laissé s'accumuler de matériaux: car, en inscrivant et en coordonnant jour par jour, au fur et à mesure des entrées, on évitera le travail long et pénible qu'exigent les anciens dépôts où il faut tout compulser avant de rien mettre en ordre.

» La pièce où seraient rangées les archives serait en même temps salle de lecture, qu'on tiendrait ouverte le plus souvent possible, surtout pendant les jours fériés.

» Il serait à désirer que, sous le même couvert et à côté de la bibliothèque, il existât une grande salle où chaque Société pût

tenir les séances ordinaires et où, à certaines heures, des professeurs fissent des cours ou des entretiens publics et gratuits, tels que ceux qui ont déjà lieu avec tant de succès à la Mairie, mais plus nombreux et sur un plus grand nombre de matières. Les ouvriers laborieux prendraient sans doute l'habitude de ces leçons; ils y trouveraient de douces distractions et de bons conseils, et ils deviendraient plus aptes à profiter de la salle de lecture.

» Chaque Société fixerait, à jour convenu, une heure pendant laquelle deux ou trois délégués formeraient un petit comité chargé d'accueillir les communications du public, les demandes d'admission, les présentations, les objets curieux, les observations, les écrits et travaux qui seraient intéressants pour le corps entier.

» Ces comités pourraient devenir l'origine de lectures et de conversations instructives et suivies.

» Il est superflu d'insister davantage sur l'utilité de cette bibliothèque, de ces réunions et de ces cours publics; tout le monde en comprend les avantages, et personne ne doute de leur réalisation prochaine.

» Il faut maintenant chercher les moyens d'atteindre ce but le plus vite possible.

» Il faut d'abord s'enquérir, si, parmi les bâtiments de la ville ou du département, il n'existe pas deux pièces qui puissent être appropriées; l'une, pour bibliothèque; l'autre, pour salle des réunions. Si les établissements publics ne peuvent pas nous fournir le local nécessaire, les sociétés réunies ne pourraient-elles pas, en attendant une construction définitive, louer le rez-de-chaussée d'une maison qui posséderait une salle convenable pour la bibliothèque, et une petite pièce pour les comités? Les réunions et les cours se tiendraient encore provisoirement à la Mairie et à la Préfecture. Les imprimés ne sont pas nombreux, ils se composent plutôt de liasses que de volumes, et ils tiendraient dans un espace peu coûteux. D'ailleurs, les commencements de cette entreprise n'auraient pas besoin de luxe et de brillant. Le seul attrait ici serait l'étude....; le véritable ornement serait l'ordre et le soin du bibliothécaire.

» On avait pensé à donner un secrétaire commun à toutes les sociétés; mais, outre qu'un employé capable de rédiger les procès-verbaux si variés de toutes les réunions, serait difficile à

trouver, ce serait encore une charge assez lourde pour le budget commun. Nous pensons que les secrétaires actuels, pris parmi les membres, voudraient bien continuer de rédiger les procès-verbaux, avec la latitude toutefois de faire mettre au net par un employé spécial, qui ne serait, en définitive, qu'aux appointements de copiste.

» En résumé, s'il n'y a pas moyen de tout réunir sous le même toit, il paraît du moins possible d'approprier, par location, une salle qui n'aurait besoin pour mobilier que de rayons, de deux ou trois tables et de bancs et chaises. Si le hasard voulait qu'avec la salle on pût louer quelques pièces pour le logement du bibliothécaire, ce serait encore une condition d'économie.

» Nous pensons que la location ne devrait pas excéder la

somme annuelle de.	600 fr.	»
» Le traitement du bibliothécaire	1,200	»
» Chauffage.	200	»
» Intérêts de 2,000 fr., employés pour le mobilier	100	»
» Éclairage.	100	»
» Frais de copies (Mémoire).	000	»
» Total	2,200	»

» Pour éviter les frais d'abonnement aux journaux et revues, il serait fait un appel à l'obligeance des membres dévoués qui voudraient bien prêter leurs publications pour les mettre en lecture à la Bibliothèque, sur un reçu de l'employé.

» D'année en année, le nombre des livres et brochures s'augmenterait par les dons que des sociétaires feraient à l'établissement.

» L'entreprise est donc matériellement et pécuniairement très-réalisable, si les sociétés veulent fermement établir une entente entre elles; et cette entente n'offre pas de grandes difficultés, puisqu'elle n'engage, ni la liberté, ni les prérogatives d'aucune. Elles auraient uniquement à voir si la somme de 2,200 fr. à 2,500, répartie au marc le franc sur le budget de chacune, peut ne pas excéder ses ressources.

» Elles auraient encore à s'assurer si le Département et le Ministère de l'Instruction, qui encouragent l'établissement de bibliothèques populaires, ne pourraient pas venir en aide à cette entreprise.

» Si le motif financier seul lui oppose enfin un obstacle insurmontable pour le moment, conservons toujours le projet parmi les *desiderata* que doit réaliser un meilleur avenir. »

L'examen de cette proposition est renvoyé à une Commission de sept membres[1], investie des pouvoirs les plus étendus pour négocier ce projet.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Besnard, clerc de notaire, à Chartres; présenté par MM. Petrot-Garnier et Garnier.

Georgeon, clerc de notaire, à Chartres; présenté par MM. Petrot-Garnier et Garnier.

Escoffier, agent d'affaires, à Chartres; présenté par MM. Lud. de Boisvillette et Merlet.

Mauzaize aîné, à Chartres; présenté par MM. Lefèvre et Merlet.

Brochand (Armand), à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Clef romaine trouvée à Châteaudun (Don de M. Lescarbault). — *Fer.*

Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois, par M. de Widranges (Don de l'auteur). — *Impr.*

Bulletin de la Soc. imp. des Antiquaires de France, 2e trim. de 1861 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Bulletin de la Soc. arch. de l'Orléanais, no 39 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. du 1er février 1862 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

[1] MM. de Saint-Laumer, Merlet, Lecocq, Mamoury, Joliet, Salmon et Laigneau.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 10 AVRIL 1862.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le président communique à l'Assemblée deux pièces d'or, l'une de Charles V et l'autre de Charles VII, trouvées dans les bois de l'Abbaye, près Nottonville.

Rapport de M. Maunoury, au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de M. Harreaux, relative à la création d'une Société nouvelle, destinée à relier entre elles toutes les Sociétés du département.

« Je viens, au nom de la Commission que vous avez nommée dans votre dernière séance, exposer à la Société Archéologique : 1° le résumé du projet présenté par M. Harreaux pour la centralisation des différentes Sociétés chartraines ; 2° les modifications que la Commission a cru devoir apporter à ce projet ; 3° enfin le réglement qu'elle désire soumettre à votre délibération.

» L'idée de la centralisation des Sociétés du département, déjà émise par plusieurs de vos membres et formulée dans le projet de M. Harreaux, a reçu de la Société Archéologique un accueil des plus favorables ; aussi cet accueil a été pour la Commission un encouragement à son examen sérieux et approfondi.

» Ce projet avait pour but l'alliance des différentes Sociétés chartraines par la création d'un centre commun composé d'une bibliothèque, d'une salle des réunions des Sociétés, et d'une salle de cours publics.

» La Commission, tout en l'approuvant dans ses bases principales, a jugé de suite que pour le rendre pratique et lui enlever ce qu'il avait de vague, il devait subir des modifications importantes : ainsi elle admet, avec M. Harreaux, l'idée d'un établissement central réunissant les collections et les archives des différentes Sociétés, en conservant toutefois à ces Sociétés leur indépendance propre et leur organisation actuelle ; mais elle a pensé qu'il fallait agrandir cette idée par l'établissement d'un local affecté : 1° aux réunions des différentes Sociétés ;

2° à l'institution des cours publics; 3° à la fondation d'une bibliothèque réunissant les archives des différentes Sociétés; 4° enfin à la création d'un salon pour la lecture.

» En résumé, une bibliothèque centrale autour de laquelle viennent converger une salle des réunions des Sociétés, une salle des cours et un salon pour la lecture, tel est le programme adopté par votre Commission.

» Pour arriver à la réalisation de ce programme, la Commission a établi le budget des dépenses et des ressources qui doivent couvrir ces dépenses :

Dépenses.

Loyer d'un local	1,800 fr.
Bibliothécaire	1,200
Concierge	500
Chauffage et éclairage	700
Abonnements aux journaux	500
Mobilier et amortissement	400
Frais de bureau	50
TOTAL	5,500 fr.

Recettes.

Cotisation de chaque Société	1,800 fr.
Secours de la ville, du Département et de l'Etat.	2,000
Abonnements au salon de lecture	2,100
TOTAL	5,900 fr.

» Les frais d'installation et de fonctionnement de la Société devront donc être couverts par les recettes: en effet, d'après un aperçu approximatif, les ressources des différentes Sociétés s'élèvent à 22,000 francs environ; or, chaque Société pourra prélever sur son budget une somme qui, totalisée, formera 1,800 francs.

» La Société espère de la ville de Chartres une somme de 1,000 francs, et son espérance se fonde sur les motifs suivants : d'une part, les cours publics et les salles de lecture ne seront-ils pas pour les habitants de la ville de Chartres un moyen d'instruction, de moralisation et de sociabilité? D'autre part, la

Société s'aggrége en quelque sorte à la ville, puisque, dans un des articles du réglement qui va vous être soumis, en cas de dissolution, la bibliothèque et les collections feront retour à la ville. La ville, qui serait bénéficiaire des richesses que la Société pourra acquérir pendant le cours de son existence. La ville ne peut donc rester indifférente à cette institution du cercle des Sociétés réunies.

» Il en est de même pour la somme départementale et celle de l'Etat; la Commission est persuadée que la fondation d'une Société qui reliera en un faisceau commun toutes les Sociétés départementales est d'une utilité trop évidente, pour que M. le Préfet ne veuille pas contribuer à cette œuvre par un secours en rapport avec le nombre des membres de toutes les Sociétés du département.

» Quant à la somme de 2,100 francs à prélever pour les abonnements au salon de lecture, elle est certainement inférieure à celle qui se réalisera ultérieurement. La Commission compte sur 150 abonnés habitant la ville, et sur 50 abonnés étrangers à la ville.

150 abonnements à 12 fr.	1,800 fr.
50 abonnements à 6 fr.	300
TOTAL. . . .	2,100 fr.

» Nous avons laissé à dessein les recettes indirectes prélevées sur les séances extraordinaires, soit musicales, soit scientifiques, soit littéraires.

» Aussi, dans notre confiance sur la réalisation facile et pratique de l'idée émise par plusieurs de vos membres, formulée par M. Harreaux et modifiée par votre Commission, nous proposons à votre délibération les bases du réglement suivant.

» 1° Une Société est fondée dans la ville de Chartres sous le titre de Société Philotechnique d'Eure-et-Loir.

» 2° Elle a pour but de relier entre elles les différentes Sociétés du département; elle se propose en outre de développer et de généraliser l'instruction par la fondation d'une bibliothèque, par la création de collections scientifiques, par l'institution de cours publics, enfin par l'établissement d'un salon scientifique et littéraire.

» 3° La Société est administrée par une Commission composée de neuf membres élus pour un an par les diverses Sociétés. Cette Commission nomme un conservateur-bibliothécaire qui sera chargé de toutes les décisions de la Commission et spécialement de toute la comptabilité des diverses Sociétés.

» 4° Nul ne pourra être admis comme souscripteur au salon, s'il n'est membre d'une des Sociétés adhérentes.

» 5° Les membres des Sociétés conservent néanmoins le droit d'emprunt pour les ouvrages appartenant à la Société dont ils font partie.

» 6° La cotisation annuelle est de 12 fr. pour les membres ayant leur domicile à Chartres, de 6 fr. pour les membres étrangers à la ville et résidant dans l'arrondissement, elle sera gratuite pour les autres personnes étrangères ou invitées par la Commission.

» 7° En cas de dissolution de la Société et après la liquidation de son passif; si, dans le délai d'un an, la Société n'est pas reformée, les objets appartenant à la Société centrale, deviendront la propriété de la ville de Chartres. Sont réservées les collections appartenant spécialement à chaque Société. »

Après une assez longue discussion, l'Assemblée décide qu'elle adopte en principe le rapport de sa Commission.

On passe à l'examen du projet de réglement.

Le premier article est adopté en ces termes :

« Une Société est fondée sous le titre de Société N. d'Eure-et-Loir.

» Elle a son siége dans la ville de Chartres. »

Avant de continuer la discussion du réglement, plusieurs membres font observer qu'il serait à propos de consulter les autres Sociétés du département, pour savoir si elles se rallient au projet de la Société Archéologique. Après plusieurs observations, l'Assemblée décide que l'article 2 du réglement deviendra le paragraphe 3 du 1er article, et que cet article ainsi modifié sera envoyé à toutes les Sociétés du département, qui seront invitées à nommer des délégués chargés de s'entendre avec ceux de la Société Archéologique et de préparer avec eux un réglement définitif.

Il est donné lecture de l'article unique :

« Une Société est fondée sous le titre de Société N. d'Eure-et-Loir.

» Elle a son siége dans la ville de Chartres.

» Elle a pour but de relier entre elles les différentes Sociétés établies dans le département ; elle se propose en outre de développer et de généraliser l'instruction par la fondation d'une bibliothèque, par la création de collections scientifiques, par l'institution de cours publics, enfin par l'établissement d'un salon scientifique et littéraire. »

Cet article, ainsi rédigé, est adopté par l'Assemblée.

La séance est levée à six heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Barbinger, employé à la Bibliothèque Impériale, à Paris ; présenté par MM. Em. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

Girard, ancien notaire, à Savigny-sur-Braye : présenté par MM. Liard et Merlet.

Brossier-Géray, à Saint-Denis-les-Ponts ; présenté par MM. de Boisvillette et Merlet.

Baudouin-Hue, à Chartres ; présenté par MM. Brizemur et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Marteau d'arme du XIIIe siècle, trouvé en 1856, au champtier des Champarts, commune de Moriers (Don de M. Gustave Carnis). — *Fer.*

Bénitier du XIIe siècle, provenant de la maladrerie de Saint-Georges-de-la-Banlieue (Don des frères Chappard). — *Pierre.*

Fragments du Cartulaire de la Chapelle-Aude, par M. Chazaud (Envoi de la Société d'Emulation de l'Allier). — *Impr.*

Cartulaire de Notre-Dame de La Roche, par M. A. Montié, 1 vol. avec atlas (Don de M. le duc de Luynes). — *Impr.*

Cartulaire de Saint-Maximin, par M. Rostan (Don de M. le duc de Luynes). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, mars et avril 1862 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3e trim. 1861 (Envoi de la Société). — *Impr.*

SÉANCE DU 8 MAI 1862.

Présidence de M. Al. de Saint-Laumer.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Merlet donne communication à l'Assemblée du programme et du projet de réglement de la Société centrale d'Eure-et-Loir.

PROGRAMME.

« La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, pour répondre à un vœu souvent exprimé, a cru devoir prendre l'initiative de la fondation d'une *Société Centrale*, destinée à relier entre elles les diverses Sociétés du département, en laissant d'ailleurs à chacune d'elles le parfait exercice de son autonomie et de son indépendance actuelles. Jalouse de répondre au bienveillant accueil qu'elle a reçu de toutes parts, elle a même pensé devoir agrandir cette idée, et faire tourner cette création à l'instruction de tous, but qu'elle s'est sans cesse proposé. C'est dans cette vue qu'elle a provoqué une réunion générale de délégués des diverses Sociétés. Cette assemblée a désiré qu'il fût préparé un projet de réglement, qui établit nettement ce que voulait la Société Centrale et comment elle pourrait fonctionner : c'est ce projet de réglement que nous venons soumettre à votre adhésion, en l'accompagnant de quelques développements indispensables.

» L'établissement de la Société Centrale est une lourde charge, il ne faut pas se le dissimuler. Les évaluations les plus certaines portent la dépense nécessitée par cette nouvelle Société à

5,500 fr. par an. Comment arriver à couvrir cette dépense? La était le point délicat. Personne n'a jamais songé à contester l'avantage immense, l'utilité évidente du principe qui faisait agir la Société Archéologique; mais on a toujours cru que la pratique était irréalisable. Après avoir mûrement pesé le pour et le contre, nous croyons pouvoir hardiment déclarer que la mise en œuvre est possible, et avec votre aide, qui ne nous fera certainement pas défaut pour cette création si éminemment profitable au bien public, nous espérons arriver à bonne fin. Nous allons en quelques mots tâcher de vous expliquer comment.

» Nous demanderons d'abord à chacune des Sociétés qui ont adhéré au principe une cotisation proportionnée à leurs ressources et aux avantages qu'elles devront retirer de l'œuvre commune.

» Cette cotisation a paru pouvoir être ainsi fixée :

» Société Archéologique.	500 fr.
» Société d'Horticulture.	500
» Société de Pisciculture	100
» Comice Agricole de Chartres . . .	200
» Société Médicale	100
» Société Musicale N.	400
» Comice Agricole de Dreux	50
» Total.	1,850

» En retour de cette cotisation, chaque Société acquiert le droit d'user, quand elle en aura besoin, de la grande salle des cours et des séances; elle trouve un agent spécial chargé de la distribution de ses imprimés, du recouvrement de ses fonds et de la conservation de ses archives et collections; enfin elle assure à ses membres la jouissance des avantages détaillés à l'article 7 du Réglement, et dont nous vous parlerons tout à l'heure. Les Sociétés, dont la plupart des membres sont étrangers à la ville, sont elles-mêmes profondément intéressées à cette œuvre, car pour la minime cotisation qui leur sera imposée, outre la satisfaction de contribuer au bien général, elles assureront à leurs sociétaires, sans qu'ils aient d'ailleurs aucun droit à payer, la jouissance d'un centre commun où ils pourront se réunir quand ils viendront à Chartres, où ils pourront s'adresser quand ils auront quelque renseignement à demander.

» Voilà déjà un premier chapitre de recettes qui, nous le pensons, ne nous fera pas défaut; il en est un second sur lequel nous croyons devoir compter également : ce sont les souscriptions de la Ville, du Département et de l'État, que nous avons évaluées à la somme de 2,000 fr. Il nous paraît impossible en effet que les Autorités ne favorisent pas de tout leur pouvoir une œuvre aussi éminemment morale et civilisatrice que celle que nous entreprenons. Ce serait faire injure à l'Administration que de supposer qu'elle restera indifférente à une fondation qui, par son caractère populaire, peut avoir une si haute influence sur l'avenir moral de la ville et même du département tout entier : car, ainsi que vous le verrez par l'article 10 de notre Réglement, ce n'est pas seulement aux membres des Sociétés savantes, c'est aussi à la classe ouvrière que devra largement profiter l'institution projetée.

» Pour vous le mieux démontrer, nous insisterons sur deux des créations de la nouvelle Société : la première est une bibliothèque, à laquelle seront admis gratuitement les ouvriers faisant partie des Sociétés de secours mutuels. Cette bibliothèque se composera de toutes les publications des diverses Sociétés adhérentes et des livres déjà possédés par elles, à l'exception de ceux des Comices agricoles d'arrondissement, qui naturellement resteront au siége de ces comices. Elle comprendra, en outre, un fonds de deux à trois mille volumes, promis par un membre de la Société Archéologique, environ cinq cents autres volumes, garantis à la nouvelle Société par un libraire de Paris, divers ouvrages déjà offerts par leurs possesseurs, et enfin, la collection des journaux et revues auxquels sera abonnée la Société Centrale. A côté de cette bibliothèque, se placeront des collections scientifiques (minéralogie, physique, chimie, etc.), qui nous ont été libéralement promises.

» C'est déjà là un premier moyen de généraliser l'instruction; le second ne sera pas moins efficace : nous voulons parler des cours publics que la Société Centrale se propose de faire, avec l'assentiment de l'autorité supérieure. Deux de ces cours rouleront spécialement sur la science agricole et sur les progrès à faire faire à l'horticulture.

» Avec un programme aussi large, nous croyons que nous trouverions déjà aisément un grand nombre de personnes assez désireuses de travailler au bien général, pour offrir de contri-

buer, par une souscription, à la réalisation de cette œuvre. Nous venons donc résolument nous adresser à elles, non pas les mains vides, mais en leur présentant assez d'avantages pour compenser la faible somme qu'elles donneront. Chacun, d'ailleurs, peut parfaitement rester en dehors de la nouvelle Société, sans rien perdre pour cela des avantages particuliers que lui assure l'association à laquelle il appartient spécialement; mais ceux qui voudront faire partie de la Société Centrale, devront payer une cotisation de 15 fr., s'ils sont résidants à Chartres, 6 fr., s'ils demeurent dans une des communes extra-muros des deux cantons nord et sud. Moyennant cette rétribution, ils jouiront des bénéfices assurés par l'article 7 du Réglement. Les personnes appartenant à une Société adhérente, qui ne résideront pas dans la ville ou dans l'un des deux cantons de Chartres, jouiront des mêmes droits, sans aucune cotisation obligatoire.

» En présence de ces avantages, nous avons pensé qu'il n'était pas téméraire de compter sur l'adhésion immédiate d'environ cent cinquante personnes, ce qui ferait une recette de 2,250 fr., qui, jointe aux précédents articles, formerait un budget de recette de 6,100 fr.

» Tel est notre projet, telles sont nos espérances; pour en voir la réalisation possible, nous espérons que vous voudrez bien contribuer à rendre notre tâche facile, en donnant votre adhésion au Réglement que nous avons l'honneur de vous soumettre. »

PROJET DE RÉGLEMENT.

I.

« Une Société est fondée sous le titre de *Société Centrale d'Eure-et-Loir*.

» Elle a son siège à Chartres.

» Elle a pour but de relier entre elles les différentes Sociétés établies dans le département : elle se propose en outre de développer et de généraliser l'instruction par la fondation d'une bibliothèque, par la création de collections scientifiques, par l'institution de cours publics, enfin par l'établissement d'un salon scientifique et littéraire.

» Il demeure d'ailleurs parfaitement entendu que chaque Société adhérente à cette nouvelle création conserve entièrement son autonomie et son indépendance.

II.

» La Société Centrale est administrée par une Commission composée de deux délégués de chacune des Sociétés adhérentes. La même personne ne pourra représenter deux Sociétés différentes.

III.

» Cette Commission est élue pour un an.

IV.

» Elle nomme son président, son secrétaire et les agents rétribués de la Société.

V.

» Le conservateur-bibliothécaire sera chargé de l'exécution de toutes les décisions de la Commission, et spécialement du recouvrement des recettes des Sociétés qui en feront la demande.

VI.

» Chaque année, la Commission rendra compte de sa gestion aux Bureaux des diverses Sociétés.

VII.

» Tout membre de la Société Centrale aura droit à la lecture des journaux et revues et des livres composant la bibliothèque de la Société, à la jouissance des collections scientifiques et à l'entrée gratuite aux cours publics faits par la Société.

VIII.

» Pour être membre de la Société Centrale, il faut appartenir à l'une des Sociétés adhérentes, et en outre payer quinze francs par an si l'on réside à Chartres, et six francs si l'on a son domicile dans les communes extrà-muros des deux cantons nord et sud.

» Cependant l'entrée du salon de lecture sera gratuite pour les membres des Sociétés adhérentes étrangers à la ville et à ses deux cantons.

IX.

» Les membres des Sociétés, qui ne seront pas souscripteurs, conservent néanmoins le droit d'emprunt pour les ouvrages appartenant à la Société dont ils font partie.

X.

» Seront admis gratuitement aux séances du soir de la bibliothèque et aux cours publics les ouvriers faisant partie des Sociétés de secours mutuels.

XI.

» En cas de dissolution de la Société Centrale, et après la liquidation de son passif, si, dans le délai d'un an, la Société n'est pas reformée, tous les objets à elle appartenant deviendront la propriété de la ville de Chartres. Sont réservées les collections appartenant spécialement à chaque Société.

XII.

» Le présent règlement sera soumis à la discussion de chaque Société. Il ne sera mis à exécution que lorsqu'on aura réuni un nombre suffisant d'adhésions.

XIII.

» Il sera présenté à l'approbation de l'Autorité supérieure. »

Dépôt d'une proposition de M. Lecocq à ce sujet. — Renvoi à la discussion générale.

Lecture d'une lettre du Ministre d'Etat à M. le Président, à propos de l'aqueduc de la Grappe.

« Monsieur, vous me faites connaître par votre lettre du 16 avril courant, que des fouilles ordonnées par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir ont mis à découvert le château d'eau d'un aqueduc romain dans le voisinage de la ville de Chartres. Vous exprimez en même temps le désir que mon département puisse venir en aide à la Société pour la conservation de cette intéressante construction dont vous m'avez envoyé un dessin.

« Je me propose, Monsieur, de soumettre votre communication à l'examen de la Commission des Monuments historiques, et, sur son avis, je prendrai une décision dont j'aurai l'honneur de vous faire part. »

Dépôt d'une médaille en bronze donnée à la Société par le Ministre de l'Instruction publique, en souvenir de sa présence à la solennité du 25 novembre. — Cette médaille est remise à M. l'archiviste, qui est autorisé à la conserver chez lui.

Rapport de M. Person sur la météorologie. — Renvoi à la Commission de météorologie. — L'Assemblée décide qu'on enverra la copie des observations météorologiques au Ministère de l'Instruction publique. Plusieurs membres demandent l'impression du rapport de M. Person; après diverses observations, cette impression est ajournée jusqu'au moment où l'on aura reçu l'approbation du travail par les autorités supérieures.

Notice biographique, par M. Morin, sur Saturnin Renault, poète chartrain. — Renvoi à la Commission de publication.

Notice sur une famille chartraine, par M. Al. de Saint-Laumer. — Renvoi à la Commission de publication.

Fragments sur l'histoire d'Anet, par M. Ed. Lefèvre. — Dépôt aux Archives.

Le séance est levée à quatre heures et demie [1].

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 25 novembre 1861 (Envoi du Ministère de l'Instruction publique). — *Impr.*

Conseil général d'Eure-et-Loir, session de 1861. — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, mai 1862 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

[1] Il a été lu, dans la séance du 6 juillet 1859, une Notice sur Milles d'Illiers, par M. Lecocq, laquelle, par erreur, n'a pas été mentionnée en son lieu.

SÉANCE DU 19 JUIN 1862.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Maire, présent à la séance, fait connaître à l'assemblée que, sur sa proposition, le Conseil municipal a bien voulu prendre à sa charge les frais d'acquisition et d'appropriation du terrain où est situé le château d'eau de l'aqueduc de Chartres. — La Société accueille cette nouvelle avec reconnaissance et vote des remercîments à l'administration municipale.

M. Lecocq fait une proposition contre la création de la Société centrale, et demande :

« 1° Qu'aucune démarche ne soit faite, qu'aucune résolution ou décision ne puisse être prise, au nom de la Société Archéologique, avant l'apport sur son bureau d'un engagement signé par cent cinquante souscripteurs, en faveur de la création de la Société Centrale d'Eure-et-Loir, pour une somme totale de 45 francs, payable par tiers et par annuité, pendant trois années consécutives, et suivant les conditions imposées par l'article 8 du programme imprimé et distribué à la séance du 8 mai dernier; ainsi que l'assurance qu'un local convenable sera mis à la disposition de la Société, pour l'exécution de ce projet;

» 2° Qu'une assemblée générale de la Société soit convoquée pour que les sociétaires aient à décider s'ils adoptent le principe de cette déviation de la Société Archéologique, et savoir si l'on doit modifier les articles 1, 2, 16, 17 et 28 du règlement qui ne se trouveront plus en rapport avec cette nouvelle création ;

» 3° Qu'en cas d'acceptation de la Société Centrale, les cotisations de la Société Archéologique seront pour les sociétaires de la ville portées à 12 fr. et celles des étrangers à la ville sera baissée à 8 fr., pour équivaloir à la somme de 350 fr. que la Société Archéologique donnera de subvention, en plus de ses frais ordinaires, à la Société Centrale, qui sont actuellement de 150 fr. pour le garçon de bureau, et pour équivaloir à l'avantage dont jouiront les membres résidants de cette institution locale et par privilége sur les membres non résidants. »

M. le Président est d'avis de donner acte à M. Lecocq du dépôt de cette proposition et d'en renvoyer la discussion à la réunion générale de la Société où sera discuté le projet d'établissement de la Société Centrale. D'autres membres demandent que la proposition soit renvoyée purement et simplement à la Commission de la Société Centrale. M. Lecocq s'oppose à ce renvoi, et déclare retirer sa proposition. Un autre membre la reprend, et le renvoi à la Commission est décidé.

M. Sedillot annonce que M. de Caumont doit venir à Chartres, au mois de mai 1863, tenir des séances archéologiques, et donne connaissance du programme du Congrès scientique qui doit s'ouvrir à Saint-Étienne le 8 septembre 1862.

Communication de M. Merlet, au nom de la Commission de la Société Centrale.

« Bien que la question de l'établissement de la Société Centrale ne soit pas encore assez mûre pour en saisir la Société Archéologique, nous avons cru par déférence devoir lui faire connaître les progrès qu'a faits cette idée jusqu'à ce jour.

» Le programme rédigé par vos délégués a été adressé aux présidents des différentes sociétés appelées à faire partie de l'association, et si nous n'avons pas encore reçu de réponse officielle, nous sommes du moins certains que les conseils d'administration de toutes ces sociétés se sont prononcés en faveur de la création nouvelle, et ont accepté officieusement le chiffre auquel nous les avions taxées. Quant aux adhésions particulières, nous en avons déjà recueilli 121, et beaucoup de personnes nous ont dit n'attendre pour faire partie de la Société Centrale que le jour où elle commencerait à fonctionner. Trois ou quatre des membres adhérents n'appartiennent jusqu'à présent à aucune autre société ; nous avons accepté provisoirement leur adhésion, persuadés que du jour où serait installée la Société Centrale, ils s'empresseraient de se faire inscrire parmi les membres d'une autre Société, afin de jouir des avantages qu'ils ont recherchés en donnant leur adhésion.

» Rien n'est d'ailleurs définitif en ce moment : la nouvelle Société s'ignore encore elle-même, et nous ne nous dissimulons pas que notre règlement provisoire subira plusieurs modifications : c'est pour cela que nous ne voulons pas encore aujourd'hui le soumettre à votre discussion. Forts des nombreuses

sympathies que nous avons rencontrées chez les personnes les plus honorables de la ville, confiants dans l'utilité de notre œuvre et dans la loyauté de nos intentions, nous marchons en avant sans trop nous préoccuper des difficultés réelles de la pratique, et ne prévoyant d'autre danger que celui de nous arrêter si nous ne pouvons trouver de ressources suffisantes.

» Quelques mots encore, Messieurs. La Société Centrale, on ne saurait trop le répéter, ne veut attaquer en rien l'autonomie des autres Sociétés; elle veut au contraire les fortifier et rendre plus certaine leur existence. Elle ne s'immiscera en rien dans votre gestion intérieure; elle n'établira aucun point de contact entre vous et les autres sociétés savantes, qu'autant que vous le jugerez convenable pour votre plus grand avantage. Chacun restera parfaitement indépendant comme devant, jouissant des prérogatives spéciales propres à la Société dont il fait partie.

» Au reste, il est, je crois, inutile de nous arrêter plus longtemps sur ce point, longuement établi par tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour. La cause de la Société Centrale paraît gagnée dans le public, car on trouverait peu d'exemple d'un si grand nombre d'adhésions recueillies en si peu de temps : nous comptons encore, Messieurs, sur les adhésions de plusieurs d'entre vous, et nous espérons dans une prochaine séance pouvoir vous saisir de la question sérieusement étudiée et prête à être suivie d'exécution. »

Lecture d'une notice de M. de Boisvillette sur le *Chartres-romain*. — Dépôt aux Archives.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication. — Les mêmes membres sont continués dans leurs fonctions, par acclamation et avec remerciments.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Annuaire d'Eure-et-Loir pour 1862, par M. Lefèvre (Don de l'auteur). — *Impr.*

Congrès archéologique de France, XXVIIIe session (Envoi de M. de Caumont). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. du 1er juin 1862 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

Brique armoriée (Don de M. Noël Parfait).

Provisions de sergent royal au bailliage de Chartres, 7 mars 1760, *sign. aut. de Louis-Philippe d'Orléans* (Don de M. Noël Parfait). — *Parch.*

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, t. IV, seconde partie (Envoi de la Société). — *Impr.*

Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée pour 1860 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises par M. l'abbé J. Corblet (Don de l'auteur). — *Impr.*

Étude comparative de la moralité entre sept départements limitrophes par M. Genreau (Don de l'auteur). — *Impr.*

Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier, t. VIII, 1re livr. (Envoi de la Société). — *Impr.*

Bulletin de la Société Impériale des Antiquaires de France, 4e trim. de 1861 (Envoi de la Société). — *Impr.*

SÉANCE DU 10 JUILLET 1862.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte douloureuse qu'elle a faite en la personne de M. Anctin, un de ses membres.

Dépôt sur le Bureau d'une proposition signée de dix membres, et ainsi conçue :

« Les membres soussignés demandent que la Société Archéologique donne son adhésion à la création de la Société Centrale d'Eure-et-Loir. »

Rapport de M. Merlet au nom de la Société Centrale.

« Ce n'est plus seulement au nom de la Commission nommée par vous pour étudier la question de la Société Centrale que je viens aujourd'hui vous faire un rapport, c'est au nom de la Société Centrale elle-même, régulièrement constituée, et n'attendant plus que votre adhésion et celles des autres Sociétés pour définitivement fonctionner. La question a fait un grand pas depuis notre dernière séance : le nombre des adhésions toujours croissant a permis de faire un appel aux membres adhérents, pour leur demander s'ils jugeaient opportun de créer cette Société et de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle pût convenablement exister. Les membres présents à cette réunion ont déclaré à l'unanimité que cette création était opportune, et, après avoir arrêté les bases définitives du règlement, ont nommé une Commission prise dans leur sein, chargée de pouvoirs absolus pour tout ce qui touche à l'organisation et à la mise en activité de la nouvelle Société. Cette Commission a commencé par réviser le règlement, qu'elle vient soumettre à votre approbation sous la forme suivante :

I.

» Une Société est fondée sous le titre de *Société Centrale d'Eure-et-Loir pour l'encouragement des lettres, sciences et arts.*

» Elle a son siége à Chartres.

» Elle a pour but de relier entre elles les différentes Sociétés Savantes établies dans le département : elle se propose en outre de développer et de généraliser l'instruction par la fondation d'une bibliothèque, par la création de collections scientifiques, par l'institution de cours publics, enfin par l'établissement d'un salon scientifique, littéraire et artistique.

» Il demeure d'ailleurs parfaitement entendu que chaque Société adhérente à cette nouvelle création conserve entièrement son autonomie et son indépendance.

II.

» Les réunions particulières de la Société Centrale sont dirigées par un Bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un vice-secrétaire, et nommé par elle pour un an.

III.

» L'administration de la Société est confiée à une Commission composée 1° de deux délégués nommés par la Société Centrale, 2° de deux délégués de chacune des Sociétés adhérentes.

» La même personne ne pourra représenter deux Sociétés différentes.

IV.

» Cette Commission est élue pour un an.

V.

» Elle nomme son président, son secrétaire et les agents rétribués de la Société.

VI.

» Le conservateur-bibliothécaire sera chargé de l'exécution de toutes les décisions de la Commission, et spécialement du recouvrement des recettes des Sociétés qui en feront la demande.

VII.

» Chaque année, la Commission rendra compte de sa gestion dans la réunion générale des membres de la Société.

VIII.

» Tout membre de la Société Centrale aura droit à la lecture des journaux et revues et des livres composant la bibliothèque de la Société, à la jouissance des collections scientifiques et à l'entrée gratuite aux cours faits par la Société.

IX.

» Pour être membre de la Société Centrale, il faut nécessairement appartenir à l'une des Sociétés adhérentes, et en outre payer quinze francs par an si l'on réside à Chartres, et six francs si l'on a son domicile hors la ville.

X.

» Les membres des Sociétés, qui ne seront pas souscripteurs, conservent néanmoins le droit d'emprunt pour les ouvrages appartenant à la Société dont ils font partie.

XI.

» Seront admis gratuitement aux séances du soir de la bibliothèque et aux cours les ouvriers faisant partie des Sociétés de secours mutuels.

» En outre, il sera loisible à la Commission de rendre les cours entièrement gratuits quand elle le jugera convenable.

XII.

» En cas de dissolution de la Société Centrale, et après la liquidation de son passif, si, dans le délai de deux ans, la Société n'est pas reformée, tous les objets à elle appartenant deviendront la propriété de la ville de Chartres. Sont réservées les collections appartenant spécialement à chaque Société.

XIII.

» Le présent règlement sera proposé à l'adoption de chaque Société.

XIV.

» Il sera présenté à l'approbation de l'autorité supérieure.

» Tel est, MM., le réglement que, suivant les termes de l'article XIII, nous venons proposer à votre adoption. Nous savons que, d'après le règlement de la Société Archéologique, ce n'est pas aujourd'hui, dans une réunion ordinaire, que cette adoption peut avoir lieu, mais nous vous prions de vouloir bien indiquer un jour où une réunion générale sera convoquée, afin de discuter ce réglement et de l'adopter s'il y a lieu, ou d'indiquer les modifications qui pourront paraître utiles, modifi-

cations que la Société Centrale aura à son tour à adopter, si elle les juge nécessaires.

» Encore quelques mots avant de terminer. La Société Centrale est créée, mais elle ne fonctionnera que le jour où elle aura recueilli les adhésions d'un certain nombre de Sociétés du département. Cette adhésion, déjà officielle pour une ou deux Sociétés, elle espère pouvoir y compter pour toutes les autres; chaque Société en effet trouvera dans les avantages que pourra lui offrir la Société Centrale une large compensation du léger sacrifice pécuniaire qu'elle s'imposera. Car, vous le savez, Messieurs, la Société Centrale, à sa naissance, est forcée de demander aux autres Sociétés une cotisation pour prix des services qu'elle leur rendra. Cette cotisation a paru devoir être fixée d'après le budget des recettes et des dépenses de chaque Société, et pour la vôtre en particulier elle est de 500 fr. Ce chiffre n'a rien d'absolu, vous le discuterez en séance générale, vous verrez s'il y a lieu de l'adopter; mais, en tout cas, soyez bien certains que c'est un chiffre maximum : la Société Centrale espère même que, si elle vous le demande une fois, il lui sera facile dans un avenir très rapproché de le baisser singulièrement. Le nombre des adhésions déjà recueillies lui fait espérer avec une presque certitude que, du jour où elle fonctionnera, elle verra plus de 200 membres se grouper autour d'elle. Ses recettes augmentant, elle s'empressera d'en faire jouir les autres Sociétés, car un des buts qu'elle se propose, c'est le développement de la prospérité des Sociétés Savantes du département. »

M. Lecocq demande qu'avant de fixer un jour pour la discussion, on nomme une Commission de cinq membres, chargée d'examiner s'il y a lieu de donner suite au projet de création d'une Société Centrale et de réviser le règlement de la Société Archéologique. — Après diverses observations, la proposition, n'étant appuyée par personne, n'est pas mise aux voix.

L'assemblée consultée décide qu'une réunion générale sera convoquée pour discuter les propositions faites au nom de la Société Centrale, et que cette réunion aura lieu le jeudi, 17 juillet, à moins d'empêchements ultérieurs.

La séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Saint Anselme, par M. Charma (Don de l'auteur). — *Impr.*

Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1860, 2 vol. (Envoi de l'Académie). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. de juill. (Envoi du Comité Central des Artistes). — *Impr.*

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1862.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Rapport de M. le Président sur les travaux de la Société pendant l'année 1861-1862.

« Messieurs,

» L'année archéologique que nous venons clore aujourd'hui, dans cette assemblée générale, aura, non moins que ses aînées, été bonne pour la Société : vous avez présents à la mémoire les faits et actes d'une période bien remplie; on n'oublie ni ses titres, ni ses œuvres : j'obéis à l'usage pour vous en retracer la revue, et me fie, pour écouter la leçon que vous savez déjà par cœur, à la douce habitude de votre bienveillante attention.

» Même en termes élogieux, car je n'ai que du bien à dire de chacun et de tous, il convient d'être bref et, dans l'ensemble, de faire un choix utile : la redite est partout ennuyeuse, même chez Homère, ai-je lu, traduction libre d'Horace, et l'on peut croire au précepte du poète :

Quidquid præcipies brevis esto.

» Il y a toujours quelque chose à gagner à revenir sur l'examen de son passé, ne serait-ce que pour régler sa vie sur la mesure de ses forces et se ménager l'avenir par la succession

modérée de ses entreprises. Les jeunes sociétés grandissent vite, l'ardeur parfois n'a pas le temps d'attendre l'expérience, elle devance l'âge et ne consulte que les élans du jour, sans s'inquiéter du lendemain. La froide raison serait assurément mal venue qui chercherait à retenir ces désirs légitimes, et je serais le premier à lui fermer la porte de la négation ; si préventivement je vais au-devant de ses conseils timides, d'autres peut-être diraient prudents, c'est que je me souviens que pour avoir voulu aller trop vite, nous avons craint de dépasser le but ; c'est que je voudrais aussi, pour marcher avec vous, ne pas trop m'avancer sur un terrain mouvant.

» Redisons les choses ce qu'elles sont ; la vérité n'aveugle que ceux qui ne veulent pas la voir : c'était vraiment une idée progressive de rassembler en faisceau les diverses branches de la science, des lettres, des arts, des facultés de l'esprit, laissant, avec son autonomie, à chacune, sa liberté d'action et son initiative indépendante, aidant à l'expansion de toutes par l'économie de la gestion, la centralisation du mécanisme administratif, l'ouverture aussi d'un local convenable, comme une sorte d'académie antique où le maître venait enseigner, les disciples apprendre, et l'habitué du portique passer agréablement son temps dans le commerce des hommes et des choses d'intelligence.

» L'idée, vous y avez tous applaudi, Messieurs, l'ayant jugée bonne de principe ; vous avez seulement retardé son heure, — chaque idée généreuse a nécessairement la sienne, — devant les incertitudes de l'application. Plutôt ne pas faire que trop tôt faire, avez-vous pensé prudemment, et rester sur ses pieds que s'embarquer dans un train de vitesse dont la voie n'est pas sûre, ni la marche garantie ! on va moins vite sans doute, mais on arrive plus certainement sans chute.

» Vous êtes entrés plus résolument dans une autre entreprise qui, à côté d'un but utile, avait aussi ses écueils : l'épreuve déjà faite vous y encourageait d'ailleurs, et la suite a pleinement répondu au précédent. La curiosité d'entendre, le goût d'apprendre, le besoin de savoir, forment, à premier appel, aisément un auditoire : ouvrir école, faire un cours, ce n'est pas là le difficile ; remplir la leçon par l'élégance de la parole, l'intérêt du sujet, l'étude savante, là est surtout le mérite du professeur, l'attrait de l'auditeur, la moralité et le succès de l'enseignement.

» Les conférences historiques et scientifiques tenues cette année sous le patronage de la Société, ont rempli le but.

» Il ne faut pas en rester là; l'essence du bien est de résister à l'état stationnaire, d'aspirer au progrès : celui qui a bien dit, dira mieux encore, celui qui a appris à écouter, comprendra la leçon plus forte, et le niveau intellectuel s'élèvera dans la réciproque entente de la chaire et des bancs : certes il y a là un beau thème social; déjà tout préparé du côté des maîtres et des élèves, espérons qu'un jour, par les soins d'une administration protectrice et intelligente, le moyen d'expansion, avec le lieu convenable d'exposition, lui sera aussi donné.

» Ai-je besoin d'ajouter que le Ministère approuve et appuie ces cours publics, et de rappeler la dépêche du 25 janvier qui félicite la Société de son concours et l'encourage à persister dans une voie aussi éminemment féconde en avantage social, la moralisation par l'instruction.

» L'une des marques les plus actives du haut intérêt attaché par le chef de l'instruction publique aux travaux des Sociétés savantes, a été, pour la nôtre, la visite du savant directeur de l'Observatoire, délégué *ad hoc* du Ministre, venant assurer et diriger nos travaux de la double autorité de la personne et du savoir.

» Ce fut une belle journée, *albo notanda,* dirait une réminiscence classique, que celle du 12 février, où, se pressant dans cette enceinte trop étroite, sociétaires et invités purent entendre la parole élevée du maître et apprendre de lui, entre autres développements d'un puissant intérêt, comment, dans l'isolement d'Orgères, un observateur, enfant jusqu'alors inconnu de ses œuvres, avait saisi, à son passage sur le soleil, un corps planétaire, Vulcain, qui, s'il n'a pas reparu depuis, reparaîtra; car la matière sait ses lois et ne saurait y manquer; elle a pour elle le temps et l'espace, deux éléments de l'infini dont nos perceptions finies ne nous permettent guère d'apprécier qu'un atôme : si nous ne pouvons voir, sachons du moins attendre.

» A chaque évènement astronomique, le public, même le public savant, s'étonne que la découverte vienne souvent, on ne sait d'où, et s'en prend volontiers à l'observatoire voisin d'avoir laissé échapper l'apparition du phénomène. La voûte céleste est bien grande, vous disait encore M. Le Verrier : les astronomes l'ont partagée en zônes ou petits carrés, comme un

papier quadrillé, et, dans chaque fraction, ont inscrit les repères immuables, les étoiles fixes, qui, toujours à leur place, et habitants ordinaires du lieu, serviront à signaler, rien que par l'appel numéral, l'étranger qui viendrait, par extraordinaire, apparaître dans leur région. Que faut-il donc pour assurer à un pays la priorité des découvertes ? Partager les zônes, créer en proportion relative de petits observatoires particuliers, où chaque lunette, passant exactement la revue de sa portion céleste, saisirait au début la phase intervenante et, le télégraphe aidant, donnerait le signal à l'observatoire central.

» De l'idée théorique à l'exécution pratique, il reste un pas assez large, que les moyens et les hommes de la Société ne lui ont pas permis, tout d'abord, mais sans lui interdire toutefois absolument, d'engager : le rôle d'observateur veut un rude apprentissage d'habileté optique, et plus peut-être d'assiduité nocturne ; la proposition est là qui attend son homme.

» Les phénomènes plus immédiatement terrestres, classés sous le titre générique de météorologie, sont de facile observation, et, nous touchant de plus près, trouvent aisément des observateurs ; aussi possédons-nous déjà des catalogues bien tenus, le plus ancien à Chartres par M. Horeau, de 1780 à 1790, un autre par M. Durand, de 1852 à 1861, un troisième par M. le commandant Delcros, à Marboué près Châteaudun.

» Il importait de continuer l'œuvre, de recueillir les éléments d'une étude d'autant plus intéressante qu'elle est moins avancée, et de placer Chartres au niveau scientifique aussi nécessaire aujourd'hui à la réputation et aux tendances d'une ville, que la culture des lettres et la pratique des arts aux goûts et aux jouissances élevées de ses habitants.

» L'observatoire météorologique fonctionne et fonctionne bien à l'École Normale où l'aptitude et l'exactitude sont qualités acquises : on le consulte déjà comme autorité de faits ; bientôt ses relevés plus nombreux, introduits par l'analyse et la comparaison dans l'ensemble du problème, y deviendront à la fois données locales et données certaines.

» C'est ainsi qu'on édifie, Messieurs, ou du moins qu'on apporte des matériaux tout préparés à l'édifice ; dans les arts, l'unité veut qu'une pensée première, celle du maître, conçoive et dirige l'œuvre ; dans la science le vrai a ce privilège que chacun y peut être à la fois ouvrier et maître, faire son travail

qui aidera ensuite au travail d'un plus habile, garder son propre mérite en servant au mérite d'un plus savant. Découvrez une nouvelle comète, et l'on citera votre nom; puis viendra un calculateur qui tracera l'orbite, pèsera la gravitation, classera l'astre, et prendra sa part légitime de l'invention sans amoindrir la vôtre.

» Voilà, Messieurs, ce que vous avez fait; voici maintenant ce que vous avez écrit.

» Parmi les publications commencées, le Bulletin a continué celle des Mémoires de G. Laisné, vaste compilation de petits faits et de noms locaux, à consulter curieusement comme un journal de l'époque.

» Il a terminé la notice sur la céramique, étude curieuse d'une des faces de l'art, fort en vogue aujourd'hui et qui le mérite à plusieurs titres. Les poteries antiques, les vases grecs ou étrusques sont de ces raretés qui ne se trouvent que dans les musées publics ou les cabinets de riches amateurs; pas de si mince collectionneur, au contraire, qui ne se puisse donner, sur son étagère, quelque bonne pièce de porcelaine peinte ou de faïence artistique: de là le désir naturel de connaître la valeur de ce qu'on a ou de ce qu'on peut acheter, et l'intérêt à la fois instructif et pratique de la céramographie. La peinture émaillée s'est inspirée d'ailleurs des maîtres; les majoliques fines de l'école italienne, les Della-Robbia, le Pesaro, en sont signées et souvent aussi les faïences fines de Faënza, de Gubbio, d'Urbino; les beaux produits de Delft et la fabrication Hollandaise les rappellent, et en France, la faïence fine d'Henri II dont il ne reste que 15 pièces connues, le Palissy, le Nevers, le Rouen et tant d'autres.

» La porcelaine, Chine et Japon par son ancienneté, Saxe-Royale et Sèvres par le décor, se place autant au-dessus des produits communs et similaires, qu'une bonne peinture d'une image; en tout sachez choisir, c'est un conseil qu'on ne saurait trop répéter dans le commerce dit de curiosité.

» Sans rapprochement forcé de choses dissemblables, la transition, en certains points, d'époque, de moulage et de forme, m'amène à parler cloche, et à vous rappeler d'intéressantes recherches sur un sujet où Chartres trouve un nom déjà connu, appuyé d'un nouveau renom d'art et d'industrie, à l'ouverture du XVIe siècle.

» C'est un chartrain, Jean-le-Maçon, qui, en 1501, a fondu, pour le chapitre de Rouen, la plus grosse cloche de France appelée Georges d'Amboise, du nom du cardinal-archevêque et légat. C'était une bonne fortune pour un chartrain de retrouver la maison du fondeur : les générations qui se succèdent montrent ordinairement peu de souci de leurs devancières et s'étonnent, même après peu de temps, de ne plus retrouver la place de leurs illustrations locales. Nous avons mis un memento à la maison du poète Régnier, mais combien d'autres sont en oubli.

» Le registre du tabellionné du bailliage de Chartres, pour l'année 1489-90, tenu par Robert Saillart, a gardé du moins mémoire de l'artiste chartrain et nous rapporte authentiquement que :

« Le lundi xiiij jour de décembre 1489, Jehan le Maçon, fondeur de cloches, baille à Martin Ryan, drapier, une maison couverte d'essaume, abutant rue du Pillory, sous la réserve d'une porcion de jardin en laquelle lui et ses ayant cause pourront, tant pour fondre de son dict mestier que autrement, passer, etc. »

» Jean-le-Maçon fondait, suivant Souchet, en 1501, les deux cloches Marie et Gabrielle du clocher vieux de la cathédrale. Sa réputation était faite et le chapitre de Rouen ne pouvait mieux s'adresser qu'à l'ouvrier de celui de Chartres : seulement il voulait la plus grosse cloche connue et le marché fut fait à raison de 42,000 livres. Des craintes sur la solidité de la tour de Beurre qui devait renfermer le colosse, firent réduire le poids à 32,000 livres, et, le 2 août 1501, aux acclamations du clergé et de l'assistance, le chef-d'œuvre fut coulé et disait :

Je suis nommé Georges d'Amboise
Qui bien trente six mille poise,
Et sil qui bien me poisera
Quarante mille y trouvera.

Jean ne voulait pas, paraîtrait-il, avoir le démenti du premier poids : « il avait eu si grand puer de faillir en un tel vaisseau, rapporte le frère Taillepied, que quand il l'ut fait, de joye qu'il en eut, il ne vesquit que vingt six jours, et fut enterré en la nef de Notre-Dame. »

» Georges d'Amboise, pour achever son historique, ne répondit pas aux espérances de sa taille et de son poids, la cloche

manquait de sonorité, à cause du trop d'épaisseur, croit-on.

» Comme de bien de ses pareilles, 1793 fit des gros sous; elle fut passée en compte à la Monnaie, au poids de 36,364 livres. Les patriotes en frappèrent quelques médailles, curiosité numismatique aujourd'hui des plus rares, timbrée, à la face, du symbole républicain, et au revers de ces trois lignes réunies :

Monument de vanité
Détruit pour l'utilité
L'an deux de la Liberté.

» J'ai laissé parler l'historiographe du fondeur et de la cloche, j'oublie, en l'écoutant, ma promesse d'être bref et vais rattraper le temps en menant au plus vite ma revue bibliographique.

» De la même plume que celle à qui nous devons Jean-le-Maçon, nous avons encore de savantes recherches sur les symboles d'investitures, le *cultellum*, le couteau, par exemple, attaché au bref et déposé avec lui sur l'autel. J'ai fait bonne part à la cloche, je rogne d'autant celle du couteau.

» Déjà aussi la météorologie a eu la sienne, au point de vue scientifique, il est vrai, et d'actualité, très-distante de la météorologie ancienne, telle que l'enregistrait et la comprenait, au VIe siècle, le père de notre histoire Grégoire de Tours; en crainte même outrée de tomber dans une redite, passons rapidement sur ces observations d'un autre âge, dont l'appréciation, quelle qu'elle soit comme phénomène physique, a respecté toujours la bonne foi du chroniqueur et couvert, de la raison simple et croyante des premiers temps, ce que le scepticisme de la critique moderne aurait pu attribuer à l'ignorance ou la superstition : ne jugeons pas le temps passé à la mesure du nôtre, il a eu ses hauteurs, ses élans, ses hommes d'intelligence, et si les choses nous en paraissent aujourd'hui plus petites, scientifiquement parlant, les hommes du moins y étaient de grande taille et n'ont rien perdu à vieillir.

» Sans prétendre aller jusqu'à celle de l'historien des Francs, un autre évêque, auteur aussi, a du moins pour nous le mérite d'être de notre pays : il y a loin, sans doute, de la cour de Chilpéric et de Frédégonde, à l'hôtel de Rambouillet, et des vers faciles de Godeau, évêque de Grasse et de Vence, à l'épopée

de Grégoire de Tours : l'un a fait du Tacite et l'autre du Tibulle. Si les titres littéraires du moderne, tout enfant de Dreux qu'il fût, et membre de la première Académie française, s'étaient bornés à de petits vers et à une paraphrase du *Benedicite*, ils n'auraient peut-être pas aussi aisément trouvé grâce devant son biographe qu'auprès du cardinal de Richelieu ; mais son Histoire de l'Église et d'autres écrits estimés, non moins que sa haute influence dans les assemblées du clergé, ont placé l'évêque de Vence parmi les plus éminents prélats du XVIIe siècle.

» Parallèlement à la publication des Mémoires, la Statistique Archéologique a continué la sienne qui touche, avec la période gallo-romaine, au terme de son premier volume. Le fait principal des plus récentes recherches est assurément la découverte des aqueducs qui amenaient l'eau à Chartres, l'un de la fontaine d'Houdouenne près Ver, l'autre du cours ou des sources de l'Eure, aux environs de Landelles, constructions jusqu'à ce jour imparfaitement connues par les chroniques anciennes et des tronçons partiels. L'ensemble de l'œuvre est aujourd'hui restitué sur des données certaines, dont quelques-unes, celle par exemple du Château-d'Eau de la Grappe, offrent plus qu'un intérêt local. L'esprit moderne, tout familiarisé qu'il soit avec les grandes entreprises, s'étonne toujours des proportions de ces ouvrages menés d'une main aussi habile que forte, et reconnaît à l'œuvre la puissance colonisatrice qui a signé le monument. L'esprit chartrain se plaît à y retrouver encore les titres et la puissance de la cité antique.

» Il s'est montré d'ailleurs jaloux de conserver les restes honorables de son état gallo-romain, et nous devons remercier l'administration municipale d'avoir pris sous sa protection le petit réservoir terminal de l'aqueduc d'Houdouenne.

» Une autre entreprise de longue haleine, le *Cartulaire de Notre-Dame*, vient de publier son deuxième fascicule, commencement du second volume. Ces vieilles archives perdues pour le plus grand nombre, se déroulent, se classent, et voient le jour : elles parlent latin, il est vrai, qui n'est pas la langue de tout le monde, et traitent de choses qui n'intéressent que les érudits ; est-ce motif de leur en faire un reproche ou plutôt de reprocher à la Société d'y avoir mis la main ? Votre raison, votre intérêt, votre honneur même ont répondu à l'objection, c'est un titre des plus honorables pour une Société scientifique qu'un Cartu-

laire signé de son nom ; ce lui est aussi une recommandation puissante auprès des Administrations protectrices des études sérieuses : le Ministère ne vous a pas ménagé ses encouragements, le Conseil général du département vous a félicité particulièrement de cette utile publication : les matériaux sont préparés, la mise en place commencée, vos mandataires à l'œuvre : laissez-moi publiquement les en louer. Et si, comme il y a lieu de l'espérer, cette publication capitale était admise à concourir dès l'année prochaine au prix spécial des Sociétés savantes, vous vous applaudirez doublement de l'avoir entreprise.

» Qu'ajouterai-je à cette revue, que l'étendue même des travaux a faite aussi nombreuse, et le désir d'en rapporter le mérite à chacun et à tous, ne m'a pas permis d'abréger ? Dirai-je encore que la Société est en progrès, non pas seulement d'œuvres, mais d'ouvriers ? 41 nouveaux sociétaires ont été reçus l'an dernier et 21 déjà cette année, parmi lesquels des membres de l'Institut et du Comité des Travaux historiques dont le concours devra nous être utile.

» Nos relations et échanges avec les Sociétés savantes se sont multipliées et notamment établies avec la Société des Antiquaires de France.

» La situation financière est bonne aussi et se maintient au niveau de nos entreprises. L'actif en caisse n'est pas toujours, du moins chez nous, le signe unique de la prospérité, et dussions-nous acheter un peu plus d'honneur au risque d'un découvert momentané, la position de nos affaires n'aurait pas à en craindre le blâme ; on ne se ruine pas quand on sait bien employer son temps et son argent.

» Satisfait du passé et confiant dans l'avenir, j'ai foi, Messieurs, dans le principe de l'association littéraire, où la loi d'indépendance garantit l'individualité, en même temps que l'œuvre partielle s'inscrit au compte commun, et le succès d'un membre honore la compagnie entière ; où l'occasion encore appelle l'émulation ; comme l'habitude d'écrire mène au style, l'invention du sujet excite la pensée, et l'étude sérieuse aide à former le jugement.

» Productions savantes et variées, délassements simples de l'esprit, découvertes et conservation intéressantes, récompenses honorifiques, rien n'a manqué jusqu'à ce jour à notre société : elle vivra parce qu'elle a en elle le sentiment de la force, l'habi-

lete de l'action, la certitude du but ; elle grandira parce qu'elle veut le bien, le vrai, et que tout est grand qui est du domaine de l'intelligence ; elle ne saurait s'arrêter ni faillir dans la poursuite de l'étude, poussée par cette aspiration qu'on nomme science, appuyée sur cette autre certitude humaine qui s'appelle raison.

» Et maintenant, Messieurs, que la journée est remplie, au soir du travail, le repos. Allons aux champs, à la fantaisie, au rien-faire ; nous reviendrons au matin d'une autre tâche avec de fraîches inspirations, de nouvelles aptitudes, des forces plus vives, par cette heureuse disposition de l'esprit de trouver la variété dans le repos et le repos dans la variété.

» *Variam semper dant otia mentem.* (Luc. l. iv, 10.) »

Lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie, transmettant le prospectus de la *Revue des Sociétés savantes* (partie scientifique).

Communication de M. P. Durand sur les fouilles faites à Saint-Brice. — On a découvert dans le milieu de la nef sept sarcophages (auge en pierre avec un énorme couvercle). Dans les grands, qui ont un peu plus de deux mètres, on a trouvé les ossements parfaitement en place ; deux semblent avoir renfermé plusieurs corps. Dans un autre sarcophage, long de 1 mètre 06 sur 36 centimètres de largeur, on avait probablement déposé une bière avec un corps d'enfant ; au moins a-t-on retrouvé 15 ou 17 clous autour du sarcophage. Les os étaient réduits en poussière ; on a pu recueillir quelques fragments d'étoffe, en laine vraisemblablement. A l'endroit du cou, était une petite boucle en or avec incrustations de verre de couleur ; à la ceinture, une boucle beaucoup plus grande, partie en or, partie en cuivre et partie en argent, avec incrustations de verre de deux couleurs ; d'un côté du corps, une lame de fer semblable à un poignard ou à un couteau ; au niveau des pieds, une hache en fer et un petit anneau en or. Tous ces objets sont indubitablement mérovingiens, du Ve au VIIIe siècle.

Rapport de M. Person sur les observations météorologiques pendant le mois de juillet. — Remercîments à la Commission de météorologie et à la direction de l'École Normale.

De l'Agriculture à Prunay-le-Gillon pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle, par M. Rivière. — Remercîments à M. Rivière pour ce mémoire fort intéressant, qui est renvoyé à la Commission de publication.

Pourquoi la Vierge de Chartres est-elle noire? poésie par M. Caillet. — Cette pièce de vers est accueillie par les applaudissements de l'assemblée et renvoyée à la Commission de publication.

En Beauce quand l'hiver ramène
Les nuits plus longues que le jour,
Chaque fermier une semaine,
Reçoit ses voisins, tour à tour.

Le soir venu, l'on se rassemble
Dans l'étable, près des troupeaux,
Et l'on travaille tous ensemble
Au bruit du vent dans les vitraux.

La ménagère, en chantant, file
Une robe à son nouveau-né;
Le laboureur, près d'elle, affile
L'aiguillon qu'il a façonné.

Puis, on charme de la veillée
Les longs instants par des devis
Que d'une oreille émerveillée
Ecoutent les enfants ravis.

Tantôt, c'est la légende antique,
Un récit de guerre ou d'amour,
Et tantôt l'histoire *authentique*
Du spectre de la vieille tour.

Un soir que dans une chaumière
Je chauffais mes pieds engourdis,
De la bouche d'une fermière,
Or, voici ce que j'entendis :

« Notre Beauce aujourd'hui si belle
» N'eut pas toujours sa toison d'or,
» Et longtemps, sa terre rebelle,
» A l'homme cacha son trésor.

» Le laboureur craignait la peine,
» Et, satisfait d'un peu de pain,

» Se reposait, tout d'une haleine,
» Sans s'occuper du lendemain.

» Mais il vint un maître sévère,
» Au regard toujours menaçant,
» Et qui voulut que cette terre
» Pour un épi lui rendît cent.

» Jusqu'à ce que le jour s'achève,
» Dès que l'aube au ciel avait lui,
» Il ne laissait ni paix, ni trêve
» A ceux qui travaillaient pour lui.

» Pour donner à ce maître austère
» Une leçon d'humanité,
» La Vierge, comme une étrangère,
» Lui demanda la charité.

» Elle avait d'une paysanne
» Pris le costume et le maintien :
» Le maître en passant lui dit : « Glane,
» Le travail sera ton soutien. »

» La Vierge se met à l'ouvrage,
» Au milieu des sillons jaunis ;
» Mais le soir, de son beau visage
» Les traits charmants étaient brunis !

» Pour arranger sa chevelure
» Quand dans l'Eure elle se mira,
» En voyant sa noire figure
» On rapporte qu'elle pleura.

» Dans ce moment survint le maître ;
» A cet aspect il s'attendrit
» Et soudain il se fit connaître.....
» Mes amis ! c'était Jésus-Christ !!

» J'étais venu dans votre plaine,
» Dit-il aux assistants troublés,
» Pour vous enseigner que la peine
» Est l'engrais qui convient aux blés.

» Ma mère, en prenant votre tâche,
» Me donne une utile leçon ;
» Et je vois qu'un peu de relâche
» Ne peut qu'aider à la moisson.

» Le travail a bien plus de charme
» Mêlé d'un repos précieux :
» J'en prends à témoin cette larme
» Qui perle à de célestes yeux.

» Enfants sous cette larme amère
» Votre sol se fécondera;
» Et toi, sous ces traits, ô ma mère !
» Le laboureur t'adorera. »

» A ces mots, le chœur des Archanges
» Emporta la mère et le fils
» En remplissant de leurs louanges
» Nos champs qui se couvraient de lis.

» Ici-bas, chacun disait : Gloire !
» Gloire à la mère du Seigneur !.....
» Et, depuis lors, la Vierge-Noire
» Est la Vierge du Laboureur. »

Une convulsionnaire à Épernon, par M. Merlet. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Delafosse, conseiller d'arrondissement, à Orval; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Boudet de Paris, conseiller général, à Paris; présenté par MM. de Boisvillette et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Clef romaine trouvée dans les fouilles de Villeray. — Plomb fondu provenant de l'incendie de la cathédrale de Chartres (Don de M. Lescarbault).

Hache gauloise trouvée à Serville (Don de M. Maillier, de Bû).

Pièce de 12 sous de Louis XIII (Don de M. Janot (Alph.), meunier à Dannemarie, près Houdan).

Fossiles des silex de la craie trouvés dans les murgers de Bû (Don de M. Cherier, de Bû).

Inventaire-Sommaire des Archives d'Eure-et-Loir, 1re livraison. — *Impr.*

Portrait d'Émira Sergent-Marceau (Don de M. Coudray-Maunier). — *Photogr.*

A Julien Marescal, souvenir, par M. Calluet (Don de l'auteur). — *Impr.*

Marseille. — Union des Arts, par M. J. Vidal (Don de l'auteur). — *Impr.*

Mémoires de la Société Académique de l'Oise (Envoi de la Société). — *Impr.*

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, no 40 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, numéro du 1er août (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1862.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Dépôt d'un croquis de peinture murale du XVIe siècle trouvée dans l'église de Saint-Valérien de Châteaudun par M. l'abbé Souazay. — Renvoi à M. P. Durand, qui est prié de faire un rapport à ce sujet.

Rapport de M. Merlet sur le projet de publication du plan de Dreux.

« Vous n'avez sans doute pas oublié, Messieurs, que le jour où M. le Président vous annonça que le plan de Chartres était terminé, il vous proposa de dresser également le plan des autres villes chefs-lieux, et de commencer par la ville de Dreux, pour laquelle on avait des documents importants dans les papiers de M. Lamésange, gracieusement mis à notre disposition.

Cette proposition fut adoptée par vous ; une Commission fut nommée séance tenante, et elle commença immédiatement pour Dreux ce qu'elle avait déjà fait pour Chartres. Aujourd'hui sa tâche est terminée ; le plan minute est achevé ou peu s'en faut : elle l'a remis au Bureau, et le Bureau vient vous demander, comme il l'a déjà fait pour le plan de Chartres, de vouloir bien l'autoriser à livrer à la gravure le travail de la Commission.

» L'utilité de cette publication ne saurait être contestée ; elle est d'ailleurs déjà admise en principe : ce n'est donc pas sur la publication elle-même que le Bureau vous consulte aujourd'hui, c'est sur le mode de cette publication : c'est une question de budget qu'il vous soumet. Vous vous rappelez peut-être que deux projets étaient en présence pour la gravure du plan de Chartres, l'un qui offrait sur l'autre une économie de près de 300 francs : vous avez préféré faire les choses le mieux possible, et nul ne regrette les 1,003 fr. qu'a coûtés à la Société le plan de Chartres. Faut-il suivre les mêmes errements pour les plans des villes chefs-lieux, ce qui grève notre budget d'environ 3,000 fr.? faut-il au contraire aller à l'économie ? c'est là ce que nous vous demandons de décider souverainement.

» Pour éclairer davantage votre vote, permettez-moi d'entrer dans les détails de la dépense.

» Le marché fait avec la maison Avril pour le plan de Chartres nous est revenu à 600 fr. pour la gravure,
80 fr. pour le tirage,
90 fr. pour le papier,
60 fr. pour la pierre,
120 fr. pour la photographie.

» Une autre maison, la maison Evrard, nous offrait de faire le même travail pour 400 fr. de gravure,
60 fr. de tirage,
60 fr. de papier,
60 fr. de pierre,
120 fr. de photographie.

» C'était, comme vous le voyez, une économie de 250 fr. ; mais il y avait entre les publications des deux maisons une telle différence que vous n'avez pas hésité.

» Nous sommes dans la même position pour le plan de Dreux. Faut-il avoir quelque chose de passable comme gravure et comme papier et économiser 250 fr., ou, pour une œuvre

qui doit durer, ne vaut-il pas mieux, afin d'avoir tout-à-fait bien, ne pas reculer devant un surcroît de dépenses? Remarquez, en passant, que la ville de Dreux ne s'est pas montrée moins généreuse que celle de Chartres, et a inscrit à son budget de 1862 une somme de 300 fr. pour venir en aide, dans cette publication, à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

» Quel que soit d'ailleurs le parti auquel vous vous arrêtiez, il y a une économie immédiatement réalisable, celle des 120 fr. de photographie : le plan de Dreux est fait sur une échelle convenable, et n'aura pas besoin d'être réduit pour la gravure. Pour la publication du plan de Chartres, vous aviez ouvert à votre Bureau un crédit de 1,100 fr., il vous demande de lui ouvrir aujourd'hui un crédit de 950 fr. si vous vous décidez pour la maison Avril, ou de 700 fr. si vous préférez réaliser l'économie que vous offre la maison Evrard.

» Cette question une fois posée, permettez-nous de vous communiquer une observation sur la date à assigner au plan de Dreux. Vous aviez décidé que les villes seraient reconstituées telles qu'elles existaient vers 1750, mais votre Commission a cru ne pas devoir adopter cette date pour la ville de Dreux. De l'année 1725 à l'année 1730, un grand changement s'opère à Dreux ; on abat des portes, on perce des rues, on en supprime d'autres ; la physionomie de l'ancienne ville disparaît en partie. Votre Commission a donc pensé qu'il était préférable de rétablir la ville telle qu'elle était avant cette époque, et elle vous propose d'adopter la date 1725.

» Si vous voulez bien donner votre avis sur la question de budget, que nous venons de vous soumettre, si vous approuvez le travail de votre Commission, il pourra être complètement terminé d'ici quelques semaines, et, à Pâques au plus tard, le plan de Dreux gravé sera mis en distribution. »

L'assemblée décide que la gravure de ce plan sera confiée à la maison Avril, et elle ouvre au Bureau, pour couvrir les dépenses, un crédit de 950 fr.

Communication de M. Person relative à la météorologie pendant les mois de septembre et d'octobre 1862. — L'assemblée donne acte à M. Person de cette communication qu'elle a écoutée avec un vif intérêt.

La Commission de Météorologie demande d'établir des sta-

tions météorologiques dans le département. — Ce projet est approuvé, et la Commission est engagée à se choisir elle-même des correspondants.

Lecture d'une notice de M. le docteur Harreaux sur des pétrifications trouvées par lui à Cinq-Ormes, commune d'Houville.

Au hameau de Cinq-Ormes, commune d'Houville, dans la ferme que M. Moitessier fait reconstruire et qu'exploite M. Milochau-Levassor, les terrassiers, en nivelant la cour, rencontrèrent, sous l'ancien pavage, un amas de pétrifications. Une partie fut brisée par les ouvriers, et c'est seulement la portion la plus profondément située qui fut extraite avec soin.

Lorsqu'on eut enlevé l'argile graveleuse avoisinante, on mit à découvert une masse, longue d'un mètre, que, malgré tout le ménagement désirable, on ne parvint pas à enlever d'un seul bloc. Au premier effort, elle se divisa en plusieurs fragments semblables à des branches ou racines, et en un morceau central, formé de glaise lardée de petites lames de silex, entre-croisées dans tous les sens.

Les fragments de bois pétrifié n'offraient pas l'épaisseur entière d'un cylindre, ils avaient leur *convexité* en dessus et leur *concavité* en dessous. Ce qui indique que le segment supérieur seul a subi l'influence du liquide pétrifiant qui, sans doute, venait du dehors, puisque le segment inférieur n'en a pas été imprégné.

Nous avons donc affaire à une portion d'arbre qui s'est trouvée dans les conditions où la pétrification se produit, mais qui ne l'a pas subie entière et complète.

En présence de cette œuvre informe de la nature, nous avons hésité à offrir ce travail imparfait de géologie qui ne se recommande, ni par sa rareté, ni par ses souvenirs archéologiques.

Si la théorie des pétrifications était bien connue, nous n'entretiendrions pas la Société d'un sujet presque étranger aux recherches des antiquaires; mais comme les explications des auteurs restent dans le vague des généralités, comme on ne comprend pas bien pourquoi la *silice* et l'*alumine* se mettent à l'état gélatineux dans certains sols, ni comment elles se comportent pour remplir la trame des tissus organiques, nous pensons être utile, en mettant à l'étude ce petit incident, qui nous permet de prendre la nature sur le fait.

Un mot d'abord sur les pétrifications.

Elles sont de deux sortes :

1° Par *incrustation*, lorsque la matière pierreuse se dépose comme une enveloppe sur des corps solides, tels que les métaux, le bois, les insectes, les œufs, les fruits, etc., et les encroûte d'un vernis calcaire. C'est cette sorte de pétrification qui a lieu dans certaines eaux de sources et de ruisseaux bien connus, et même dans les chaudières de nos machines à vapeur. Cette pétrification n'est qu'un dépôt sous lequel l'objet primitif n'a pas changé de nature.

2° Il n'en est pas ainsi dans les pétrifications par *substitution*, qui ne s'opèrent plus par précipité sur l'objet, mais bien par décomposition de l'objet même. Par exemple le bois ne peut se pétrifier que si le *carbone* en est chassé et remplacé par la *silice gélatineuse*, qui vient se combiner avec les parties terreuses de ce bois Les os sont dans le même cas : la silice ne se combine avec leur calcaire qu'après que leur gélatine a disparu. Cette sorte de pétrification est un travail *chimique*, l'autre n'est qu'un travail *physique*.

Tout le monde connaît ces différences qui sont indiquées partout. Mais ce qui n'est pas aussi vulgaire, c'est la méthode dont se sert la nature pour fabriquer la *silice gélatineuse* qui constitue le silex ou caillou, la rendre assez soluble pour qu'elle s'infiltre dans les fibres organiques et la mouler sur la forme de ces fibres.

Descendons dans les détails du sujet particulier qui nous occupe et peut-être y trouverons-nous quelque lueur conduisant vers la vérité.

Quelle est l'essence du bois trouvé à Cinq-Ormes ? Les opinions sont partagées, même parmi les gens habitués à travailler le bois. Plusieurs y voient de l'*orme*, quelques-uns du *peuplier*, le plus grand nombre s'accorde à reconnaître du *saule*.

La présence de l'*orme* avait quelque chose de séduisant pour l'antiquaire, qui se plaisait à voir ces reliques impérissables, comme provenant d'un de ces cinq ormes qui ont laissé le nom au hameau. Mais puisque la couleur blanche du bois, l'épaisseur des couches ligneuses, le volume et la laxité des fibres, leurs inflexions saillantes autour des nœuds éloignent l'idée d'un bois dur, contentons-nous de voir, non plus les restes d'un arbre historique, mais les débris d'un modeste saule qui sera tombé et aura pourri dans une terre pétrifiante.

Quelle est la nature de cette terre ?

Dans toute la cour, c'est une argile rougeâtre et graveleuse. Mais, dans le point ou se trouvaient les pétrifications, cette argile a une couleur jaune verdâtre, et au lavage elle donne du gravier blanc, comme de gros grains de sel, et une glaise plastique douce au toucher. La différence de couleur entre cette place et le reste de la cour est parfaitement tranchée, et elle est attribuée à la présence d'un évier qui, depuis un temps immémorial, versait sur ce point les eaux ménagères de la ferme.

Voilà donc une particularité bien remarquable : la terre de cette cour ne pétrifie que dans l'endroit où séjournent les eaux de l'évier, et ces eaux sont saturées de *soude* par le lavage des viandes salées et des ustensiles de cuisine, elles contiennent de fortes proportions de *potasse* abandonnée par le savon et les lessives. Or, tout le monde sait que le silex se dissout, à une température élevée, quand il est en contact avec l'eau contenant de la soude ou de la potasse, et que cette dissolution de silex se nomme *liqueur de Cailloux*, c'est-à-dire la silice à l'état gélatineux.

Les éléments de cette gelée siliceuse se trouvaient donc réunis sous l'évier. Reste à savoir comment a été remplacée la température de l'eau

bouillante qui, dans les laboratoires, est indispensable pour faire la liqueur de Cailloux. Pour qui connaît la puissance du temps en géogénie, il n'est pas douteux que, dans cette circonstance, ce soit la lente réaction de la potasse et de la soude, pendant de longues années, qui ait déterminé la dissolution de la silice, surtout si l'on pense que les matières azotées des eaux grasses et des jus de fumier, en dégageant de l'ammoniaque, venaient mettre en liberté l'*alumine* du terrain.

Tout le problème des pétrifications doit être là ! La silice à l'état gélatineux ne doit être produite dans la nature que par l'action lente des alcalis (soude, potasse et ammoniaque), sur le silex et sur l'argile.

Une fois la gelée siliceuse obtenue, on comprend facilement son moulage dans les objets terreux qui lui servent de matrice et qui se combinent avec elle pour former des silicates insolubles à l'eau.

J'ai commencé quelque expérience afin de mettre en évidence cette loi des pétrifications. Et quoique les alcalis ne soient en contact avec l'argile et le sable de Cinq-Ormes que depuis le 1er août, j'obtiens déjà des traces bien évidentes de silice à l'état gélatineux.

Mais ces analyses ont besoin d'être répétées par de plus compétents. Je viens donc prier ceux de nos collègues qui s'occupent de chimie et de géologie de vouloir bien reprendre mes données, les contrôler et les combattre, si elles ne sont pas l'expression de la vérité.

C'est un sujet d'étude qui n'offre pas seulement un intérêt de science pure, il a un but d'utilité pratique : car la solubilité du silex joue un certain rôle dans l'architecture depuis que Fuchs, MM. Kulmann et Dallemagne ont démontré que les pierres tendres pouvaient acquérir la dureté et la durée du caillou, par une imprégnation de silice gélatineuse.

Cette solubilité du silex jouera peut-être un rôle plus grand encore en agriculture, lorsqu'on saura créer, à volonté, dans les terrains emblavés, la gelée siliceuse qui monte dans la tige des céréales et lui est indispensable pour la maintenir et l'empêcher de verser.

L'action de l'ammoniaque et des autres alcalis sur le caillou viendra peut-être expliquer certains faits d'histoire naturelle encore obscurs, tels que l'agglomération des rognons et des poudingues, la formation sphérique des cailloux appelés improprement cailloux roulés, la solidification des coprolithes, la pétrification si commune des oursins, et aussi le pouvoir que possèdent ces zoophytes de se creuser une cavité dans la pierre la plus dure ; on croit que c'est avec leurs tentacules mollasses que ces animaux parviennent à roder le caillou et le granit, comme avec une tarrière ; n'est-ce pas plutôt, en faisant réagir l'ammoniaque de leurs déjections avec la soude de l'eau de mer qu'ils réussissent à ramollir et à désagréger les roches ?

M. Edouard Gand s'étonne de voir des érosions en guillochis sur une hache fossile, trouvée dans les tourbières de la Somme ; mais quand on aperçoit l'action des liquides alcalins sur les rochers que nous croyons inattaquables dans leur immuabilité, on ne doit plus être surpris si les

assises même du globe ont subi et subissent encore la métamorphose inhérente à toute matière.

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de nos collègues la plupart des fragments trouvés à Cinq-Ormes ; j'y joins la masse de glaise lardée de lamelles en voie de pétrification, j'ajoute un peu de la terre qui servait de gangue à tout le dépôt.

Puisse cet envoi ne pas être indigne de l'attention de la Société ! S'il n'a pas l'intérêt d'un échantillon de l'art humain, dont nous recherchons les œuvres ; il n'en offre pas moins un certain attrait archéologique, comme étant un spécimen de l'architecture primordiale dont les lois ont été posées par Dieu même.

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt par l'assemblée. M. le Président fait remarquer que c'est là un excellent exemple donné par M. Harreaux, et fait un nouvel appel à tous ceux qui voudraient communiquer à la Société des travaux sur les sciences, les lettres, etc. Quant à la question agitée dans le mémoire de M. Harreaux, il croit, quant à lui, que ces pétrifications sont anté-diluviennes, et il fait observer qu'on en retrouve de semblables en beaucoup d'autres endroits. Un membre demande qu'il soit nommé une commission pour étudier cette question. — Cette proposition est adoptée : une commission de 7 membres sera nommée par le Bureau [1], et cette Commission sera invitée à faire un rapport.

Notre-Dame-de-Grâce à Honfleur, poésie, par M. Denain, accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Besseteaux, conseiller général, à Fontenay-sur-Conie ; présenté par MM. Lescarbault et Merlet.

Claye, à Maintenon ; présenté par MM. Lefèvre et Merlet.

Amblard, à Chartres ; présenté par MM. Lemray et Lecocq.

[1] MM. Aug. Durand, Mannoury, Barois, Delacroix, Aug. Lefebvre, Salmon et Brianchon.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Morceaux de bois pétrifié, trouvés à Cinq-Ormes (Don de M. le docteur Harreaux).

Plaque de cheminée du XVIIIe siècle (Don de M. Moutonné). — *Moulage en plâtre.*

Généalogie de la famille Claye (Don de M. Claye). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. de septembre, d'octobre et de novembre 1862 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

Empiriques, somnambules et rebouteurs beaucerons, par M. Lecocq. — Un symbole d'investiture au Moyen-Age, par le même (Don de l'auteur). — *Impr.*

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, T. VII (Envoi de la Société). — *Impr.*

Estampage de deux pierres tombales dans l'église de Thiron (Don de M. Laigneau).

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1862.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Dépôt d'une carte du ciel par M. Lescarbault, représentant l'image de la comète le 23 août 1862. — Renvoi à la Commission de météorologie.

Lecture d'un article de M. Denain sur la Méthode de dessin de Mme Cavé. — Un membre croit qu'il serait fort utile de fonder une classe de dessin pour les ouvriers de la ville et que la Société Archéologique devrait prendre l'initiative d'une demande dans ce sens à l'administration municipale. On fait observer que ce cours a déjà eu lieu et a cessé faute d'élèves. L'incident n'a pas de suite.

Communication de M. Person sur les observations météorologiques pendant l'année 1862, et explications au sujet d'erreurs apparentes dans ces observations.

« Depuis le 1er décembre de l'année dernière, les résultats des constatations faites à l'observatoire météorologique de l'Ecole Normale, sous la direction de votre Commission, ont été déposés chaque mois sur le bureau de la Société Archéologique.

» Ils sont résumés en des tableaux donnant pour chaque jour du mois :

» Premièrement, la notation trihoraire des relevés faits au baromètre, au thermomètre, à l'hygromètre, au pluviomètre et à l'anémomètre après application préalable de la formule de réduction ;

» Secondement, les maxima, minima, et les moyennes de ces annotations ;

» Troisièmement, les maxima, minima et moyennes mensuelles pour chaque espèce d'opération et pour chacun des moments d'observation.

» On a eu soin de mettre les constatations en rapport avec les phases lunaires, de manière à tirer plus tard les inductions météorologiques qui pourraient résulter de ces rapports.

» Dans un tableau graphique, on a tracé, pour chaque nature d'observation, sur les ordonnées de l'échelle, les courbes linéaires des variations diurnes, et, entre les lignes extrêmes, la ligne moyenne relevée sur l'ensemble des six observations de chaque jour.

» On a de plus communiqué au *Journal de Chartres* les extraits hebdomadaires des observations, avec une petite notice sur les éventualités météorologiques les plus dignes de remarque et d'intérêt.

» Dans une précédente communication, la Commission de météorologie vous a donné, Messieurs, les indications qui se rapportaient à la nature et à la construction des instruments employés ; — aux dispositions qui ont présidé à leur mise en œuvre ; — au mode de procéder dans l'observation et dans l'emploi des formules, pour donner une valeur incontestable, au travail entrepris, et pour lui assurer tout le crédit désirable auprès du Comité scientifique auquel il devait être adressé.

» Cependant, avant de transmettre notre année météorolo-

gique au Ministère de l'Instruction publique, il nous a paru utile de soumettre préalablement nos huit premiers mois d'observation à l'appréciation officieuse qu'en voudrait bien permettre M. le Directeur de l'Observatoire Impérial de Paris.

» M. Renou, de la Société Météorologique de France et du Comité scientifique, s'est chargé de cet examen, à la suite duquel il nous a indiqué seulement quelques redressements possibles, acceptant comme éléments très-sérieux un travail qui se produira dès lors dans les meilleurs conditions possibles, à la fin de la présente année météorologique.

» Cependant, Messieurs, il s'en faut de beaucoup encore que les observations atmosphériques, qui se font actuellement soit en France, soit à l'étranger, puissent fournir des indications acceptables pour la science qui aura à les comparer et à les coordonner.

» Il faudrait que partout les instruments fussent les mêmes, et soumis, dans un lieu donné, à un même mode de vérification. Il faudrait qu'on opérât uniformément, aux mêmes heures, et dans des milieux complètement soustraits aux influences des corps environnants. Il faudrait noter de la même manière, et faire usage des mêmes formules de réduction.

» Mais il n'en est point ainsi, et la direction centrale manquant encore, les observations particulières manquent de points de comparaison pour se redresser, se rectifier, en se ramenant à une marche convenue et suivie.

» Nous nous sommes faits l'interprète de la Commission de météorologie auprès de notre savant correcteur, pour demander à être pourvus de toutes les instructions propres à nous faire entrer dans le concert météorologique qui ne peut cependant pas tarder à s'établir.

» A ce sujet, M. Renou, nous a fait voir les avantages que nous pourrions retirer d'une affiliation scientifique de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir avec la Société Météorologique de France.

» Membres, à titre collectif, de cette Société, aux conditions d'une souscription annuelle de 50 fr. et d'un droit d'entrée de 60 fr., nous recevrions tous les ouvrages que publie la Société, et surtout l'annuaire météorologique, dans lequel nos propres observations seraient consignées.

» En outre, nous serions mis en possession de toutes les pu-

blications précédemment faites, de telle sorte que nous aurions sous les yeux tous les documents d'après lesquels nous pourrions nous-mêmes opérer.

» Les avantages d'une semblable association ne sont pas douteux, le Bureau de la Société Archéologique les appréciera dans les propositions ultérieures qu'il aura certainement à adresser à la Société à ce sujet.

» Quoiqu'il en soit donc, Messieurs, de l'importance que peuvent prendre dans le travail d'ensemble vos propres travaux, une valeur locale inconstestable leur est donc déjà assurée; et ils seront bientôt un des éléments utiles aux sciences hygiéniques et agricoles qui ne peuvent tarder longtemps à avoir leurs chaires officielles au milieu de nous. »

Le Hâvre, son passé, son présent et son avenir, poésie, par M. Tasset.

A Monsieur le Président de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

Monsieur le Président,

« La Société Hâvraise des Etudes diverses avait mis au Concours, en 1862, une Etude en vers ayant pour sujet : Le Hâvre, son Passé, son Présent et son Avenir. L'auteur du meilleur ouvrage devait recevoir une médaille d'argent. Dans sa séance du 4 août 1862, la Société Hâvraise a décerné cette médaille à la pièce de vers dont je suis l'auteur.

» En faisant hommage de cette pièce à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, je ne cède point à un sentiment de vanité puérile. Je crois accomplir un devoir. Dans une réunion dont les membres sont en quelque sorte solidaires les uns des autres, chacun d'eux est, ce me semble, comptable de tout ce qui peut, même dans les proportions les plus modestes, contribuer à la prospérité de l'œuvre commune.

» Veuillez agréer, etc.

André TASSET.

Chartres, 15 novembre 1862

LE HAVRE

Son Passé, son Présent, son Avenir.

ÉPÎTRE A MÉRY.

Ami, ne gardons point une espérance vaine.
Sur les bords différents où le sort nous enchaîne,
Toujours unis de cœur, mais séparés toujours,
Nous devons arriver au terme de nos jours.
A toi, fils du Midi, que la chaude Provence
De ses tièdes zéphirs berça dès ton enfance,
La Méditerranée et ses flots radieux ;
A moi, l'enfant du Nord, qui d'un ciel vaporeux
Me plais à respirer la brise refroidie,
L'Océan dont se ceint ma belle Normandie.
Telle est la loi qu'un Dieu fit pour chacun de nous :
Le ciel qui nous vit naître est toujours le plus doux !

J'ai vu, pendant le cours d'une vie agitée,
Chaque cité du monde à juste droit vantée.
J'ai vu New-York, l'orgueil d'un nouvel univers ;
Venise, cette perle éclose au sein des mers ;
Stamboul, qui se reflète au cristal du Bosphore ;
Marseille, s'étalant au soleil qui la dore.
Naples, fragment du ciel sur terre descendu ;
Gênes, vaste palais dans les airs suspendu.
Pourtant, peut-être à tort est-elle prévenue,
Rien n'égale, ou du moins ne surpasse à ma vue
Le spectacle enchanteur, pour moi toujours nouveau,
Dont je veux pour te plaire esquisser le tableau.

Aux lieux où, s'égarant de méandre en méandre,
La Seine au sein des mers semble à regret descendre,
Et dans les flots salés ensevelit ses eaux,
S'ouvre un cirque entouré de gracieux côteaux,
Où, prodigue en ses dons, la main de la nature
A versé les trésors de sa verte parure.
Après de longs ennuis, l'heureux navigateur
Salue avec amour cet aspect enchanteur.
Là, c'est le parc d'Orcher, retraite fortunée ;
Plus loin, vers le midi, mollement inclinée,
L'indolente Ingouville offre aux yeux satisfaits
Ses coquettes villas et ses ombrages frais.

Verdoyante oasis aux sables de la grève,
Sainte-Adresse serpente en montant vers La Hève,
Dont les rochers crayeux, tranchant sur le gazon,
Dressent leur double phare au lointain horizon.

Là, sur un sol jadis envahi par les ondes,
Le Liverpool français, le lien de deux mondes,
Le Hâvre, rendez-vous de l'univers entier,
Ouvre à mille vaisseaux son port hospitalier.

Vieil amant de la mer, pour ma rude maîtresse
Moi qui garde toujours ma première tendresse,
Qui sans la voir ai peine à passer un seul jour,
Je devais à mes goûts conformer mon séjour.
Un commode chemin, du centre de la ville,
S'élève sinueux aux plateaux d'Ingouville.
A mi-côte, j'ai su, ni trop bas, ni trop haut,
Choisir une retraite ainsi qu'il me la faut.
Une fraîche tonnelle au bord de ma terrasse
M'offre l'immensité que mon regard embrasse.
Tiens ! contemple avec moi!... C'est la Seine d'abord,
Roulant comme une mer. Bien loin, vers l'autre bord,
Aux clochers de Honfleur le soleil étincelle ;
Honfleur, dont la montagne et la sainte chapelle
S'offrent dans les périls au matelot pieux ;
Puis Trouville apparaît, séjour délicieux !
Puis enfin, s'égarant de colline en colline,
Le riant Calvados, que l'Océan termine,
Complète, en se perdant en un lointain brumeux,
L'ensemble dont jamais ne se lassent mes yeux.

Souvent, lorsqu'un ciel pur l'éclaire et le colore,
M'arrachant au sommeil dès la naissante aurore,
A mon poste placé, le télescope en main,
J'interroge à loisir l'horizon incertain.
O bonheur ! Tout-à-coup, dans la vaste étendue,
Un nuage léger naît et frappe ma vue !
Il s'élève et grandit. C'est la blanche vapeur,
Du léger paquebot indiscret précurseur.
J'examine. Bientôt sous son flottant panache
Le vaisseau grandissant sur les flots se détache.
J'attends que du sommet de ses mâts élancés
Son pavillon se montre à mes yeux exercés.
Est-il français ? Vient-il d'une plage étrangère ?
A-t-il quitté les bords de la sombre Angleterre,
De la riche Amsterdam, de la libre Hambourg,

Ou du fleuve orgueilleux qui baigne Pétersbourg ?
Ou dans ses vastes flancs, à travers l'Atlantique,
Porte-t-il les dollars de la jeune Amérique ?
Quel qu'il soit, je l'accueille avec même transport,
Et mon œil vigilant l'escorte jusqu'au port.

A ce but attrayant dès que ma vue arrive,
Désormais il la fixe et la retient captive.
C'est que le Hâvre est là, déroulant tout entier
Ce mélange à la fois pompeux et singulier,
Où semblent se confondre en bizarres caprices
A des forêts de mâts des forêts d'édifices,
Selon que, progressant dans ses vastes desseins,
L'Industrie a creusé bassins après bassins.
De ces lacs merveilleux le labyrinthe utile
Promène l'Océan au centre de la ville,
Tandis que, hors des murs étendant ses canaux,
Au sein des prés fleuris il porte les vaisseaux.
De cette ruche immense aux bruyantes abeilles
Un bruit confus s'élève et frappe mes oreilles.
Mon œil flotte incertain. Dans tout ce que je vois
Chaque objet l'intéresse et l'invite à la fois.
Là, sur les quais, autour de la puissante grue,
Un peuple d'ouvriers s'agite et s'évertue.
Là, près du vert quinconce ou du café brillant,
Sur une double haie assis indolemment,
Des groupes de dandys ou de femmes parées
Cherchent à raccourcir les heures désœuvrées.
Là, dans la Grande-Rue, à l'envi se heurtant,
Tout un monde occupé va, vient, monte ou descend
Tandis qu'aux deux côtés de la large chaussée
La foule curieuse, incessamment pressée,
Autour des magasins étalés à grand prix
Admire des splendeurs qu'admirerait Paris.

Tandis que je m'égare en ces tableaux sans nombre
Le jour a fui; la nuit étend son voile sombre;
Et les lueurs du gaz jaillissent en éclairs,
Que je médite encore en planant dans les airs.
Alors, plein des pensers qui viennent me surprendre,
Je regarde sans voir, j'écoute sans entendre,
Et mon esprit, plongé dans le recueillement,
En un passé lointain va chercher le présent.

Ma ville ne saurait, il faut que j'en convienne,
Citer une origine à l'égal de la tienne.

Au lieu de Phocéens, quelques pauvres pêcheurs
Furent ses seuls, au moins ses premiers fondateurs.
Leur modeste hameau végétait sur la plage :
Harfleur était alors reine de ce rivage,
Opulente cité, dont le port souverain
Dominait sur la Seine et le sol riverain.
Mais autour de ses murs les grèves menaçantes
Elevaient dès longtemps leurs barrières croissantes ;
Un jour vint, où les flots qui les avaient baignés
Par les sables jaloux en furent éloignés.
L'ennemi, depuis lors, du fleuve sans défense
Remontait les détours jusqu'au cœur de la France.
Louis douze indigné voulut que désormais
Une cité nouvelle arrêtât les Anglais.
Sur le pauvre village il en marqua la place,
Le village devint la Françoise-de-Grâce [1] :
C'était son nom alors, nom symbolique et doux,
Qui méritait du moins de vivre jusqu'à nous.

L'œuvre surgit bientôt de la plage étonnée.
Mais, d'obstacles puissants partout environnée,
On la vit devant eux fléchir plus d'une fois.
On eût dit que, jaloux de défendre ses droits,
L'Océan soulevait ses vagues courroucées.
Trois fois il renversa les digues commencées,
Et Louis, en mourant, dut à son successeur
Abandonner ses plans, ainsi qu'un legs d'honneur.
François premier régna. Cette tâche si belle
Prit dans ses nobles mains une vigueur nouvelle.
En vain, demi-vaincu, l'élément destructeur
Par un dernier effort signala sa fureur.
Devant l'art triomphant les vagues s'arrêtèrent ;
Sous le Roi-chevalier nos remparts s'élevèrent ;
Et comme souvenir il nous reste de lui
Cette tour où son nom vit encore aujourd'hui [2].

Je ne veux point ici, narrateur trop fidèle,
Suivant chacun des pas de la cité nouvelle,
De trois siècles entiers te décrire le cours.
Le Hâvre eut ses heureux et ses néfastes jours.
On le voit, en des temps en désordres fertiles,
Partager les malheurs des discordes civiles ;

[1] Le Hâvre a porté pendant quelque temps le nom de Françoise-de-Grâce.

[2] La tour de François Ier existait encore au moment où ces vers ont été écrits. Depuis, elle a été démolie, au grand regret des archéologues.

Ou, voisin envié d'un ennemi jaloux,
Tour-à-tour éluder [1] ou repousser ses coups.
On le voit dans la lutte à sa constance offerte
Réparer chaque brèche et combler chaque perte.
Mais rien dans ses progrès ne faisait pressentir
Cette prospérité cachée en l'avenir,
Lorsqu'un siècle nouveau commençant sa carrière
Fit ce que trois cents ans n'avaient encor pu faire.
La Liberté, planant sur un autre univers,
D'un peuple jeune encore avait rompu les fers;
Et l'intérêt, non moins que la reconnaissance,
De ce peuple avec nous cimentait l'alliance.
On vit dans notre port, en dépit des Anglais,
Ses rapides schooners se frayer un accès.
Ils venaient enrichir notre jeune industrie
De ces cotons soyeux, trésor de leur patrie.
La voie était tracée; et le Hâvre bientôt
Devint de ces produits l'opulent entrepôt.
C'est de ce jour heureux, c'est du sein de la guerre
Que s'éleva chez nous ce commerce prospère
Qui prit de jour en jour un plus rapide essor,
Et que bientôt la paix devait accroître encore.

La Paix! à nous surtout plus qu'au reste du monde
Elle a versé les biens de sa coupe féconde!
Que celui des Hâvrais qui dans ses jeunes ans
De l'Empire écroulé vit les derniers instants
Dise si de nos jours il pourrait reconnaître
Dans le Hâvre nouveau celui qui le vit naître!
La cité d'aujourd'hui sous ses riches atours
Laisse à peine entrevoir la ville des vieux jours,
Et ses sombres réduits privés d'air et d'espace.
De somptueux hôtels s'élèvent à leur place;
Et leur noble façade en longs alignements
Borde nos larges cours et nos squares brillants.
Ces modernes palais que l'étranger contemple
Lui disent que chez nous les beaux arts ont un temple
Où les grands écrivains, enfants de la Cité,
Attendent les regards de la postérité.
Où sont ces vieux remparts dont la lourde structure

[1] Dans l'année 1694, les Anglais vinrent bombarder le Hâvre. Un bourgeois imagina un stratagème pour tromper l'ennemi sur la direction à donner à ses projectiles : on vida à quelque distance dans la plaine les paillasses des habitants, et on y entretint un feu de paille mouillée. Les Anglais, prenant la fumée pour celle d'un incendie, s'acharnèrent sur ce foyer, et en trente heures y lancèrent 1,100 bombes.

Nous ceignit trop longtemps de sa triste verdure,
Et ces fossés profonds incessamment couverts
Des détritus fangeux délaissés par les mers ?
Le Hâvre, qu'on voyait, tel qu'un géant robuste,
Étendu malgré lui sur son lit de Procuste,
Gémir en contemplant ses membres mutilés,
Bénit l'instant heureux qui les a rassemblés.
Son vaste corps s'agite et s'augmente sans crainte,
Tandis que, reculant leur formidable enceinte,
D'autres remparts bientôt sauront avec succès
Sans en gêner l'essor en défendre l'accès.
Moins d'un siècle accompli créa cette merveille.

Ami, je m'intéresse à ta belle Marseille.
Je rêve de sa gloire, et d'un regard content,
Je vois chacun des pas qu'elle a fait en avant.
Il est surtout pour elle un avenir prospère
Dont je hâte le jour autant que tu peux faire.
Je vois déjà, voguant sur les sables de Suez,
Ses vaisseaux vers l'Indus se frayer un accès,
Et Marseille, s'ouvrant une mine féconde,
Recevoir dans son port les trésors de Golconde.

Mais, ce que ta Cité sera dans l'avenir,
La mienne peut de même et doit le devenir.
L'Océan la protège, et de chaque marée
Daigna pour elle seule augmenter la durée [1].
Du Hâvre, sans rivaux grâce à cette faveur,
Napoléon jadis a prédit la splendeur.
De son port, disait-il, doit partir une rue
Dont Rouen et Paris jalonnent l'étendue.
Ce qui n'était alors qu'un rêve généreux,
La vapeur aujourd'hui l'accomplit à nos yeux.
Nous touchons désormais par sa toute-puissance
Aux portes de Paris, et Paris, c'est la France.
Paris est la cité dont nous sommes le port :
Nous vivons de sa vie, et mourrons de sa mort.

Quel que soit l'avenir que le sort nous assure,
Le Hâvre se prépare à sa grandeur future :
Et, par bonheur, le lieu qui reçut son berceau
Ouvre un champ sans limite à son essor nouveau.

[1] Par un enchaînement de causes trop longues à détailler ici, la mer met à Dieppe et dans les autres ports de la Manche, 73 minutes à gagner sa plus grande hauteur, tandis qu'elle en met 151 au Hâvre. Une marée du Hâvre en vaut donc deux de Dieppe.

Jusqu'au pied des côteaux que couronne Graville
L'Heure étend le niveau de sa plaine fertile,
Où quelquefois encor, caché sous le gazon,
Le démon de la fièvre exhale son poison.
Harfleur, dans le lointain découpant l'atmosphère,
Elève à l'horizon sa dentelle de pierre;
Harfleur, où le regard moins triste désormais,
Voit renaître l'espoir au milieu des regrets.

C'est là que doit s'ouvrir une admirable scène.
Ce cirque merveilleux que l'œil embrasse à peine,
Tout immense qu'il soit, le Hâvre doit un jour,
Et ce jour n'est pas loin, en remplir le contour.
Obéissant au flot qui la pousse et la chasse,
L'industrie a déjà mesuré son espace:
Dans ces prés ondoyants où paissaient les troupeaux
Ecoutez la vapeur exhaler ses sanglots;
Voyez fumer partout ces hautes cheminées,
Comme autant de jalons au loin disséminées;
Voyez ces ateliers dresser de toutes parts
Les arceaux gracieux de leurs vastes hangars;
Et ces immenses Docks, légère architecture,
De leurs toits éclatants émailler la verdure.
Déjà le macadam, les reliant entre eux,
Etend ses longs réseaux sur le terrain fangeux.
Dans son lit plus profond roulant une onde saine,
Le canal que Vauban a tracé dans la plaine
Bientôt, source de vie et de salubrité,
Ira joindre les murs d'Harfleur ressuscité.
A ces anneaux de fer que la rouille dévore
Des navires nombreux s'amarreront encore.
De ces bassins profonds, obstrués trop longtemps.
L'écluse chassera les galets impuissants,
Et la mer, s'y frayant une route profonde,
Formera de deux ports un port unique au monde.
Le Hâvre désormais n'aura sous le soleil,
Hors ton séjour aimé, rien qui lui soit pareil [1]!

Croissez, nobles cités, à des grandeurs égales!
Emules constamment, sans devenir rivales:
Puissiez-vous, recevant les tributs de deux mers,
Porter le nom français au bout de l'univers!

[1] Prenant nos vœux pour une réalité, nous avons suivi dans le tableau des agrandissements futurs du Hâvre, les idées émises par un homme éminent, M. J.-J. Baude.

Cette pièce de vers est accueillie par de vifs applaudissements et l'assemblée émet le désir de la voir publiée dans son Bulletin.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membre titulaire :

M. Peulvey (Emile), à Chartres, présenté par MM. Lemray et Lecocq.

Membre correspondant :

M. Mougenot (Léon), à Nancy.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Plan de la ville de Chartres par M. Hébert (Don de l'auteur). — *Lith.*

De la conservation de la porte Saint-Nicolas de Nancy, par M. Mougenot. — Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville-neuve de Nancy ; — De l'emplacement de la nouvelle église paroissiale de la ville-vieille de Nancy, par le même (Don de l'auteur). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. de décembre 1862 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

Mémoires de l'Académie de Stanislas pour 1861 (Envoi de l'Académie). — *Impr.*

SÉANCE DU 22 JANVIER 1863.

Présidence de M. de Boisvillette.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte douloureuse que la Société a faite de deux de ses membres : MM. l'abbé Souazay et Labiche-Baudouin.

Lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant qu'il donne à la Société le *Répertoire Archéologique de la France*.

Lecture d'une lettre de M. de Caumont, informant que le congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Paris du 18 au 25 mars, et invitant la Société d'Eure-et-Loir à s'y faire représenter. — MM. P. Durand et R. Letartre acceptent cette mission.

Rapport du trésorier sur l'exercice 1862.

RECETTES.

Reliquat de l'exercice précédent	2,182 fr.	12 c.
Subvention du Conseil général	500	»
Cotisations de 1861	60	»
Id. de 1862	2,400	»
Id. de 1863	20	»
Vente de Bulletins	278	»
Id. diplômes	2	»
Intérêts des sommes placées à la Recette générale	137	65
Vente de gravures de l'église Saint-André . .	25	20
Id. du Cartulaire	330	»
Total des recettes. . .	5,934 fr.	97 c.

DÉPENSES.

Frais de recouvrement de cotisations à l'extérieur	71 fr.	70 c.
Traitement du sieur Duval, commissionnaire de la Société.	125	»
Dépenses diverses.	96	85
Mémoires de M. Garnier, imprimeur . . .	1,693	»
Mémoire du graveur	225	»
Id. de M. Hébert, imprimeur-lithographe	218	05
Abonnement au *Bulletin Monumental* . . .	15	»
Note de livres achetés à la vente de M. Doublet de Boisthibault.	20	90
Total des dépenses. . .	2,465 fr.	50 c.

BALANCE.

Les recettes se sont élevées à . .	5,934 fr. 97 c.
Les dépenses à	2,465 50
Reliquat actif. . .	3,469 fr. 47 c.

Ce rapport favorable est immédiatement adopté par l'assemblée.

Communication de M. Lecocq au sujet du *pantélégraphe* récemment inventé par M. l'abbé Caselli.

Du télégraphe aérien de Chappe au télégraphe électrique, le progrès scientifique et usuel est immense; l'emploi de ce dernier fut rendu commode par le système Morse, quoique sujet à erreurs ou à confusion; ensuite le chevalier Bonnelli inventa pour le service des chemins de fer un procédé de transmission des plus ingénieux. Comme la science ne doit jamais rester stationnaire, après avoir imaginé de tracer sur un ruban de papier des signes alphabétiques, il était réservé à M. l'abbé Caselli, Piémontais, de rendre les dépêches télégraphiques exemptes d'erreurs par suite de signes mal figurés ou mal interprétés; par ce nouveau procédé, la dépêche est l'autographe même de l'expéditeur. Cette invention est actuellement exploitée en Prusse et en Angleterre. Le gouvernement français a voulu longuement expérimenter cette découverte avant de prendre aucun engagement avec l'inventeur. Un traité vient d'être passé ainsi qu'il est attesté, dans l'*Exposé de la situation de l'Empire*, présenté au Sénat et au Corps législatif le 12 janvier 1863, il y est dit:

Service télégraphique. — « En même temps attentive à rechercher les » perfectionnements de la science, elle vient d'acquérir récemment, à » des conditions qui n'engagent point l'avenir, en lui laissant toute » liberté d'action, le droit de faire usage d'un remarquable appareil, » celui de M. l'abbé Caselli, qui reproduit l'écriture même, et dont le » succès entourerait ainsi les transmissions télégraphiques des plus pré- » cieuces garanties. »

La dépêche que je soumets à l'examen de la Société, est une dépêche autographe de l'abbé Caselli, expédiée de Lyon à Paris, au mois d'août 1862.

Sur la prière de M. le Président, M. Salmon explique à l'assemblée le mécanisme de ce nouveau système de télégraphie électrique.

Rapport de M. Barois, au nom de la Commission de Météorologie, sur les résultats des observations pendant l'année 1862.

« L'année météorologique ayant fini le 1er décembre 1862, la Commission devait vous présenter le résultat de ses travaux et le résumé des observations qui ont été faites à l'Ecole Normale.

» Les principales remarques à faire sur les résultats exprimés dans les tableaux résumés, que la Commission vous présente, portent sur les observations barométriques, sur l'état du ciel, la direction des vents et la quantité d'eau tombée.

» La pression atmosphérique est représentée en moyenne par 748mm 596; elle atteint son minimum moyen diurne de 736mm 5, le 7 décembre, et son maximum de 761mm 2, le 8 janvier. Pendant le cours de l'été et de l'automne, elle varie légèrement et tend vers la pression moyenne actuelle. Enfin elle s'abaisse à 728mm 41, le 27 mars.

» Les observations thermométriques accusent une moyenne de 10° 276. (Les observations de M. Horeau, 1778-88, donnent pour moyenne 10° 42, celles de M. Durand donnent 9° 7. Notre résultat est donc probable, car il est peu différent de ceux qui ont été trouvés dans des temps et par des observateurs différents, la différence étant pour le premier de 0° 15, et pour le second de 0° 50; les moyennes annuelles peuvent différer de 1° à 2° de la moyenne de plusieurs années. Ainsi à Paris la moyenne de 1820 est 9° 8 et en 1822 de 12° 1). La moyenne de l'hiver est de 3° 25, celle de l'été, 16° 79. La température s'est abaissée à — 11° 4 le 19 janvier, et s'est élevée à 33° 2 le 9 juin.

» Pour la détermination de l'humidité relative, les observations n'ayant commencé que vers le 15 février, nous ne pouvons présenter à la Société que le résultat de 9 mois d'observations. Or, dans cette période, la moyenne mensuelle varie entre 85 95 et 82 74. Comme maximum, le nombre 100 est atteint plusieurs fois dans le courant de mars et le 15 mai.

» Quel a été l'état du ciel pendant cette année? Nous trouvons que, sur 11 jours, il y en a eu un seul qui soit parfaitement beau, et que le nombre des jours de la gelée est $\frac{1}{6}$ du nombre des jours de l'année. Pendant cette période, le pluviomètre donne 594mm 45 de hauteur d'eau, nombre un peu supérieur à la hauteur moyenne d'eau tombant à Paris. Le mois de février ne représente que $\frac{1}{120}$ de cette quantité, tandis que le 9 juin l'épaisseur de la couche d'eau tombée est de 23mm et de 25mm 18 le 1er septembre.

» Le vent dominant a été le vent du sud-ouest qui a soufflé

pendant 134 jours. Le grand courant annuel du nord-nord-est, a été remarqué surtout en décembre et dans les mois d'automne.

» Le tonnerre s'est fait entendre en janvier. On a signalé 4 orages dans le printemps et 3 dans l'été ; mais la tension électrique a été considérable dans les derniers jours de septembre ; aussi a-t-elle été signalée par 3 orages.

» Tels sont les résultats que nous présentent les observations faites consciencieusement à l'Ecole normale. Votre Commission pense qu'ils offrent toute l'exactitude désirable et que les quelques irrégularités signalées par M. Renou, n'influent que d'une quantité négligeable sur la valeur des moyennes. Votre Commission, désirant avoir des moyens de perfectionner les observations, a cru qu'il serait bon de recevoir les bulletins que publie la Société Météorologique de France, et la proposition en a été faite à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Elle espère que vous voudrez bien voter cette dépense pour l'entourer de tous les documents désirables, au moyen desquels elle donnera plus d'autorité aux résultats qu'elle obtiendra. Votre Commission a aussi une lacune regrettable dans l'ensemble de ses travaux. En effet, on ne peut signaler qu'une très-faible partie des météores qui se montrent dans l'atmosphère, tels que les aurores boréales et les bolides.

» Nous n'avons jusqu'à présent aucun renseignement sur les progrès de l'agriculture ; nous ne pouvons donc savoir quel rapport existe entre les causes et les effets dans chaque période de l'année. Cependant cette comparaison entre la température et le progrès de l'agriculture présente un résultat pratique immédiat ; car tout le monde sait que, si les animaux peuvent par le mouvement réparer les pertes de chaleur qu'ils éprouvent et atteindre ainsi la quantité de chaleur nécessaire à l'entretien de leur existence, il n'en est pas de même des végétaux qui, fixés au sol, doivent recevoir de l'air et du milieu dans lequels ils végètent, la quantité de chaleur qui leur est nécessaire. Or si nous pouvions déterminer la quantité de chaleur suffisante à chaque végétal pour atteindre la maturité de ses fruits, on saurait d'une manière certaine quels sont les végétaux qui peuvent s'acclimater, quels sont ceux qu'il faut rejeter. Pour combler cette lacune, la Commission, sur votre autorisation, a nommé et choisi des correspondants ; aussi espérons-nous que l'année prochaine vous présentera des résultats plus complets. »

RELEVÉ des Observations météorologiques faites à l'École normale de Chartres dans l'année 1862.

MOIS.	BARO-MÈTRE.	THERMO MÈTRE.	HUMIDITÉ RELATIVE	CIEL PUR.	NUAGEUX.	COUVERT.	PLUIE.	GELÉE.	EAU TOMBÉE.	VENTS : N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Observations.
		°							mm.									
Décembre .	752,262	2,864	»	10	13	8	9	17	27,4	6	13	3	3	4	4	3	4	
Janvier . .	748,861	2,470	»	0	13	18	15	14	23,	5	6	2	2	7	13	1	4	Tonnerre, bourrasq.
Février . .	750,507	4,419	»	0	18	11	16	10	4,87	3	8	2	6	2	10	1	4	
Mars. . . .	739,883	7,887	87,9	0	16	15	22	3	75,5	2	3	2	6	14	12	3	3	Tonnerre.
Avril. . . .	749,850	10,950	84,70	0	23	7	8	5	34,6	7	3	2	2	2	15	3	4	Orage.
Mai	750,347	15,330	85,26	0	19	12	17	0	49,2	7	3	0	2	3	12	12	3	2 orages.
Juin	747,522	15,794	88,62	0	14	16	17	0	60,9	9	3	2	0	3	15	5	9	1 orage.
Juillet . . .	749,322	18,160	79,96	1	18	13	13	0	50,6	5	3	0	1	4	17	8	10	2 orages.
Août. . . .	747,967	16,430	79,65	3	14	14	18	0	75,95	12	8	1	1	4	8	4	10	
Septembre.	749,350	16,671	81,75	9	6	15	14	0	90,28	4	13	4	7	3	7	4	1	3 orages.
Octobre . .	750,830	12,300	89,45	1	9	21	16	1	83,3	4	6	2	1	6	17	6	4	
Novembre .	746,460	4,000	82,19	8	1	21	6	11	18,8	14	12	2	2	1	4	3	4	2 jours de neige
Hiver . . .	756,543	3,251	»	10	44	37	40	41	55,27	14	27	7	11	13	27	5	12	
Printemps.	746,693	11,389	85,95	0	58	34	47	8	159,3	16	9	4	10	19	39	18	10	
Été.	748,270	16,794	82,74	4	46	43	48	0	187,45	26	14	3	2	11	40	17	29	
Automne .	748,880	10,990	84,46	18	16	57	36	12	192,38	22	31	8	11	10	28	13	9	
MOYENNE . .	748,596	10,276	»	32	164	171	171	61	594,40	78	81	22	34	53	134	53	60	

L'assemblée vote des remercîments à la Commission et décide, conformément aux conclusions de M. Barois, que M. le Président, au nom de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, se fera inscrire parmi les membres de la Société impériale de Météorologie.

L'ordre du jour appelle diverses communications relatives au Concours régional agricole qui se doit tenir dans la ville de Chartres au mois de mai 1863. — M. le Président fait connaître à l'assemblée qu'on a reçu de M. Gust. Rouland, secrétaire-général du Ministère de l'Instruction publique, la promesse presque certaine d'une visite à cette époque : M. de Caumont doit également se trouver à Chartres. M. le Président propose, et l'assemblée décide que deux séances solennelles auront lieu pendant le Concours régional : des excursions archéologiques pourront être organisées à la suite de ces séances. — Un membre propose à l'assemblée de prendre l'initiative d'une calvacade historique : cette proposition est ajournée. — Un autre membre demande que des invitations spéciales soient adressées aux Sociétés correspondantes : il sera fait droit à cette proposition.

Lecture d'une notice de M. Lefèvre sur le Boullay-Thierry.

Lecture d'un article de M. Lecocq sur Esprit Gobineau.

La séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Plombs historiés. — Méreaux des Corporations de métier, par M. Forgeais (don de l'auteur). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. des 1er et 15 janvier (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

De l'origine des armoiries des villes et de celles de Bar-le-Duc en particulier, par M. de Widranges. — Notes archéologiques sur l'ancienne localité gallo-romaine qui existait à Autrecourt, Berthaucourt et Lavoye, par le même (Dons de l'auteur). — *Impr.*

Monnaies du Moyen-Age inédites, par M. Au. de Barthélemy (Don de l'auteur). — *Impr.*

Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon. Réponse à M. Léon Rénier. par M. H. Boyer. (Don de l'auteur). — *Impr.*

Les Graffiti de Neuvy-sur-Baranjon, par M. Protat (Don de l'auteur). — *Impr.*

Carnac. Fouilles et nouvelles découvertes dans la butte Saint-Michel, par M. Jehan (Don de l'auteur). — *Impr.*

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1863.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Lecture d'une lettre de M. de Caumont annonçant que la XXXe session du Congrès scientifique de France se tiendra le 10 août 1863 à Chambéry et invitant la Société à s'y faire représenter.

Communication de M. Person au sujet de la visite de M. Emile Renou à l'observatoire météorologique de l'Ecole normale.

Fragments des prolégomènes du Cartulaire Notre-Dame de Chartres, par MM. de Lépinois et Merlet : *Origines de l'église de Chartres.* — Renvoi à la Commission de publication.

La Charité, pièce de vers, par M. Joliet, accueillie par de vifs applaudissements.

Sur la place où jadis les bourreaux en délire
Attisaient le bûcher de la vierge martyre,
Place au lugubre aspect, dont les pignons de bois
Tordent, tout vermoulus, l'arête de leurs toits;
Le vent d'ouest grondait, mêlant par intervalles
Des tourbillons de neige au souffle des rafales.
Déjà le jour baissait, et le ciel était lourd :
Un ouvrier passa, comme insensible et sourd,
Ne s'apercevant pas que la bise glacée
Le mordait jusqu'aux os, sous sa blouse percée.
Longtemps il s'arrêta près d'un obscur palier;
Ses gestes exprimaient une angoisse cruelle :
Enfin d'un pas rapide il gravit l'escalier
Pour apporter aux siens la mauvaise nouvelle.

Dans son humble logis, malgré sa nudité,
Régnait encore un air d'ordre et de propreté.
Mais la misère là n'avait plus rien à prendre :
Car on avait vendu tout ce qui peut se vendre ;
Et le peu qui restait, souvenirs d'heureux jours,
C'étaient un saint de plâtre, une photographie,
D'un bouquet d'oranger une branche flétrie ;
Ces choses-là n'ont pas de cours.
Dans le poële éteint pas de charbon de terre :
Au chandelier de fer pas même de lumière :
Chacun l'un contre l'autre, on se serre sans bruit !
On a faim en silence, on a froid dans la nuit,
L'éternelle nuit de décembre !
La porte s'ouvrit : dans la chambre,
Le père de famille entra, silencieux.
Dans l'ombre le cherchant d'un regard anxieux,
Sa femme se leva. — « Rien ! — Quoi rien ? — Rien encore !
— » Mais tes enfants ont froid, mais la faim les dévore ! »
Puis elle s'écria, sortant de sa stupeur :
« Ah ! les maîtres n'ont pas de cœur ! »
Mais comme il était juste et vrai dans son langage :
« Non, ce n'est pas le cœur qui manque, c'est l'ouvrage,
» Dit l'homme : l'atelier sera fermé demain.
» Il faut attendre encore, attendre des journées,
» Des semaines, des mois, peut-être des années ;
» Et les jours sont si longs quand on n'a pas de pain ! »

Le même coup frappait cent mille de leurs frères ;
Pouvait-on secourir des provinces entières ?
Le mal était si grand que son immensité
Epouvanta d'abord jusqu'à la charité.
Et ceux-là n'étaient pas dans les plus misérables.
Des rigueurs du destin ils n'étaient pas coupables ;
Jusqu'au bout ils avaient lutté.
C'était avant la crise une famille honnête,
Au devoir résignée, au travail toujours prête.
Le mari n'allait pas manger au cabaret,
En fêtant le lundi, le gain de la semaine.
A la caisse d'épargne il avait un livret.
Chaque jour à peu près suffisait à sa peine.
Quand l'atelier chôma, pièce à pièce, à regret,
L'armoire de noyer, la table, le buffet,
Furent vendus pour rien, grâce à la concurrence.
Le désastre commun aggravait leur malheur ;
Les trésors amassés par quinze ans de labeur
S'en allaient, emportés par des mois de souffrance.

Après les draps, ce fut le lit.
Plus de travail, plus de crédit.
Et tant d'autres comme eux pliaient sous la misère.

Pourquoi ? par quel enchaînement,
Si la guerre sévit sur un autre hémisphère,
Faut-il qu'en France, en Angleterre
Porte le contre-coup de cet ébranlement ?
La Normandie a faim, parce que l'Amérique
Est atteinte au cerveau d'un transport héroïque,
Et de la vieille Europe imitant les façons,
Suit notre exemple, hélas ! bien mieux que nos leçons.

Quand un peuple a la fantaisie
De livrer sa chair au canon,
Il n'entend, dans sa frénésie,
Ni les conseils, ni la raison.
La guerre alimente la guerre ;
Avec le sang versé grandit la passion.
Dans un monde le feu, le meurtre et la ruine,
Et dans un autre la famine
Sont sortis d'un sac de coton.

C'est d'un sac de coton que s'échappa la foudre ;
C'est un sac de coton dont les flancs ont porté
La question qu'il faut résoudre,
Pour l'honneur de l'humanité.
Dieu quelquefois donne à la terre
De rudes avertissements.
Même quand il punit il nous punit en père,
Il éclaire nos pas des lueurs du tonnerre.
Le sens mystérieux de ses enseignements,
C'est au fond de nos cœurs qu'il a voulu l'écrire ;
Les plus simples souvent savent le mieux y lire

On vous l'a dit : en vérité,
Le dernier mot de la science,
Et la loi de la Providence
S'unissent dans la charité.

Sous la robe de la sœur grise,
Comme sous la soie et les fleurs,
La charité sainte est assise,
Partout où l'on répand des pleurs :

Toujours active et généreuse
Elle ajoute au plaisir la saveur du bienfait

Laissez, laissez tomber dans sa main gracieuse,
Un peu d'or, s'il vous plaît.

Quand la Charité fait la quête,
Donnez en tous temps, en tout lieu,
A l'église, ou dans une fête :
Ce qu'on donne au malheur arrive jusqu'à Dieu.

La séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Deuxième mémoire sur l'importance des actes notariés antérieurs à 1790, par M. Saint-Joanny (Envoi de l'auteur). — *Impr.*

Catalogue des livres de M. Magnin (Envoi de M. Aubry). — *Impr.*

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, n° 41 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. des 1er et 15 fév. (Envoi du Comité central des artistes). — *Impr.*

Société académique de Saint-Quentin, 3e série, t. III (Envoi de la Société). — *Impr.*

SÉANCE DU 5 MARS 1863.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Pour faciliter les communications de livres appartenant à la Société, l'assemblée décide qu'il sera dressé un catalogue de la Bibliothèque, qui, après avoir été approuvé, sera livré à l'impression.

Communication de M. le Secrétaire relative aux publications de la Société. — L'impression des Procès-verbaux, fort en retard depuis le mois de juillet dernier, va être remise au courant par la publication d'une livraison qui paraîtra vers la fin

de mars. Le 1er volume de la *Statistique* sera terminé avant la session du Conseil général, ainsi que le 3e fascicule du Cartulaire : le 2e volume de la *Statistique* sera immédiatement commencé, et la 1re livraison du 4e volume des Mémoires paraîtra dans le courant d'avril. — L'assemblée donne acte à M. le Secrétaire de cette communication et l'engage à activer de tout son pouvoir l'imprimeur de la Société.

Lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la collection anthropologique du Muséum d'histoire naturelle.

Autre lettre annonçant pour le 11 avril 1863 la distribution des prix accordés aux Sociétés savantes, à la suite des concours de 1861 et 1862. — L'assemblée délègue pour la représenter à cette solennité MM. Denain, Merlet et Person.

Lettre de M. Dupuis contenant la promesse de la Société Archéologique de l'Orléanais d'envoyer des délégués pour la séance du mois de mai, pourvu que cette séance ne tombe pas le 8, jour de la fête de Jeanne Darc à Orléans. — Une discussion s'engage à ce propos sur le jour le plus convenable pour la réunion de la Société : il est décidé que, dans la prochaine séance qui se tiendra le mercredi 1er avril à cause des fêtes de Pâques, on arrêtera le programme des séances de mai.

Notice sur le vieux château de Fréteval, par M. de Boisvillette. — Renvoi à la Commission de publication.

Quand sur un point donné se trouve une chose ancienne, cherchez aux alentours, et il est rare que vous n'y découvriez pas quelqu'autre trace soit d'avant soit d'après, renouant la chaîne du temps, et alors avec un double intérêt de corrélation ou du moins de curiosité.

J'en ai déjà montré plusieurs exemples et j'en retrouvais un nouveau en visitant dernièrement, un peu en-deçà des confins de notre ancien Dunois, un peu au-delà de ceux actuels d'Eure-et-Loir, et sans sortir de la cité Carnute, le vieux donjon de Fréteval, forteresse attribuée au Tricheur, cette grande figure féodale à laquelle, comme à un type commun, remontent, fréquents et réunis, nos premiers souvenirs du Moyen-Age.

Elevé tout à l'extrémité O. de la forêt longue de Marchenoir (*Silva longa*), marche-frontière des fiefs de Dunois, de Blaisois, d'Orléanais, de Vendômois, et fièrement campé sur la crête de la berge du Loir que tranche profondément le ravin transversal, d'où le lieu prend son nom (*fracta vallis*), le manoir du comte, ainsi défendu de deux côtés

O. et S., par des escarpements naturels, s'est creusé vers la plaine de larges fossés, et entouré d'une triple enceinte à peu-près circulaire de murailles dont aucun travail postérieur ne semble avoir altéré les constructions primitives du milieu du Xe siècle.

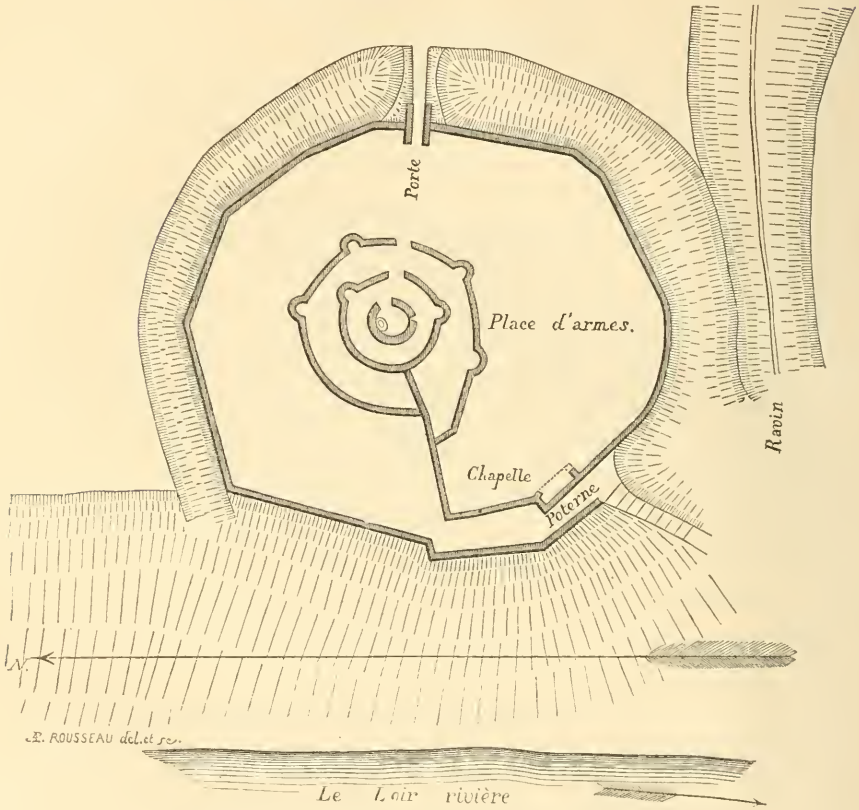

Au centre est la tour ronde, le Donjon, encore debout, mais éventré par deux brèches qui laissent voir la trace de deux étages supérieurs, et dans chacun, les restes d'une cheminée, à dôme conique, portée sur des colonnettes et suspendue au mur épais de près de quatre mètres : à chaque étage une fenêtre cintrée, à voussoirs noir et blanc, étroite au-dehors, évasée en-dedans, prend jour sur la vallée, le côté le moins accessible ; tout au haut, la galerie ou esplanade crénelée pour la défense ; dans l'intérieur, un puits pour l'usage de la garnison.

La troisième ceinture voisine de la tour, l'enveloppait de près et s'élevait au tiers de sa hauteur ; aux deux autres un peu plus basses,

s'adossaient les bâtiments de service : l'entrée s'ouvrait à l'E. sur la plaine ; une poterne, à l'opposé, descendant à la vallée, communiquait avec la ville, et près de cette ouverture se trouvait la chapelle Saint-Firmin, le patron du pays et des seigneurs de Beaugency, ses premiers maîtres.

Avec ses ruines imposantes, son vaste ensemble de défenses, sa position dominant la contrée, le château de Fréteval, moins maltraité par le temps que par les hommes, est un des débris les plus complets des grandes forteresses féodales de l'époque.

Au bas de la citadelle, la ville longe le Loir, telle à peu-près encore aujourd'hui que du temps des comtes, ainsi que le montrent les restes de ses murs d'enceinte et des tours protégeant les deux portes d'entrée.

Avec Marchenoir et Fréteval, l'un au centre du territoire des seigneurs de Beaugency, l'autre sur les limites de ceux de Vendôme, Thibaut avait deux pieds chez ses voisins, avant-postes de ses châteaux de Blois, Chartres et Châteaudun, positions usurpées sans doute par la ruse ou la force, et dont la possession n'a pas été étrangère, on peut le croire, au surnom historique du puissant comte Carlovingien.

La garde du fort de Fréteval avait été donnée en fief aux seigneurs de Meslay en Beauce, vidames héréditaires de l'évêché de Chartres : Nivelon de Meslay y commandait lorsque le comte d'Anjou et de Vendôme Geoffroy Martel l'enleva par surprise ; Payen, fils de Nivelon, tenta de le reprendre d'assaut, et tomba frappé mortellement au seuil du donjon. Quelques années après, la famille des vidames de Chartres rentre en possession de ce fief : Foucher, frère de Payen, qui était dans les ordres ecclésiastiques, les quitta pour prendre l'armure mondaine, et par lui se continua la filiation des seigneurs de Fréteval.

Cet épisode de la guerre entre les comtes d'Anjou et de Chartres est révélé par un passage du *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Père* :

Cum Paganus debellaret castrum quod dicitur Fracta-Vallis, patri à Gaufrido Martello sublatum, in ipso castri introitu ab hostibus gladiis interimitur, pro quo frater ejus Fulcherius, jam clericus, mundanis armis precinctus, secularem militiam est secutus.

Ceci se passait vers le milieu du XIe siècle ; et si nous arrivons d'un saut à la fin du XIIe, ce ne sont plus seulement deux comtes que nous trouvons guerroyant autour de la forteresse, seigneurs plus ou moins perdus dans l'obscurité de l'époque, mais deux rois, et des plus puissants comme aussi des plus historiques.

Richard-Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, rivaux à la croisade de 1191, se retrouvaient ennemis sur le sol Français : par le traité secret entre Philippe et Jean, pendant la captivité de Richard, *pacta conventa Parisiis inter Philippum Francorum Regem et Joannem fratrem Richardi Angliæ regis*, *Ann.* 1194, *Art.* 14, le comté de Vendôme et la seigneurie de Fréteval devaient appartenir au comte de Blois sous la suzeraineté du roi de France : *Comes autem Ludovicus nepos meus tenebit à rege Franciæ in feodum et homagium castella de Trôo et de la Chastre, cum pertinentiis*

sus, et feodos de Fréteval et de Vendosme (Rigord de gestis Phil. Aug.).

Le lion avait rompu sa chaîne, il accourait saisir sa proie, il rejoignait Philippe sous les murs de Vendôme qui tenait pour l'Anglais : serré de près, entre un camp ennemi et un château fort dominant sa position, le roi de France lève le siège au point du jour et marche, par la vallée du Loir, sur Fréteval pour l'enlever d'un coup de main. Mais Richard l'avait prévenu, et, prenant les devants pendant la nuit, s'était embusqué, à trois lieues de Vendôme, dans les ravins et les bois, pour l'attendre au passage.

Les Français traînaient à leur suite un nombreux convoi de chariots qui s'avançaient péniblement sur une étroite chaussée bordée de marais : la sécurité était telle que le roi, avec ses principaux chevaliers, au dire de Roger de Hoveden, avait quitté le gros de ses troupes pour aller déjeuner et entendre la messe dans un château voisin.

On arrivait au lieu de halte, les soldats commençaient à déposer les armes et à débrider les chevaux, lorsque Richard, sortant de son embuscade, fond à l'improviste sur ces gens désarmés et sans chefs, les culbute dans les marais, tue ou fait prisonnière toute la troupe, et le convoi entier tombe aux mains des Anglais : Philippe apprenait en même temps l'attaque et la défaite ; impuissant à tenir la campagne, il alla s'enfermer dans les murs de Châteaudun, pendant que Richard, trompé par un faux guide, le poursuivait sur la route de Normandie.

Cette échauffourée, qui fut à peine un combat, a reçu le nom historique de bataille de Fréteval, alors qu'il n'y avait eu ni bataille proprement dite, ni proximité immédiate de Fréteval.

Elle dut sa célébrité surtout à l'importance de la perte du convoi dont Guillaume-le-Breton a donné l'énumération, dans ces vers de sa Philippide.

Emicat è latebris subitò rex Anglus, inerme
De facili vulgus oneratum rebus et escis
Dissipat, occidit, abducit, plaustra reduxit
Sarcinulas et equos, cophinos et vasa culinæ
Mensarumque, quibus argenti splendor et auri
Vasis præ reliquis pretium pretiosius addit,
Nec parcit raptor nummis quibus arcta tumebant
Dolia nec saccis quibus ornamenta latebant,
Scripta Tributorum, fiscique chirographa, necnon
Cum reliquis rapitur rebus regale sigillum.

(Guill. Arm. Philip., l. 4.

Le roi avait là sa vaisselle, sa chapelle, ses ornements royaux, le sceau de l'État, avec son trésor, produit de la levée des décimes pour les frais de la croisade, le premier impôt général établi en France, et aussi les rôles des contribuables et des revenus, même nobles et ecclésiastiques.

C'est à ces registres du fisc, et non aux titres de la Couronne, que les rois, suivant l'usage, faisaient porter partout avec eux, au dire de la

plupart de nos historiens, qu'il faut, avec les chroniques contemporaines, et l'historien du Vendômois, M. de Pétigny, à qui j'emprunte cette digression, borner les pertes des archives royales : les rôles de l'impôt pris par les Anglais furent dressés à nouveau par Gaultier le jeune, fils d'un chambellan du Roi, ce qui, sans doute, a porté à croire que la bataille de Fréteval avait donné lieu à la création du trésor des Chartes, dont la véritable origine se trouverait dans les registres ouverts vingt-six ans plus tard, en 1220, par Guérin de Senlis, chancelier de France, pour transcrire les titres de la Couronne.

Si, comme bataille ou combat, l'importance de la déroute de Fréteval a été exagérée, comme lieu, le nom principal a usurpé aussi la réputation ou absorbé le nom de la localité théâtre de l'action.

Fouillons, avec M. de Pétigny, guide aussi sûr qu'érudit, les chroniqueurs contemporains, et d'abord Guillaume-le-Breton :

Est inter Fraclam-Vallem Blesenceque castrum
Non multum celebri Belfogia nomine vicus,
Perplexum lucis et vallibus horridus atris.....

Raoul de Dicet (*Imag. histor.*), qui fixe d'ailleurs la date de la manière la plus précise, le 37e jour après la Pentecôte de l'an 1194 (5 juillet), dit positivement que Philippe fut attaqué par Richard, en se rendant de Vendôme à Fréteval.

La rencontre eût lieu à *Belfogium* ou *Belfogia*, en français Beaufeu, Beaufou ou Belfoge. Nul nom local n'a gardé la synonymie ni l'écho de cette bourgade déjà oubliée du temps de l'évènement : mais l'antiquaire ne se tient jamais pour battu, et, les auteurs à la main, le mouvement stratégique étudié sur place, le sol interrogé par des fouilles, il arrive à des conjectures voisines de la vérité historique.

Si de Vendôme on remonte la vallée du Loir en se dirigeant sur Fréteval par l'antique chaussée qui est encore connue sous le nom de vieux chemin de Fréteval à Blois, on trouve, en face de Pezou, les traces d'une bourgade gallo-romaine dont il restait vraisemblablement encore debout quelques vestiges au XIIe siècle, appelés Belfogia. Ces ruines, depuis, ont fait place à d'autres ruines, sans pourtant s'effacer les unes par les autres : c'est bien là, selon toute apparence, sur cette chaussée étroite qui traverse la prairie marécageuse dominée par les bois épais voisins des ravins profonds du côteau, qu'était le Belfogia de la chronique, le lieu de halte de l'armée de Philippe à mi-distance de Vendôme à Fréteval.

Fréteval est tombé à son tour, mais, mesurant sa grandeur à ses ruines, les historiens ont célébré le château et mis en oubli la bourgade : on croit communément aujourd'hui, sur leur foi, à la bataille du 5 juillet 1194 livrée sous les murs de Fréteval, et à la perte des archives de la Couronne de France, dans la prise du convoi : la croyance, en maint récit, l'emporte souvent sur la vérité même.

Les traditions du Moyen-Age ne composent pas tout le passé de la contrée ; des restes antérieurs concourent à faire de Fréteval et de ses environs un lieu archéologique d'une certaine importance.

Sur la rive droite du Loir, au bord de la grande route d'Espagne et de la forêt de Fréteval, vers le pied de la côte qui descend au village de Fontaine, un petit édifice de forme cubique, d'aspect noirci et rongé de vétusté, se cache au milieu des buissons et des plantes parasites; les habitants du pays le nomment *la Tour de Grisset :* ils l'ont laissé là, sans doute parce qu'ils l'ont trouvé plus dur que leurs outils.

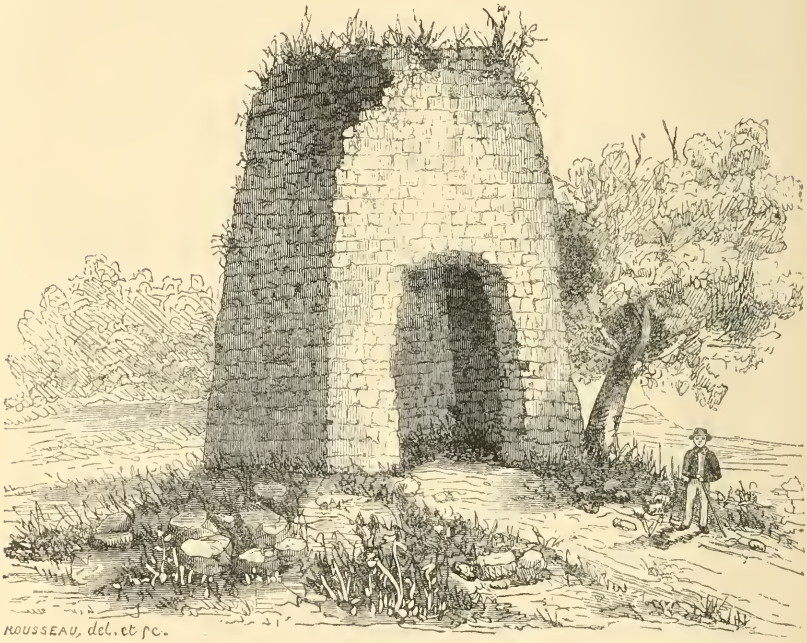

A première vue et de loin, c'est une ruine informe qui ne mérite pas que le passant se détourne de sa route pour s'en approcher; mais si pourtant quelque touriste plus curieux et mieux conseillé, vient à la découverte, vu de près et surtout du midi côté de sa façade, le monument antique se révèle, usé par le temps qui s'est usé à son tour sur sa solide construction de menues pierres alternant avec des assises de grandes briques : l'agencement des matériaux, l'arc cintré de la voûte, l'assiette massive et imposante, malgré sa petitesse, de l'édicule, les rides encore de son grand âge, ne laissent aucun doute sur l'époque à

laquelle il appartient, non plus que sa forme propre et le style architectural, sur sa destination primitive.

On sent tout d'abord une œuvre de l'art gallo-romain voisin du IIIe siècle, on retrouve debout, après seize cents ans, la *Cella* assez bien conservée d'un temple antique. Tout autour le sol jonché de décombres amoncelés plus épais au pied de l'édifice, et disséminés dans les champs, accuse les constructions accessoires, logements et dépendances du lieu consacré.

La forme générale, ai-je déjà dit, reproduit celle d'un cube parfait, de 7 mètres en tous sens, légèrement arrondi et surélevé au sommet extradossé de la voûte, celle-ci à plein-cintre d'un peu plus de 3 mètres et demi intérieurs de diamètre, toute en brique et d'une belle conservation : les murs ou piédroits ont 1 mètre 75 d'épaisseur et sont construits en pierres de petit appareil coupées horizontalement, à intervalles de 43 centimètres, par des cordons de trois rangs de briques engagées dans la maçonnerie, au nombre de huit assises, du sol à la naissance de la voûte, ornementation, à la fois, d'une élégante simplicité et d'un type caractéristique.

L'édifice, clos de toutes parts, ne recevait de jour et d'accès que par la porte ouvrant au midi, large baie irrégulièrement percée, ou plutôt déchirée en arcade de 4 mètres de hauteur et 2 mètres 50 de largeur, qui probablement était décorée, dans l'origine, par des pilastres et un encadrement de pierres de taille aujourd'hui arrachés. Dans l'intérieur, il ne reste pas trace de pavage, le sol a été fouillé, les murs sont nus et fruste; aucun signe, autre que le caractère même de la construction, n'aide à restituer l'espèce et la destination de ce petit et très-intéressant monument, élevé sur les confins des pays Dunois et Vendômois.

Tout à côté, une chapelle fort ancienne, convertie en grange d'une ferme dite la Maladrie, et placée sous le vocable de Saint-Marc, semble garder encore le signe étymologique des confins des deux pays gaulois ou des deux Mark *(Marca)*. A Rome, le dieu Terme bornait le champ; en Gaule, où les limites, les marches des cités et des pays étaient des bandes inhabitées et communes, le christianisme éleva souvent des sanctuaires, et l'habitude populaire, par similitude de noms, y attacha celui de Saint-Marc ou de Saint-Mars, comme on le voit en maint endroit.

Pour en finir avec Fréteval et ses environs, sur le bord du Loir, près du grand chemin de Fontaine, au carrefour de celui de Pezou, on trouve un beau dolmen trilithe, table inclinée sur deux supports, qui continue, dans la vallée, la série de ceux que j'ai décrits précédemment.

Ainsi, sur cette frontière du Dunois ancien, se trouvent, dans un espace d'un kilomètre carré, des monuments de trois grandes époques :

Un dolmen gaulois;

Un temple romain du IIIe siècle;

Un château-fort et une chapelle des Xe et XIe.

Ainsi se groupent, se entent, pour ainsi dire, les constructions des hommes, perpétuant le souvenir de leur passage à travers le temps qui dévore tout sans pouvoir se dévorer lui-même.

Lettre inédite sur le siége de Prague en 1742, par le fils du comte d'Entraignes, seigneur de Saint-Prest. — Renvoi à la Commission de publication.

De Prague, le 25 septembre 1742.

Je vous ay mendé, mon très-cher père, dans le tems que nos communications étoient encore libres que les ennemis nous resserroient tous les jours et que sans ozer nous attaquer ils nous incommoderoient bientôt, en nous coupant les vivres et les fourrages. Ils ne tardèrent pas effectivement à nous bloquer totallement et après avoir fait jusque là tous nos fourages sans tirer seulement une amorce, le vingt quatre de juillet nous en fîmes un qui nous coûta plus cher. Il y avait si peu d'aparence qu'on y put réussir que je n'ay jamais pensé que Monsr. le Maréchal eût véritablement envie d'en faire un ; mais je m'imaginay que sous prétexte de fourrage il vouloit reconnoître la position des ennemis en cette partie, ou peut-estre, s'il y eût eu lieu, faire filler la cavalerie qui y étoit toute vers Brandeviss, pour passer de là en Saxe et rejoindre ensuite ou les troupes qui étoient à Egra ou l'armée de M. d'Arcour que commande depuis le comte de Saxe. Il auroit sauvé par là sa cavalerie qui avoit déjà beaucoup souffert, mais qui n'avoit pas à beaucoup près perdu ce que la disette de fourrage luy a fait perdre depuis, puisque la cavalerie et les dragons n'ont plus à présent que 4 à 5 chevaux par compagnie. Quelque chose qu'il ait prétendu faire, l'expédition ne réussit pas.

Les ennemis occupoient des hauteurs auxquelles on ne pouvoit arriver que par des gorges : il falloit outre cela que la cavalerie et les fourageurs deffilassent par un seul pont ; elle ne pouvoit se former qu'après être arrivée en haut, en sorte qu'elle n'étoit pas encore entièrement passée qu'il luy a fallu charger des houssards qui firent feu dessus. Ils n'étoient pas d'abord en grand nombre et ils furent même culbutez, mais ils furent bientôt soutenus et vangés par un très gros corps, qui mit le dézordre dans notre cavalerie, la rompy et l'obligea de céder. Elle voulut se reformer derrière un bois, mais comme on n'avoit point placé là d'infanterie, quelques Croates ou Pendoures s'en étoient emparez, en sorte que la cavalerie se trouva entre deux feux et fut obligée de se retirer d'abord précipitamment et en désordre : cependant la fin de la retraite fut très-belle quoyque le feu fût toujours très-viollent. Nous y perdîmes bien de braves officiers et plusieurs cavaliers et houssards, sans que j'en aie seu précisément le nombre. Presque toute la cavalerie étoit à cette affaire, mais il s'en faut bien qu'elle ait donné toute : il n'y eut presque que les plus anciens régiments. La Colonelle-Générale y perdit son Lieutenant-Colonel et son Major. Il y avoit vingt compagnies de grenadiers et dix piquets qu'on avoit postés pour favoriser la retraite de la cavalerie, qui ne firent que tirer pour cela quelques coups de fusils. Depuis ce jour il n'a plus été question que de faire quelques fourages particuliers par

les troupes qui étoient dans la ville sous le canon de la citadelle, mais nous n'y avons eu aucune part.

Il ne s'est rien passé de considérable jusqu'au 11 d'aoust. Les ennemis nous donnèrent la nuit quelques fausses allertes; on y lit d'abord quelques attentions, mais par la suitte on n'en fit point du tout de cas. Le 11 d'aoust, les ennemis qu'on avoit vu travailler à des batteries du côté de la gauche de notre camp, qui étoit appuyé à une espèce de château qu'on a nommé tant de fois Chapelle que le nom luy en est resté, et dans lequel étoit la brigade de Piémont, commencèrent à les mettre en jeu. Dès qu'on vit que leur feu devenoit sérieux, on fit retirer la brigade dans le fossé, et on laissa seulement dans ce poste des grenadiers et des piquets. Les ennemis eurent bientôt ruiné les deffences et obligé à se taire 15 pièces de canon à barbette que nous y avions. Ils y jettèrent aussy quelques bonbes, mais avec tout cela ils ne tuèrent pas beaucoup de monde; ils battirent aussy le même jour 300 chevaux qui occupoient une hauteur sur la gauche de notre camp, sur laquelle on avoit même placé 3 ou 4 pièces de canons de 12 et les obligèrent de quitter ce poste. Ils continuèrent à battre en deux endroits le lendemain; mais le 13 et le 14 ils ne tirèrent que quelques coups de canons pour répondre à ceux qu'on leur tiroit de la ville, et on s'aperceut bien qu'ils travailloient à d'autres bateries.

Le 15 au matin, ils célébrèrent cette grande feste de notre Reine qui est aussy celle de la Reine de Hongrie avec solennité, et pour cela sonnèrent, comme on dit, les grosses cloches, puisqu'au lever du soleil ils commencèrent à tirer de 4 bateries sur le parc où nous étions campés, sur le camp de Navarre, sur le camp de la Cavalerie, et sur celuy de la brigade d'Anjou et des carabiniers qui étoient tout auprès. Leur feu dura tout le jour avec la même vivacité. Ils ne nous tuèrent dans ce camp de la brigade du Roy que deux chevaux, blessèrent deux soldats et une femme. Des officiers d'artillerie estiment qu'en ce jour seul ils nous tirèrent 4,000 boulets. Sur le soir la cavallerie entra dans la ville, Anjou y entra de son côté, et à dix heures du soir notre brigade et celle de Navarre furent campées dans le fossé. A minuit on fit sauter la petite Chapelle de Piémont qui étoit minée depuis longtems et une belle maison à belvéder qu'occupoit M. le Maréchal de Broglie. Il paroît que dès cette nuit les ennemis travaillèrent à faire une baterie de bombes sur la porte de la ville que nous avons occupée depuis et sur un bastion considérable qu'on nomme le Lauremberz où ils ont voulu faire brèche depuis.

Les ennemis qui avoient travaillé dès la nuit du 10 au 11 à un retreuchement entre le poste qu'occupoit leur grande garde de cavalerie et ce poste élevé où étoient nos 300 chevaux avancèrent considérablement cet ouvrage, et on vit bientôt que ce n'étoit qu'un boyau pour arriver à leur première parallelle, qu'ils tracèrent bientôt après et à laquelle ils travaillèrent avec toute diligence. Le 18, une partie des troupes qui étoient dans le fossé rentrèrent dans la ville : notre brigade y entra ce jour-là et fut occuper la partie de la ville où les ennemis formèrent depuis leur

attaque et où pleuvoient toutes les bombes et tous les boulets. Le 19, à 3 heures du matin, on fit une sortie considérable sur les travailleurs des ennemis.

M. de Launois commandoit la droite de la brigade de Navarre et plusieurs compagnies de grenadiers et les carabiniers, qui, depuis qu'ils étoient démontés, faisoient service de grenadiers. M. le duc de Biron commandoit à la gauche la brigade de la marine et d'Anjou. La sortie nous réussit on ne peut mieux : les ennemis furent chassez de leurs trenchées avec pertes d'environ 1,800 hommes; on leur fit 370 prisonniers dont 10 ou 11 officiers, un major, un colonel, le reste capitaine ou lieutenant; on leur enleva à la droite 3 drapeaux et on leur amena à bras 2 pièces de canon. On auroit pu leur en prendre davantage à la gauche si les chevaux de l'artillerie n'avoient manqué, étant rentrés dans la ville par un mal entendu; mais on leur enleva 13 mortiers et 6 pièces de canons dont 2 de 33 de qualibre. L'expédition faite, on se retira en très-bon ordre. Nous perdîmes quelques officiers, entr'autres le colonel d'Alpegren, mort depuis de ses blessures. Nous ne sçavons quel est précisément le nombre des soldats que nous y avons perdus; mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il ne fut pas considérable.

Le 20, le reste des troupes campées dans le fossé rentra dans la ville.

Le 20 et le 21, les ennemis travaillèrent selon toutes les apparences à transporter leurs pièces enclouées et nous ne leur entendîmes tirer d'autre canon que 2 pièces qu'ils avoient laissées à leur ancienne baterie.

Le 22, à midy, le régiment du Roy eut ordre de marcher et nous sçumes bientost que c'estoit pour une autre sortie. Elle fut encore plus considérable que la première : à la gauche la brigade du Roy, les dragons à pied et la brigade d'Auvergne étoient commandés, à ce que je crois, par M. de Biron, car je n'y vis point d'autre officier général, celle de Navarre commandée par M. de Rosnyvinen attaqua au centre, et à la droite les brigades d'Orléans, et de la Reine avec les carabiniers commandés par M. le comte de Launois, maréchal de camp.

Nous sortîmes sur les 5 heures du soir. On essuya toutes les décharges de la tranchée des ennemis qui fut beaucoup plus vive que l'autre fois, sans tirer un coup de fusil; on se jetta à corps perdu dans un ravin extrêmement profond qu'il nous fallut passer, et de là dans leur trenchée. Nous tombâmes sur eux la bayonne au bout du fusil, on en tua beaucoup; on fit environ 200 prisonniers dont quelques officiers, entre autres un officier général du génie qui ne pouvant s'enfuir s'estoit caché dans un gros gabion. Les carabiniers prirent un drapeau et on encloua 2 mortiers qui étoient tout ce qu'ils avoient d'artillerie en cette partie-là. Nous eûmes 3 officiers tués sur la place, un capitaine de grenadiers que nous regrettons bien, c'est le chevalier de Chapiseau, frère de M. de Fontenaille, un lieutenant et un sous-lieutenant de grenadiers. 2 moururent presque aussitost de leurs blessures, nostre major homme d'un vray mérite et un capitaine factionnaire. Nous en avons eu 22 de

blessés dont il n'y a que le chevalier de Monty, lieutenant, qui soit encore en danger. Il n'y a eu de votre connoissance que M. de la Goupilière et Soycourt, le premier blessé très-légèrement, le deuxième considérablement à la cuisse, mais sans aucun danger. Cette sortie-là a coûté en tout aux troupes qui en ont esté 500 hommes. M. le duc de Biron avec toute sa valeur qu'on luy a toujours vue étoit à la teste des grenadiers et receut un coup de fusil à la joue qui lui cassa deux dents et qui auroit suffi seul pour l'obliger à se retirer, mais il en receut un second en s'en allant, derrière la teste, qui a laissé quelque tems en doute de sa vie, mais dont il paroist aujourd'huy absolument hors d'affaire : il commence même à avoir du monde. La façon distinguée dont le régiment du Roy s'y est comporté luy a mérité l'approbation de Mrs nos maréchaux et on le peut dire de toute l'armée. Cette sortie retarda beaucoup les travaux des ennemis qui s'appliquèrent cependant toujours à construire des bateries extrêmement solides et à perfectionner leur première parallelle jusqu'à la nuit du 28 au 29, que 3 bateries qu'ils firent pour batre sur le costé que nous deffendions étant entièrement achevées ils y placèrent 35 canons qui à la pointe du jour commencèrent un feu terrible qui ne discontinua plus. Ils ont eu jusqu'à 42 pièces de gros canon et 15 mortiers, et par l'estimation qu'en ont fait les officiers d'artillerie ils nous ont tiré pendant le temps qu'ils ont voulu faire le siège plus de 7,000 bombes et de 40,000 boulets. Ils n'ont rien oublié d'ailleurs de tout ce que le génie peut fournir de meilleur : les pots à feu et cacasse, les perdreaux, les pierres et les grenades, les artifices, tout a été employé. Vous jugez bien qu'il est impossible qu'ils ne nous ayent beaucoup incommodés; cependant quoyqu'ils nous ayent tué beaucoup de monde il semble que nous eussions deu en perdre beaucoup davantage, car il n'en est point de Prague comme des autres villes fortifiées qui soutiennent ordinairement des sièges : non seulement il a fallu demeurer sur les ramparts du côté où étoit l'attaque, exposés à tout le feu de l'ennemy; mais il a fallu tout à la fois et fortifier et deffendre la ville, et les travaux qu'on a été obligé de faire pour réparer tout le mauvais de la place sont immenses. C'est là que nous avons perdu le plus de monde. La moitié de la place n'avoit point de chemin couvert, il a fallu le faire; dans l'autre moitié, à la réserve de peu d'endroits, il a fallu faire des épaulements et des traverses. Le Lauremberg, c'est-à-dire en françois la montagne Saint-Laurent, qui est le côté de l'attaque, est si prodigieusement dominé que les ennemis auroient pu venir jusqu'au dessus du chemin couvert sans être vus et de là balayer et le chemin couvert et le rempart, sans une redoute avancée qu'on a faite dans cette place, en partie soutenue de deux autres petits darages encore plus avancés auquel on a donné le nom de pot à moineau. Il y a monté tous les jours des grenadiers et des piquets, et vous jugerez si ce poste étoit gaillard, puisque, sans fossé, sans palissade, sans retranchement, les ennemis nous tiroient à la distance seulement de 12 ajambées que j'ay mesurées moy-même depuis. Nous avons perdu du monde à ce petit

poste et il n'est pas possible que les ennemis n'y en ayent perdu beaucoup.

Il ne nous sembla pas pendant quelques jours que la diligence des ennemis à avancer leurs ouvrages répondît à la vivacité de leur feu, et si ce n'est qu'ils batoient en brèche en deux endroits on auroit cru qu'ils ne vouloient que canonner et bombarder la ville sans en vouloir au vray faire le siège, et que leur prétendue parallelle n'estoit qu'un retranchement d'où ils pussent soutenir leur baterie. Mais au bout de quelques jours ils tracèrent un nouvel ouvrage; ils poussèrent le boyau pour gagner la seconde parallelle qu'ils vouloient establir dans ce ravin où nous eûmes tant de peine à passer le jour de notre sortie. Dès qu'on s'en apercent on fit faire toutes les nuits des sorties de 4 à 5 compagnies à la droite et à la gauche pour les inquiéter et pour empescher les travaux, qui réussirent toutes. Les ennemis furent toujours chassés de leur boyau, et en perdant très peu de monde on leur en tua toujours beaucoup. Cela dura jusqu'au 12, que notre brigade étant de garde sur les ramparts, comme cela arivoit tous les 4 à 5 jours, nous nous aperçumes que le matin le feu des ennemis diminuoit beaucoup et qu'ils ne tiroient plus que 7 à 8 pièces de canon : d'ailleurs depuis 2 ou 3 jours ils cessoient de batre en brèche et tiroient toutes leurs bombes dans la ville aussy loin qu'elles pouvoient aller sans les diriger plus sur les ouvrages. On avoit entendu de plus la nuit du bruit du côté de leur baterie. Des chariots filloient depuis le matin du côté de Konigetsau. Enfin le soir, à 6 heures, ils tirèrent le dernier coup de canon, et à 9 heures du soir la dernière bombe, et à 2 heures après minuit, après avoir enlevé toutes leurs artilleries, ils mirent le feu aux fascines et gabions de leur trenchée et de leur baterie, et le soir ils l'avoient mis à leur camp, et se retirèrent le 13 à midy. Le 14 on s'occupa à combler leur trenchée. Le 16, après s'estre éloignés de la ville les 2 jours précédents, ils prirent route par Beraune, nous laissant par là en doute s'ils vouloient aller au devant de l'armée de Mr de Maillebois ou se jetter sur Budris et Tabor, poste de la dernière importance pour eux. Nous avons sçu depuis qu'ils étoient allés au devant de notre armée, et on dit aujourd'huy que, par une lettre du grand-duc même interceptée, ils doivent arriver le 26 à Isaid, petit château entouré de murailles et de fossez à 2 journées au delà de Pilzen. Les troupes autrichiennes en levant le siège ne levèrent pas pour cela le blocus, et sans que nous sçachions précisément le nombre de troupes légères qu'ils ont laissées répandues autour de la ville il est certain qu'il en est demeuré assez pour empescher l'entrée des vivres et fourages. Pendant plusieurs jours ils ont fait retirer les habitans à 2 lieues à la ronde, afin qu'ils ne pussent ny nous instruire sur leurs nombres et leurs manœuvres, ny nous apporter des subsistances : ils ont brûlé les magazins de fourages qu'ils avoient dans les camps qu'ils ont abandonnés, et soit qu'ils fussent encore en grand nombre soit qu'ils fussent toujours à cheval il est certain qu'on en voyoit de tous costez. Le 16, on fit un détachement de 1,000 hommes d'infanterie et

de 500 chevaux pour aller à Brandeviss passer l'Elbe et escorter M. le duc de Brissac chargé d'annoncer au Roy la levée du siège et le prince des Deux-Ponts chargé de la même commission pour l'Empereur avec M. le marquis de Beauveau. Ils trouvèrent dans cette partie le camp des ennemis retranché et les passages si bien gardés que M. Delaserre, major de notre régiment, qui commandoit, ne jugeant pas à propos de hazarder le passage revint avec l'approbation des maréchaux et de toute l'armée.

Le 20, à 6 heures du matin, 5 brigades, savoir Auvergne, le Roy, Anjou, d'Orléans et Rochechouart, avec 1,600 cavaliers, marchèrent au même endroit. A notre approche, nous vîmes les petits partis des ennemis se replier, et bientôt après ils nous présentèrent un front considérable de cavalerie de houssards qui sembloient nous attendre; mais la marche que nous fîmes leur fit craindre que nous n'eussions envie de les tourner : ainsy, après avoir brûlé leur camp et leurs fourages, ils deffilèrent avec précipitation. On fit dans ce moment un autre détachement de 400 fantassins et de 100 chevaux pour aller attaquer un pont de communication qu'ils avoient sur la Basse-Moldau, commandé par Mr Tiers, maréchal-des-logis de l'armée; mais ayant trouvé 1,500 hommes retranchés jusqu'aux dents il ne crut pas les devoir attaquer. On fit partir en même tems un autre corps de 400 maitres et de quatre compagnies de grenadiers pour escorter M. Brissac et le prince des Deux-Ponts : il a passé non pas à Brandeviss, mais à Melvich et a fait 20 ou 30 houssards prisonniers : c'est M. de la Valette, des carabiniers, qui le commandoit. Nous restâmes en bataille jusqu'à la nuit, après quoy nous rentrâmes dans la ville avec un peu de fourages.

Pendant que nous nous portions de ce côté-là, M. de Luxembourg, à la tête de la brigade de Piémont, des grenadiers de l'Empereur, de 100 maitres et de quelques houssards, fit une fausse attaque du côté d'un parc devant lequel campoient les ennemis pour soutenir leurs ouvrages où ils avoient laissé du monde. On tira beaucoup de coups de fusil : nous perdîmes quelques houssards et grenadiers, et entr'autres le major de Royal-Allemand cavalerie nommé Baltazard, officier de distinction, y fut tué. Le 22, Navarre, Piémont, Auvergne, le Roy, Anjou, Orléans et Rochechouard, 1,700 chevaux avec 6 pièces de canons de campagne, 3 de 12 et 2 de 24 marchèrent au parc où Mr de Luxembourg avoit fait la fausse attaque pour en chasser les ennemis. Nous partîmes à 7 heures du matin. Le chemin que nous prîmes dut les faire douter si nous tournions de ce côté-là ou sur le premier pont de la Basse-Moldau. Ils avoient, sur la gauche du parc, par rapport à eux, 2 corps de houssards qui du premier coup de canon se rompirent et se plièrent. On batit aussy un petit village dans la colline qui fut bientôt évacué. Nous marchâmes ensuite au parc, où notre artillerie n'eut pas le temps d'arriver qu'ils étoient desjà deffilés, après avoir brûlé leur camp : ils mirent le feu encore plus loin à une maison où ils avoient 4,000 rations de pain et où ils ont brûlé à ce qu'on dit 60 de leurs malades. Ils parurent vou-

loir tenir ferme à un village, derrière lequel ils se mirent en bataille; c'est pourquoi on fit mettre la bayonnette au bout du fusil à notre infanterie, mais cette affaire ne fut pour nous qu'une affaire d'artillerie; on leur tira du canon qui n'eut pas de peine à les ébranler. Un déserteur dit qu'on leur tua 8 hommes : ce qu'il y a de certain c'est qu'ils se retirèrent fort en désordre. On trouva dans le village dont nous les chassâmes : du pain, du bled, du fourage, des vaches, des cochons, des oyes et surtout une quantité étonnante de citrons. Les domestiques qui y alloient d'abord pour fourager s'amusèrent à marauder, il y en eut plusieurs de sabrés par les houssards; cela fit que Mr le Maréchal qui craignoit que les soldats ne se débandassent aussy fit sa retraite de jour, mais avec toute la tranquillité possible. Il y eut pourtant ce jour-là bien des coups de fusils tirés entre notre cavalerie et les houssards, mais je ne sçache point qu'ils nous ayent tué personne.

Le même jour, pendant que nous tenions les ennemis occupés dans cette partie, la brigade de la marine avec une partie des grenadiers de l'armée, brûlèrent le pont qu'on n'avoit pas voulu attaquer deux jours auparavant, après en avoir chassé lés ennemis. Le feu fut vif, mais on se tira de loin et il n'y eut qu'un capitaine de Vivarois blessé.

La nuit du 23 au 24, 800 hommes se remparèrent du parc auquel on n'avoit point laissé de poste et de l'abbaye de Sainte-Victoire qui est au-dessus. Le 24, Navarre, Piémont, Anjou, Orléans et Rochechouart, avec une grande partie de la cavallerie, furent campés à quelques lieues de Prague du côté de Brandeviss pour facilliter les communications et tâcher d'avoir des vivres, qui commencent depuis à entrer dans la ville qui en a grand besoin. Le 25, à 8 heures du matin, 10 compagnies de grenadiers, 10 piquets et 400 chevaux s'avancèrent vers Koniskol pour y brûler le pont que les ennemis y avoient pour leurs communications. A leur aproche les ennemis brûlèrent leur camp, leurs fourages et leur pont et nos troupes ne virent que quelques houssards à part dans la plaine. Aujourd'hui 26, il est entré encore des bestiaux dans la ville et on assure qu'on a trouvé dans le parc qu'ont abandonné les ennemis 1,100 grosses bombes toutes chargées et peut-estre 3 fois autant de bombettes et 22,000 boulets, et on espère d'y trouver de la poudre aussy : vous jugez bien qu'ils n'ont laissé cependant que ce qu'ils n'ont pu emporter. Voilà ce qui s'est passé de principal depuis le siège commencé et levé : il me reste, mon cher père, à vous dire un mot de la misère que nous avons essuyée. Après avoir mangé les chevaux qu'on ne pouvoit nourir on a été réduit au pain avec des légumes sans beure ou de la mauvaise vache qui a vallu 4 livres 10 sous la livre et ordinairement 3 livres. La livre de pain coûtoit chez le boulanger de 10 à 12 sous la livre et nous en aurions menqué sans qu'on nous en a fourny des magazins du Roy. Cependant, quoyqu'il en ayt coûté, vos largesses et les soins de mes aimables confrères ont été si grands que nous n'avons menqué aucun jour ny de soupe, ny de bouly, mais vous jugez ce qu'il en coûte. Voilà le passage ouvert et j'ay recours à mon ordinaire aux

bontés paternelles que j'ay tant de fois éprouvées, puisqu'il est vray qu'après tant de dépenses ma bourse doit être presque vide.

Pour les dangers que nous avons courus ils ont été fréquans et presque continuels, puisque, non seulement sur le rampart, au chemin couvert et aux ouvrages avancés où nous étions souvent de garde des travailleurs au bivouac, mais dans les rues, dans les maisons et dans nos lits mêmes nous n'étions pas en sûreté. Plusieurs des maisons que nous habitions ont été écrasées de la bombe, les autres criblées de boulets. Des lits d'officiers qui heureusement n'estoient pas dedans ont été brisés. Cependant nous n'avons eu d'officiers tués depuis la sortie qu'un lieutenant et le pauvre Vaudreuil, frère du major-général de notre armée, premier capitaine de grenadiers et d'un grand mérite, qui fut tué d'un éclat de bombe en arrivant du chemin couvert; mais nous avons bien eu 80 soldats tués dans la maison où ils étoient logés. Je vous ay dit que le régiment du Roy s'estoit attiré l'applaudissement des généraux et de l'armée à la sortie dont il a été, il ne s'est point démenty pendant tout le siège, et, soit à la trenchée soit aux travailleurs soit aux gardes, il a toujours mérité les louanges et de ceux qui le commandoient et même du reste de l'infanterie, qui le regarde comme son exemple. On luy donna hier 400 hommes de milices tirées de celles qu'on destinoit à la cavallerie pour réparer les pertes qu'il a faites.

Voicy les qualités et le nombre des officiers tués et blessés pendant le siège, et le nombre aussi des soldats tués ou blessés.

OFFICIERS ET SOLDATS TUÉS.		OFFICIERS ET SOLDATS BLESSÉS.	
Colonels	3	Colonels	4
Lieutenants-colonels	2	Lieutenants-colonels	2
Major	1	Majors	3
Capitaines	22	Capitaines	68
Lieutenants	27	Lieutenants	75
Sergents	49	Sergents	80
Soldats	638	Soldats	1,093
Total	742	Total	1,325

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Conseil général d'Eure-et-Loir. Session de 1862. — *Impr.*

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, tome V. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. du 1er mars 1863. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

SÉANCE DU 1er AVRIL 1863.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

M. Garnier offre à la Société tout ce qui a paru de la *Revue Française* (1re série, 17 vol. in-8o), et tout ce qu'il possède de la *Revue Européenne* et de la *Revue Contemporaine*, avec la promesse de continuer à donner ce qui paraîtra à l'avenir de cette dernière publication. — L'Assemblée prend acte de cette bonne promesse et vote des remercîments à M. Garnier.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Lettre du Président de la Société Météorologique de France, annonçant que la Société Archéologique d'Eure-et-Loir a été admise comme société correspondante.

Communication relative au programme à adopter pour les séances du mois de mai. — M. le Président annonce à la Société que le Bureau a préparé une séance scientifique pour le mercredi soir, après une promenade archéologique qui aurait lieu dans la journée; le jeudi on tiendrait une réunion archéologique : il demande à l'Assemblée de vouloir bien autoriser le Bureau à faire les dépenses nécessaires pour ces séances. — L'Assemblée accueille avec faveur ce projet et donne pleins pouvoirs au Bureau à ce sujet.

Compte-rendu par M. Person des cours publics de physique et de chimie faits, sous le patronage de la Société, par MM. Salmon et Barois, pendant l'hiver 1862-63.

« Depuis trois années déjà, les Sociétés d'Archéologie et d'Horticulture avaient prêté leurs auspices à des enseignements qui avaient eu pour objet, dans trois ordres d'études différentes :

» Soit la botanique pure, l'arboriculture fruitière et l'utilisation économique des végétaux;

» Soit la physique, la chimie et l'hygiène, dans les parties de ces trois sciences les plus susceptibles d'applications utiles;

» Soit enfin l'histoire de la littérature chartraine et la biographie des écrivains chartrains.

» C'était déjà, on le voit, un ensemble d'études et d'enseignements capables, à la fois, de donner à ceux qui ignoraient

encore les connaissances nécessaires à tous dans les besoins actuels de notre civilisation, et d'intéresser ceux qui savaient déjà par l'exposition nouvelle de faits et d'idées dont aiment toujours à s'occuper les esprits cultivés.

» Il ne manquait plus, pour compléter ce système d'enseignements pratiques ou d'études académiques, que d'appuyer les unes par des cours de géométrie et de dessin technologique, et d'arriver avec les autres à l'archéologie proprement dite et aux arts. Et, à ce sujet, la Société Archéologique a assez de promesses et assez d'espérances pour qu'il y ait lieu de croire que ces différentes chaires pourront bientôt être pourvues de leurs professeurs.

» Quoiqu'il en soit, cet hiver, les deux cours de physique et de chimie ont eu leurs leçons régulières et parallèles; ils ont parcouru chacun leur programme; et c'est parce qu'ils ont été l'objet de toute l'attention et de tout l'intérêt de la Société Archéologique, que M. le Président a désiré qu'il vous fût rendu compte de ces deux savants et utiles enseignements dans la communication que je suis chargé de vous faire aujourd'hui.

» La physique reçoit de nos jours, dans l'agriculture, dans l'industrie et dans tous les arts, des applications nombreuses et fécondes. Il devient donc nécessaire de vulgariser la connaissance des lois auxquelles doivent être rapportés, ou tous les phénomènes qui sont spontanément produits par les forces de la nature, ou tous ceux que l'homme sait obtenir des agents dont il dispose pour en faire usage dans les besoins de son industrie et de sa vie de tous les jours.

» Ouvrir dans une ville un cours public de physique appliquée, c'est donc faire une œuvre utile à tous, et la Société Archéologique a d'autant plus applaudi à l'institution de cette chaire savante, qu'elle trouvait, pour la faire occuper par un de ses honorables membres, un professeur capable d'assurer crédit et succès à son œuvre, et par une haute autorité scientifique et par cette habileté démonstrative que donne l'expérience acquise dans le professorat de l'Université.

» L'année dernière, M. Barois avait pris pour sujet de ses leçons l'électricité, cette étude par laquelle il fallait d'abord répondre à la curiosité qu'excitait partout la télégraphie terrestre et océanique.

» Cette année, c'est la théorie de la chaleur qu'il a exposée

par les démonstrations propres aux pouvoirs du rayonnement calorique, et à ses effets sur le changement d'état des corps.

» C'était là une grande page scientifique où s'inscrivaient tour-à-tour et la thermométrie, et l'explication des phénomènes météorologiques, et les applications relatives aux appareils de chauffage et fourneaux industriels, et enfin les machines à vapeur.

» Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance et sur l'utilité propres de semblables communications, mais nous insisterons sur la valeur du service rendu par le professeur chargé de les faire, et sur les incontestables droits qu'il a ajoutés par elles à une vie tout entière consacrée d'ailleurs à l'instruction et à l'éducation des enfants de la cité.

» Le cours de chimie avait eu pour objet l'année dernière les métalloïdes, leur classification et l'histoire des principaux d'entre eux.

» Cette année, le savant professeur a pris pour sujet de ses leçons les métaux alcalins.

» La chimie est une science à laquelle l'élaboration scientifique apporte chaque jour de nouveaux faits et donne de nouveaux aspects. Tout s'y modifie incessamment, et les idées reçues d'abord, et les formules, et la nomenclature et le langage; et ce n'est qu'en prenant part soi-même, par ses propres études et par ses propres travaux, au mouvement des cours de Faculté et à celui des laboratoires, qu'on peut accepter la tâche difficile d'occuper une chaire de science dont les découvertes sont immédiatement appliquées dans tous les arts, au moment même qu'elles sont livrées à l'attention publique.

» Chacun a donc toujours besoin d'être élève, et les élèves ont toujours besoin d'un professeur.

» La Société Archéologique d'Eure-et-Loir possédait heureusement le sien, et elle comprenait tout ce qu'elle pouvait attendre d'un savoir qui ne s'est pas seulement tenu à la hauteur de la science, mais qui l'a enrichie directement des plus beaux procédés.

» Il y avait beaucoup à dire sur les métaux alcalins; il y avait surtout beaucoup d'expériences et de manipulations à faire; et on sait avec quelle habileté le professeur manie le moyen pratique de démonstration.

» Il y avait aussi à exposer le plan de l'analyse spectrale, et

cette belle exposition n'a pas fait défaut, bien entendu, aux applications du cours.

» Tels ont été, Messieurs, ces enseignements, qu'ont suivis, avec le plus constant intérêt et l'assiduité la plus grande, de nombreux et sympathiques auditeurs, qu'ont secondés comme préparateurs des jeunes gens studieux et déjà habiles, qu'ont rendus possibles je ne sais quelles générosités qui ont pourvu aux frais des matières premières, aux appareils et aux instruments.

» Un tel zèle et un tel dévouement n'ont sans doute pas besoin d'autres encouragements que ceux qui viennent directement de l'amour de la science et du désir d'être utile par elle; mais la Société Archéologique ne refusera pas cependant le témoignage public de ses sympathies à une œuvre dont elle sait apprécier tout le mérite et toute la valeur.

» En faisant agréer aux personnes qui s'y sont vouées ses remercîments, elle les adressera aussi à l'autorité académique, qui s'est montrée si favorable à l'institution de ces chaires publiques, dont elle suit avec sollicitude le développement; elle les fera agréer encore à l'autorité municipale, qui a pourvu avec tant d'empressement aux besoins matériels de l'installation des cours.

» Mais la Société Archéologique ne se bornera pas certainement à exprimer sa reconnaissance pour le passé. Elle s'assurera encore pour l'avenir des coopérations qui devront avoir pour objet la continuation des œuvres commencées, et, si c'est possible, l'institution d'autres œuvres qui sont dans les besoins de notre sociabilité lettrée et savante et dans l'esprit de notre temps. »

Ce compte-rendu est accueilli par de vifs applaudissements et l'Assemblée vote des remercîments aux professeurs.

Un doute archéologique, note de M. Lecocq sur des excavations anciennes.

Une maxime de nos pères dit avec raison : « Dans le doute abstiens-toi. » C'est la règle prudente que l'on doit généralement suivre en archéologie, lorsque l'on veut arriver à la connaissance de la vérité. Combien d'explications erronées, d'inductions spécieuses ou de textes torturés pour arriver à établir la vraisemblance d'un fait douteux !

Depuis quelques années, il est une question archéologique ainsi formulée : Dans quel but ont été exécutées des excavations circulaires et profondes, pratiquées dans des terrains vierges, mais ayant assez de consistance naturelle pour ne pas entraîner des éboulements et ne pas nécessiter des constructions en maçonneries pour maintenir la paroi? que doit-on penser de ces travaux, qui en mettant au jour des substances hétérogènes, semblent révéler une occupation romaine dans notre pays? Doit-on reconnaître là des fosses sépulcrales ou bien des cloaques à immondices? La question ainsi posée peut sembler étrange, et pourtant elle est naturelle. Mon appréciation personnelle doit s'effacer devant les faits et l'opinion d'un certain nombre de savants sur ce sujet; mon rôle ici se bornera à exposer les découvertes de cette nature, faites dans notre localité, et parvenues à ma connaissance, et mon but, sera d'exciter l'émulation de nos collègues, afin qu'ils signalent à la Société de semblables découvertes, pour tâcher d'élucider cette question.

Dans le cours des années 1847 à 1849, lors des travaux de terrassements exécutés pour l'établissement à Chartres de notre embarcadère du chemin de fer, sur l'emplacement du ravin des Vauroux, et dans la partie gauche qui s'étend du chemin de Mainvilliers à celui du faubourg Saint-Jean, les déblais firent découvrir environ une trentaine de fosses pratiquées dans la glaise et ayant une profondeur variant de trois à cinq mètres et dont le fond reposait dans la marne. Si je prends pour guide à travers ces fouilles, le travail manuscrit de M. de Widranges, que possède notre Société et qui a été analysé dans nos *Mémoires* [1], je ne trouve qu'une description bien sèche et tout-à-fait insuffisante; comme toutes les personnes qui se sont occupées de ces déblais, si intéressants pour la science archéologique, notre savant n'a fixé son attention que sur des objets de curiosités numismatique, céramique ou d'usage domestique. Sans faire dans son mémoire une description exacte ou un relevé de plan, coupe et élévation de ces fosses inconnues, il nous dit : « Ces travaux ont procuré la découverte de vastes fosses ayant probable- » ment servi à enfouir les débris de consommation ainsi que les ordures » et immondices du camp, car on y a trouvé, entassés pêle-mêle, » quantité de fragments, de vases, d'ossements, d'ustensiles, d'orne- » ments et de monnaies, qui avaient appartenu aux légions (romaines) » qui y ont séjourné. » Ainsi que je l'ai exposé, ce détail trop laconique excite notre curiosité sans la satisfaire.

Il y a deux ans environ, sur l'avis et l'invitation de notre collègue M. Maunoury, nous allâmes ensemble visiter les fouilles des fondations de la maison que M. Bonnet faisait édifier, sur la route de la Courtille, vis-à-vis le commencement de cette promenade, vers la porte Saint-Michel; nous trouvâmes trois fosses, profondes d'environ quatre mètres. Malheureusement ces fosses avaient été vidées sans contrôle ni examen : nous aperçûmes, épars sur le sol, au milieu d'une terre très noire.

[1] Voyez t. II, p. 200

quantité de fragments de vases de diverses sortes, des ossements de quadrupèdes et d'oiseaux, et beaucoup de cendre et de débris de charbon. Ayant interrogé les ouvriers terrassiers pour savoir si l'on avait découvert quelques autres objets de curiosité, il nous fut répondu, comme toujours, que rien ne s'était offert à leurs regards; mais nous connaissions trop la valeur de cette réponse négative pour y ajouter la moindre créance. Car, en règle générale, chaque fois que vous ne serez pas surveillant zélé de ces sortes de fouilles, les ouvriers ne se feront pas faute de détourner à leur profit, les objets qui pourraient vous intéresser, attendu qu'ils en ont le placement assuré et toujours bien rétribué par les collectionneurs particuliers.

Un journal de notre localité, l'*Union Agricole*, du 12 mars 1863, a reproduit, d'après le *Nogentais*, un article sur le sujet qui nous occupe ici. Un sieur Girardeau, charpentier, en faisant ouvrir des tranchées pour les fondations d'une maison qu'il fait édifier rue de Thiron, à Nogent-le-Rotrou, rencontra dans le terrain primitif, un espèce de puits rempli de débris de diverses sortes; cette rencontre fortuite le força de vider ce réceptacle pour asseoir solidement sa construction. Notre collègue M. Desnoyers, bibliothécaire du Muséum de Paris, qui se trouvait à Nogent, fut prévenu de ce fait; ayant examiné attentivement les objets extraits, il y reconnut un tombeau gallo-romain. Parmi ces objets plus ou moins conservés, se trouvaient les débris d'une urne funéraire, que l'on put en partie rassembler, des cendres d'ossements humains carbonisés, une hache celtique en porphyre vert du Jura, très bel et très rare échantillon, des fragments de briques romaines, de poteries de diverses espèces, des cornes de cerf, etc., etc. Quelques-unes de ces curiosités antiques, sont actuellement placées sur les rayons du Muséum de Paris.

Dans un faubourg de Chartres, aux Filles-Dieu, une exploitation existe pour fournir aux besoins de l'agriculture et de la bâtisse; la marne ainsi que le silex y sont extraits sur une grande échelle. Toute une vaste portion du côteau y est attaquée et tranchée perpendiculairement, sur une hauteur de vingt mètres! Ces travaux ont mis à découvert des fours antiques à poteries, ainsi que plusieurs puits ou fosses, remplis de détritus et de débris de toute espèce qui s'y trouvent agglomérés. Ces cloaques ou fosses ne mesurent pas moins de quinze mètres environ de profondeur, sur un mètre vingt centimètres de diamètre à l'orifice. Ces ouvertures sont pratiquées dans le sol primitif, et la paroi intérieure n'est revêtue d'aucune maçonnerie dans toute la hauteur. Peut-on donner le nom de fosses sépulcrales à ces sortes d'excavations, ou doit-on y voir des récipients à immondices? Là est toute la question.

Trois de ces fosses sont encore apparentes, un plus grand nombre ont été rencontrées, mais l'industrie est impitoyable : peu sensible aux larmes des antiquaires, elle poursuit son but, pour réaliser des bénéfices; en cette circonstance, comme toujours, il est impossible de savoir ce qui a été découvert en réalité, les ouvriers sont trop intéressés à ne pas faire connaître toute la vérité.

Si nous appelons l'attention de la Société sur cette question, c'est qu'elle nous semble intéressante, surtout en présence des explorations faites par M. l'abbé Baudry, à Troussepoil, commune du Bernard (Vendée). Sur sept points différents de ce territoire, il a rencontré de ces sortes de puits cloaques, ayant beaucoup d'analogie et de ressemblance avec ceux que nous avons signalés ci-dessus dans notre contrée. Dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* (1860, p. 161), se trouve un très bon article sur les fosses de Troussepoil. Une planche fort bien exécutée, donne la coupe du sol d'une de ces fosses, qui porte neuf mètres trente-cinq centimètres de profondeur, sur un mètre trente centimètres de largeur à l'orifice; l'œil saisit facilement les diverses couches qui la remplissent, et au milieu desquelles, monnaies, ustensiles de ménage, débris d'ossements humains et d'animaux, vases funèbres contenant des cendres avaient reçu un aménagement spécial pour leur conservation. Enfin au fond de cette fosse un jeune arbre, portant cinq mètres d'élévation, était verticalement établi sur un vase funéraire. Nous mettons sous les yeux de la Société le volume qui contient les détails de cette découverte; cette exhibition vous paraîtra préférable à la meilleure explication possible.

La *Société des Antiquaires de France*, dans sa séance du 9 juillet 1862, s'est occupée également de ces sortes de fosses, trouvées à Paris, sur le terrain de l'Ecole des Mines, entre le boulevard de Sébastopol et le Luxembourg; on y a exposé : « Que les puits dont il a été question et » dont le nombre s'élève au delà de quarante, étaient creusés très » capricieusement à des profondeurs très diverses, sur les deux côtés » d'une voie romaine. La destination n'en a pu être jusqu'ici déterminée » avec certitude, mais soit dans la terre de rapport dont ils étaient » presque tous comblés, soit dans les terrains environnants, on a dé- » couvert des meules, des fourneaux en terre, une quantité presque » innombrable de fragments de vases et mêmes quelques-uns intacts. » MM. Egger et Brunet de Presle, tout en exprimant leur reconnaissance » à M. l'architecte Vallez, ont regretté que, lors des découvertes de ces » cavités et de ces débris antiques, il n'ait pas été fait au moins un plan » sommaire du terrain et de ses accidents et un inventaire des princi- » paux objets recueillis, avec une indication de leur provenance spé- » ciale. » Par ce motif, nos antiquaires chartrains doivent être en partie absous de leur omission graphique du sol des Vauroux, puisque Paris, qui est pour ainsi dire le *Moniteur* général de la province, a fait la même omission; laquelle peut avoir pour excuse le manque d'intérêt que semblaient pouvoir donner ces fosses innommées et inconnues. Mais actuellement qu'elles sont signalées, nous devons nous attendre d'ici peu de temps à avoir l'explication de cette énigme archéologique, afin de ne plus être obligé de répéter cette question bizarre : Est-ce un cloaque ? Est-ce une fosse sépulcrale ? ?

Si nous faisons, en deux mots, une revue rétrospective de quelques auteurs anciens qui ont écrit sur les inhumations, chez les divers

peuples de l'antiquité, l'âme est attristée en voyant chez quelques-uns, avec quelle négligence et quel mépris étaient traités les dépouilles des morts! Silius Italicus, dans son poème *Les Puniques*[1], a écrit : « En Ibérie, le corps était abandonné en pâture aux vautours, et en Hyrcanie, les chiens dévoraient les corps des rois qui avaient cessé de vivre; l'Egyptien, par ses embaumements, semblait vouloir pétrifier les traits de ses ancêtres; les Garamantes enfouissaient leurs morts dans le sable, et les Nasamons les jetaient dans les abîmes de la mer; nos ancêtres les Celtes entouraient le crâne d'un cercle d'or, et s'en servaient comme d'une coupe à boire! Tandis que les Cécropides brûlaient les cadavres, les Scythes les suspendaient aux arbres de manière que les lambeaux putréfiés tombant sur le sol, étaient détruits par le temps ou ensevelis par le hazard. »

Claude Guichard, dans son livre *Des funérailles chez toutes les nations*[2], livre Ier, chap. VIII, indique qu'à Rome, la populace avait sa sépulture hors les murs « en un endroit de la colline nommé *Puticuli*, que Varron » appelle *Puticulæ*, soit lequel qu'on voudra, il fut dit ainsi, ou parce » que le charnier estoit creusé en forme de puits, ou pour ce qu'il » puoit, ou bien à cause, que les corps y pourrissoient. » D'autres places existaient aux faubourgs pour le même usage, et s'appelaient *Culinæ* : « En ces lieux là estoyent enterrés les poures et les malotrus » serfs et esclaves, dont les seigneurs ne tenoyent nul compte. » Et au livre III, chap. VIII, du même ouvrage intitulé : *De la manière d'ensevelir de quelques nations de l'Europe, tant anciennes que modernes*, il donne connaissance de mœurs et d'usages si étranges, que l'on pourrait regarder comme vraisemblable l'opinion que ces perforations insolites qui nous occupent, ont pu être destinées à des sépultures.

Kirchmann, dans son ouvrage *De funeribus romanorum*[3], dit : *Reperio antiquissimis temporibus Singularia vel Priva sepulcra nihil aliud fuisse, quàm scrobes in terra cavatos, quibus infodebantur potiùs quàm sepeliebantur.*

En résumé, nous estimons, d'après les citations qui précèdent, que les Romains peuvent nous avoir importé leurs usages, par suite de leurs conquêtes dans les Gaules, et du long espace de temps qu'ils les ont dominées. Cette idée paraît d'autant plus vraisemblable que plusieurs des débris qui garnissent l'intérieur de ces fosses sont d'un travail indiquant l'occupation ainsi que l'industrie de cette nation.

Il nous semblerait opportun et tout-à-fait de circonstance, qu'au mois de mai prochain, lors de la séance générale, il y eût une excursion archéologique dans notre ville; qu'une inspection put être faite aux déblais des Filles-Dieu. Le peu d'éloignement ainsi que le profit scientifique qui pourrait en résulter, dédommagerait amplement, nous le pensons,

[1] Livre XIII (vers 470 à 487).

[2] Lyon, J. de Tovrnes, 1581, in-4°.

[3] Lib. III, ch. XV, p. 445. *Hambergi, Frobeniano, 1605.* In-8°.

nos collègues étrangers de la fatigue d'une promenade, qui pourrait se terminer par une visite au Bassin de l'aqueduc d'Houdouenne.

Les cités lacustres de la Suisse, par M. de Boisvillette. — Renvoi à la Commission de publication.

Les Bohémiens à Chartres, en 1571, par M. Lecocq.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Dictionnaire topographique de la Meurthe, par M. Lepage. — Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances des 21, 22 et 23 novembre 1861 (sciences et histoire). (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.) — *Impr.*

Etude comparative de la moralité entre sept départements limitrophes, par M. Genreau. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Proposition de création de bibliothèques rurales, par M. Dupuis. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Le chansonnier Morainville, par Jourdain. — Ouverture du cours d'enseignement agricole, par M. Heuzé. — Banquet offert à M. Heuzé. — Collège de Chartres. Visite de Mgr l'Evêque (17 janvier 1863). — Fête de Saint-Charlemagne (28 janvier 1863). — Inauguration de la salle de spectacle de Châteauneuf. — Banquet offert par M. Fontaine (1er février 1863). — Revue Européenne, 10 vol. — Revue Contemporaine, 12 vol. — Revue Française, 17 vol. (Don de M. Garnier.) — *Impr.*

Mémoires de la Société Académique de l'Oise, t. V, 1re partie. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, livr. de janv. et févr. 1863. — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. du 15 mars 1863. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

État de Situation des Publications de la Société.

Dans l'intérêt de nos Sociétaires, autant que pour la tenue et le bon ordre de nos archives, nous croyons devoir faire con-

naître l'état de situation des publications de la Société, aujourd'hui réunies en volumes.

Trois volumes de *Mémoires* et un de *Procès-Verbaux* sont achevés : il reste dans nos archives :

37 exemplaires du 1er volume des *Mémoires*.
54 — du 2e volume,
15 — du 3e volume,
31 — du 1er volume des *Procès-Verbaux*.

Sur ce nombre, le Bureau a décidé qu'il serait distrait 10 exemplaires de chaque volume, destinés à demeurer dans les archives de la Société : il ne reste donc plus à la disposition des membres de la Société dont la collection ne serait pas complète, que 27, 44, 5 et 21 exemplaires de chacun des volumes. Une fois ces exemplaires distribués, il ne pourra en être donné aucun autre sans une délibération spéciale du Bureau.

Indépendamment de ces volumes complets, il existe dans nos archives un nombre assez important de *défets*, qui, le cas échéant, peuvent servir à compléter des collections. Un très-petit nombre de numéros nous manquent même de chaque volume, et si nous pouvions retrouver quelques exemplaires des feuilles absentes, nous reconstituerions ainsi facilement des volumes complets. Nous croyons devoir faire connaître à nos Sociétaires le numéro de ces feuilles, afin que, si l'occasion se présentait, ils aient la bonté de nous transmettre les exemplaires qu'ils en rencontreraient.

Voici donc le numéro des feuilles manquant absolument ou étant très-rares dans chaque volume :

Mémoires. tome Ier : 5, 7, 21, 23, 25.
— tome II : 19, 20, 21, 26, 27.
— tome III : 12, 13, 14, 15, 16.
Procès-Verbaux, tome Ier : 30, 31, 32, titre et tables

SÉANCE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 1863.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER.

M. le Président ouvre la séance par quelques paroles, pleines de cœur et de sentiment, dans lesquelles il se fait l'éloquent interprète des regrets de toute la Société pour la perte douloureuse qu'elle a faite en la personne de son éminent président, M. de Boisvillette. — Sur la proposition d'un de ses membres, l'assemblée, avant de reprendre ses travaux, consigne, par un article spécial de délibération, les regrets que lui a fait éprouver la mort si imprévue de M. de Boisvillette.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un nouveau président, mais avant de procéder à cet acte, le Bureau, à l'unanimité, croit devoir proposer à la Société quelques changements au Règlement.

Lecture d'un rapport de M. Merlet à ce sujet.

« L'article 30 de notre Règlement porte : « Aucun changement » au règlement ne peut avoir lieu, si la proposition n'en est » faite par tous les membres du Bureau ou signée par dix des » membres titulaires. »

» En conformité de cet article, *tous* les membres du Bureau viennent vous proposer d'apporter à quelques articles de votre règlement les modifications suivantes :

» *Article XII ancien :* « La Société est administrée par un bureau de cinq membres : un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un archiviste, nommés pour trois ans. »

» *Article XII nouveau :* « La Société est administrée par un bureau de sept membres : un président, trois vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et un archiviste. »

» *Article XIV ancien :* « Le Président règle l'ordre du jour et autorise les lectures : il renvoie à la Commission de publication celles de ces lectures qui lui paraîtraient de nature à motiver l'intervention de la Commission. »

» *Article XIV nouveau* : Même rédaction, en ajoutant ces mots : « Il est élu pour un an et n'est pas immédiatement rééligible. »

» *Article XV ancien :* « Le Secrétaire rend, dans la séance » générale, un compte abrégé des travaux de la Société : il sur- » veille l'impression des publications et leur distribution.

» En cas d'absence, il est remplacé par l'Archiviste. »

» *Article XV nouveau :* « Le Secrétaire rend, dans la séance » générale, un compte abrégé des travaux de la Société ; il sur- » veille l'impression des publications et leur distribution. Il est » nommé pour trois ans.

» En cas d'absence, il est remplacé par le secrétaire-adjoint, » nommé lui-même pour trois ans. »

» *Article XVI ancien* : « L'archiviste a la garde des anciens » registres, titres, papiers, lettres, mémoires et livres, qui » seront conservés au siége de la Société. Il communique, sur » place, aux membres de la Société, les manuscrits qu'ils dé- » sirent consulter; il leur délivre, contre récépissé, les livres » dont ils demandent communication pour un temps déterminé. » Chaque année, lors de la séance générale, il présente l'inven- » taire et le récollement des livres, papiers et ouvrages for- » mant les archives de la Société. »

» *Article XVI nouveau :* Même rédaction en ajoutant ces mots : « Il est nommé pour trois ans. »

« Les changements qui vous sont proposés par le Bureau se résument en deux mots : Augmentation des membres du Bureau, modification dans la durée du temps de la Présidence.

» L'augmentation des membres du Bureau était depuis longtemps nécessaire : la Société a pris et prend encore chaque jour un accroissement considérable. Fondée avec 60 membres, elle en compte aujourd'hui 250, il en résulte pour les membres du Bureau un surcroît d'occupations que vous trouverez sans doute légitime d'alléger en les partageant entre plus de personnes. La création d'un troisième vice-président est d'ailleurs impérieusement réclamée par les circonstances. M. de Saint-Laumer, que tous nous tenons plus que jamais à honneur de conserver à notre tête, forcé par des raisons de famille, menaçait de nous quitter, dans l'impossibilité où il se trouvait d'assister régulièrement à nos séances. Sûrs d'être les interprètes de la Société

toute entière, les membres du Bureau l'ont prié de rester parmi eux, et, pour lui laisser sa liberté, ont résolu de vous proposer la création d'un nouveau vice-président. Ils espèrent, Messieurs, que vous voudrez bien, par votre vote, réaliser leur pensée.

» La création d'un secrétaire-adjoint a paru également nécessaire, devant la multiplicité de la correspondance et le nombre toujours croissant des envois à l'extérieur, qui aujourd'hui s'élèvent à plus de 100. Le Bureau a pensé que ce serait d'ailleurs un moyen de conserver dans son sein le nom révéré de M. de Boisvillette, qu'il se fera toujours gloire d'avoir eu pour son premier chef.

» Reste la seconde question : Modification dans la durée du temps de la Présidence. — Le Bureau ne s'est pas dissimulé que de graves objections pouvaient être faites à sa proposition. C'est, dira-t-on, agiter tous les ans inutilement la Société ; c'est s'exposer à rencontrer des mécomptes si les membres les plus capables reculent devant les charges de la présidence ; quand on a fait un bon choix, pourquoi ne pas s'y tenir ? N'avons-nous pas l'exemple de M. de Boisvillette ? Messieurs, c'est précisément parce que nous avons l'exemple de M. de Boisvillette que nous ne voulons pas nous exposer au même danger pour l'avenir. Nous sommes en famille ici, et nous pouvons parler librement. Dès long-temps au Ministère on nous avait avertis : « Vous avez un excellent président, nous disait-on, mais vous » devriez ne pas vous contenter d'en avoir un : celui-là man- » quant, qui le remplacera ? Vous exposez votre Société à pé- » rir. » Nous sentions parfaitement la justesse de ces paroles ; mais la Société allait si bien, notre président était si parfait que nous nous endormions sur le danger. Le jour du malheur est arrivé, et, avouons-le, quelle a été la première parole de beaucoup de membres : « La Société est perdue. » Non, elle n'est pas perdue, parce qu'elle redoublera d'efforts, parce que, par reconnaissance même pour celui qui n'est plus, elle fera tout pour ne pas démériter de lui ; mais, il faut en convenir, elle a reçu un choc violent. Que si au contraire nous avions eu un autre président déjà habitué à nos séances, M. de Boisvillette mourant, l'ancien président prenait naturellement sa place, et la Société, tout en sentant vivement la perte qu'elle faisait, n'éprouvait pas la secousse qu'elle a à surmonter aujourd'hui.

» Si nous vous proposons de déclarer le président non rééligible l'année où il sort de sa charge, c'est afin de forcer la main à la Société : nous avons tous vu par ce qui s'est passé dans les élections jusqu'à ce jour que la Société est assez disposée, lorsqu'elle est satisfaite des membres du Bureau, à les continuer indéfiniment dans leurs fonctions, nous voudrions l'obliger à mettre, presque malgré elle, un peu plus de variété dans ses choix. Ce serait un moyen d'exciter l'émulation parmi ses membres, de secouer le calme dans lequel elle s'endort quelquefois; ce serait surtout le moyen, comme nous l'avons déjà dit, de parer à tout malheur dans l'avenir. Si vous ne déclarez pas le président non rééligible, soyez certains que, n'ayant pas le besoin d'en chercher un autre, vous conserverez celui que vous vous serez une fois donné, et quel que soit son talent, quel que soit son zèle, un jour viendra où vous regretterez de n'avoir pas eu plus de prévision pour l'avenir : j'en appelle au souvenir de M. de Boisvillette. »

La nouvelle rédaction de l'article XII est adoptée sans difficulté.

Deux amendements sont présentés pour le nouvel article XIV. L'un demande que le président soit nommé pour deux ans. L'autre porte que le président ne sera nommé que pour un an, mais avec faculté d'être réélu une fois. Après quelques minutes de discussion, ces deux amendements sont mis aux voix et rejetés : la rédaction proposée par le Bureau est adoptée.

Les articles XV et XVI sont adoptés sans discussion, tels qu'ils sont proposés par le Bureau.

Le Réglement ainsi modifié sera soumis à l'approbation de M. le Préfet d'Eure-et-Loir.

On procède ensuite à l'élection du nouveau président.

92 membres, tant présents qu'absents, ont pris part au vote : M. Famin a réuni 77 voix ; MM. de Saint-Laumer, 5; Letartre, 3; Denain, Merlet et P. Durand, 2; Collier-Bordier, 1. M. Famin est proclamé président et prend place au Bureau. Il remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui faire par quelques paroles empreintes d'une vive émotion et suivies d'unanimes applaudissements.

Il annonce ensuite qu'on va procéder à l'élection d'un nouveau vice-président, mais auparavant il propose à l'assemblée

d'élire son secrétaire-adjoint, et il croit se rendre l'interprète de tous en émettant l'avis de nommer par acclamation M. Lud. de Boisvillette à ces nouvelles fonctions. Cette proposition est aussitôt accueillie avec de vifs applaudissements.

73 membres prennent part au vote pour l'élection du vice-président. M. Letartre obtient 71 voix; MM. Genet et P. Durand, 1. M. Letartre est proclamé vice-président et prend place au Bureau, au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. le secrétaire fait part à l'assemblée des démarches tentées jusqu'à ce jour pour l'organisation d'une séance scientifique pendant le Concours régional du mois de mai. M. de Boisvillette avait écrit à M. Michel Chasles, membre de l'Institut, pour lui demander son concours. M. Chasles s'est immédiatement mis en rapport avec M. Dumas, qui a bien voulu promettre de venir présider cette séance; et qui a assuré non-seulement son concours, mais celui de plusieurs de ses collègues de l'Institut. M. Gust. Rouland, secrétaire-général du Ministère de l'instruction publique, a également promis de se rendre à Chartres pour cette époque. Depuis, M. Salmon a revu M. Dumas qui a renouvelé son obligeante promesse, et qui lui a annoncé que la leçon serait faite par M. Sainte-Claire-Deville, membre de l'Institut, et roulerait probablement sur la nouvelle théorie des aurores boréales, découverte par M. Delarive, de Genève. La séance aurait lieu le mercredi, 6 mai. — L'assemblée donne pleins pouvoirs à son Bureau pour l'organisation de cette solennité scientifique. M. le Maire, présent à la séance, met à la disposition de la Société le préau de l'école Saint-Ferdinand. Un membre demande que les dames soient admises à cette réunion; renvoi de cette proposition au Bureau. Un autre membre insiste pour qu'avant tout des places soient réservées aux membres de la Société.

M. Lecocq annonce que le plan de Dreux est terminé et va être mis en distribution; il prie les membres qui désireraient l'avoir en noir de vouloir bien le faire connaître le plus tôt possible, la majorité des plans ayant été tirés en bistre.

Avant de lever la séance, M. le Président adresse encore quelques mots à l'assemblée pour engager tous les membres à unir leurs efforts pour que la Société ne décline pas du rang honorable où l'ont placée ses travaux.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. DE SAINT-GERMAIN, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

THIROUIN, notaire, à Chartres; présenté par MM. Petit-Mangin et Lecocq.

MOUTON (Nicaise), architecte, à Chartres; présenté par MM. Baudouin et Lecocq.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, t. IV, 3e partie (Envoi de la Société). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. du 1er et du 15 avril (Envoi du Comité Central des Artistes). — *Impr.*

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1849 à 1860 3 vol. (Envoi de la Société). — *Impr.*

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXV et XXVI (Envoi de la Société). — *Impr.*

Société Littéraire et Artistique de Castres. 5e année (Envoi la Société). — *Impr.*

SÉANCE GÉNÉRALE PUBLIQUE DU 6 MAI 1863

Présidence de M. DUMAS, sénateur.

La séance est ouverte à trois heures dans la salle Sainte-Foi, devenue trop petite pour contenir la foule qui se presse pour entendre et pour voir les princes de la science.

Siègent au bureau : MM. Dumas, sénateur, membre de l'Institut, qui a bien voulu accepter la présidence de cette réunion; Le Verrier, sénateur, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, et le comte de Charnailles, préfet d'Eure-et-Loir,

présidents d'honneur de la Société; Famin, président; de Saint-Laumer, Denain et Letartre, vice-présidents, et Merlet, secrétaire de la Société.

Sont en outre présents : MM. le général Morin, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers; Chasles, membre de l'Institut, professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences; Mathieu, doyen de l'Académie des Sciences; le général Piobert, membre de l'Institut; Laugier, membre de l'Institut, membre du bureau des Longitudes; de Quatrefages, membre de l'Institut; Frémy, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle; Balard, membre de l'Institut, professeur au Collége de France; Decaisne, membre de l'Institut; Besnard, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences; Pasteur, membre de l'Institut, directeur des études à l'École normale supérieure; Sainte-Claire-Deville, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences; Bertrand, membre de l'Institut, professeur à l'École Polytechnique; Péligot, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire; Hébert, professeur de géologie à la Faculté des Sciences; Hervé-Mangon, ingénieur en chef, professeur à l'École des Ponts-et-Chaussées; A. L. Bertrand, membre de la Commission de la Carte des Gaules, directeur de la *Revue Archéologique;* Millot, membre de la Société de Statistique.

La séance est ouverte par un discours de M. Dumas, souvent interrompu par de longs applaudissements.

« Il y a quelques jours, une cérémonie faite pour laisser de longs souvenirs, réunissait à la Sorbonne, sous la présidence de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, les délégués de toutes les Sociétés savantes de France, avec qui les membres de l'Institut se plaisaient à pratiquer les devoirs d'une affectueuse hospitalité.

» De telles réunions, malgré leur heureuse influence, n'auront toute leur efficacité que lorsque la Province sera bien assurée que Paris et l'Institut n'entendent point que l'hommage de tous les travaux leur soit dû; qu'ils ne se renferment pas dans une réserve un peu souveraine, et que, s'ils ne se croient pas obligés à rendre toutes les visites qu'ils reçoivent, ils ne se considèrent pas non plus comme autorisés à n'en rendre aucune.

» Si le hasard a voulu que quelques membres de l'Académie

des Sciences, à la pensée de votre regrettable Président et en répondant au désir de l'un des nôtres, vinssent dans cette antique et heureuse cité donner satisfaction surtout aux vœux de la partie savante de votre Société Archéologique, ne laissons pas croire cependant que vous ayez provoqué une manifestation où la science aurait pris une place que les lettres et les beaux-arts eussent plus naturellement occupée. Les lettres, les sciences, les arts, vivant unis désormais, n'entendent plus être séparés.

» Qu'il y ait encore des hommes d'un autre âge, et parmi les plus éminents, qui croient que les savants sont des barbares, que le culte de la science étouffe le goût, détruit le sentiment littéraire, dessèche le cœur, éteint l'imagination, et ferme les yeux aux beautés de l'art, nous sommes forcés d'en convenir. Mais, s'ils connaissaient mieux l'Académie des Sciences et les jeunes générations qui recrutent ses rangs, ils seraient convaincus qu'à aucune époque les études spéciales du savant ne furent plus soumises au respect des grands maîtres et des grands modèles de la pensée et du style, à la discipline attentive de l'intelligence.

» Si le beau est la splendeur du vrai, comment croire que le savant, en présence de l'une de ces révélations des forces cachées de la nature, qui ont le privilège d'émouvoir les nations et de changer les rapports du monde, demeure seul indifférent et froid? Pourquoi l'aspect lointain d'une vérité nouvelle n'exciterait-il pas en lui le même frémissement de l'âme, son approche la même émotion du cœur, sa conquête le même enthousiasme que l'artiste ressent quand il anime la toile ou le marbre, qu'éprouve le poète quand il donne, en ses vers, à la passion son expression brûlante ou à la douleur son cri désespéré?

» Au temps présent, il est vrai, les savants ne s'élancent plus dans les rues, comme Archimède, en criant: *Eurêka*, je l'ai trouvé, lorsqu'un métal nouveau sort de leurs mains, quand le télégraphe électrique se révèle à leur génie, qu'ils font de la lumière un artiste inimitable et docile, ou qu'ils obligent le soleil et les étoiles les plus lointaines à dévoiler le secret de la composition chimique de l'univers entier. Mais ceux qui, préparés par l'étude, découvrent de belles lueurs, qui se rendent maîtres par la méditation de la vérité qu'elles annonçaient et qui dévoilent un des secrets de Dieu, ceux-là, vous pouvez le dire, ont

comme les douleurs et les joies de l'enfantement de la pensée. Qu'aujourd'hui on leur refuse le titre de poètes, soit, mais les Grecs, pour qui le poète était un inventeur, nos pères, qui le considéraient comme un trouveur, et les Romains, qui le regardaient comme un devin ou un prophète, auraient peut-être accordé aux savants de nos jours droit de cité sur les pentes du Parnasse et les auraient tenus aussi pour nourrissons des Muses.

» En contemplant les œuvres de la science moderne, sur cette terre chaque jour plus asservie à l'homme par ses soins, comment méconnaître sa mission et la part qui lui était réservée dans le progrès de l'humanité ? N'est-il pas vrai que la science, par les richesses qu'elle découvre, par les forces qu'elle met en nos mains, non seulement élève le niveau de notre bien-être, confirme notre autorité sur la nature, mais aussi multiplie les attaches qui tournent notre reconnaissance et nos espoirs vers Celui qui est la vérité même et le souverain bien ? N'est-il pas vrai que la science est pour l'homme un moyen d'indépendance et de liberté : qu'elle est un instrument puissant de résistance pour le faible contre l'oppression, pour le déshérité contre l'opulence, pour la civilisation même contre les obstacles que les forces de la nature lui opposent ? La science, c'est le défenseur le plus sûr de l'égalité ; c'est aussi la meilleure arme de l'indépendance.

» Un jour, l'Espagne, mal inspirée, voulut mettre des entraves au commerce des soudes que nous fournissait son sol : ses soudières ont disparu, et la soude artificielle, enfantée par le génie de la science française, dessert aujourd'hui les plus grands intérêts commerciaux des deux mondes.

» Plus tard, le blocus continental privait la France de tous les produits coloniaux et surtout de sucre, l'un des plus encombrants et le plus nécessaire d'entr'eux. Le sucre de betteraves, bientôt signalé par la science, peut maintenant suffire non seulement à la consommation de la France, mais, par moments, il alimente aussi le commerce d'exportation et il a marqué même plus d'une fois sa place sur le marché de Londres, au milieu de ce peuple dédaigneux qui nie encore son existence et qui ne soupçonne pas assurément à quelle expansion est destiné ce produit européen du libre travai des mains libres de l'ouvrier de nos campagnes.

» On a vu, plus tard encore, la Sicile confiante dans son monopole, essayer de tirer un profit exagéré du soufre que seule au monde elle possède en abondance : elle sait désormais que les pyrites, répandues partout, donnent aux plus faibles peuples et aux moindres contrées le moyen de s'en passer

» La mécanique, la physique, la chimie et les sciences naturelles étroitement unies, répandues sur une terre curieusement explorée, sûres de leurs méthodes et de leurs instruments, rencontrent donc peu de problèmes qui, abordés de front ou tournés, résistent à leur effort.

» La science est une grande école de modération ; elle a droit de dire à celui qui se croit favorisé du destin : sois prudent, car l'épée de Damoclès du génie est suspendue sur ta tête.

» Dans cette lutte généreuse au profit du progrès et pour le triomphe des idées de modération et de justice, la science d'abord, et le commerce ensuite, ont chacun leur rôle. Tandis que celui-ci va chercher sur une nouvelle région du globe le remède aux difficultés que d'autres régions lui suscitent, la science, de son côté, essaye de démontrer et le prouve souvent qu'il est peu de contrées sur la terre qui ne puissent se suffire, et elle frappe le sol du pied avec confiance.

» Elle vous dit : la Suède a les meilleurs fers, les meilleurs aciers du monde, eh bien ! cherchez la cause des qualités exceptionnelles de ces métaux, et améliorez vos fers et vos aciers jusqu'à les égaler. L'Angleterre possède les mines de houille les plus abondantes, eh bien ! mettez mieux à profit le combustible que vous consommez et les forces motrices de vos cours d'eau trop négligées : vous réduirez ainsi la part du feu dans le prix de revient des choses de la vie. L'Amérique, en proie aux désordres d'un suicide insensé, vous refuse le coton, eh bien ! en attendant que sa culture s'organise en d'autres contrées plus sages, rendez grâces à l'inventeur de l'art de filer le lin, et mettez à profit son invention toute française.

» Si l'on vous dit qu'il suffit de grands capitaux, de vaisseaux nombreux et de multitudes armées pour dominer la terre et les mers, ne le croyez pas. Il est quelque chose qui prévaut sur les capitaux, sur les vaisseaux, sur les armées, ce sont les idées, ces idées neuves par l'apparition desquelles toutes les pièces changent de valeur sur l'échiquier du monde. Ce sont les bâtiments cuirassés et les canons rayés, ces produits purs du cal-

ciel et de la science la plus profonde, ce sont les inventions futures qui sortiront des méditations de nos officiers, que leur génie couve et que le besoin ou l'occasion feront éclore à leur moment. Ce n'est pas la matière, c'est l'âme qui gouverne le monde ; ce ne sont pas les multitudes, courbées vers la terre, qui nous mènent, c'est l'esprit qui nous conduit, l'esprit haut et dégagé qui regarde le ciel et qui lit l'avenir.

» Mais, ne l'oublions pas, au sein d'une contrée que les soins de l'agriculture occupent surtout, c'est le rôle que les sciences jouent à son égard que j'aurai surtout à préciser et à défendre.

» Eh quoi ! est-il un seul agriculteur qui ne sache aujourd'hui quels services la science lui a rendus ? Des assolements mieux combinés, des engrais nouveaux, des machines et des outils perfectionnés, le drainage, les chemins de fer enfin qui vivifient tous les points du territoire, que de motifs pour rendre grâces à la science dans les fermes et même sous le chaume !

» Toutefois, il est, disons-le, un service que l'étude des sciences peut seule rendre aux habitants des campagnes que le sort a favorisés, comme ceux qui nous entourent. Elle promet à leurs loisirs des jouissances sans cesse renaissantes et, on peut l'assurer, infinies, car la nature interprétée par la science revêt des couleurs nouvelles, prend un langage plein de vie et s'anime de beautés intelligentes et divines, bien dignes de toutes nos admirations.

» Pour celui qui vit au milieu des champs et qui contemple comme une horloge, que quelques dérangements troublent à peine, ce mouvement prévu de la nature, le sommeil de son hiver, le réveil de son printemps, la vie puissante de son été et les fécondités de son automne, pour celui-là, s'il ignore le secret du mécanisme qui fonctionne sous ses yeux, s'il n'observe aucun des détails qui le caractérisent, il se désabuse bientôt d'un spectacle comparable à celui que lui offrirait la marche monotone des aiguilles d'une montre bien réglée.

» Mais placez, au milieu des champs, un jeune homme préparé par de bonnes études scientifiques, et tout va changer d'aspect à ses yeux. La géologie lui dira ce que sont les terres qu'il exploite et lui apprendra, s'il le faut, à corriger leurs imperfections et à augmenter leur fertilité. La connaissance des plantes et celle des animaux lui donnera lieu d'observer avec in-

térêt des analogies, des différences qui échappent au vulgaire, de découvrir les causes de maladies, de désastres même, que le soin le plus simple, pris à temps, aurait souvent conjurés. La physique, la chimie lui fourniront des préceptes, lui donneront des armes et lui apprendront à lire à livre ouvert dans l'ordre, la succession et les lois sublimes de ces phénomènes de la vie matérielle des animaux et des plantes, sujets du modeste empire que l'agriculture gouverne. La mécanique enfin lui dira comment il convient de choisir et de diriger les forces puissantes et bien réglées dont son arsenal s'enrichit chaque jour.

» Ainsi préparé, celui qui aborde l'agriculture, avec un respect profond d'ailleurs de la tradition et de la pratique, mis ainsi en présence du livre de la nature dont il connaît le langage, est sûr de faire produire à son exploitation tous les profits qu'elle comporte et d'assister à chaque heure de sa vie à un spectacle dont l'intérêt profond ne sera plus perdu pour ses yeux clairvoyants.

» Les sciences, les lettres, les arts à jamais unis pénétreront ensemble et de plus en plus dans les cadres de l'instruction publique et dans les besoins intellectuels du pays, sous un prince qui sait à la fois assurer à la patrie l'ordre, la force et la prospérité, porter au loin le prestige des armes et du drapeau de la France, donner le premier l'exemple du progrès dans les fermes auxquelles il donne ses soins personnels, cultiver les lettres et l'archéologie avec éclat, et appeler les sciences à concourir aux progrès de notre marine, aux perfectionnements de nos armes et aux succès de nos soldats qui, dès le premier Empire, les personnifiant sous les noms de Monge et de Berthollet, les ont toujours associées à leurs travaux et à leur gloire. »

M. Famin prend ensuite la parole et remercie l'illustre président de l'honneur qu'il a bien voulu faire, lui et ses savants collègues, à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. La Société est heureuse et fière de ce témoignage de sympathie qui lui est accordé, et elle tâchera de ne pas démériter des faveurs dont elle est l'objet.

Après ce discours, le Bureau descend de l'estrade et prend les places qui lui ont été réservées.

M. Jamin, professeur de physique à l'École polytechnique, monte au Bureau et commence ses leçons, aidé de M. Duboscq

qui avait disposé son microscope et sa lampe électrique et de M. Rhumskorff qui avait monté ces appareils électriques si puissants et si variés que la science doit à ses patientes et ingénieuses recherches.

Le sujet de la leçon était la description et les causes des aurores boréales, qui viennent d'être découvertes par l'illustre savant de Genève, M. Delarive.

Le professeur a commencé par décrire le phénomène dans toutes ses phases, tel qu'il brille si fréquemment aux pôles de la terre, en expliquant un tableau préparé par M. Duboscq, qui a pu montrer aux nombreux auditeurs toute la magnificence du météore.

Que signifiait ce météore chez les Anciens ? C'étaient pour ceux-ci des troupes de guerriers, s'entre-choquant dans une mêlée effroyable, pour ceux-là des vapeurs émanées de la surface de la terre, qui, dans un travail de décomposition, allaient s'enflammer et se détruire aux pôles. Il était donné à l'un des plus grands observateurs des temps modernes de découvrir la véritable cause du phénomène. Franklin pensait que le météore était dû à l'électricité, et cependant Volta, l'immortel inventeur de la pile, avait rejeté cette hypothèse ; mais, en 1825, Arago constata la simultanéité des aurores boréales et australes et de leur influence sur la boussole ; Œrsted, en 1819, avait découvert que les courants électriques ont la même influence sur l'aiguille aimantée. On était donc sur la voie, et dès lors les efforts du savant ont tendu à chercher de quelle manière pouvait se produire cet admirable météore. M. Delarive a eu enfin la gloire d'expliquer entièrement ce phénomène, qui était depuis long-temps l'objet de ses recherches.

Pour faciliter l'intelligence de la nouvelle théorie, M. Jamin, remontant du plus connu des phénomènes électriques, a étalé graduellement les expériences les plus variées et les plus splendides qu'ait imaginées la science moderne.

Une pile puissante de cinquante éléments était montée en dehors de l'enceinte, et, les fils conducteurs pénétrant dans la salle, on a vu au contact des pôles briller une étincelle éclatante. Puis, prenant pour pôles deux charbons, le professeur a produit la lumière électrique et a prouvé, au moyen du microscope, que le fluide rend non seulement les charbons incandescents, mais qu'il transporte encore leur matière d'un pôle à l'autre. Comme

la salle, convertie en chambre obscure, était éclairée par le gaz; sur l'ordre du professeur, toutes les lumières ont été éteintes, et la vaste pièce s'est trouvée uniquement éclairée par la lampe électrique.

Alors, par une heureuse digression, le professeur a développé les admirables phénomènes de l'analyse spectrale trouvée l'année dernière par MM. Bunsen et Kirchkoff, analyse à laquelle on doit la découverte de nouveaux métaux. Il a montré le spectre sensiblement continu de la lumière électrique, le spectre de l'argent présentant des raies vertes éclatantes, celui du sodium caractérisé par une raie jaune, enfin celui du thallium caractérisé par une raie verte unique, et il a développé les ressources que présente cette méthode, non seulement pour la découverte de nouveaux corps dans les substances qui composent la croûte terrestre, mais encore pour analyser les corps célestes les plus éloignés de nous.

Reprenant ensuite son sujet, M. Jamin a expliqué la construction de la grande bobine de Rhumskorff, sur laquelle s'enroule un fil inducteur de 80 mètres à spires isolées et un fil de plus petit diamètre de 80 kilomètres de long, dans lequel a lieu un courant induit. Alors il a produit de véritables éclairs en zig-zag, d'une longueur de plusieurs décimètres, avec un bruit brusque et sec analogue à celui du tonnerre. Faisant passer le courant dans une bouteille de Leyde, il a fait éclater des langues de feu décrépitant avec fracas.

Restait à montrer les phénomènes électriques dans le vide et dans les vapeurs raréfiées. Au moyen d'une machine pneumatique, on a fait le vide dans un tube d'une longueur de 3 mètres, et, le fluide se précipitant dans le vide, le tube a paru rempli d'une lumière violacée continue, ayant le pôle d'entrée plus lumineux que le pôle de sortie.

Puis, introduisant le fluide dans un tube privé d'air, mais renfermant des vapeurs de mercure, M. Jamin a expliqué le phénomène si remarquable de la lumière stratifiée, c'est-à-dire présentant des couches alternativement lumineuses et obscures, et il a terminé cette suite d'expériences par le passage du fluide dans les tubes de Geissler qui ont présenté les phénomènes les plus variés de coloration, de stratification et de phosphorescence.

Dans toutes ces expériences, le phénomène lumineux ne présentait rien d'analogue au mouvement des aurores boréales,

mais grâce à un appareil ingénieux, imaginé par M. Delarive, composé d'un globe dans lequel on a fait le vide, le fluide s'écoule de la partie supérieure vers la partie inférieure de l'appareil sous la forme d'un arc fixe de position. Puis, lorsque, par un phénomène d'induction, on a aimanté l'électro-aimant que porte l'appareil, l'arc se met à tourner autour de son axe tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, suivant le sens de l'aimantation.

Comment donc se développe sur la terre cette quantité énorme d'électricité qui peut donner naissance à l'immense phénomène des aurores boréales ? M. Pouillet a reconnu que la vapeur d'eau saline est constamment chargée d'électricité positive ; or, sur l'équateur, il se forme une très-grande évaporation. Les couches d'air se chargent donc d'électricité, s'élèvent et s'isolent dans les hautes régions de l'atmosphère, et, s'écoulant vers les pôles, y accumulent le fluide électrique. Or la terre est un immense aimant qui, par son action sur ce fluide tendant à se combiner avec celui de la terre, produit le phénomène de rotation et de rayons lumineux qu'offre l'aurore boréale. M. Delarive le démontre au moyen d'un globe qui représente la terre, et disposé de manière que le fluide fourni par un appareil d'induction s'accumule aux pôles sous des récipients dans lesquels on a raréfié l'air. Dans ce globe est placé un électro-aimant, et l'on voit aussitôt le mouvement de rotation rapide et l'épanouissement de l'électricité en rayons clairs et obscurs. Le mouvement de rotation varie à la volonté de l'opérateur au moyen d'un commutateur particulier qui renverse le sens de l'aimantation.

De vifs applaudissements ont plus d'une fois interrompu le savant professeur et lui ont montré tout l'intérêt que prenait l'assemblée à ses habiles démonstrations, expliquées par lui avec une clarté et une précision qui permettaient à tous de le suivre.

La séance a été levée à cinq heures.

SÉANCE GÉNÉRALE PUBLIQUE DU 7 MAI 1863.

Présidence de M. Famin.

M. le Président rend compte de la séance de la veille, et annonce que le Bureau, croyant être l'interprète de la Société, a offert à M. Dumas la présidence d'honneur, qu'il a bien voulu accepter.

Lecture d'un discours préparé pour cette séance par M. de Boisvillette et que la mort est venue l'empêcher de terminer.

Sit mihi fas audita loqui.....
(Virg., Æn. vi.)

« Il y a sept ans, Messieurs, à la même époque, à pareils comices, l'un des membres éminents du Jury agricole qui est aussi l'un des premiers et plus habiles pionniers de l'archéologie en France, faisait appel aux aptitudes intellectuelles, éveillait le goût des études anciennes, jetait les bases d'une communauté scientifique et fondait, en un mot, notre Société Archéologique. Vous savez comment, née de la parole du maître, l'idée a fait son chemin; par quels concours de forces l'œuvre a marché: vous avez vu le principe de l'association libre dans son action, varié dans ses mœurs, fécond dans ses applications, donner à vos séances le contingent mensuel d'un intérêt soutenu, soit qu'il exhume du fond des archives la légende et les chartes ensevelies, en restituant aux monuments de l'art leur date et leur figure, soit que, se laissant aller aux inspirations de l'esprit, il vous captive par le charme de la poésie. Vous applaudirez avec moi et vous vous associerez à l'expression sentie de notre gratitude que nous sommes heureux de lui renouveler aujourd'hui.

» Du jour où, ravive comme par une seconde renaissance, l'esprit d'observation et d'analyse critique s'est mis à faire de l'histoire avec de l'histoire, de l'art avec de l'art, de la science avec de la science, les Sociétés de province ont eu leur raison d'être, et leur mission utile; elles viennent apporter des matériaux à l'édifice, comme aux splendeurs architecturales du temps passé, les fraternités d'artistes, les francs-maçons du Moyen-Age, ani-

més de l'inspiration, apportaient des pierres vives. De nos jours, on ne construit plus guère de cathédrales qu'à grands frais de budget.

» Les maçons normands et chartrains qui, suivant l'archevêque Hugues de Rouen, travaillant jour et nuit, se contentaient, en 1145, de recevoir le pain de chaque jour, sont devenus aujourd'hui plus exigeants. Nous n'avons pas non plus la prétention d'élever un monument, et bornons volontiers notre ambition à des constructions plus modestes; mais nous avons le droit aussi de nous en montrer fiers, car vous vous le rappelez, parmi les Sociétés savantes, la Société d'Eure-et-Loir a eu sa part de récompense.

» Nous avons donc l'activité vitale, et, à cette confiance, répond la productive, nous avons fait nos preuves, le présent est acquis; reste à assurer et à conquérir l'avenir; car le progrès dévore le passé, et, par essence, il veut du nouveau; donnons-lui son aliment nécessaire, sa consommation : tous les aliments lui sont bons, qui sont autorisés par l'espoir d'étude ; avec du vieux, rajeuni par l'exhumation heureuse à laquelle nous ont habitué déjà quelques-unes de vos œuvres, avec du neuf, toujours assuré de plaire quand la solidité du fond se pare de l'élégance de la forme.

» Compte rendu et programme à la fois, cet exposé dit sommairement ce qu'est, ce que veut être la Société Archéologique : des titres vrais montrés dans l'occasion, une médaille dûment conquise, rien de plus légitime. Ceci, dit en forme de préambule historique, disons maintenant l'occasion et le but de cette réunion où se trouvent côte à côte les représentants des sciences et de l'industrie.

» L'occasion, c'est la fête de l'agriculture qui ramène dans le département le concours septennal, la fête du travail dirigée non moins par la science que par l'habileté pratique de la culture, et partout où l'acte intelligent se trouve aux prises avec l'effet, la Société est heureuse de donner ses sympathies à l'œuvre, son concours à la solennité.

» Le but, je le proclame hautement, Messieurs, c'est de provoquer ici l'alliance intime, l'association locale des études scientifiques et des arts utiles.

» L'on ne vit pas seulement de pain, notre Beauce qui en prépare beaucoup le sait bien, et chacun, dans sa pratique indus-

trielle, y recherche aussi plus ou moins les aspirations, les conseils, les délassements de l'intelligence : de là, un double et naturel courant de travaux et d'études dirigé par l'utilité de produire et le désir d'apprendre.

» Le producteur qui fertilise la terre et nourrit le corps, l'industrie qui fabrique l'outil et aide la main, l'homme de loisir qui cherche à glaner dans quelque sillon de la science, des arts, des lettres, pour satisfaire l'esprit, sont bien près de s'entendre s'ils savent, à un jour donné, causer ensemble de leurs affaires, de leurs intérêts, de leurs jouissances, chacun apportant à la communauté cette part de bon savoir et de bon vouloir qui est la vie des Sociétés.

» Toutes les branches du travail sont à l'aise côte à côte, parce que le travail lui-même est la loi de tous, et qu'à qui la suit avec intelligence, il n'y a lieu, pour lui ouvrir la porte, de lui demander d'où il vient, où il va, ce qu'il fait.

» C'est que tout se tient dans l'ordre moral des connaissances humaines, la main qui exécute obéit à la tête qui dirige; le soc de la charrue qui ouvre le sillon n'est que l'instrument docile du laboureur habile à préparer et à choisir la semence, comme la plume du penseur pour écrire, le crayon, le pinceau ou le ciseau de l'artiste pour faire l'œuvre d'art.

» Aussi, plusieurs d'entre vous escomptant l'avenir, avaient pu se flatter de grouper en un faisceau commun, sous leur indépendance propre, les branches des diverses facultés dont le département offre déjà d'assez nombreux représentants : l'avenir, chacun veut bien l'engager pour le plus grand nombre, mais à la condition de le réserver pour soi-même, et, l'association, retenue dans le principe étroit de sa spécialité, a reculé devant une union collective.

» Est-ce un bien, est-ce un mal ? L'un et l'autre, selon qu'en sera la suite. Un bien si, appuyés sur vous-mêmes, Messieurs, vous appliquiez plus vigoureusement vos intelligences à de nouveaux travaux. Un mal si, comptant sur l'aide du dehors, vous aviez affaibli l'effort individuel par l'espoir de le partager.

» On cède aisément à la pente de parler de soi, même quand chez soi on reçoit nombreuse et bonne compagnie. Après avoir payé, Messieurs, ce tribut de l'habitude, revenons à la cause première de cette réunion, à la fête de l'agriculture qui nous a amené des hôtes, et qu'à notre tour nous voulons fêter aussi.

» Plus d'un homme pratique m'accusera peut-être d'en parler plus en archéologue qu'en laboureur expert, l'hospitalité gracieuse et la confraternité m'assurent dans ce cas la bienveillance si elles ne suffisent pas à éveiller votre intérêt; et si nous n'avons pas à vous redire d'utiles enseignements qu'ont laissés dans vos souvenirs récents les conférences si bien suivies d'un savant professeur, cherchant du moins avec tous le progrès en toutes choses de l'acte intelligent, nous nous rencontrerons assurément, avec quelques-uns, sur un terrain commun.

» Qui de nous, d'ailleurs, n'a pas fait à son loisir, plus ou moins d'agriculture, théorique ou pratique? Qui n'en veut, dans l'occasion, dire son mot, fût-ce appris sur les bancs de l'école dans les géorgiques de l'âge d'or et les rêves poétiques? Bercée au son de cette poésie antique, notre enfance en a appris quelques sons, et notre âge mûr plus ou moins retenu l'écho.

» Qui de nous n'a répété avec Virgile :

» *O Fortunatos nimium.....*

» Et avec Cicéron :

» *Omnium rerum ex quibus aliquid exquiritur, nihil est agricultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius.*

» Mais à ne parler que de l'utile, du positif, comme on le cherche aujourd'hui, là est aussi la base certaine du travail qui ne manque jamais, de l'industrie qui ne chôme pas, le pain de l'ouvrier toujours assuré de salaire, comme celui du consommateur assez riche pour le payer. De mauvais jours sans doute, nul n'en est à l'abri, affligent la récolte et amoindrissent le profit; mais, la récolte faite, le maître, c'est encore ainsi qu'on le nomme en Beauce, recommence immédiatement l'ouvrage, le sillon dépouillé fait place au guéret labouré, la terre ne se lasse pas plus de produire que la culture elle-même de lui donner la semence: où trouver un plus beau problème industriel, une plus inépuisable balance de mise et de rentrée de fonds; une plus heureuse disposition du grenier qui, à l'instar du tonneau de la fable, se remplit incessamment à mesure qu'il se vide utilement?

» Et pourtant, si la terre ne manque jamais à l'ouvrier, l'ouvrier, lui, manque souvent à la terre: la campagne émigre vers la ville, elle se porte au centre de population, d'industrie,

de richesse, ne se tenant plus satisfaite du prix modéré, mais assuré de son travail, et voulant aussi courir les chances du gain plus rapidement acquis, plus vite aussi dépensé : à ce mal public, car c'en est un, Messieurs, qu'opposer pour le modérer, sinon le guérir ? La bonne organisation, l'activité, le développement progressif du travail agricole.

» La manufacture vous déborde, elle prend vos ouvriers, faites vous manufacturiers, produisez plus en engageant davantage, ne vous contentez plus des procédés anciens qui, s'ils dépensent moins, rapportent peu ; entrez dans les voies nouvelles, et de votre ferme tenue à long bail et améliorée, faites une véritable manufacture de céréales, légumineuses, fourragères, de bestiaux et d'engrais. Appelez à vous, non pas seulement l'aide de l'industrie, mais les aspirations et les enseignements de la science.

» La pensée créatrice et la terre productive, l'esprit et la matière, deux courants parallèles partis de sources opposées et qui ne paraissent pas destinés à se rencontrer, apprennent, sous la main de l'homme, à sentir l'utile influence du supérieur à l'inférieur, et, dans cet ordre d'idées, rien de ce qui tient aux sciences physiques et naturelles n'est absolument étranger à la conduite de la culture.

» Le phénomène annuel de la végétation, que nous sentons moins peut-être par le fait que nous le voyons de plus près, opère incessamment la transformation de l'engrais et de l'amendement en paille, en grain, en fourrage, en racines ; les composantes chimiques du sol sont-elles inertes ou insuffisantes ? vous ravivez ou complétez la formule par des additions de matières azotées, carbonatées, phosphatées, qui font de vos champs comme un vaste laboratoire où se préparent les éléments assimilables des plantes cultivées.

» De la terre comme de l'homme, pour sainement juger, il faut souvent gratter l'écorce et mettre le sujet à nu : ôtez le manteau factice de terre végétale produit par la culture pour juger de la formation géologique du sous-sol. C'est une étude nouvelle encore qui s'enseignera un jour dans nos écoles comme la culture même.

» Le sol se montre-t-il aride ou trop résistant ? la mécanique fabrique des outils puissants qui creusent le sillon, fouillent la couche inerte et augmentent la couche arable ; les temps an-

ciens avaient trouvé la primitive araire, sorte de pieu recourbé dont la hampe s'attache au joug et la pointe entr'ouvre le sol, l'instrument est resté type élémentaire de la charrue moderne, mais il a changé de forme et d'effet par une traction plus énergique donnant un sillon plus profond.

» Le terrain est-il humide et froid? De simples rigoles étroites et suffisamment espacées, avec un tuyau d'écoulement ménagé au fond, recueillent les eaux excédantes et assainissent la surface.

» A-t-il besoin d'être arrosé? L'hydraulique apprend à diriger les eaux et à les utiliser au meilleur usage de l'irrigation.

» La mécanique encore invente des instruments pour moissonner, en construit d'autres commodes pour détacher le grain de l'épi. Chose à remarquer : les industries diverses ont remplacé les bras par les machines, et, de ce fait, centuplé leur production; l'agriculture qui manque de bras, entre à peine dans cette voie rapide et économique : il lui faut des ouvriers auxiliaires, alors que les campagnes en manquent; elle hésite sur l'emploi des machines, alors que depuis longtemps déjà, chaque exploitation devrait avoir aussi couramment à son service une moissonneuse et une batteuse qu'une charrue et un tombereau. Le matériel agricole doit forcément tendre à se compléter. Tel encore aujourd'hui ou environ ce qu'il était il y a un siècle; comme à toute chose qui a vieilli, il faut lui imposer la nécessité de la loi du progrès.

» La Beauce s'est appelée longtemps, et avec raison, le grenier de la France. Mais la France d'aujourd'hui ne se nourrit pas seulement de blé, il lui faut aussi de la chair, et la terre bien préparée doit lui donner l'un et l'autre.

» Cette double solution du problème agricole préoccupe à juste titre les économistes et tend à changer, avec la nature du produit, le moyen de la production du sol. Les habiles se sont mis à l'œuvre, et, ne se bornant plus à façonner la terre, s'appliquent à façonner aussi le bétail, à modifier et pétrir pour ainsi dire le bœuf et le mouton, comme dans l'origine la culture améliorée avait eu soin d'une plante sauvage ou légume, pour faire une matière industrielle.

» Dans cette transformation des races, la ferme, encore, devient manufacture et le fermier fabricant, qui ne laissera pas au hasard des croisements la préparation du produit, mais s'appli-

quera à diriger la modification anatomique sur l'expérience certaine de la reproduction et la connaissance suffisante de la charpente, non moins que par les soins appropriés de la constitution organique et du régime de l'animal.

» Ainsi la science d'observation est partout : nul ne saurait se soustraire à ses enseignements. L'agriculture pas plus que les autres industries ne sont tributaires obligés de la théorie. Il faut qu'elles se mêlent au mouvement intellectuel, à peine de rester stationnaires et d'être distancées par de plus instruits.

» Pas n'est besoin d'aller bien loin pour prouver cette vérité. Et quand je considère cette feuille de papier sur laquelle sont jetées ces quelques lignes : elle part d'une plante cultivée. Mais que de transformations a subi la matière première pour devenir pâte et papier, que d'industries ont passé là pour en arriver là. Il me semble, à l'inverse, que plus elles se sont perfectionnées, moins durable elles ont donné le produit. Le papier d'aujourd'hui ne durera pas autant que le papyrus et le vélin antiques. Les productions naturelles échappent à cette loi.

» Un peu d'érudition aussi, ne serait pas hors de propos dans une réunion mixte, et se ferait mieux accepter si elle devait ajouter quelque intérêt à la question ; mais il faut le dire, l'histoire ancienne se montre souvent fort oublieuse des faits utiles, surtout s'ils sont du domaine usuel et pratique, ouvrant plus volontiers ses fastes aux faits héroïques, à tel point que si Pompéi par exemple, n'avait pas exhumé les Romains d'il y a dix-huit siècles, nous en serions, connaissant leurs moindres actes publics, à ignorer pour la plupart leurs habitudes intimes, et les objets dans leur usage privé.

» Le blé dont la culture et l'usage remontent aux temps reculés, et que tout le monde connaît et a connu, personne n'a encore dit sa patrie d'origine, s'il a germé spontanément sur le sol de l'Europe, ou s'il est venu, avec les races primitives, des régions centrales de l'Asie : l'histoire du blé est encore à faire.

» Les Indiens, du moins, ont fait du riz l'un des mythes de leurs divinités : un pain de riz, la plus petite portion de la nourriture et d'où sort une création qui germe, grandit, se renouvelle et produit à son tour, suffit à leur genèse et témoigne de leur reconnaissance envers celui dont ils tiennent ce signe et moyen naturel de la vie.

» Les Grecs, si riches en dieux, aussi, ont donné une déesse à la terre, un ministre ou demi-dieu à l'agriculture, et pris l'Afrique pour centre d'ensemencement : ils ne pouvaient moins faire dans une aussi nombreuse Théogonie que d'en détacher quelques mythes nourriciers ; mais leur fable n'apprend rien, pas même d'où venait leur blé.

» Louis XI, à qui il valait mieux avoir affaire comme corporation que comme seigneur suzerain, date de Chartres, juin 1467, des lettres-patentes portant confirmation de la confrérie des Jurez porteurs de grain sur la halle de Paris. « Par le Roy, l'évêque d'Évreux et le sire de Loheac, présens en la ville de Chartres. »

» Assez peu importe au fond la question purement historique : le blé, quel que soit son point de départ, a fait son chemin, et une fois arrivé ne s'en va plus. Il ne paraît même pas avoir changé de forme ni même de type, si l'on compare la production actuelle avec les quelques grains trouvés dans les momies d'Égypte et les silos romains.

» Avec lui et les céréales, ses succédanées ou congénères, la culture recommence incessamment le même cercle quand les divers arcs d'assolement reviennent à l'origine. Dire la meilleure distribution de la circonférence n'est pas dans mon sujet, et j'ai déjà trop parlé peut-être de l'œuvre théorique et pratique des champs. J'en ai pour excuse, Messieurs, votre indulgence d'abord, l'occasion, ensuite, qui ne se présente pas souvent aussi heureuse, et mon désir légitime, encore, de voir le progrès emporter jusqu'aux limites hardies de la pratique basée sur l'expérience et le savoir.

» Labourage et pâturage sont les mamelles de la France, écrivait il y a deux siècles, dans les Économies royales, un grand ministre d'un grand Roi : l'ordre moral, la vie intellectuelle ont aussi labours et pâtures que la loi du progrès humain pousse à ensemencer et récolter; la préparation du terrain appelle le concours des forces collectives, et, sans se demander d'où il vient, chaque ouvrier est assuré de sa part au travail commun, s'il sait d'ailleurs se faire à lui-même la tâche intelligente, car, vous l'avez compris, Messieurs, les Sociétés scientifiques fondées dans un esprit défini, laissent à chacun le libre développement de sa pensée, l'exercice de ses facultés, en se contentant de développer l'effort individuel par l'action collective.

» Tel a été la pente et la direction de la nôtre, primitivement enrôlée sous le drapeau archéologique et qui, fidèle toujours et principalement à son titre initial, a su varier et soutenir l'intérêt de ses séances par des communications diverses, faire un peu de tout dans l'occasion, sans négliger le but, étendre son cercle, sans perdre de vue le centre.

» Nous embrassons ainsi les arcs divers du rayonnement intellectuel où chacun peut trouver plus ou moins à l'aise sa place; nous attirons à nous, sans distinction d'origine, tous ceux qui croient au culte de la pensée, et quoiqu'on ait dit de l'esprit du siècle, de ses tendances au positivisme plus qu'à l'idéalisme, de son indifférence en matière d'érudition et de science, nous comptons aujourd'hui, Messieurs, 250 sociétaires qui reçoivent tous et probablement lisent nos publications et nos mémoires.

» Je suis heureux de proclamer devant une aussi bienveillante assemblée, l'état prospère de notre Société.

» J'ai dit son programme d'enrôlement libre : avec l'association de la science, des arts, des lettres, l'archéologie chartraine forme un tout qui s'adresse à tous. Aujourd'hui, elle fraternise avec l'agriculture, parce que c'est fête agricole et que cultiver est, comme en toute spécialité aujourd'hui, synonyme de savoir; elle s'associe aux actes dont le département prend éclat, elle applaudit aux hommes qui ont soutenu l'honneur du pays dans le concours de la région.

» Donc à chacun son compte au progrès, à chacun sa part au succès! Honneur aux lauréats, Messieurs, et merci pour la science!

» Les affections d'une Société de province s'attachent, par goût et par destination, au sol natal, c'est le propre des Sociétés comme des individus; ses études se portent d'abord sur l'historique de sa province, fouiller les archives, décrire les monuments, chercher les épaves, c'est le travail obligé.

» Obéissant à cette loi générale, vous avez déjà publié dans la partie historique, 42 numéros de mémoires: dans la partie statistique, 12 numéros; un dictionnaire géographique; un cartulaire en cours d'exécution. Vous avez décrit les principales choses du département : Monuments celtiques: Voies romaines, Camps, Villas, Aqueducs.

» Voilà, certes, un contingent scientifique et particulièrement

archéologique. A ceux qui aiment l'archéologie pure, nous répondons par ces publications.

» Mais la diversité plaît au plus grand nombre, et d'ailleurs, quelque vaste qu'il soit, l'intérêt du sujet souvent s'épuise à trop rester le même. Vous l'avez bien compris, les procès-verbaux de vos séances en font foi et montrent assez si vous avez cherché à plaire à tous par la variété. C'est là, d'ailleurs, l'une des fertiles attributions d'une société scientifique, se tenir au courant du mouvement moderne. Le Journal ramasse le fait nouveau, la Société recueille le fait scientifique, se l'approprie en quelque sorte par son autorité et au besoin par son action.

» Que de médailles perdues, que de vases brisés, d'inscriptions mutilées, de tombeaux dispersés, de monuments détruits qui, soigneusement recueillis, auraient donné la clef de bien des choses anciennes enfouies aujourd'hui sous la couche uniforme de l'oubli.

» On ne récolte plus guère maintenant en archéologie, il faut se contenter de glaner; le plus heureux sur ce sol ingrat n'est pas toujours le plus patient, et le produit ne paie pas largement la peine, sinon pour celui qui dresse l'inventaire, du moins pour celui qui consent à le lire. Telle est l'opinion peut-être que laissera la première partie de la statistique départementale, celle qui traite de l'état antique.

» La cité Carnute, au dire de César, était le centre de la Gaule. Où était précisément placé ce milieu druidique? Nous en sommes réduits à des conjectures, et alors chacun réclame le bénéfice de l'attribution, celui-ci pour la vallée du Loir, celui-là pour les environs de Dreux à cause de la synonymie, un autre pour la vallée de l'Eure également riche en dolmens et les environs de Chartres si connus par leurs blocs de ladères. Basée sur des conjectures et non sur des faits, chaque opinion a sa raison, et la statistique de l'époque en est réduite à enregistrer la liste des dolmens, restés témoins muets d'un culte ou d'un usage à peu près inconnu, comme la hache celtique gisant à côté dans le sol, arme ou outil va se placer sur les tablettes du musée.

» Dans l'effacement général de l'ère celtique, le département, toutefois, apporte un abondant contingent de pierres druidiques isolées ou groupées en forme de petits monuments d'une certaine importance et qu'on doit s'étonner de trouver encore de-

bout. Les landes bretonnes se sont montrées plus conservatrices, mais depuis longtemps la culture a défriché, à plaine rase, la lande beauceronne, et à sa grande satisfaction l'antique Carnutie ne présente plus que l'aspect d'un champ de blé. Laissez, Messieurs, à l'archéologue ce souvenir du passé, il vous dira tout-à-l'heure ses sympathies pour le présent.

» Après les Gaulois les Romains ont possédé le sol, et, au droit de conquête, tracé des voies, élevé des colonies, fondé des villes. Eux aussi ont eu leur temps sans laisser de nombreuses traces. Toutefois leur réseau militaire se lit encore en traits assez distinctifs sur le terrain, par des chemins de César reconnaissables surtout à leur état impraticable et que la vicinalité moderne s'applique à améliorer, c'est-à-dire à effacer. Encore une sorte de réminiscence chagrine que je me hâte de retirer, car à qui faire partager le regret d'un mauvais chemin pavé, alors qu'il a servi à en établir un nouveau commode à la circulation.

» Je vous ferai grâce des villas encore assez nombreuses dont on a exhumé à peu près partout les ruines : qu'il suffise de savoir que les établissements romains ont été très-nombreux dans la Carnutie qui, pour le dire en passant, a commencé on ne sait quand, et continué, on ne sait trop pourquoi, à s'appeler Beauce.

» Il est probable qu'elle ne manquait pas aussi absolument d'eau qu'aujourd'hui, car en plusieurs lieux on retrouve des traces de canaux de conduite, et l'eau était alors un élément que le colon recherchait au prix des plus grands travaux.

» On le voit bien en ce qui concerne l'approvisionnement de la ville de Chartres qui, quoique placée sur le cours de l'Eure comme elle l'est aujourd'hui, était alimentée par deux aqueducs, l'un de 8 kilomètres dérivé de la fontaine d'Houdouenne et versant au faubourg de la Grappe, l'autre de 29 kilomètres puisant directement à la rivière d'Eure au-dessus de Landelles et versant au plateau supérieur.

» De toutes ces épaves antiques, à défaut de masses principales, la statistique a fait collection de parties isolées, cherchant dans l'occasion à les relier, ou se bornant le plus souvent à les décrire.

» Elle va maintenant entrer dans la seconde phase, celle du Moyen-Age continué jusqu'à l'époque moderne, et quêter de

clocher à clocher les objets d'art, légendes, signes historiques, et relier, en un mot, à l'inventaire des lieux les données relativement récentes.

» Privilége heureux de la raison qui ne vieillit pas : la forme change, le fond reste.

» La Société ne s'est pas bornée à des œuvres historiques et littéraires ; elle a compris qu'une fois le pied mis sur le terrain, il lui fallait marcher sans trop chercher même sa direction, prenant les choses comme elles se présentaient, et les idées pour ce qu'elles valaient.

» Elle a été confirmée d'ailleurs dans cette voie par un éminent visiteur, double titre de sa haute position savante et de la délégation du Ministère. Vous vous rappelez, Messieurs, ces encouragements. Marchez, nous a-t-on dit, dans la voie scientifique, et nous nous sommes mis en route avec nouvelle confiance.

» La Météorologie, d'abord, a été le point d'application : les observations de précision demandent des instruments perfectionnés et des méthodes sûres qui, aujourd'hui, fonctionnent bien sous une direction intelligente, et ne tarderont pas à classer notre petit observatoire.

» Faut-il faire plus ? Le temps est là qui mûrira la question et vous aussi, Messieurs, pour y répondre comme il convient.

» En attendant l'organisation du champ d'observation ou de l'inconnu à des études plus élevées, vous vous êtes associés aux cours publics et élémentaires des notions connues, physiques, chimiques, ou l'empressement des auditeurs a été le meilleur certificat de l'enseignement des professeurs. C'est une idée morale de donner des notions justes sur les phénomènes de la nature, ceux qui donnent le plus de prise aux préjugés de l'ignorance populaire; nous vivons avec la chaleur, l'électricité, les éléments naturels, nous nous servons journellement des corps simples ou composés ou manufacturés, sachons au moins le nom, les propriétés des principaux. Ce n'est pas du temps perdu que celui qu'on passe à redresser une idée fausse ou à se défaire d'un préjugé. »

L'Assemblée accueille par de vifs applaudissements cette œuvre posthume, où elle retrouve vivant le souvenir de son tant regretté président.

L'Archéologie, épître en vers, par M. Tassel. — Renvoi à la Commission de publication.

Des sciences dont Dieu pour la raison humaine
Se plut à composer le splendide domaine,
Il en est une, au simple et modeste maintien,
Qui nous unit ici par un commun lien :
C'est l'Archéologie. En son allure austère,
Elle n'affecte point, pour séduire et pour plaire,
Ces riches ornements, ces prestiges flatteurs,
Attributs distinctifs de ses brillantes sœurs.
A chacun de ses pas tracés dans le silence
Il faut et le mystère, et la persévérance :
Et tels de ses succès au hasard semblent dûs,
Qui sont les fruits heureux de travaux assidus.
Faut-il donc s'étonner que, soit ingratitude,
Soit effet trop commun d'oublieuse habitude,
Le nom d'Archéologue, aujourd'hui consacré,
D'une part du public soit encore ignoré ?

Insoucieux d'éclat comme d'indifférence,
L'Archéologue, épris de sa noble science,
S'acquitte, en poursuivant la tâche qu'il remplit,
Du devoir le plus noble à tout homme prescrit ;
Le devoir d'être utile autant qu'il le puisse être.
Dans la nuit du passé quand son regard pénètre ;
Lorsqu'en suivant un fil qui se rompt tous les jours,
D'un labyrinthe obscur il sonde les détours,
Par quels efforts de zèle et de persévérance
Soude-t-il les anneaux de cette chaîne immense
Qui joint les temps passés aux temps où nous vivons,
Et des faits accomplis nous transmet les leçons !
Chaque jour ces leçons de sagesse éternelle
Vont propager au sein de la race nouvelle,
Dans un cycle nouveau constamment répété,
Des germes de bonheur et de fécondité.

Heureux qui dans son cœur qu'un noble feu pénètre,
Éprouve cette ardeur, ce besoin de connaître,
Cette soif d'explorer, ces désirs incessants
Que l'Archéologie inspire à ses enfants !
Il goûte des plaisirs inconnus au vulgaire !
Heureux cent fois surtout, si le destin prospère
A placé son berceau dans ces lointains climats
Où les Arts en naissant firent leurs premiers pas !

O champs aimés des cieux ! champs de l'antique Grèce,
Dont le nom fit souvent soupirer ma jeunesse !
Fallait-il que le sort en me donnant le jour
Ne daignât pas choisir votre noble séjour !
Pourquoi mes yeux naissants s'ouvrant à la lumière,
N'aperçurent-ils pas l'Acropolis guerrière
De ses remparts dorés perçant l'azur des cieux,
Le noble Parthénon au fronton radieux,
Et, merveilles de l'art, les hautes Propylées,
Élevant dans les airs leurs frises mutilées !
Ou bien, si c'était trop demander en mes vœux,
J'eusse pu naître au moins sur ces bords glorieux
Où, comme aux temps passés, le Tibre de son onde
Baigne encor les remparts de la Reine du monde.
Avec quels saints transports, quelle ardeur, quels plaisirs
J'eusse fouillé la mine offerte à mes désirs,
Et, foulant nuit et jour une noble poussière,
Scrutant chaque brin d'herbe, explorant chaque pierre,
Ainsi que Campana, pour prix de mes travaux,
Colligé des trésors qui n'ont point de rivaux !

Il est un autre sort, objet de mon envie.
Si le Ciel, à mon gré disposant de ma vie,
Eût daigné concéder à mes modestes vœux
Assez pour m'assurer des loisirs studieux,
Suivant vers d'autres Cieux la rapide hirondelle,
Vers des pays fameux j'eusse porté mon aile.
J'eusse, bravant la peine et les dangers divers,
Avec la Caravane affronté les déserts,
Et, troublant leur repos de ma voix attendrie,
Redemandé Ninive aux échos d'Assyrie;
Ou bien encore, errant aux déserts fabuleux
Que féconde le Nil de ses flots limoneux,
Champollion nouveau, j'eusse lu sur sa trace
L'hiéroglyphe obscur que chaque jour efface,
Et, cherchant sur ses pas des mystères nouveaux,
De Thèbe et de Memphis visité les tombeaux.
Peut-être eussé-je au sein de ces dunes de sable,
Présents accumulés du Simoûn redoutable,
Fouillant de Denderak les abords envahis,
D'un nouveau Zodiaque enrichi mon pays !

Mais on l'a dit : Chacun ne va pas à Corinthe !
Sans fatiguer le Ciel d'une inutile plainte,
L'Archéologue encor peut sur le sol français,
Espérer de ses soins d'assez brillants succès.

Il est vers le Midi, dans ces plaines fécondes
Que le Rhône rapide arrose de ses ondes,
De brillantes Cités, dont les murs à nos yeux
Offrent du peuple-Roi les vestiges nombreux.
Lyon, sur les côteaux que couronne Fourvières,
Découvre à chaque pas ses pierres tumulaires.
Orange se complait dans son arc Triomphal :
Nîmes montre à nos yeux son temple sans égal :
Arles s'enorgueillit de son immense arène ;
Vienne, Vienne surtout, la Cité souveraine,
Semble montrer partout aux regards étonnés
Les monuments romains d'hier abandonnés.
A chaque pas, le sol qui sous les pieds résonne
Recèle la statue ou la svelte colonne :
La riche mosaïque aux brillantes couleurs
S'y déroule aux regards comme un tapis de fleurs,
Ou la fruste médaille aux yeux de l'antiquaire
Des temps qui ne sont plus révèle le mystère.

Notre France, il est vrai, par un destin fatal,
Offre à l'archéologue un champ trop inégal.
La Beauce ne saurait, il faut qu'on en convienne,
Rivaliser Lyon, Arles, Nîmes, ni Vienne :
Et le peuple Romain dans nos rudes climats
A laissé rarement la trace de ses pas ;
Soit que le sol Carnute et sa forêt profonde
Offrissent moins d'attraits aux conquérants du monde ;
Ou que, moins patients, nos agrestes ayeux,
Aient moins souffert du joug d'un vainqueur odieux.
Mais enfin, il en reste : et leur rareté même
Suffit pour leur donner une valeur extrême.
De l'excès trop souvent naît la satiété :
Nous n'avons rien à craindre au moins de ce côté.
Un autre titre encor peut à notre partage,
Tout bien considéré, donner de l'avantage.
Ces trésors qu'au Midi le regard vient offrir,
Sur notre sol jaloux il faut les conquérir.
Comme le mineur suit un filon aurifère,
Il nous faut avancer pas à pas, pierre à pierre,
Et, reformant un tout de vestiges épars,
Reconstruire des murs bâtis sous les Césars.

Par bonheur, pour tenter une telle conquête,
Nous avons dans nos rangs, surtout à notre tête,
Des hommes au sens droit, à l'esprit patient,
De semblables travaux nécessaire élément.

Puisque telle est la route à nos efforts tracée.
Suivons avec ardeur la tâche commencée :
Du lot qui nous échoit ne prenons nul souci ;
Que l'on moissonne ailleurs ; nous glanerons ici.

Mais l'Archéologie, en ces lieux souveraine,
N'y prétend pas régner en maîtresse hautaine :
Et chaque autre science en un même séjour
A droit de bourgeoisie, et siège tour à tour.
Pour délasser l'esprit de recherches abstraites,
Les lettres ont chez nous d'éloquents interprètes.
D'autres, épris encor d'un innocent travers,
Parfois, comme aujourd'hui, font entendre des vers.
Mais c'est l'astronomie, eussions-nous pu le croire,
Qui sera quelque jour notre titre à la gloire.
Vous ne trouverez pas, je crois, hors de propos
Qu'à ce sujet ici je dise quelques mots,
Dût le simple récit d'une telle merveille
D'un auditeur modeste effaroucher l'oreille.

Dans un bourg de la Beauce, et non loin de ces lieux,
Vit un homme, à la fois actif et studieux,
Un de ces hommes nés hors la ligne vulgaire.
Médecin par état, savant par caractère,
Lescarbault à son art consacrait tous ses jours ;
Mais quand la nuit venait recommencer son cours,
Appliquant à ses goûts ses veilles studieuses,
Il observait le cours des sphères lumineuses,
Sans doute méditant pour prix de ses travaux
L'honneur de rencontrer quelques mondes nouveaux.

Certain fait vint soudain changer ses habitudes.
Le Verrier signalait des inexactitudes
Dans les rapports connus de Mercure au Soleil ;
Or, comment expliquer un désordre pareil ?
Fallait-il supposer, planant dans l'Empyrée
Quelque corps étranger, d'existence ignorée ?
Ému, non sans motif, d'un si grave sujet,
Lescarbault résolut d'en avoir le cœur net.
Le voilà du soleil parcourant l'étendue.
O surprise ! soudain apparaît à sa vue
Certain objet obscur tranchant sur la blancheur.
Il se croit le jouet d'un prestige trompeur.
Il examine encore : il voit, changeant de place,
Le bienheureux objet graviter dans l'espace.

Lescarbault, transporté, mais non pas indécis,
Des moindres mouvements marque l'instant précis.
Dieu sait, pendant ce temps, si l'excès de lumière
A notre observateur fit baisser la paupière.
Enfin l'objet obscur, du globe lumineux
En franchissant les bords, disparut à ses yeux.

Nul doute désormais. Une lettre brûlante
Transmet à Le Verrier la nouvelle importante.
Le savant s'en émeut, il accourt, mais d'abord
Un doute bien permis modère son transport.
Il craint d'un vain espoir la lueur mensongère :
Il examine tout avec un soin sévère.
Lescarbault triomphant présente à son regard
Des chiffres recueillis sans effort et sans art.
A l'esprit pénétrant du Roi de la science
La vérité paraît dans sa magnificence.
Les faits sont évidents ; les calculs absolus :
Et l'univers savant compte un monde de plus. . . . !

Trouver une planète est chose peu commune !
C'est la gloire d'abord, ensuite la fortune.
Chacun de vous croit voir, pour un succès si haut,
La fortune et l'honneur venir à Lescarbault.
Pour peu qu'il puisse attendre, ils lui viendront sans doute;
Mais jusqu'à nouvel ordre ils sont restés en route.
Messieurs les gros bonnets, là-dessus consultés,
Ont exigé d'abord quelques formalités.
« Cher confrère, ont-ils dit, grâce à vous, la science,
« On n'en saurait douter, a fait un pas immense.
» Le reconnaître ici pour nous est un devoir :
» C'est un monde nouveau que vous avez dû voir,
» Mais dans votre travail un peu de négligence
» Y laisse par malheur une lacune immense.
» Chaque pas de votre astre est bien clair et précis ;
» Mais quand est-il entré ? C'est au moins indécis ;
» Or, établir ce point nous semble nécessaire.
» C'est un léger délai qui ne peut vous déplaire.
» Retournez au travail : pour vous ce n'est qu'un jeu,
» Attendez votre globe ; il reviendra sous peu,
» Observez bien surtout ; pour perdre encore un monde,
» Il ne faut par malheur qu'une seule seconde,
» Faites votre rapport ; votre prix est tout prêt ! »

Vainement Le Verrier contre un semblable arrêt
De son autorité fait valoir la puissance.
L'arrêt est prononcé. Pour toute récompense
Il reste à Lescarbault le destin glorieux
D'avoir en sa faveur Le Verrier.... et les Cieux !

Va donc, pauvre savant, au bout de ta lunette
Attendre le retour de ta chère Planète.
Consume dans l'ennui d'inutiles lenteurs
Des moments précieux, mieux employés ailleurs.
Mais plutôt, espérons que les destins prospères,
Moins rigoureux pour toi que tes doctes confrères,
Amèneront bientôt le moment fortuné
Où ton modeste front se verra couronné.
Ton pays sera fier de t'avoir donné l'être :
Pour nous qui tout d'abord avons su te connaître,
Notre nom, s'accolant à ton nom glorieux,
Ira de bouche en bouche à nos derniers neveux.

Étude sur les anciennes divisions de la Beauce, second fragment des prolégomènes du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres [1], par M. E. de Lépinois. — Renvoi à la Commission de publication.

Pièce de vers par M. de Chabot sur le *Concours régional*. — Renvoi à la Commission de publication.

A MONSIEUR DE BOISVILLETTE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

Des vers à propos d'un Concours
Où l'on doit primer tant de bêtes ! !
Porcs gras, moutons pensifs, chevaux légers... et lourds ;
Veaux ennuyés, ânes honnêtes.....
Un classique crierait : « Pégase, à mon secours ! »

— Pour mon malheur, je ne suis pas classique,
Et Pégase n'est qu'un roussin
De lente allure et de maigre dessin

[1] Voir *Procès-Verbaux*, t. II, p. 199.

Près des beaux étalons nés dans mon Perche antique.
— Mais, laissons ce propos irrévérencieux!...

I.

Ainsi que vous, Messieurs, je m'étonne et j'admire
Combien de l'art de vivre on devient soucieux;
Et comme tout s'engraisse aujourd'hui... dans l'Empire.

Sur la terre, on vit mieux qu'on ne vivait au ciel,
Au temps du vieux nectar, de la vieille ambroisie,
Qu'a chantés tant de fois la vieille poésie.
Un roastbeef, après tout, est plus substantiel.

Moi, qui suis resté tard amoureux de la forme,
Je souffre cependant par un certain côté
Quand je vois dans son *box* un animal énorme
Que nos soins ont rendu difforme...
Mangeons-le, mais au moins laissons-lui sa beauté!

Ces fiers chevaux d'antique race,
Dont les pieds sûrs et triomphants
Sont faits pour dévorer l'espace,
C'est leur ôter bien de leur grâce
Que d'en faire.... des éléphants.

Nous avons l'âge d'or, dit-on, de la matière:
Quand on dit l'âge d'or, entendons-nous un peu.
Tous ces bons animaux, que nous a donnés Dieu,
Nous les rendons heureux... mais à notre manière.
Grâce aux nouvelles lois, on prend d'eux un grand soin;
Plus de coups! des douceurs sans fin! on les pomponne,
On les mène en wagon, on les rase au besoin,
Et même de lauriers voici qu'on les couronne.
— Et tous, jusqu'au mouton sont fiers de leur laurier!!
De soins et d'amitié c'est un touchant échange...
« Oui, mais qu'y gagnons-nous, pourraient-ils s'écrier:
» L'honneur d'être plus gras, lorsque l'homme nous mange. »

Nous daignons aujourd'hui les tuer doucement,
Et les égorgetter.... très-délicatement;
Pour l'homme c'est beaucoup; mais pour eux... ce n'est guère.

II.

A propos de moutons, notre Beauce est en guerre;
Les uns, les progressifs, les hardis novateurs
Disent aux demeurants de la vieille culture:
« La laine a fait son temps! fi de la race pure!
» Allons chez les Anglais chercher des producteurs;
» De la viande avant tout! — lisez les grands auteurs! »
L'autre parti répond: « Je ne sais pas bien lire,
» Mais voilà soixante ans, qu'en suivant mon chemin,
» Je fais fortune ainsi quoique vous puissiez dire;
» Et je trouve qu'hier est plus sûr que demain! »

Comment devra finir cette lutte intestine?
Je ne sais; — mais, quand tout sera bien arrangé,
Je crois que le mouton, de laine rude ou fine,
Sera toujours tondu..., sera toujours mangé.

Le monde est ainsi fait: qu'y peuvent les poètes?
Laissons-nous donc aller au plaisir de ces fêtes
Où tout est réuni, luxe et rusticité,
Élégance et bon goût, grandeur, simplicité.

III.

Quel que soit, après tout, le nom dont on la nomme,
C'est la fête des champs, — c'est la fête de l'homme
Qui travaille au soleil, le ciel pour pavillon!
C'est la sainte union des amis de la terre:
Rien ne serait trop grand pour cette fête austère:
La main d'un Empereur manque au premier sillon.

La culture des champs est la lutte que j'aime!
Là, tout est simple et pur; une main rude y sème
Le bon grain nourrisseur que Dieu devra mûrir:
Là, chacun vit en paix, au-dessous des tempêtes,
Et les pommiers, sans peur y balancent leurs têtes
Sous le baiser d'avril qui les fait refleurir.

Plus tard y chanteront en chœur les jeunes filles,
Plus blondes que les blés coupés par leurs faucilles?
Tout est sérénité dans ce charmant milieu;
Et j'y vois s'accomplir le sublime mystère,

— La prière de tous, — le travail de la terre...,
L'hommage le meilleur que l'homme rende à Dieu.

L'âme la plus troublée est doucement ravie
Devant ce paysan, vrai vainqueur de la vie,
Qui se signe en passant à la croix du chemin,
Fouille, sans grand espoir, le sol qui le fait vivre.
Attend, calme en son cœur, que la mort le délivre,
Et qu'au champ du repos Dieu le couche demain.

Hélas, il est bien loin le temps des bucoliques !
Propageons néanmoins ces fêtes symboliques
Qui savent réunir, dans un même faisceau,
Le génie inventif qui trouve ou qui s'égare,
L'artiste, l'ouvrier, le savant, l'homme ignare,
Et l'étoile et le vermisseau.

IV.

Mais du fond des vallons, des forêts et des plaines,
Où vont ces longs convois d'humbles fourmis humaines ?
A la ville aujourd'hui que veulent-ils donc voir ?
Ce n'est pas l'étalon de nos races françaises,
Ni le mouton venu des landes écossaises,
Ni le taureau Durham, sous son pelage noir ;

Ce n'est pas ce lapin, ni cette poule énorme...
Le pauvre les connaît; quelle que soit leur forme,
Il sait qu'ils sont les seuls amis de son foyer.
Ce n'est pas d'un banquet la pompe triomphale,
Et ce n'est pas non plus le théâtre où s'étale
Le cynisme de Giboyer.

Ce qui l'attire ici, c'est un seul mot : *Machine !*
Le soir, au coin de l'âtre où le rouet chemine,
L'ouvrier mécontent le murmure tout bas :
Moissonner sans ses bras ! il ne veut pas y croire :
Semer sans un semeur ! — c'est un conte, une histoire...
Il dit bien haut qu'il n'y croit pas !

Mais il est inquiet : il jette un regard sombre
Sur ces inventions et ces engins sans nombre,
Qui, pour nous, sont l'honneur du vieil esprit humain ;
Il s'arrête troublé devant tout ce mystère ;
Il a peur que son bras, nourricier de la terre,
Ne soit inutile demain.

Il faut le rassurer : il est temps qu'il apprenne
Qu'alléger le fardeau de la fatigue humaine,
Est une loi de Dieu, salutaire pour lui;
Que le travail moins lourd fait plus longue la vie,
Et qu'il doit regarder sans haine et sans envie
Ce qui l'effarouche aujourd'hui.

Il faut qu'il sache bien qu'en les temps où nous sommes,
Le travail sérieux ne manque plus aux hommes;
Ou, si quelque fléau fond sur l'humanité,
Le fer ne trace plus un cercle autour du gouffre,
Mais que la France, en deuil, tend à celui qui souffre
La main de la fraternité.

V.

C'est grâce à ces concours toujours chers au plus digne
Que nous avons ici, Messieurs, l'honneur insigne
D'accueillir avec joie et cordialité
Les délégués savants de la grande cité
Que sauva des Anglais la rustique Pucelle;
Tendons-leur chaudement une main fraternelle :
Montrons-leur nos travaux; et disons-leur : merci...
La science est plus douce en l'échangeant ainsi;
Le cœur s'épanouit et le talent s'éclaire.
Ils auront comme nous, leur fête populaire,
Et demain leur canon tonnera, jusqu'ici.

Des champs c'était aussi la fille
Que votre Jeanne au cœur d'enfant,
Qui couvrit la royale ville
De son étendard triomphant;
Du seuil d'une pauvre chaumière,
Avant d'arborer sa bannière
Au sein des sanglants bataillons,
La première elle a crié : « France ! »
En agitant un fer de lance
Trouvé peut-être en ses sillons.

Oui, c'est du plus obscur village,
Humble foyer d'un laboureur,
Que s'est dressé ce grand courage
Qui des Anglais fut la terreur!
Oui, c'est aux champs qu'on trouve encore
Quand notre France les implore,

L'austère mépris du danger,
Le dédain d'une mort certaine,
Et surtout cette forte haine
De l'envahisseur étranger.

Couronnez, sous l'œil de leur maître,
Ces serviteurs, — fronts basanés
Que Dieu, dans son amour peut-être,
Au saint travail a condamnés;
Car si jamais notre patrie
Appelait de sa voix chérie
Les enfants de son rude amour,
Parmi vos lauréats sans nombre,
Tel est encor perdu dans l'ombre
Qui peut être un héros un jour.

Et dans un siècle ou deux quelque vieil antiquaire,
Amoureux, comme nous, de tout vieux reliquaire,
Épèlera longtemps, pèsera dans sa main,
Comme un débris sacré d'une grande mémoire,
La médaille de bronze, *a b c* de la gloire
Que vous allez donner demain.

5 avril 1863.

I.

Ces vers étaient pour lui : je finissais d'écrire,
Quand un coup de tonnerre, ainsi pourrai-je dire,
Est venu retentir au fond de mon désert.
Cet esprit vigoureux, si lucide et si vert,
S'est éteint tout-à-coup sous un voile funèbre :
Où tout était splendeur, hélas, tout est ténèbre !
Ce cœur si chaud, si sûr, — mais qui battait trop fort,
S'est arrêté, saisi par le froid de la mort,
Sans pouvoir adoucir sous une main aimée
Ce dernier battement, cette angoisse innommée.

Vertus, cœur et talents, où sont-ils aujourd'hui ?
Qui le sait ? — et pourtant ne pleurons pas sur lui !
En sage il a vécu, simplement, sans envie ;
Du flambeau du devoir il éclaira sa vie :
Son égalité d'âme, aux plus douloureux jours,
Restait inaltérable et sereine toujours;
Et quand de moins souffrir lui venait l'espérance,
L'étude et le travail remplaçaient la souffrance,

Et son charmant esprit redevenait vainqueur.
Mais, hélas, il avait dans le fond de son cœur
Cette lyre fatale aux cordes trop vibrantes,
Où s'en viennent frapper les tristesses errantes
Qui font que les meilleurs s'en vont avant le temps !

— Regrettons-le toujours : souvenons-nous longtemps
De cette intelligence, éprise de l'obstacle,
Qui sut organiser notre jeune cénacle,
Ruisseau naissant alors dont il guida le cours.
— Eh ! qu'importe après tout le nombre de ses jours ?
Il vécut honoré, bienveillant et tranquille :
Il aima ses amis, adora sa famille,
Il a rempli sa vie ainsi que voulait Dieu...
Il a donc pu partir sans qu'on lui dise : Adieu !

Mai 1863.

Une Nébuleuse perdue, dialogue en vers par M. Joliet. — Renvoi à la Commission de publication.

UNE NEBULEUSE PERDUE.

CAUSERIE.

Juin 1862. — Promenade des Charbonniers.

M. A.

Quoi de neuf, mon voisin ?

M. B.

Presque rien sur la terre.
On ne s'y bat, en ce moment,
Qu'en cinq ou six endroits, et raisonnablement.
Mais dans le ciel, grand Dieu ! quel effrayant mystère !
Que peuvent présager ces perturbations ?

M. A.

Est-ce qu'on fait là-haut des révolutions ?
A-t-on retrouvé la comète
Qui menace notre planète,
Et flâne dans nos environs ?
Je me flatte d'avoir de la philosophie :
De Monsieur Babinet, pourtant, je me méfie,

Et n'aime pas pour nos wagons
Le choc de ces gros moucherons.
Est-ce de plus en plus que le soleil s'encroûte?
La lune a-t-elle fait quelque faux pas en route?

M. B.

Si la blonde Phébé de sa chaise glissait,
Vous savez, mon voisin, que cela se passait,
Quand le bon Homère chantait.
De ces péchés charmants nous avons fait justice.
Nos astres ont des mœurs et n'ont plus de caprice.
Si quelque chose est à l'envers,
C'est par-delà nos cieux, dans d'autres univers.
Voyez, vers Mainvilliers, neuf étoiles rangées
En forme de compas, aux branches allongées,
C'est le Taureau : jadis ce perfide animal,
Dont Ovide a chanté la légende amoureuse,
Sur sa croupe emporta, passe-temps peu moral,
La belle Europe, afin de la conduire à mal.
Là, brillait une nébuleuse
Qu'on cherche.... et qu'on ne trouve plus.

M. A.

Le docteur Lescarbault, au bout de sa lunette,
Saura bien rattraper vos astres disparus.
Ce n'est pas, Dieu merci, que je m'en inquiète!
Ma peur ou ma pitié ne portent pas si loin.
Confiné que je suis sur l'impalpable atôme
Que notre sotte espèce appelle son royaume,
Ma pensée et mon corps n'en occupent qu'un coin.
Je compatis aux maux de ce qui m'avoisine.
Lorsque, sans sourciller, je vois, dans les journaux,
Couper menu les gens en dix mille morceaux,
Voire des Mandarins, quand on les coupe en Chine,
Voulez-vous que je me chagrine
De ce qu'on fait en si haut lieu?

M. B.

Des amas de soleils effacés de leur place,
Se sont-ils enfoncés plus avant dans l'espace,
Se sont-ils abimés sous le regard de Dieu?
De l'éther infini faisant vibrer les ondes,
Quand leur dernier rayon, dans l'Océan des Mondes
Plongea, pour nous porter leur éternel adieu,

L'homme, ce nouveau-né, de qui les destinées
Comptent à peine encor quelques milliers d'années,
Sur ce globe étroit n'avait pas
Laissé l'empreinte de ses pas.
Comme le laboureur dont la charrue efface
Les sillons moissonnés sous de nouveux sillons,
La terre travaillait : ses palpitations
Tour-à-tour élevaient et creusaient sa surface.
A son maître à venir, elle faisait sa place
Sur les débris éteints des générations.
Un même tourbillon emporte toutes choses :
Seul immuable, Dieu, dans sa sérénité,
De l'insecte et des cieux voit les métamorphoses.
Ce que dure un soleil, ce que vivent les roses,
C'est toujours le néant devant l'éternité !
Mais les sphères roulant dans leur ordre suprême,
A nos regards mortels semblaient être l'emblème
De la durée, ainsi que de l'immensité.
Le ciel a-t-il aussi des ruines subites ?
Comme on voit ici-bas tant de germes détruits
Tomber de l'arbre avant d'avoir porté leurs fruits ;
Les astres meurent-ils, saisis dans leurs orbites
Par la main qui passa sur les cités maudites.
Le soleil éteindra ses feux,
Et les flots apaisés de ses vagues pesantes,
Dans le désert glacé des cieux,
Ne projetteront plus leurs effluves brûlantes.
De notre pauvre terre on a compté les jours.
Si des coups imprévus le destin nous délivre,
Nos descendants avaient encor longtemps à vivre.
Longtemps le ciel devait sourire à leurs amours.
Grain de sable d'où la pensée
Vers l'infini s'est élancée,
Qui saura si du monde un jour tu disparais.
Qu'une feuille dans nos forêts
Jaunisse et tombe avant l'automne,
Qui s'en émeut, qui s'en étonne?

M. A.

Rassurez-vous : sur nos destins
On gémira chez nos voisins.
Plus d'une académie écrira des mémoires
Si Mars ou Jupiter ont des observatoires.
A vous suivre là-haut, j'éprouve le frisson,
Comme si mon esprit voyageait en ballon.

Dites-moi ce qu'on gagne à contempler la lune,
Est-ce là le chemin qui mène à la fortune ?
Le bonhomme Chrysale avait cent fois raison.
Nous avons, vous et moi, nos affaires courantes;
Songeons à nos pommiers, à nos foins, à nos choux;
Songeons, puisqu'on le veut, à convertir nos rentes,
Et mêlons-nous enfin de ce qu'on fait chez nous,
Où nous voyons aller..... sur ce point bouche close,
Avant la fin du vers je m'arrête, et pour cause.
J'estime la science, elle a ses bons côtés.
Par dessus les beaux-arts, les vers et la musique,
Je l'aime.... à mes besoins alors qu'elle s'applique
Mais je fais peu de cas des inutilités.

Croyez-vous que je me soucie
De savoir où fut Alésie,
Où César creusa ses fossés ?
Ceux-là sont-ils gens bien sensés,
Qui placent leurs économies,
En fossiles, en pots cassés,
En antiquailles, en momies ?
Chercher des globes dans les cieux,
Et dans un verre des globules;
User son temps, user ses yeux
A compter des animalcules;
Agiter des problèmes creux,
Scruter la mort et la naissance,
Et tout peser dans sa balance;
A quoi bon ? Ce sont là des jeux
Ou frivoles ou dangereux.
Vos savants sont trop curieux,
Et le monde n'en va pas mieux.
Tout rêveur ancien ou moderne
A sa dose de vanité,
Et croit tenir dans sa lanterne
Le flambeau de l'humanité.

Nous n'avons fait déjà que trop d'expériences,
Et j'ai peur.

M. B.

Direz-vous, quand de nos connaissances
Chaque jour voit grossir le glorieux faisceau.....

M. A.

Je dis, que j'en éprouve une frayeur extrême
Pour mes deux petit-fils, lauréats de septième.

Je prévois qu'il faudra dans leur frêle cerveau,
Loger bon-gré mal-gré le vieux et le nouveau;
Car l'Université ne lâche pas sa proie,
Et n'abandonne rien de Rome ni de Troie.
En des jours meilleurs, grâce à notre heureux destin,
Quand nous avons appris ensemble le latin,
On faisait peu de grec, encore moins d'histoire.

M. B.

Même sur le français on n'était pas très-fort.

M. A.

J'en conviens : en cela peut-être, on avait tort.
De physique, chimie, et de tout ce grimoire
D'anglais ou d'allemand, de bifurcation,
Dans nos classes jamais il ne fut question.

M. B.

Mais que de jours perdus dans un labeur futile,
A pêcher un spondée accouplé d'un dactyle!

M. A.

Vous souvient-il du temps où nous étions rivaux,
En thème, en version, aux barres, aux noyaux,
Où nous nous disputions d'une ardeur héroïque,
Les prix de vers latins et de balle élastique.
On s'amusait alors à seize ou dix-sept ans;
Nous ne rougissions pas d'être de grands enfants.
Pour nous baigner au Gord, glisser à la Crosnière
Nous avons fait parfois l'école buissonnière.
Mais tout est bien changé. Messieurs les écoliers
Barbouillent aujourd'hui des monceaux de papiers.
Toujours de quelque étape on allonge la route.
Que n'invente-t-on pas de livres, de cahiers!

M. B.

Je n'y vois pas grand mal, qu'est-ce que cela coûte?

M. A.

Oh! presque rien en vérité,
Rien que la joie et la santé.
A ce triste métier la jeunesse s'envole.
Morbleu! Si comme moi vous aviez des enfants!...

C'est la part du jeu qu'on leur vole,
C'est leur cause que je défends.

M. B.

Nous avons des pensum, et vous êtes grand-père.
Voilà d'où vient votre colère.
Mon cher voisin, je vous comprends.

M. A.

Les Grecs, dont vous parlez sans cesse,
Admiraient la beauté, la vigueur et l'adresse.
Aussi bien que l'esprit, ils cultivaient le corps :
Et puisqu'au même char, Jupiter les assemble,
A les faire marcher ensemble,
Ils avaient mis tous leurs efforts.
Faites moins de latin et plus de gymnastique.
Les courses et les jeux, la danse, la musique.....

M. B.

La danse et le costume antique?

M. A.

Non! Pour l'amour du Grec n'allons pas jusque-là.

M. B.

Mais où trouverez-vous à loger tout cela?

M. A.

Faites la part moins large à tout ce qui s'oublie.
A quoi bon surcharger la mémoire de mots?
A quoi peut nous servir dans le cours de la vie
D'avoir appris par cœur Cornelius Nepos?
Pourquoi tant de leçons et d'écrivasserie?

M. B.

Juste ciel! supprimer la paperasserie!
Dans l'art d'écrire au mètre, et de ne point penser.
Saurait-on trop longtemps et trop tôt s'exercer.
C'est l'art de parvenir, dans la bureaucratie.

M. A.

Et les lettres?

M. B.

D'accord.

M. A.

De pauvres professeurs,
Dévoués, patients, modestes travailleurs,
Voudraient se recueillir, quand la plante boutonne,
Et du cœur et des yeux suivre les jeunes fleurs.
Mais le temps presse, l'heure sonne.
Le programme n'attend personne.
Le programme qui veut que, simultanément,
Cent vingt mille écoliers lisent leur rudiment;
Que de Brest à Quimper, de Bayeux à Péronne,
Avec l'accent normand, picard ou bas-breton,
On soupire à la fois les douleurs de Didon,
Tandis qu'entre Tarn et Garonne,
Le *pius* Æneas gasconne.
C'est la course au clocher qui plaît à la Sorbonne,
Pour faire le grand saut du baccalauréat,
Faut-il tant d'X et de problèmes?
Tant d'hémistiches et de thèmes?

M. B.

Point de triomphe sans combat,

M. A.

Et point de combat sans victimes.
Si la science a fait des conquêtes sublimes,
Elle a ses martyrs.

M. B.

Oui! comme la liberté,
Comme toute pensée immortelle et féconde,
Comme en eurent la foi, l'amour, la charité:
Ses œuvres sont partout: elle est l'âme du monde.
Là siffle la vapeur, là l'électricité
Fait voler sur le fil qui dirige sa course
Nos craintes, nos désirs.

M. A.

Et le cours de la Bourse....
Mais soit: le télégraphe a son utilité.

M. B.

Quand Galvani jadis fit danser des grenouilles
Sous le double métal qui touchait leurs dépouilles ;
Peut-être eussiez-vous dit : que les savants sont fous !
Qu'ils ont pour s'amuser de singuliers joujoux !
Qui sait par quel chemin passent les découvertes ?
Que les portes à tous restent toujours ouvertes.
Semez, semez ; Dieu choisira.

M. A.

Le diable aura sa part quand on récoltera.

M. B.

Et les chemins de fer.....

M. A.

Suppriment la distance.
N'achevez pas, on sait tout le reste d'avance ;
Merveilleux instruments de locomotion,
Civilisation, moralisation,
Et tout ce qu'on rabâche à cette occasion,
En style officiel d'administration,
Quand on toste aux banquets d'inauguration.
A tous ces beaux discours pour ma part je riposte :
Au diable l'inventeur, avec l'invention !

M. B.

Vous êtes arriéré.

M. A.

Je suis maître de poste.

M. B.

Je n'y pensais plus : mais vous avez eu le soin
Dans vos bottes, mon cher, de mettre un peu de foin.

M. A.

L'empire est au charbon de terre ;
On matérialise et les arts et la guerre :
Nos peintres n'auront plus qu'à brûler leurs pinceaux
Devant la boîte de Daguerre.
Allez-vous des savants nous vanter les bienfaits ?
Vous, un grand philosophe, un ami de la paix,

Quand leur zèle philantropique
S'évertue à trouver des procédés charmants,
Patentés, brevetés par les gouvernements
Pour se battre à la mécanique.
La guerre, même en sa fureur,
Etait une sublime horreur,
Et sur sa bannière rougie,
Ces mots sacrés : patrie ! honneur !
Des nobles passions exaltaient l'énergie.
Jean-Bart, Duguay-Trouin, Nelson,
Quand grondait la tempête ou tonnait le canon,
Intrépides et fiers, faisaient face à l'orage.
Leur œuvre de destruction
S'ennoblissait par le courage;
Le danger les trouvait debout sur le tillac.
La grande voix du capitaine
Vibrait comme l'écho de la pensée humaine.
Mais votre *Monitor* et votre *Mérimac*
Sont un gros cachalot, une lourde baleine
Qui d'un choc bestial éventrent les vaisseaux.
Sur quel ton chanter des héros,
Qui s'en vont cracher la mitraille,
Cachés sous leur triple muraille,
Comme une huître dans son écaille ?
C'est le front découvert qu'on marche à la bataille.
Notre siècle est calculateur;
Si des profits de la victoire,
On vient à retrancher la gloire,
Que restera-t-il au vainqueur ?

M. B.

Moins que rien. C'est pourquoi j'espère
Qu'en supprimant la gloire, on supprime la guerre.

M. A.

Vous êtes simple : à peine on vit sur terre
Trois habitants, du sexe masculin,
Qu'ils s'y battaient. Pour cette noble fin,
De s'entr'occire et se rompre le crâne,
Tout parut bon et tout servit d'engin.
Bâtons d'abord, cailloux, mâchoire d'âne,
Vinrent après piques et javelots,
Outils pour fendre ou perforer les os,
Haches et dards, espadons, arbalètes,
Fusils, obus, pistolets, bayonnettes,

Canons Armstrong, ou bien canon raye,
De tout un peu nous avons essayé.
Bright, Cobden et leurs naïfs apôtres
Ont beau prêcher : vous en verrez bien d'autres !
La paix universelle ! A quoi donc pensez-vous ?
Tant que les hommes seront fous,
Tant qu'ils voudront la paix en préparant la guerre,
Tant qu'on verra debout près de chaque frontière,
Prêts à fondre par tout pays,
Six cent mille héros, verts, rouges, blancs ou gris,
Le plus prudent sera d'avoir pour sa défense
Six cent mille héros, en pantalon garance.

(Tout en marchant M. A. bourre sa pipe, M. B. roule une cigarette et présente à M. A. une allumette chimique.)

M. A.

Après vous.

M. B.

Grand merci. J'ai maudit bien des fois
Le briquet paternel en me cognant les doigts.
Aujourd'hui, quand la Beauce est en feu, je regrette
L'amadou, le silex, la classique allumette.
C'est bien l'image du progrès.

(Montrant l'allumette.)

La lumière pour tous, sans travail, sans apprêts,
Ça brûle. Pour un sou quand chacun dans ses poches
Promène le moyen commode, portatif,
Pas cher et très expéditif,
De griller son voisin, d'empoisonner ses proches,
Je dis que la science a bien, de temps en temps,
Fait à l'humanité de funestes présents.

M. B.

Elle répand ses dons comme la Providence,
Et du soin d'en user, de n'en abuser pas,
Comme elle, s'en remet à notre conscience.
Le sens moral grandit avec l'intelligence.
Savoir c'est adorer : vers Dieu c'est faire un pas.
A vouloir élaguer, dans son essor immense,
Cet arbre aux vigoureux rameaux
Dont tous les vents du ciel emportent la semence,
Vous ébrécherez vos ciseaux.

M. A.

Et je vous soutiens, moi, qu'on pourrait sans dommage
Tailler quelques fagots dans cet épais branchage.
Nos pères avaient des flambeaux
Qui s'éteignent voilés par son mortel ombrage.
Ils avaient pour culte : le roi,
Les dames, l'honneur et la foi.
Que nous fallait-il davantage ?

M. B.

Sur la terre, voisin, nous voilà descendus.

M. A.

Dans les régions ténébreuses,
Ainsi que vos soleils nous nous sommes perdus.
On s'égare à courir après des nébuleuses.
Nous avons, dans le feu de la discussion,
Tous deux passé le Rubicon,
Du Pont-Neuf, du Vieux-Trou, franchi les longitudes.
Ne cherchons pas, pour nos péchés,
Un rhume dans ces solitudes.
Dix heures moins un quart, et pas encor couchés !

L'assemblée se sépare à cinq heures, après avoir témoigné par ses nombreux applaudissements le plaisir que lui ont fait éprouver les diverses lectures qu'elle a entendues.

SÉANCE DU 10 JUIN 1863.

Présidence de M. Famin.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. l'abbé Calluet, l'un de ses membres.

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances des 24 avril, 6 et 7 mai 1863.

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique annonçant qu'il donne à la Société une subvention de 350 fr. sur l'exercice 1862.

Rapport de M. le Trésorier sur les dépenses de la séance scientifique du 6 mai, qui se sont élevées à la somme de 160 fr. 25 c.

Lettre de S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique annonçant que la distribution des récompenses accordées à la suite du Concours de 1863 aura lieu dans les premiers jours d'avril 1864 et que les Mémoires devront être envoyés avant le 1er février.

Compte-rendu par M. Famin d'une comédie offerte par M. Joliet à la Société.

Messieurs,

M. Joliet a bien voulu offrir à la Société un exemplaire d'une comédie en deux actes et en vers, intitulée : *La Vertu au comptant, l'Amour fin du mois*, précédée d'une charmante pièce de vers sur la Charité.

Notre confrère a consacré cet ouvrage à la souscription des ouvriers cotonniers, et cette généreuse pensée a tout naturellement porté bonheur à son œuvre.

La comédie de M. Joliet nous raconte une de ces histoires si fréquentes à notre époque, où nous voyons le danger des spéculations par lesquelles les ambitieux veulent escalader et enlever en un assaut le temple de la fortune, sans s'effrayer des morts et des blessés qui en jonchent les abords.

Puis, à la suite de positions embarrassées, viennent les capitulations de conscience, dans lesquelles les sentiments d'honneur, héritage du foyer paternel, s'émoussent de jour en jour, jusqu'à ce que, ne subsistant plus qu'à l'état de souvenir de jeunesse, ils arrivent à sombrer devant l'inexorable fatalité d'une échéance difficile.

Monsieur de la Chapelle, personnage principal de la comédie, nous en offre un exemple : fils d'un père d'une probité antique, il a abandonné le nom et la religion de ses ancêtres, pour arriver à réaliser ses rêves de fortune et d'ambition qui doivent le conduire à la ruine, lui et sa société de l'Union agricole et industrielle.

Près de lui, sous le nom de Legris, se tient le tentateur, tartufe de bas aloi, qui essaie de cacher sous l'apparence d'idées pieuses le cynisme de sa cupidité, comme les hypocrites qui, renversant sens dessus dessous la morale religieuse, prennent la terre pour but et le ciel pour moyen.

Ce caractère des tartufes, qui furent appelés des sépulcres blanchis, a toujours un aspect plus repoussant encore que le traître du drame, parce qu'ils empruntent pour se cacher un manteau plus respectable, et que par conséquent le contraste entre l'apparence du personnage et son caractère réel est d'un effet encore plus dramatique et plus saisissant.

Il fut un temps, Messieurs, déjà éloigné, où ce mot de Tartufe était gros d'orages ; — et pourquoi ?

Contre vérité, fausseté ne prouve.

Les faux dévots et les faux braves furent de tout temps dignes de mépris, comme le geai de la fable, tandis que le respect ira toujours chercher les vrais pieux et les vrais braves.

Nous voyons ensuite, dans Dormeuil, un type d'actionnaire naïf, comme au jour de naissance des reports et des commandites. Il marche ébloui devant le mirage des fallacieux dividendes, ces feux-follets de l'actionnaire égaré. En vain sa femme, pleine de sens, comme feue madame Jourdain, essaie de lui dessiller les yeux; en vain son journal cherche à l'éclairer. Il ne croit pas sa femme, le malheureux ! il ne croit même pas son journal, cette dernière croyance de l'actionnaire.

Ses champs et sa fille vont aller s'engloutir dans l'Union agricole et industrielle. — Mais rassurez-vous, Messieurs, notre confrère nous a promis une comédie, et il ne faillira pas à son titre.

M. Dormeuil ne sera pas ruiné, sa fille épousera son charmant cousin : de la Chapelle, repentant de ses erreurs, revient à de meilleurs sentiments; Legris est dévoilé et tout finit pour le mieux, jusqu'à l'Union agricole et industrielle, qui paiera..... peut-être son dividende.

Cette pièce étant de M. Joliet, je ne vous dirai pas, Messieurs, qu'elle est semée de vers charmants, ce serait vous dire deux fois la même chose.

Remercions donc notre confrère, et du but et du résultat, et disons-lui

Felix qui miscuit utile dulci.

M. Aug. Durand, au nom de la Commission de Météorologie, annonce que l'Observatoire de l'École Normale est définitivement constitué et demande que des correspondants soient choisis parmi les cultivateurs et les médecins et que des Bulletins soient imprimés pour être envoyés à ces correspondants. — Cette proposition est adoptée; l'assemblée laisse à la Commission le soin de choisir elle-même ses correspondants et ouvre un crédit de 50 fr. pour l'impression des bulletins.

Rapport de M. Lecocq au sujet du plan de Dreux et proposition au sujet de celui de Châteaudun.

« Nous exposons sur le bureau le *plan* de Dreux en 1725, actuellement en voie de distribution. Ce plan continue l'œuvre entreprise par la Société, de reproduire les plans topographiques au XVIIIe siècle des quatre chefs-lieux d'arrondissements de notre département. Déjà, en 1861, Chartres a eu l'honneur du début; le plan de cette ville fut favorablement accueilli; celui de Dreux fut ensuite entrepris et mené à bonne fin : le concours de nos collègues les Druides ne nous a pas fait défaut, et ils se

disent satisfaits de l'œuvre que la Société a bien voulu entreprendre pour leur ville.

» Nous devons également reconnaître que l'administration municipale de Dreux, ayant confiance dans la bonne exécution graphique de cette antique cité, n'a pas hésité, et sans aucunes conditions de réussite, à voter une allocation de 300 fr. à titre d'encouragement pour cette entreprise.

» Dans la séance du 6 novembre 1862, la Société accorda un crédit de 950 francs pour l'exécution en gravure sur pierre, l'impression, l'acquisition de la pierre gravée et pour les frais généraux de toutes espèces, confiante dans les soins qui seraient apportés à cette œuvre par la Commission, et sous la surveillance du Bureau.

» Actuellement que toutes les dépenses sont soldées, nous pouvons vous soumettre un état exact des frais, ainsi que le résultat obtenu.

» Gravure, papier, impression et acquisition de la pierre	762 fr.	»
» Exécution de la minute, voyages, transports et emballage des caisses, papeterie et correspondance.	89	40
Total. . . .	851	40

» D'où il résulte une économie de 98 fr. 60 c., sur le crédit ouvert.

» Le tirage du plan de Dreux a été fait à 400 exemplaires, savoir, 300 en bistre et 100 en noir, pour la distribution desquels le Bureau a suivi le même principe que celui employé pour le plan de Chartres.

» 268 Exemplaires sont en ce moment distribués aux membres de la Société.

» 30 Exemplaires ont été offerts et expédiés au nom de la Société, à l'administration municipale de Dreux, en reconnaissance de sa généreuse allocation.

» 15 Exemplaires seront distribués à toutes les bibliothèques publiques du département, ainsi qu'à tous les établissements qui possèdent un dépôt littéraire.

» 24 Exemplaires, aux membres du Conseil général d'Eure-et-Loir, pour les remercier des encouragements qu'ils donnent à la Société.

» Et 11 exemplaires aux membres formant la Commission du plan, et qui ont concouru à son exécution.

» D'où il résulte qu'il reste de ce premier tirage 52 exemplaires, tant pour satisfaire aux demandes du commerce, que pour les nouveaux membres qui se présenteront dans l'année courante. N'ayons pas de crainte d'insuffisance d'exemplaires, puisque nous sommes propriétaires de la pierre gravée : un nouveau tirage pourvoirait à tous nos besoins.

» Nous proposons qu'aujourd'hui, pour satisfaire et continuer l'œuvre commencée, l'assemblée veuille bien autoriser le Bureau à nommer une commission spéciale, chargée de travailler à l'exécution du plan de Châteaudun, vers 1720. Notre regretté Président, M. de Boisvillette, avait déjà fait exécuter, en prévision de la proposition que nous vous faisons, un tracé de cette ville, d'après celui déposé à l'Hôtel-de-Ville de Châteaudun : ce tracé est très-intéressant, d'autant mieux, que nous pourrons, par un procédé chromolithographique, indiquer, à travers le dédale des rues de la vieille cité, et par une légère teinte plate, la portion reconstruite et alignée après l'incendie de 1723. Mais il restera encore à rechercher le tracé des édifices publics, ainsi que toute la partie extra-muros de l'enceinte de la ville, avec ses nombreuses censives et dépendances religieuses.

» Il y a tout lieu d'espérer, si la Société donne son assentiment à cette exécution, qu'à l'assemblée générale du mois de mai 1864, cette œuvre pourrait être terminée entièrement, c'est-à-dire reconstruite, gravée et imprimée ; nous croyons pouvoir affirmer qu'une allocation égale à celle accordée pour le plan de Dreux sera suffisante.

» Nous pensons également qu'une demande d'encouragement devra être adressée à l'administration municipale de Châteaudun, pour obtenir une allocation semblable à celles que nous avons reçues des villes de Chartres et de Dreux.

» Après ce plan exécuté, il ne nous restera plus à éditer que celui de la ville de Nogent-le-Rotrou, pour terminer et compléter cette série. Cette reproduction graphique n'est pas très-onéreuse pour la caisse de la Société, puisque nous recevons une prime d'encouragement de 300 fr. et qu'un certain nombre d'exemplaires est vendu au public, et que ce genre de publication nous aide au recrutement de nouveaux sociétaires, qui viennent par leur adhésion, bonifier les recettes de la Société.

Un membre propose, avant d'entreprendre ce plan, d'aller tenir une séance publique à Châteaudun, comme on l'a fait pour Dreux. Cette proposition est adoptée, et il est convenu que M. le président sera chargé d'écrire à M. le maire de Châteaudun pour s'entendre avec lui sur l'époque de cette séance, qui aurait lieu autant que possible, dans le courant du mois d'août. Une commission de 9 membres sera nommée par le Bureau pour la préparation du plan [1].

L'ordre du jour appelle le renouvellement de la Commission de publication. — Le scrutin donne les résultats suivants : MM. P. Durand, Rimbault, Baudouin et J. Greslou, 16 voix; de Saint-Laumer, Merlet, Joliet, Maunoury et l'abbé Olivier, 15 voix; Lefèvre et l'abbé Pouclée, 14 voix. Ces 11 membres sont continués dans leurs fonctions de membres de la Commission de publication.

Lecture d'une pièce de vers de M. Joliet sur la séance scientifique du 6 mai. — Renvoi à la Commission de publication.

ENVOI

Assez peu soucieux des arts et de la gloire,
Les Chartrains jusqu'ici n'avaient été cités,
Dans les guides Richard ainsi que dans l'histoire,
Que pour leur cathédrale et surtout leurs pâtés.

La ville longtemps endormie
Vient d'avoir son académie,
Et monsieur de Caumont, notre illustre parrain,
Sur la pierre, je crois, n'a pas semé son grain.
Nous publions un Cartulaire,
De nos cités le plan rétrospectif,
Du temps qu'il fait le tableau descriptif.
Nous avons, grâce à notre secrétaire,
Eu, l'an dernier, au concours de Paris,
Médaille d'or et premier prix.

On fait chez nous un peu de toute chose,
On fait des vers ainsi que de la prose :

[1] MM. Lud. de Boisvillette, Brossier-Géray, Deshans, R. de Tarragon, Lecocq, Merlet, Francfort, Moutonné et Lecesne.

Pour des vers de province il en est d'assez bons.
N'en jugez pas, Messieurs, sur ces échantillons.

On nous disait : Le terrain n'est pas riche,
De tous vos soins vous aurez peu de fruit :
Mieux valait-il laisser ses champs en friche
Que récolter un modeste produit ?
Où le blé manque ayons au moins du seigle :
Prendre son vol n'est-il permis qu'à l'aigle ?
La paresse et la vanité
Vont souvent de société.
Les gens qui ne font rien sont toujours difficiles.
Il n'est point cependant de labeurs inutiles.
Vous serez indulgents puisque vous êtes forts
Et vous applaudirez à nos humbles efforts.

Nous avons un musée, un jardin botanique,
Une carte géologique,
Des auteurs en renom..... dans le département.
Un théâtre tout neuf, superbe monument ;
Un orchestre, point de musique,
Et bibliothèque publique,
A l'usage de trois lecteurs.
Pour nous d'habiles professeurs
Dévoilent les secrets de l'arboriculture,
De la pisciculture et de l'horticulture.

Comme d'autres enfin nous avons nos savants.
L'obscur médecin d'un village
Dont le nom redouté, quand nous étions enfants,
Par d'horribles récits de vol et de carnage,
De rêves effrayants peuplait notre sommeil,
Eut naguère l'honneur de saisir au passage
Un astre voisin du soleil.

Guenée est le Buffon de ces tribus légères
Qui dans les nuits d'été voltigent sur les fleurs.
Il a dicté leurs noms, étudié leurs mœurs :
On l'a proclamé roi..... roi des lépidoptères.

Morin a su porter, à travers les mystères
Du pouvoir magnétique et de l'esprit frappeur,
Le regard calme et froid d'un sage observateur.
Son livre est un bon guide au pays des chimères.
Et puis que savons-nous ? et qui peut de l'erreur
Dire où précisément commencent les frontières ?

Des comtes de Rotrou brillant historien,
Pieux restaurateur de leur manoir antique
Transformé par ses soins en musée artistique,
En ornithologie émule de Lucien,
Comme le grand Jussieu pour former sa méthode
Suivit la jeune plante en son éclosion,
Desmurs a des oiseaux observé l'embryon.
La nature n'est pas facile à mettre en code;
Elle dédaigne l'art de la transition.
Sans souci de notre logique,
En architecte indépendant,
Elle mêle parfois le Roman au Gothique.
Toujours par quelque endroit, pied, bec, antenne ou dent,
Du plus beau tableau synoptique
Viennent troubler l'alignement.
Berceau mystérieux de tout ce qui commence,
L'œuf, symbole d'amour, de vie et d'espérance,
Devient pour la science un nouvel élément.

Vous le voyez, Messieurs, nous avons nos richesses.
Nous aurions été fiers d'en faire les honneurs.
Nos collections d'amateurs
Pour le choix des tableaux, la beauté des espèces,
Méritaient d'arrêter vos regards connaisseurs.

Mais le temps presse, et loin de la cité chartraine
Déjà la vapeur vous entraîne.
Vous partez : mais à revenir
Notre président vous invite.
D'une gracieuse visite
Il veut vous adresser ce faible souvenir.

A tous les noms fameux, gloire de notre France,
A ces princes de la science
Quand notre humble société
Hier offrit l'hospitalité,
Ce fut notre plus belle page.
Aussi remercions par un pieux hommage
Celui que nous pleurons, et dont le souvenir,
Lumière du passé, flambeau de l'avenir,
Soutient encor nos pas dans la route tracée.
C'était son dernier vœu, sa dernière pensée;
Il avait fait appel à de nobles esprits:
Merci pour sa mémoire à ceux qui l'ont compris!

Merci d'abord au fils de la ville chartraine
Que l'amour du pays aujourd'hui nous ramène
Il écrit pour l'Europe et la postérité;
Sa parole fait loi, l'espace est son domaine,
Pourtant son cœur nous est resté.
Des sublimes hauteurs de la géométrie
Il se souvient de sa patrie;
Et c'est pour faire honneur à sa vieille cité
Que de tout l'Institut il arrive escorté.

Messieurs les successeurs des Cauchy, des Legendre,
Nous ne nous flattons pas, hélas! de vous comprendre,
Mais nous saurons du moins que les profonds penseurs
Sont de charmants esprits et d'aimables causeurs.

Les savants aujourd'hui sont devenus prophètes.
Le Verrier dans les cieux devine les planètes,
Et, de la pesanteur interrogeant les lois,
Estime qu'à l'horloge il doit manquer un poids.
Mais aux lois de Newton l'univers est fidèle;
L'astre promis répond au regard qui l'appelle.

D'autres viennent après. Savants calculateurs.
Boussole du marin, guide des voyageurs,
Ils suivent, devançant le bras qui les soulève,
L'étoile au firmament et le flot sur la grève.

Saluons deux guerriers, marchant d'un même pas
Ils tiennent à la fois l'épée et le compas.
Du monde l'industrie est aujourd'hui la reine;
Pourtant à leurs leçons l'auguste souveraine
Obéit: ils sont rois d'un peuple d'ouvriers,
Ils ont par la science ennobli les métiers.

Nous devons tendre au nom de l'archéologie
Une main fraternelle à la géologie.
Du passé toutes deux fouillent les monuments;
Elles font de l'histoire et parfois des romans.

Aux premiers rangs allait près de l'astronomie
La physique donnant le bras à la chimie.
Vous les verrez à l'œuvre, et ces illustres sœurs
Vont bientôt devant vous étaler leurs splendeurs.
En grands enseignements la chimie est fertile:
Elle vient de trouver des trésors dans l'argile,
Et d'un morceau de houille a tiré les couleurs
Dont le printemps revêt la corolle des fleurs.

Voyez au fond de cette salle
Un fil qui se roule en spirale.
Rhumskorff a dans cet appareil
Enfermé la vertu magique.
Jamin parle : à sa voix, le courant électrique
Vient entre deux charbons d'allumer un soleil ;
Puis la lumière se tamise,
A travers un cristal transmise,
Elle se colore et se brise.
Comme un chimiste ingénieux,
Par une subtile analyse,
Dans les tableaux changeants qu'elle montre à nos yeux,
D'un métal étranger dénonce la présence,
Et de corps inconnus enrichit la science.

Des soleils semés dans l'espace,
Où nous tenons si peu de place,
Les innombrables légions
A Bünsen, à Kirchkoff, ont, malgré la distance,
Des univers lointains révélé la substance,
Dans le spectre tracé par leurs pâles rayons.

Aux pôles d'où vient leur couronne,
Flambeau de ces tristes déserts,
Auréole d'or qui rayonne,
Dans la nuit d'éternels hivers,
D'où viens-tu, brillant météore ?
Hier nous l'ignorions encore.
Es-tu fils du soleil, une ombre de ses feux,
Comme un pan du manteau de l'astre glorieux ?
Es-tu dans les hauteurs où finit l'atmosphère
Ce fluide vivant, cette âme de la terre
Qui s'épand en traits radieux ?

Voyez l'éclair captif étale,
Avec de mobiles reflets,
Ses lueurs de pourpre et d'opale.
Delarive a refait l'aurore boréale,
A la nature même il a pris ses secrets.

C'est Dumas qui l'a dit, les savants sont poetes,
Des œuvres du Très-Haut ils sont les interprètes :
Ils sont aussi parfois d'éloquents orateurs.

Quand l'inspiration saisit les inventeurs,
Comme le vieil Homère, aux voûtes immortelles

Ils s'élancent; partout le génie a des ailes.
Il ouvre devant nous un horizon nouveau:
C'est en cherchant le vrai qu'on rencontre le beau.
Ne croyez pas qu'en prose on ait mis la nature,
Parce qu'on a d'Iris détaché la ceinture.
Nous avons dételé les chevaux du Soleil,
Et nous laissons dormir l'Aurore au teint vermeil.
Si la goutte de lait par Junon répandue
Ne blanchit plus les cieux et leur vaste étendue,
Serons-nous condamnés, impuissants spectateurs,
A contempler, muets, ces austères grandeurs?
Du monde qui s'étend la sublime harmonie
Est-elle inaccessible au plus hardi génie?
Voltaire de Newton fut le révélateur,
Et sut presque du maître égaler la hauteur.

Si la blonde Cérès a perdu sa couronne,
Chantez ce char vainqueur qui sème et qui moissonne.
Voyez-vous s'avancer ce monstre rugissant:
A travers nos guérets il va calme et puissant;
Armé pour le travail et non plus pour la guerre,
C'est le cheval de Job: ses pieds creusent la terre.

Les deux bras appuyés au manche de sa faux,
Le paysan s'arrête et suspend ses travaux
Quand un convoi serpente au fond du paysage,
En laissant pour adieu flotter un long nuage
Que la brise déchire aux arbres du côteau.
Le plus simple comprend cet imposant tableau.

Voyez de la science, ardent missionnaire,
L'un chercher un détroit sous le cercle polaire;
D'autres braver les feux des sables africains
Pour aller conquérir, en des climats lointains,
L'insecte du désert, la plante du tropique,
Ou cet arbre géant, orgueil de l'Amérique.
Déjà nous admirons des êtres inconnus,
Au rendez-vous donné, de toutes parts venus.
Ils vont renouveler notre faune appauvrie
Et peupler nos forêts..... si Dieu leur prête vie;
Tandis qu'auprès de nous des soins intelligents
Ensemencent la mer et fécondent ses champs.

Si nous étudions notre pauvre machine,
Le cœur qui se contracte et le sang qui chemine
Sont un ample sujet de méditations.

Et lorsqu'interrogeant ses perturbations,
La science a trouvé quelle cause secrète
Change en poisons les sucs qu'un organe secrète.
Impuissante parfois encore à nous guérir,
Elle nous dit du moins quel mal nous fait mourir.

Quels aspects tour à tour gracieux ou sublimes,
Le champ de la nature offre encore à nos rimes,
Nous qui ne savons rien que rêver dans les bois?
Regardez seulement la mousse de nos toits:
Là chez un peuple entier la vie est de passage;
Il nage au sein des mers que lui rend un orage,
Un rayon de soleil le remet au tombeau.

Quel spectacle étonnant dans une goutte d'eau!
Quelles formes sans nom! quel mouvement étrange!
Là comme ailleurs on aime, on se bat, on se mange;
Partout règne la loi de la destruction,
Et partout le plus gros prend la part du lion.

Et vous, fleurs de la mer, dans ses vagues écloses,
Qui dira vos amours et vos métamorphoses,
Chastes enfantements, hymens mystérieux,
Que l'immense Océan dérobait à nos yeux,
Et que des mois entiers couché sur le rivage,
Dans leur nid d'algue verte, a surpris Quatrefage?

Le légitime orgueil, la gloire du succès
Au chimiste, longtemps courbé sur ses creusets,
Quand des germes légers flottant dans l'atmosphère
Il saisit l'impalpable et vivante poussière,
Font oublier ses jours passés près d'un fourneau.
De la chaîne sans fin s'il retrouve un anneau,
De la vie à la mort si l'éternel échange,
Où rien ne disparaît, mais où la forme change,
Se révèle: soudain payé de tant d'efforts,
D'Archimède vainqueur il ressent les transports.

L'imagination peut se donner carrière,
Alors que, de bien loin remontant en arrière,
Elle nous rend le globe avec ses habitants.
Elle a pour prendre essor de l'espace et du temps
Il nous reste à percer encore plus d'un mystère.
A ses âges divers Dieu façonnant la terre,
A-t-il multiplié les révolutions
Et balayé vingt fois les populations?

Ou bien le Créateur, au sein du premier être,
De tout ce qui vécut, de tout ce qui doit naître
A-t-il enveloppé l'informe rudiment,
Et comme pas à pas, ouvrier patient,
Poursuivant sans efforts sa pensée éternelle,
Sans jamais le briser, achevé son modèle?
Fabriqua-t-il dans l'homme un animal nouveau?
A-t-il d'un chimpanzé retouché le cerveau?
Nous appellons-nous rois entre toutes les bêtes
Par le droit de naissance ou le droit de conquêtes?
Sur le chemin qui mène à la perfection
Ne sommes-nous qu'un point et qu'une station?
That it the question. Où le pied de l'échelle
S'arrête-t-il en bas, en haut jusqu'où va-t-elle?

Dans les camps opposés quand d'illustres rivaux
De Cuvier, de Geoffroy défendent les drapeaux,
A l'autre bord du Rhin s'amassent des nuages,
Qui jamais par bonheur n'éclatent en orages;
Car dans les profondeurs du brouillard Allemand,
Si l'on rêve beaucoup on rêve innocemment.
C'est là que du grand tout soudant le cercle immense,
On a compris Dieu même en sa circonférence,
Et mis dans l'univers comme dans notre corps
Le principe moteur au nombre des ressorts.
Au ciel levez les yeux : l'auteur de la nature
Grandit avec son œuvre, et son culte s'épure :
Mais de sa grandeur même on se sent accabler,
Et nos langues n'ont pas de mots pour lui parler.

Nous ne pouvons atteindre à ces hauteurs suprêmes;
Notre esprit voit partout d'insondables problèmes;
A sa propre pensée il demande sa loi.
Il se trouble et ne sait où reposer sa foi:
Il semble qu'en ses mains le fil sacré se brise,
Que l'univers échappe au récit de Moïse,
Et qu'il s'efforce en vain dans sa réflexion
De ressaisir l'accord de la tradition.
Le doute de nos jours n'est pas l'indifférence,
Il demande à l'histoire ainsi qu'à la science
La clef des questions qui se dressent partout,
Que chaque pas soulève et que rien ne résout.

Sous l'ombre d'un rocher la plante prisonnière
Tord ses rameaux pâlis pour tendre à la lumière :
C'est ainsi que notre âme aspire à la clarté :

Elle a soif de savoir comme de liberté.
Du plus humble croyant respectons la prière,
Mais respectons aussi le travailleur austère
Qui cherche avec amour, avec simplicité.
Ne rend-il pas hommage au Dieu de vérité?

Zoôtechnie du département d'Eure-et-Loir, par feu M. de Boisvillette. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. de Franqueville, à Fécamp; présenté par MM. Lud. de Boisvillette et Merlet.

Maunoury, à Saint-Germain-la-Gâtine; présenté par MM. Maunoury et Merlet.

Levassort (Jules), à Vierzon; présenté par MM. Garnier et Merlet.

l'abbé Houlle, aumônier du collége de Chartres; présenté par MM. l'abbé Pouclée et Rimbault.

Jatteau, docteur-médecin, à Chartres; présenté par MM. Corbin et Merlet.

Vinson, pharmacien, à Chartres; présenté par MM. Corbin et Merlet.

de Granier, colonel en retraite, à Chartres; présenté par MM. Corbin et l'abbé Vassard.

Varéliaud, vice-président du tribunal, à Chartres; présenté par MM. Famin et Lud. de Boisvillette.

Devillaine, professeur au collége de Chartres; présenté par MM. Met-Gaubert et Barois.

Goupil (Amable), à Manou; présenté par MM. Famin et Merlet.

Garnier-Courtois, à Chartres; présenté par MM. Prévosteau et Baudouin-Hue.

Méot (Georges) au Bois-de-la-Chambre; présenté par MM. Famin et Méot.

MM. Chavaudret, commandant d'artillerie, à Rennes; présenté par MM. Famin et Prévosteau.

Levassor-Levassor, à Chartres; présenté par MM. Famin et de Saint-Laumer.

Membre correspondant :

M. Charles, à la Ferté-Bernard.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

De la conservation des anciens vitraux, par M. Charles. — La peinture sur verre au XVIe siècle. — Lettres inédites de Béranger. — Notes biographiques sur le canton de la Ferté-Bernard, par le même. (Don de l'auteur). — *Impr.*

La vertu au comptant, l'amour fin du mois, comédie par M. Joliet (Don de l'auteur). — *Imp.*

Alesia, par M. de Bouriane (Don de l'auteur). — *Impr.*

Revue artistique et littéraire, livr. des 1er et 15 mai et 1er juin 1863 (Envoi du Comité central des artistes). — *Impr.*

Concours régional hippique de Chartres. — *Impr.*

Concours régional agricole de Chartres; catalogue. — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires, 4e trimestre de 1862. (Envoi de la Société). — *Impr.*

SÉANCE DU 9 JUILLET 1863

Présidence de M. Famin.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce à l'assemblée qu'il n'a encore reçu aucune réponse de Châteaudun, relativement à la séance que la Société devait tenir dans cette ville. — Il est convenu qu'on

réecrira à M. le maire pour connaître ses intentions et que, s'il en est besoin, on convoquera une séance extraordinaire du soir pour s'entendre au sujet du voyage de Châteaudun.

Aucune proposition n'étant à l'ordre du jour, on passe à la lecture des articles dont les auteurs ont bien voulu donner communication.

Henri III à Chartres en 1588, par M. Lecocq.

Essais sur l'Imagerie Chartraine, par M. Garnier.

Recherches sur la famille Ybelin, par M. de Saint-Laumer. — Renvoi à la commission de publication.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1863.

Présidence de M. Famin.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le président fait le dépouillement de la correspondance. — M. le Maire de Châteaudun n'a encore rendu aucune réponse relativement à une demande de subvention pour l'exécution par la Société du plan de cette ville : il a déclaré qu'il verrait avec plaisir la Société tenir une séance archéologique à Châteaudun; vu l'état avancé de la saison, cette excursion est remise à l'année 1864.

La Société Eduenne a l'intention de fonder un Musée lapidaire et réclame l'assistance de la Société d'Eure-et-Loir. — On passe à l'ordre du jour sur cette demande.

M. le docteur Harreaux fait une communication pleine d'intérêt sur la découverte d'un squelette au Luet.

Pendant le mois d'août dernier, les ouvriers qui curaient le puits du hameau de Luet, montèrent le squelette bien conservé d'un homme de 45 à 50 ans. Les os avaient appartenu à un sujet de haute taille.

Ce puits n'avait pas été vidé depuis un temps immémorial, et la tradition ne conservait le souvenir d'aucun accident survenu en cet endroit

Quelques objets trouvés avec les ossements pourront peut-être donner une date à la chute de ce corps, dans un lieu où l'on rencontre si rarement des débris humains.

Un fer de hallebarde, une pique encore portée sur un fragment de sa hampe, un ornement de fonte avec fleurs de lis, un autre en laiton dont l'usage m'est inconnu également, auront peut-être une valeur historique sur cette découverte. La forme de la hallebarde ne peut-elle pas faire supposer, que la présence de ces restes, remonte à quelque massacre de lansquenet, après la prise d'Auneau ?

Malgré leur faible intérêt, je crois devoir soumettre ces objets à l'examen de la Société.

M. Merlet émet le vœu que, vu l'état prospère des finances de la Société, celle-ci cherche un local où elle puisse installer sa Bibliothèque et son Musée. Il fait observer que déjà plusieurs dons auraient été faits à la Société, que celle-ci a vus lui échapper, faute d'une installation suffisante pour les recevoir. — L'assemblée décide qu'une Commission de trois membres, auxquels s'adjoindront le président et le secrétaire, sera nommée par le Bureau [1] et chargée d'étudier la question et d'en faire un rapport.

Rapport de M. Lecocq sur les fouilles de la Brèche.

Au mois d'avril dernier, l'administration municipale de Chartres fit commencer la construction d'un égout, depuis l'abreuvoir du Pont des Sept-Arches, jusqu'à la partie inférieure de la rue Muret. Une fouille large de 1 m. 40, sur une profondeur de 2 m. 50, fut opérée dans une portion de la rue de la Brèche. Nous avons suivi journellement et attentivement ces terrassements, afin de pouvoir scruter et interroger tous les débris hétérogènes qui pourraient en sortir. Dans la longueur totale de cette fouille, sept tronçons d'anciennes constructions furent rencontrés ainsi qu'un aqueduc-cloaque.

Dans la coupe verticale de la tranchée, on distinguait facilement trois couches successives de cailloutage, à environ 50 centimètres l'une de l'autre; ce qui indiquerait l'exhaussement successif du sol de ce quartier, pavé seulement au XVIe siècle.

Ce qui attira d'abord notre attention dans ces fouilles, ce fut la direction insolite des murs de ces substructions, qui se présentaient, par rapport au parcours de la rue, sous un angle de 35 degrés, et formaient barrage. Toutes ces maçonneries n'étaient pas très-dures et les matériaux étaient de qualité secondaire; le silex y dominait. Deux de ces murs présentaient un parement en appareil de moëllons taillés *(opus ad amplecton)* et deux avaient un enduit décoré de fresques grossières. Les épaisseurs de ces murs variaient entre 80 centimètres et 1 m. 80. En

[1] MM. Laigneau, J. Greslon et Isambert.

face de la maison n° 17 (mur n° 2), on découvrit une forte muraille de 1 m. 80 d'épaisseur, et faisant l'angle d'une construction. Le parement extérieur était de l'appareil *ad amplectum*, et, à l'intérieur, existait un enduit coloré et monochrôme. C'est dans un angle formé par cette muraille, qu'on trouva un vase en cuivre de laiton, sorte de passoire, puis, à l'intérieur du mur n° 5 et dans une sorte de cavité, deux vases antiques en poterie, puis les ossements complets d'un corps humain, une trace d'incendie et enfin un blocage de gros ladères. Nous allons donner une description de ces différents objets.

Trulla. Colum nivarium. — Dans l'angle intérieur du mur n° 2, il a été trouvé à 2 m. de profondeur, un vase en cuivre de laiton, d'une forme singulière; c'est une casserole, ayant le fond d'une forme sphérique aplatie. A la partie supérieure existe un rebord extérieur, la queue est très-grande et plate. Sur chacun de ses côtés se dessinent en évidement deux arcs de cercle. Dans ce vase, s'emboîte un autre vase de même forme, mais percé d'une multitude de petits trous, ayant un demi-millimètre de diamètre, lesquels forment des zônes concentriques portant à leur intérieur diverses figures d'ornement d'un bon style, dessin que nous avons jugé assez intéressant pour être reproduit avec son développement planimétrique.

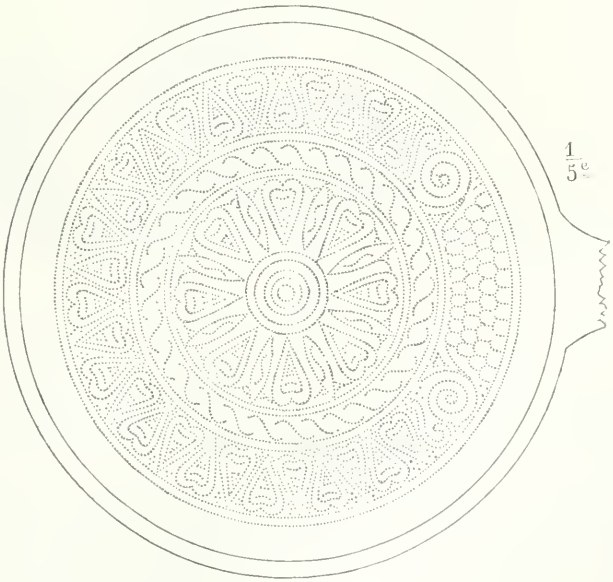

Ce second vase s'adapte au premier vase, également par un rebord, et une queue, semblable à la première, s'applique exactement sur l'autre

pour ne former qu'un tout; un étamage, très-fin et très-brillant, est encore apparent sur la passoire, mais le fond du premier vase, étant trop oxidé, est tombé par fragment.

Cet objet ressemble à un ustensile de ménage, espèce de casserole-passoire utile pour faire des infusions. Montfaucon, dans son ouvrage l'*Antiquité expliquée* [1], donne la figure d'une passoire trouvée à Rome, elle a une grande analogie avec celle que nous décrivons ici, moins toutefois la casserole. Ant. Rich, dans son *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, au mot *Trulla*, donne la gravure d'un vase semblable à celui découvert rue de la Brèche; il est également en bronze. Il paraîtrait, d'après cet auteur, que ces sortes d'ustensiles de ménage se fabriquaient également en céramique, et que ceux d'une petite dimension servaient au rafraîchissement des boissons. Le sédiment contenu dans la neige qui était employée pour cet usage, restait dans le vase percé de trous, tandis que celui qui était placé au-dessous ne contenait qu'un liquide limpide. Un autre ustensile appelé *Colum Nivarium*, était employé au même usage que le précédent. Celui dont il s'agit, par l'ampleur de ses dimensions, semble plutôt avoir été destiné pour des infusions médicinales ou culinaires. Il porte de diamètre intérieur 20 cent. et la queue 24 cent. de longueur sur 45 millim. de largeur.

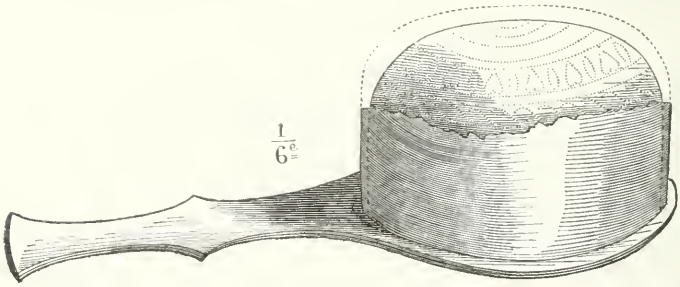

Malgré l'état d'oxidation dans lequel se trouve cet objet, nous pouvons assurer que notre musée aura en lui une antiquité des plus rares et des plus authentiques. M. Ouvré de Saint-Quentin possède une casserole en cuivre, de même forme que la nôtre, moins la passoire; la queue est identique; elle a été trouvée, il y a environ deux ans, dans les fouilles gallo-romaines de Léthuin et Châtenay (Eure-et-Loir).

Olla et Orca. — Dans un retrait formant niche, a été rencontré, à l'intérieur de la construction n° 5, et à 1 m. 60 de profondeur, un grand vase en terre, portant de diamètre 43 cent., de hauteur 32 cent. et d'épaisseur 22 millim. Ce vase est en terre grise et d'une fabrication assez grossière. Dans son état actuel, il est moins haut que l'*Olla* et plus

[1] Liv. III, chap. XII, ver. III, p. 122 et fig. pl. LXII.

élevé que la *Patina*, mais ayant bien la forme de cette dernière. Il est vrai de dire que ce vase semble avoir perdu de sa hauteur primitive; attendu que son bord est mutilé dans toute sa circonférence. Il était perforé à son centre, et là debout était posée une *Orca* ou petite Amphore, portant de hauteur totale 77 cent. La partie supérieure de cette dernière était brisée, sa partie inférieure qui est pointue dépassait toute entière au-dessous de l'*Olla*. Dans l'intérieur de l'*Orca* étaient renfermées: 1° deux gros bronzes à l'effigie de *Claudius César* (41 à 54 de J.-C.), lesquels avaient chacun un revers différent; 2° un petit anneau en bronze, portant de diamètre extérieur 22 millim.; 3° un petit os évidé sur sa face extérieure, en forme de bobine, et portant en hauteur et en largeur 25 millim.; 4° enfin divers fragments d'ossements très-tenus, des feuilles de cuivre rouge oxidées, des cendres et du charbon.

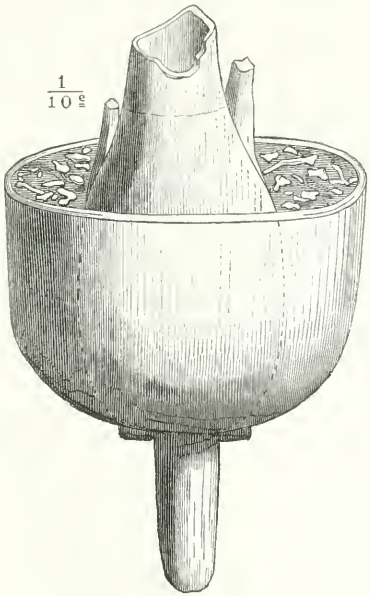

Dans le vide laissé entre l'*Olla* et l'*Orca*, était une quantité d'ossements pesant plusieurs kilogrammes, lesquels, après examen, furent présumés provenir de restes de porcs, moutons, bœufs, etc.; le plus grand nombre avait été divisé à la scie, on ne distingua pas, dans le nombre, d'ossements humains. A ce dépôt se trouvaient mêlés douze gros bronze romains à effigies diverses et très-frustes, des cendres et des charbons. L'*Orca* a été déposée au musée ainsi qu'un fragment d'*Olla*, car ce dernier vase pénétré d'humidité, tomba en morceaux.

Il nous a été impossible de nous former aucune opinion sur ce dépôt singulier et fait sans doute avec intention.

Aqueduc-Cloaque. — Dans nos notes sur les antiquités Chartraines, nous avions déjà constaté que, dans quelques maisons ayant des jardins, et sises dans la partie inférieure du Muret, l'on avait rencontré un passage souterrain, partant du haut de la cité et se dirigeant vers la rivière, mais ce n'était qu'un ouï dire. M. Laigny, ancien boulanger, propriétaire de la maison faisant l'angle de la rue Muret et de celle de la Brèche, nous avait affirmé l'avoir rencontré dans son fournil, alors qu'il y faisait forer un puits. Depuis longtemps nous avions eu l'idée de faire opérer une fouille vers le lieu indiqué. Mais nous avons toujours été retenu par la difficulté d'obtenir l'autorisation de pratiquer une excavation sur la voie publique, et pourtant l'on nous assurait qu'à une profondeur de moins de deux mètres, on découvrirait le passage en question.

Une occasion favorable se présentait pour avoir raison de ce fait, par suite des fouilles opérées pour l'égout de la rue de la Brèche en cet endroit; lorsque la tranchée eut atteint une profondeur de plus de deux mètres, rien ne révélait encore l'existence de cet ancien conduit; nous donnâmes avis de ces faits à notre président M. Famin, qui, le 7 mai, se rendit sur les lieux, et, après inspection, nous autorisa à faire opérer une fouille plus profonde, et à la pousser jusqu'à quatre mètres. Après avoir pris la direction du puits de M. Laigny, nous fîmes ouvrir une tranchée de deux mètres de longueur sur un de largeur. Lorsqu'on fut parvenu à une profondeur de trois mètres, on sentit un corps résistant et un son caverneux se fit entendre. L'on eut bientôt mis à découvert l'extra-dos d'une voûte, qu'on défonça à la naissance du cintre; en pénétrant à l'intérieur, on put juger que ce conduit avait une pente rapide, et coupait de travers la rue de la Brèche, sous un angle de cinq degrés vers la partie haute de la rue. La construction est en moëllons et d'appareil *ad amplecton*. L'épaisseur des murs est de 80 cent., la voûte, également en moëllons, est divisée par six joints en grandes briques romaines (35 sur 48) formant cinq claveaux. Ce conduit porte sous clef de voûte 1 m. 72 c. de hauteur et 80 cent. de largeur. Il est envahi par une couche de vase de 80 cent. d'épaisseur, le pied droit, vers la porte Drouaise, ainsi qu'une portion de la voûte, supporte un mur en grosse maçonnerie d'un mètre d'épaisseur. Il y a du niveau actuel du trottoir, jusqu'au radier du conduit 4 m. 60 c., ce qui nous indiquerait, d'après le niveau d'eau pris au pont des Sept-Arches, un exhaussement d'environ 1 m. 10 c., que le sol de notre rivière aurait subi, depuis cette ancienne construction.

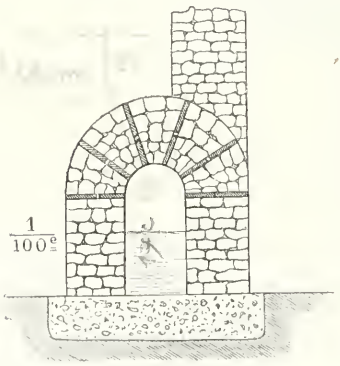

A trois mètres au delà de ce conduit, et à 1 m. 40 de profondeur, dans un espace de 50 cent., les fouilles mirent à découvert des ossements humains, ceux d'un adulte, ainsi qu'on en put juger par l'inspection du crâne et des dents. A quelle cause attribuer ce dépôt si complet d'ossements ainsi agglomérés? A un mètre au delà on rencontra un ancien et vaste foyer d'incendie; à cet endroit, la terre argileuse était cuite et ressemblait à de la pouzzolane. Enfin, à la naissance de la rue Muret, et à 1 m. 50 c. de profondeur, de gros ladères ayant la forme de dalles et assemblés pour former un glacis, étaient polis et usés par un passage fréquent. Cette construction avait évidemment eu la destination de recevoir les eaux de la haute-ville, et d'empêcher les excavations de se former en cet endroit. Nous avons rencontré ce même genre de construction dans la rue Saint-Pierre, en face de la maison de l'école Chrétienne, lors de l'édification de l'égout.

Tout le reste des fouilles dans tout le parcours de la rue Muret, n'a offert que peu d'intérêt, attendu qu'un remblai a eu lieu depuis le bas jusqu'à la rue Saint-Julien; ensuite, depuis cette dernière rue jusqu'à la rue Avedam, la côte fut attaquée dans le vif, c'était un terrain glaiseux et vierge; tout le restant de la rue ne fut pas fouillé, quelques pièces de monnaies et jetons furent trouvés, mais ils n'offraient aucun intérêt de rareté. Dans la rue de la Brèche, un objet formant crochet et en bronze fut mis à découvert; il paraît avoir formé appendice à un autre objet auquel il devait être adhérent par une soudure; puis une espèce de boucle en cuivre rouge, laissant apercevoir à une de ses extrémités, une main dont le poignet était paré d'un bracelet, cette main semble serrer quelque chose de non défini. Malgré sa forme contournée, on pourrait supposer que c'est le débris d'un style antique.

On nous permettra, en terminant, de faire une petite revue topographique des lieux et environs où ces divers objets furent découverts.

Dans la partie basse et nord-est de la ville de Chartres, existaient, au Moyen-Age, dans les lieux appelés *La Léthinière, les Prés de Reculet*, ainsi que sur l'emplacement actuel de la place Drouaise, y compris tout le terrain du *Massacre* jusqu'au bas de la rue Chantault, des prairies marécageuses. Si nous ajoutons foi à nos chroniques Chartraines, ce serait en ces mêmes endroits qu'en l'an 911, sous l'épiscopat de l'évêque Gancelme, Rollon, le guerrier Normand, étant venu mettre le siége devant Chartres, se serait vu, dans une sortie heureusement opérée par les assiégés, acculé, lui et son armée, dans des marais fangeux, où auraient péri noyés une partie de ses soldats [1].

Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père, manuscrit du XIe siècle, nous indique l'existence dès cette époque, des portes Drouaise et Imboust. D'après les restes des anciennes constructions que nous avons rencontrées rue de la Brèche et leur obliquité formant barrage à la voie pu-

[1] *Le Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres* (Chartres, Garnier, 1855), page 179.

blique actuelle, il est certain qu'avant l'édification de ces deux portes et de l'enceinte, dans cette partie de la ville, édification présumée avoir été faite au Xe siècle, cette portion de la rue de la Brèche n'existait pas.

Au XVe siècle, la porte Drouaise recevait, par le faubourg Saint-Maurice, les voyageurs venants de la Normandie ainsi que ceux de Dreux et de Nogent-le-Roi; la porte Imboust [1], située vers l'extrémité du pont des Sept-Arches, du côté du faubourg des Filles-Dieu, donnait entrée aux individus qui venaient de Houdan, Epernon et Montfort-l'Amaury, ce chemin portait le nom de cette dernière ville. Des Filles-Dieu il se dirigeait jusqu'auprès du château de Vauventriers; là il se bifurquait en deux voies.

Il n'existait aucun pont hors la ville pour relier les faubourgs Saint-Maurice et des Filles-Dieu, de là est venue la nécessité de créer une voie publique par le pont des Sept-Arches et la rue de la Brèche pour rejoindre le Muret afin d'avoir un accès praticable dans la ville haute. Ce n'est que depuis le commencement de ce siècle, que l'on a construit le Pont-Neuf, et postérieurement le pont d'Orléans; d'énormes remblais d'une hauteur de 5 m., sont venus exhausser toute la partie extérieure de ce quartier.

Les religieux de l'abbaye de Josaphat, près Chartres, possédaient presque toute la partie gauche de la rue de la Brèche, ainsi dénommée, seulement après le siége du Prince de Condé, en 1568. Car, jusque vers 1580, elle fut toujours désignée sous le nom de rue Saint-André, en raison de sa proximité de l'église paroissiale de ce nom.

Deux de nos historiens locaux [2] semblent avoir fait une étrange confusion d'étymologie en désignant la rue de la Brèche, sous celui de rue des *Francs-Bourgeois:* cette appellation ne fut jamais reconnue par l'administration municipale. Ils y voient la désignation d'un quartier privilégié, où habitaient nos anciens Chartrains, affranchis par un rachat de la servitude de nos Comtes. Cette désignation populaire, qui n'eut cours qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, n'est pour nous qu'une épigramme lancée contre les habitants indigents, qui toujours durent habiter ce quartier populeux; c'est ainsi que ce nom de *Francs-Bourgeois,* donné à leur rue, désigne simplement des citoyens pauvres, exempts de payer aucunes taxes féodales, vu leur misère! Alors ils étaient les égaux des bourgeois affranchis! Il est facile de remarquer que tout ce quartier ne contient que de petites propriétés et de peu de valeur. Il serait même téméraire d'assurer qu'il s'y trouvât une maison antérieure au XVIe siècle: je serais plutôt tenté d'affirmer que cette rue doit son appellation de *Francs-Bourgeois,* à la même cause qui fit donner le même nom à une rue sise

[1] Cette porte était située en face l'endroit de la rivière appelé le *Vieux-Trou.* Là existait un pont en pierre avec un déversoir; la porte Imboust fut démolie en 1753.

[2] Doyen, *Hist. de Chartres*, t. I, p. 33. — Doublet de Boisthibault, *Revue Archéologique*, t. X, p. 215.

à Paris au Marais [1], attendu que la nôtre possédait aussi *l'Hôpital général des Pauvres*, qui existait entre le pont du Massacre et le moulin de la Brèche, sur l'emplacement de sept maisons comprises entre cet espace.

Pour terminer cet article au sujet des fouilles de la rue de la Brèche, nous pensons qu'il ne suffit pas d'avoir assigné aux objets trouvés, une place au Musée; nous croyons qu'il est encore du devoir et dans les attributions de la Société, de faire placer une plaque indicative, au lieu où se trouve l'Aqueduc-Cloaque, en désignant la profondeur où il se rencontre, afin qu'il soit plus facile dans l'avenir, de retrouver ce travail gallo-romain [2], dont nous pensons avoir découvert un tronçon dans les fouilles opérées pour l'édification de la prison départementale, et qui s'aperçoit sous la lettre A, et faisant une ligne parallèle avec la rue des Lisses, dans le *Plan de Chartres en* 1750, publié par notre Société.

Note de M. Person sur les Études Météorologiques pendant le mois d'octobre 1863.

Pendant que, par l'examen attentif des faits, toutes les sciences d'observation, aidées du mutuel concours qu'elles se prêtent, découvrent de toutes parts la loi des choses, la météréologie semble encore n'être sortie d'aucune de ses grandes incertitudes. En effet, si elle connaît les causes qui produisent les phénomènes qu'elle constate, elle ne peut encore tirer des phénomènes observés les déductions sur lesquelles pourraient s'appuyer avec plus ou moins de certitude les prévisions de l'avenir.

Cette impuissance pour déterminer la loi de tant de vicissitudes diverses, si elles en ont une, tient à bien des causes.

Comment, par exemple, pourrait-il se faire que d'une seule série de faits observés en un seul endroit de la contrée, on pût tirer des conséquences qui servissent à déterminer les événements futurs de l'ordre et, pour ainsi parler, du régime atmosphérique que va, plus tôt ou plus tard, subir toute la contrée ?

Evidemment il faudrait alors que le lieu d'observation fût comme l'un des nœuds, l'un des foyers du système auquel appartiennent peut-être les mouvements plus ou moins réguliers qui s'accomplissent dans chacune des zônes de l'atmosphère.

Il suit de là qu'à moins que M. Mathieu de la Drôme n'ait trouvé l'un de ces milieux d'observation, les autres ne sont point encore déterminés, et que, nonobstant les inductions que peut permettre la rencontre de certains faits avec les différentes phases lunaires, il n'y a rien à tirer encore que de très-problématique du travail embrassé de

[1] Voy. Sainte-Foix, *Essais historiques sur Paris*, t. III, p. 128, édit. 1777.

[2] L'axe de la voûte de cet aqueduc est à 10 m. 60 de l'angle de la maison faisant l'encoignure de la rue Muret et de celle de la Brèche.

nos jours pour changer les probabilités et les conjectures, en prophétiques déterminations.

Ce qu'il y a donc de mieux à faire pour le moment c'est d'observer, sous toutes les latitudes, et surtout aux centres de ces portions de territoire, auxquels une même altitude et une même configuration topographique constituent un climat particulier.

Chartres occupe un de ces centres climatologiques, et c'est pourquoi nous continuerons à y dresser avec le soin le plus attentif les éphémérides météorologiques qui pourront fournir plus tard d'utiles éléments de calcul aux lois qui pourront être ultérieurement déterminées.

Mais la météorologie peut être autre chose qu'une science de constatation et de prévision atmosphérique; elle peut aussi être la science des causes auxquelles peuvent être rapportés une grande partie des phénomènes de la vie animale et surtout de la vie végétale; et à ce point de vue des causes dont on peut avoir à combattre ou à favoriser les effets, la météorologie peut apporter les plus utiles enseignements à l'hygiène et au traitement cultural des plantes. Elle peut éclairer sur la paix ou la guerre à faire avec les oiseaux et les insectes utiles ou nuisibles à l'agriculture; elle peut fournir mille autres indications économiques.

Ce sera alors la météorologie appliquée.

Nous consacrerons désormais aux constatations relatives à cette partie de la science, un chapitre particulier de l'histoire météorologique de tous les mois.

Sous l'influence d'un vent d'une très-faible intensité et qui, sur 62 constatations, a soufflé 30 fois du S.-E.-E. et N.-E., et 32 fois du S.-S.-O. et O., la période sèche de l'été qui n'avait été interrompue que par une première alternative vraiment pluvieuse du 20 au 27 septembre, est venue se terminer en octobre entre la forte pluie du 1er, et celles du 7 au 8, du 13 au 16, et du 29 au 31.

Ces pluies ont tout-à-coup jeté 8 centimètres 9 mm d'eau dans le pluviomètre.

Dans les intervalles de beau temps placés entre les alternatives pluvieuses, le ciel, pur pendant la plus grande partie des nuits, a été souvent couvert et plus ou moins nuageux, à la suite des brouillards très-intenses qui ont affecté l'état atmosphérique pendant les matinées du 2 au 7, du 9 au 11, du 12 et du 16 au 29. La plupart de ces brouillards se précipitaient de manière à affecter sensiblement le pluviomètre par le dépôt d'une couche totale d'eau de plus d'un millimètre.

Le 23, entre 6 heures 3/4 et 7 heures, pendant un de ces brouillards non intenses, mais légers, un phénomène de parhélie fort nettement accusé a été observé à l'Ecole Normale.

Le soleil levant apparut d'abord dans la masse des vapeurs sous la forme d'un disque d'un rouge ardent, n'émettant aucun rayon lumineux dans la basse région de l'air.

En raison du peu d'élévation de l'astre au-dessus de l'horizon et de

l'épaisseur de la couche traversée, son image rutilante paraissait d'une étendue inaccoutumée, quand tout-à-coup deux nouveaux disques apparurent instantanément à la droite du premier, moins vifs que lui, mais larges comme lui, et encore d'un beau pourpre.

Ces trois images se trouvaient à une faible distance l'une de l'autre, environ le 1/4 de leur diamètre ; au commencement du phénomène, elles avaient été presque tangentes, et parurent s'éloigner peu à peu, jusqu'à ce que les deux images de droite commencèrent à s'échancrer par le sommet et se rangèrent entièrement, perdant peu à peu de leur intensité de couleur ; l'image principale se perdit elle-même dans les voiles épaissies de la brume, et ne reparut plus au ciel éclairci qu'à 11 heures du matin.

L'état hygrométrique de l'atmosphère s'est trouvé sensiblement affecté par la pluie et le brouillard. Pendant les jours de brouillard, le psychromètre donnait des cotes basses le matin, et des cotes notablement plus élevées le soir, et au commencement des nuits claires et sereines.

Les oscillations barométriques du mois d'octobre, représentées par la courbe linéaire de leurs hauteurs relatives, ont fait descendre cette ligne à 735 mm le jeudi 8, jour de la plus forte pluie, l'ont fait monter à 754 mm le vendredi 23, jour où le brouillard a été suivi d'une belle journée, et l'ont tenue à une hauteur moyenne de 746 mm.

Les observations thermométriques ont donné lieu aux constatations suivantes :

Les maxima de température ont atteint pour l'observation de	Les minima ont été cotés, pour l'observation de
6 heures, à 13° 2	6 heures, à 2° 8
9 id. à 13° 8	9 id. à 5° 0
midi, à 17° 0	midi, à 7° 4
3 heures, à 18° 5	3 heures, à 7° 4
6 id. à 14° 8	6 id à 6° 8
9 id. à 13° 4	9 id. à 6° 1

Le maxima le plus élevé a été atteint le 10 octobre à 19° 8 ; et le minima le plus bas, le 25 octobre, à 1° 8.

Dans ce but des températures, nous avons voulu nous rendre compte de la condition plus ou moins bonne dans laquelle pouvait nous placer le lieu où est établi notre observatoire, par la comparaison avec d'autres observations faites au même moment dans d'autres lieux.

A ce sujet, nous avons plusieurs fois, et avec des thermomètres réglés, opéré simultanément : sur le point culminant des hauteurs de Saint-Aubin, au timbre du clocher neuf, à l'École normale, et au milieu de la vallée de Saint-Brice.

Et nous avons constaté que la cote de l'École normale diffère en moins de la cote de la vallée de 0° 6, et en plus de 0° 9 de la cote du clocher et de celle des hauteurs de Saint-Aubin.

D'où nous avons pu tirer ces conclusions :

1° Que la loi de Gay-Lussac dans laquelle la température varie de 1 °

environ pour 175 mètres, se trouverait justifiée pour notre climat et pour notre latitude;

2° Que la cote intermédiaire relevée à l'École, se trouvant comprise entre la cote de la vallée et celle de la hauteur, de manière à correspondre aux rapports des altitudes, serait la preuve des bonnes conditions du milieu dans lequel se trouve placé le lieu d'observation.

Sous l'influence des conditions atmosphériques qui viennent d'être signalées, les faits suivants, dans un ordre de choses nécessairement dépendant, ont pu être constatés et rapportés à leurs causes déterminantes.

Les hirondelles des fenêtres, arrivées le mardi de Pâques, 7 avril, paraissent avoir quitté la région chartraine le 22 septembre; mais les hirondelles des cheminées ne sont parties que dans les premiers jours d'octobre.

Des éclosions prématurées d'insectes ont aussi eu lieu; elles ont été observées en grand dans plusieurs contrées; nous avions encore ces jours derniers de jeunes chenilles sur l'anis; on en signale sur les bruyères et sur d'autres plantes à infoliations encore vertes et tendres.

Le ver-blanc du hanneton faisait de véritables ravages dans les plates-bandes légumineres et dans celles de la floriculture d'arrière-saison.

Les végétaux arborescents ont perdu de bonne heure leurs feuilles; le tilleul et surtout le platane; mais, sous l'influence des pluies, un certain nombre d'arbres et d'arbustes sont rentrés en sève. — On enlevait très-facilement des graines corticales de saule. — Des cerisiers ont fleuri et sont même entrés dans la phase de fructification; des lilas, à Chartres, ont déchiré le bourgeon et ont commencé à présenter les rudiments déjà colorés de leurs fleurs.

Là où se sont trouvées retardées les vendanges jusqu'après le lavage des grappes par les dernières pluies de septembre, l'opération s'est faite dans d'excellentes conditions, et le produit paraît avoir été de 26 à 28 hectolitres par hectare.

Le gaulage et la mise en tas des fruits à cidre ont aussi eu lieu dans de favorables circonstances.

On a pu aussi mettre au fruitier, en temps beau et sec, les fruits de la pomologie du verger et du jardin.

On craint que ces précieuses réserves ne soient pas de garde; une maturation trop rapide et trop concentrée semble avoir réagi sur le tissu cellulaire, et le disposerait ou à la pourriture, ou au mollissage, si des soins très-bien entendus n'en assuraient pas la conservation.

Le raisin de table a eu aussi à souffrir du fendillement des capsules, et dès-lors de l'attaque des insectes, et ce sera une occasion pour les cultivateurs des treilles de rechercher quelles sont les espèces qui ont résisté le mieux ou à la brûlure et à la dessiccation, ou à la pourriture et au fendillement.

Les opérations agricoles, d'un commencement difficile en septembre, ont rencontré de bien meilleures conditions en octobre : les publications spéciales les apprécieront.

L'électricité a certainement aussi joué un rôle important dans les faits dont nous venons de faire un exposé rapide.

Quelques journées ont été orageuses : le 7 octobre, de 4 heures 1/2 à 8 heures 1/4 du soir, il tonnait, et des éclairs multipliés s'observaient encore le 8, à 5 heures du matin dans la nue.

Le 28, de 3 à 4 heures du soir, un gros orage a éclaté dans les environs de Châteauneuf.

A propos de l'électricité, nous avons cherché aussi à constater les quantités d'ozone contenues dans l'atmosphère, et à des hauteurs différentes.

Nous poursuivons ces observations, dont nous ne pouvons rien encore préjuger de certain nous-mêmes, l'effet produit sur le réactif ozonoscopique n'acquérant d'importance qu'à la suite de constatations nombreuses qui permettent d'établir une relation entre les quantités relatives d'ozone, l'état électrique de l'atmosphère et le degré de pureté de l'air.

Nous continuerons donc à noter sur notre journal météorologique tous les faits qui pourront se rapporter à une théorie scientifique, ou présenter seulement un intérêt quelconque d'application.

Nous continuerons cette histoire de mois en mois, et nous pouvons déjà voir combien d'enseignements utiles résulteront de cette constatation des faits rapportés à leurs causes, et qui, devenant causes à leur tour, laissent prévoir leurs conséquences.

Etude sur Etienne Carneau, poète chartrain, par M. Merlet. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. J. Hetzel, libraire-éditeur, à Paris ; présenté par MM. Garnier et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Brique et couteau (Don de M. Trillon, de Mérouville).

Deux grilles du XIIIe siècle (Don de M. Lud. de Saint-Laumer). — *Fer.*

Revue artistique et littéraire, livr. des 1er et 15 août, 1er et 15 septembre, 1er et 15 octobre et 1er novembre 1863 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

Dissertation sur la légende : Virgini Parituræ, par M. Morin (Don de l'auteur). — *Impr.*

Michel Bourdin, statuaire Orléanais, par M. Dupuis. (Don de l'auteur). — *Impr.*

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1863.

Présidence de M. Al. de Saint-Laumer.

M. le Président fait part à la Société des regrets de M. Famin, contraint par des raisons de famille de quitter momentanément la ville de Chartres.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. Merlet reprend la proposition de M. Lecocq relative à une plaque commémorative à poser sur l'emplacement de l'aqueduc romain dans la rue Muret [1], proposition sur laquelle il n'a pas été statué dans la séance précédente. Il demande même qu'elle soit étendue et propose à l'assemblée de nommer une commission permanente, chargée d'examiner s'il ne serait pas à propos de placer des plaques commémoratives sur les maisons où sont nés ou morts, ou bien où ont vécu des hommes illustres. La Commission ferait les démarches nécessaires pour s'assurer l'assentiment des parties intéressées et adresserait un rapport à la Société qui statuerait sur les conclusions de ce rapport. — La proposition est adoptée : une Commission de cinq membres sera nommée par le Bureau [2].

Lecture d'une lettre annonçant la découverte d'un cercueil à Boisville-la-Saint-Père, sur l'emplacement de l'ancien prieuré. — Ce cercueil, qui n'offrait au reste rien de remarquable, a été enseveli sous des décombres.

Rapport de M. Isambert sur un projet de local pour la Société [3].

[1] Voir ci-dessus, p. 299.

[2] MM. Tasset, Prévosteau, Merlet, Lecocq et l'abbé Germond

[3] Voir ci-dessus, p. 292.

« Le 26 novembre 1863 s'est réunie la Commission, nommée par le Bureau le 5 novembre, composée de MM. de Saint-Laumer, Merlet, Greslou, Laigneau et Isambert.

» Tous les membres sont présents, sauf M. Greslou.

» MM. Laigneau et Merlet font connaître les ressources de la Société.

» Les sommes en caisse s'élèvent à environ 2,800 fr., toutes dépenses de l'exercice 1863 soldées.

» Les recettes sont fixes et éventuelles :

1° *Fixes :*

270 Membres	2,700 fr.	»
Subvention du Conseil général	500	»
Ensemble	3,200	»

2° *Éventuelles :*

Subvention du Ministère (tous les 2 ans)	300 fr.	500	»
Vente des Bulletins et Cartulaires	200		
Total		3,700	»

DÉPENSES :

10 Bulletins environ	1,200 fr.	2,550	»
1 Garçon de salle	150		
Gravures	300		
Cartulaire	500		
Ensemble	2,150		
Imprévues	400		

» La Commission, en présence de l'état prospère des finances de la Société et de l'offre faite par M. L. de Boisvillette, de remettre à la Société les collections de minéralogie et de fossiles de son père, le jour où elle aurait un local convenable pour les recevoir, a pensé qu'il y avait lieu de prendre en considération la proposition de rechercher un local qui permît à la Société de s'y établir d'une manière définitive et d'y faire les dépenses nécessaires à l'installation d'une bibliothèque et d'un musée.

» Elle a jugé que la Société pourrait employer annuellement une somme de huit cents francs, tant en loyer qu'en chauffage.

» A la suite de cette délibération, deux de ses membres ont été visiter un logement situé rue des Lisses : ce logement offrirait à la Société toutes les ressources nécessaires à son installation, si elle n'avait point à craindre l'humidité des appartements qu'entraîne très-souvent le rez-de-chaussée.

» Dans cet état de choses, la Commission a pensé qu'il y avait lieu de proposer à la Société d'adopter en principe l'idée de se procurer un local qui lui soit propre, sauf, en pratique, à attendre l'occasion favorable de trouver ce local à des conditions avantageuses. »

Une assez longue discussion s'établit à la suite de ce rapport. Enfin, sur la proposition de M. Merlet, il est arrêté que la Société conservera son siège à la Mairie, mais qu'on fera auprès de M. le Maire les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation de faire approprier, aux frais de la Société, les salles où elle tient aujourd'hui ses séances. La même Commission est continuée, avec le pouvoir de suivre ces négociations.

M. Lecocq dépose une proposition relative au monument de Collin-d'Harleville.

Une souscription vient d'être ouverte par la ville de Maintenon, pour élever sur une de ses places, un monument au poète Collin-d'Harleville, né à Maintenon en 1755.

Nous proposons que la Société Archéologique d'Eure-et-Loir veuille bien être invitée, à la plus prochaine assemblée générale, à voter une somme convenable au nom de cette Société, pour aider à la glorification d'un de ses poètes locaux des plus illustres.

Après diverses observations, la Société vote l'ajournement de cette proposition jusqu'à plus amples renseignements.

Proposition de M. Lecocq relative à une question de propriété littéraire.

Un récent jugement du tribunal correctionnel de Paris intéresse vivement les gens de lettres et plus particulièrement les personnes qui s'occupent de recherches historiques et qui compulsent les archives, bibliothèques ou tous autres dépôts publics où se trouvent des manuscrits.

Jusqu'à ce jour, je dois l'avouer, je connaissais un article du règlement de la Bibliothèque impériale de Paris qui apporte une restriction à la publication des ouvrages manuscrits existants dans ce dépôt, mais cet article ne fut jamais appliqué ; beaucoup, comme moi, ignoraient, je pense, avant ce jour, que l'on encourait toutes les rigueurs de la loi

et le nom de contrefacteur, chaque fois que l'on publiait soit un document ou même un extrait d'une pièce manuscrite, lorsqu'ils appartiennent à un dépôt public du Gouvernement, d'un département ou d'une commune. C'est à propos de cette poursuite correctionnelle que nous venons soumettre à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir ces questions : notre Société sera-t-elle soumise à l'amende et verra-t-elle ses volumes de Mémoires saisis ? Les annotateurs du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, se sont-ils pourvus d'une autorisation nécessaire à ce sujet ? Autrement, nous aurons à craindre que M. le directeur de la Bibliothèque impériale ne requiert contre MM. de Lépinois et Merlet, nos collègues, comme annotateurs, et contre la Société comme éditeur, l'application des articles 425 et 427 du Code pénal.

Le fait que je vous signale occupa les audiences des 1, 16 et 23 mai 1863, mais le jugement n'en fut publié que le 30 octobre suivant [1]. C'est au sujet d'un manuscrit déposé à la Bibliothèque impériale et intitulé : *Livres du Boudoir :* ce manuscrit est un simple catalogue de livres imprimés, que M. Lacour, archiviste-paléographe, élève de l'école des Chartes et employé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, a annoté et commenté ; c'est le catalogue des livres du boudoir de la reine Marie-Antoinette. Le libraire Gay l'avait édité, lorsque, le 27 janvier dernier, M. Taschereau revendiqua, au nom de l'État, la propriété littéraire de cette œuvre et dénonça au procureur impérial, Lacour et Gay comme contrefacteurs, en invoquant contre eux l'article 1er du décret du 1er germinal an XIII, ainsi que les articles 1 et 2 du décret du 20 février 1809. Ce dernier dit :

« Article 1er. Les manuscrits des archives de notre ministère des relations extérieures, et ceux des bibliothèques impériales, départementales et communales, ou des autres établissements de notre empire, soit que ces manuscrits existent dans les dépôts auxquels ils appartiennent, soit qu'ils aient été soustraits ou que leurs minutes n'y aient pas été déposées aux termes des anciens réglements, sont la propriété de l'État, et ne peuvent être publiés et imprimés sans autorisation.

» Article 2. Cette autorisation sera donnée par notre ministre des relations extérieures pour la publication des ouvrages dans lesquels se trouveront des copies, extraits ou citations des manuscrits qui appartiennent aux archives de son ministère, et par notre ministre de l'Intérieur, pour celles des ouvrages dans lesquels se trouveront des copies, extraits ou citations des manuscrits qui appartiennent à l'un des autres établissements publics mentionnés dans l'article précédent. »

Les bibliothèques publiques furent, jusqu'en 1830, dans les attributions du ministère de l'Intérieur, mais à cette époque elles passèrent dans celle du ministère de l'Instruction publique, et, actuellement, elles relèvent du ministère d'État.

L'article 61 du réglement de la bibliothèque de la rue Richelieu, daté du 26 mars 1833, et signé Guizot, dit : « Les manuscrits de la Biblio-

[1] Voyez *Gazette des Tribunaux.*

» thèque royale étant la propriété de l'État, qui s'est réservé les droits
» assurés par le décret du 1er germinal an XIII aux propriétaires d'ou-
» vrages posthumes; nul ne peut copier, publier ni faire imprimer
» aucun des manuscrits sans autorisation expresse du Gouvernement;
» ceux qui voudront obtenir cette autorisation adresseront leur demande
» au conservatoire, qui la transmettra, avec son avis, au ministère de
» l'Instruction publique. »

De tout ceci il est résulté que MM. Lacour et Gay furent poursuivis correctionnellement sur la dénonciation faite par M Taschereau, afin que le tribunal leur appliquât les articles 425 et 427 du Code pénal. Le premier de ces articles est relatif au délit de contrefaçon et le second dit : « Qu'il y aura une amende de 100 fr. au moins et de 2,000 fr. au plus ; que l'édition sera confisquée et que les planches, moules ou matrices le seront également. »

Sur le chef de contrefaçon reproché à Lacour et à Gay, le tribunal a délibéré que tout en reconnaissant que la publication ayant pour titre : *Les Livres du Boudoir* est un manuscrit appartenant à la Bibliothèque impériale;

Mais attendu : « Que ce catalogue manuscrit n'est que la copie, par
» ordre alphabétique, de titres de livres avec indication de leur place
» dans les armoires qui les renfermaient ; qu'on ne peut assimiler aux
» œuvres de l'esprit, qui seules sont protégées par la loi sur la pro-
» priété littéraire, ce travail purement manuel, qui n'est que l'œuvre
» d'un scribe,

» Renvoie Gay et Lacour du délit de contrefaçon. »

Ainsi les prévenus n'ont été renvoyés de la plainte que par la considération que le manuscrit dénoncé n'était qu'un simple catalogue.

Le décret du 20 février 1809 existe toujours. C'est l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des gens de lettres et autres paperassiers qui, ingénument et tout en s'amusant à copier de vieux titres, soit en entier, par extrait ou par de simples citations pour faire connaître des faits historiques, encourent le désagrément pécuniaire d'être poursuivis comme contrefacteurs.

Chacun a pu remarquer que cette plainte a été rendue par M. Jules Taschereau, lui qui publia scandaleusement en 1848 la *Revue Rétrospective*, recueil qui comprend tous les papiers d'État qui avaient été pillés et volés dans le bureau du secrétariat du ministère des affaires étrangères le 28 février 1848.

Il y a environ deux ans, je demandai à deux des conservateurs de notre bibliothèque publique, si je pouvais éditer un manuscrit de ce dépôt. Il me fut répondu que je pouvais le faire en toute sécurité, attendu que c'était un dépôt public et que nul droit de propriété n'existait. Cet avis est singulier et embarrassant en présence du décret du 20 février 1809, qui semble formel dans ses termes.

Enfin, je demande si les annotateurs du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* sont autorisés légalement à publier toutes les pièces manus-

crites tirées des divers dépôts publics compris dans le décret de 1809? Et, en cas qu'il n'y eût pas d'autorisation, quel serait le rôle de la Société s'il y avait des poursuites?

N'était cette récente poursuite, j'aurais pensé que ce décret était tombé en désuétude dans son application et n'avait d'autre but que d'atteindre les pièces dérobées dans les ministères ou offrant un danger quelconque pour la politique du Gouvernement. On pouvait croire que les manuscrits ou pièces traitant des belles-lettres, d'histoire, des sciences et arts, de la jurisprudence ainsi que de la théologie, devaient être exempts d'autorisations.

Nous regardons cette poursuite comme un fait regrettable, en présence de l'élan donné par le gouvernement de l'Empereur aux sociétés savantes, fait regrettable en ce qu'il pourra bien intimider beaucoup d'honnêtes chercheurs qui ne croyaient pas être répréhensibles en publiant le fruit de leurs veilles.

Cette question me semble opportune et intéressante à élucider au point de vue général, aussi bien pour ceux qui dépensent leur temps et leur argent à publier d'anciens manuscrits que pour notre Société en particulier en ce qui concerne ses publications actuelles.

Il y aurait, pensons-nous, utilité, qu'un exposé sur cette matière fût rédigé et envoyé au ministère d'État touchant cette question de propriété, afin de provoquer une circulaire qui indiquât aux sociétés savantes ainsi qu'au public, leur droit et leur devoir, en cas de publications de manuscrits, extraits ou citations, provenant de pièces tirées des dépôts publics.

Divers membres fournissent des explications au sujet de la question qui vient d'être soulevée, et M. Lecocq, déclarant ne pas insister pour l'adoption de ses conclusions, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Lecture de notes relatives à l'histoire de Châteaudun, communiquées par M. R. de Tarragon. — Renvoi à la Commission de publication.

Avant de se séparer, l'assemblée décide qu'il sera adressé une lettre de remercîment à M. J. Hetzel, qui a fait hommage à la Société d'un volume intitulé : *Lettres sur les révolutions du globe*, par M. Alex. Bertrand, dont il vient de publier la sixième édition.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 24 JUILLET 1862 [1].

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Lettre de M. de Caumont invitant la Société à assister à l'inauguration, dans l'église de Dives, d'une liste commémorative des compagnons de Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre en 1066.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'adhésion de la Société à la Société Centrale.

M. Merlet donne de nouveau lecture du rapport fait par lui au nom de cette nouvelle Société [2].

M. Lecocq donne lecture d'un mémoire contre le projet d'établissement d'une Société Centrale et dépose sur le bureau les propositions suivantes :

« Que la Société archéologique, attendu l'état de sa caisse et les engagements pris par elle pour assurer l'exécution de ses diverses publications projetées, se déclare dans l'impossibilité de voter actuellement aucune somme à titre de subvention à la société dite Centrale d'Eure-et-Loir.

» Subsidiairement, et au cas ou cette proposition principale ne serait pas adoptée par l'Assemblée :

» Que la Société archéologique vote, pour cette année seulement, la somme de 200 fr., somme déjà bien supérieure aux dépenses annuelles qu'elle occasionnera; ainsi que la jouissance de ses volumes, brochures, manuscrits, cartes et gravures.

» Mais cependant qu'aucune démarche ne soit faite, qu'aucune résolution ou décision ne puisse être prise au nom de la Société, avant l'apport sur son bureau, d'un engagement signé par 150 souscripteurs, en faveur de la Société dite Centrale d'Eure-et-Loir, pour une somme totale de 45 fr. par souscrip-

[1] C'est par suite d'une erreur que le procès-verbal de cette séance n'a pas été publié à sa date.

[2] Voir ci-dessus, p. 157.

teur, payable par tiers et par annuité, pendant trois années consécutives; ainsi que l'assurance qu'un local convenable sera mis à la disposition de la Société pour l'exécution du projet porté au programme imprimé.

» Que chaque année, à la réunion mensuelle de la Société archéologique qui précédera la réunion publique et générale du mois de mai, il soit distribué aux membres de la Société, un état financier et moral de la Société dite Centrale, signé des membres du bureau de la gérance, et qu'enfin à la séance du mois de mai, chaque année, le vote de ladite somme soit accordé, s'il y a lieu.

» Que le nombre des membres de chaque Société, qui formeront le Conseil de surveillance de la Société dite Centrale, soit de un membre pour chaque 100 fr. d'allocation, sans que les représentants de chaque société puissent excéder le nombre trois.

» Qu'en cas d'acceptation par la Société archéologique de fournir une subvention supérieure à 200 fr. envers la Société dite Centrale, les cotisations des sociétaires pour la ville de Chartres soient portées à 12 fr., et celle des membres étrangers à la ville fixée à 8 fr., pour équivaloir à l'avantage dont jouiront les membres résidants, de cette institution locale, et à leur privilége sur les membres non-résidants.

» Que les articles du réglement 1, 2, 16, 17 et 28, qui ne seront plus en rapport avec le nouveau mode de gestion, et par suite du changement de domicile avec la Société dite Centrale, soient ou changés ou modifiés suivant le cas.

» Enfin que le vote sur les présentes propositions ait lieu au scrutin secret. »

Une longue discussion s'ouvre à la suite de ces diverses propositions, et après avoir entendu plusieurs explications pour et contre le projet d'adhésion à la Société Centrale, l'Assemblée se déclare assez éclairée et décide qu'elle va passer au vote par mode du scrutin secret.

Après diverses observations sur les questions qui doivent être posées, M. le Président propose et l'Assemblée adopte la marche suivante :

1° Le principe de la Société centrale est-il bon ? — Oui, à l'unanimité.

2° La Société Archéologique prêtera-t-elle à la nouvelle Société un appui moral ? — Oui : 17 voix.
Non : 14 voix.

3° Cet appui sera-t-il conditionnel ? — Oui, à l'unanimité.

4° Se traduira-t-il par une subvention ? — Oui : 15 voix.
Non : 15 voix.

Devant cette égalité de voix, la Société Archéologique décide qu'elle n'accordera pas de subvention à la Société Centrale.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. Anatole de Barthélemy, ancien sous-préfet de Béfort, à Paris; présenté par MM. de Boisvillette et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Livret de l'Exposition archéologique et artistique de la ville de Moulins, en 1862. (Envoi de la Société d'Emulation de l'Allier.) — *Impr.*

Annales de la Société Eduenne, 1860 à 1862. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Dictionnaire topographique du département de l'Yonne, par M. Quantin. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.) — *Impr.*

FIN DU TOME II

TABLE DES SÉANCES

Séance du 10 janvier 1861 1
Séance du 7 février 1861 5
Séance du 7 mars 1861 20
Séance du 11 avril 1861. 31
Séance générale publique du 16 mai 1861. 37
Séance du 17 juin 1861 53
Séance générale publique tenue à Dreux le 23 juin 1861. . . 54
Séance du 4 juillet 1861. 76
Séance du 28 août 1861 83
Séance du 7 novembre 1861 93
Séance du 12 décembre 1861 99
Séance du 9 janvier 1862 117
Séance du 12 février 1862 120
Séance du 6 mars 1862 126
Séance générale du 10 avril 1862. 141
Séance du 8 mai 1862 146
Séance du 19 juin 1862 153
Séance du 10 juillet 1862 156
Séance générale du 24 juillet 1862 310
Séance générale publique du 27 août 1862 161
Séance du 6 novembre 1862 174
Séance du 18 décembre 1862 181
Séance du 22 janvier 1863 192
Séance du 19 février 1863 199
Séance du 5 mars 1863 202
Séance du 1er avril 1863 218

Séance générale du 24 avril 1863. 228
Séance générale publique du 6 mai 1863 [1]. 233
Séance générale publique du 7 mai 1863 243
Séance du 10 juin 1863 276
Séance du 9 juillet 1863 290
Séance du 5 novembre 1863 291
Séance du 3 décembre 1863 304

[1] Une partie du procès-verbal de cette séance a paru dans le *Journal de Chartres*, et est l'œuvre de M. Barois, professeur de mathématiques au collége de Chartres.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

A

Anctin (M.), sa mort, p. 156.
Aqueduc de Maintenon, p. 15, 118.
Aqueducs gallo-romains, p. 86, 127, 151, 153, 296, 304.
Aunay-sous-Auneau, p. 97.
Auneau, p. 4.
Aubry (M.), fait des dons, p. 53, 98, 202.
Aurores boréales (Théorie des), p. 240.

B

Balard (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Barois (M.), membre de Commissions, p. 30, 119, 180; — fait une proposition, p. 118; — fait des rapports, p. 97, 113, 194; — fait des cours publics, p. 125, 218.
De Barthélemy (M. Anat.), fait un don, p. 198.
Batardon (M.), membre d'une Commission, p. 21; — fait une communication, p. 21.
Baudouin (M.), membre de la Commission de publication, p. 81, 155, 281.
Beauce (Étendue de la), p. 1, 49.
Bellier de la Chavignerie (M. Em.), fait une lecture, p. 92.
Benoit (M. A.), fait une lecture, p. 52.
Bertrand (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Besnard (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Bertrand (M. A.-L.), p. 234.
Bibliographie chartraine, p. 22.
Bibliothèque de la Société, p. 202.
Boisville-la-Saint-Père, p. 304.
De Boisvillette (M.), président, p. 155; — fait des propositions, p. 20, 34, 36; — fait des rapports, p. 23, 37, 89, 161; — fait des lectures, p. 4, 14, 34, 59, 93, 115, 119, 125, 155, 203, 226, 243, 289; — sa mort, p. 228.
De Boisvillette (M. Ludovic), secrétaire-adjoint, p. 232; — membre d'une Commission, p. 281.
Bonnard (M.), fait un don, p. 37.
Botanique d'Eure-et-Loir, p. 88.
De Bouriane (M.), fait un don, p. 290.
Boyer (M. H.), fait un don, p. 198.
Brianchon (M.), membre d'une Commission, p. 180.
Brossier-Géray (M.), membre d'une Commission, p. 281.

C

Caillet (M.), fait une lecture, p. 171.
Calluet (M.), fait un don, p. 174; — sa mort, p. 276.
Carnis (M. Gust.), fait un don, p. 145.
Cartulaire de l'église de Chartres, p. 1, 5, 96, 97, 307.
De Caumont (M.), fait des communications, p. 199, 310; — fait un don, p. 155.
De Chabot (M.), fait une lecture, p. 260.
Chappard (M.), fait un don, p. 145.
Charles (M.), fait des dons, p. 290.
Charma (M.), fait un don, p. 161.
De Charnailles (M. le comte), fait un discours, p. 99.
Chartres (Famille de), p. 4.
Chartres. — Voir *Plan; Saint-André; Saint-Brice; Francs-Bourgeois.*
Chasles (M. Michel), prépare la séance du 6 mai, p. 232.
Châteaudun (Séance publique à), p. 281, 290, 291. — Voir *Plan.*
Cherrier (M. J.), fait des dons, p. 53, 174.
Claye (M.), fait un don, p. 181.
Claye (Nic.-Martin), p. 58, 76, 83.
Collin-d'Harleville, p. 306.
Comptes de la Société, p. 18, 52, 117, 193, 277.
Concours régional à Chartres, p. 198, 203, 218, 232.
Congrès des Sociétés savantes, p. 26, 193.
Corblet (M. J.), fait un don, p. 156.
Correspondants (Membres) de la Société, p. 21.
Coudray-Maunier (M.), fait des dons, p. 82, 174.
Coulombs, p. 45.
Cours publics, p. 36, 125, 218.

D

Dagron-Rousseau (M.), fait un don, p. 53.
Decaisne (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Delacroix (M.), membre de Commissions, p. 119, 180.
Delcros (M.), fait une communication, p. 83.
Denain (M.), vice-président, p. 155; — membre de Commissions, p. 96, 203; — fait un rapport, p. 99; — fait des lectures, p. 81, 92, 180, 181.
Desbans (M.), membre d'une Commission, p. 281.
Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir, p. 106.
Distribution des prix aux Sociétés savantes, p. 83, 93, 99, 203, 277.
Diplômes, p. 117.
Dreux (Capitulation de), p. 21; — (Siéges de), p. 54, 63; — (Château de), p. 62; — (Commune de), p. 66; — (Hôtel-de-Ville de), p. 67. — Voir *Plan; Saint-Etienne; Sainte-Eve; Saint-Pierre; Saint-Vincent.*
Duboscq (M.), prête ses instruments de physique, p. 240.
Dumas (M.), président d'honneur, p. 243; — fait un discours, p. 234.
Dupuis (M.), fait une communication, p. 203; — fait un don, p. 226.
Durand (M. Aug.), membre de Commissions, p. 39, 119, 180; — fait une proposition, p. 278.
Durand (M. Paul), membre de la

Commission de publication, p. 81, 155, 281; — membre de Commissions, p. 96, 97, 193; — fait un rapport, p. 4; — fait une lecture, p. 116; — fait des communications, p. 4, 170.

E

Exposition de 1858 (Rapports sur l'), p. 2, 33.

F

Faîte de partage des bassins Seine et Loire, p. 15.
Famin (M.), président, p. 231; — fait des discours, p. 232, 239; — — fait un rapport, p. 277.
Forgeais (M.), fait un don, p. 198.
Fosses sépulcrales, p. 222.
Francfort (M.), membre d'une Commission, p. 281.
Francs-Bourgeois (Rue des), à Chartres, p. 298.
Frémy (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Fréteval, p. 203.

G

Garnier (M.), fait une lecture, p. 291; — fait des dons, p. 218, 226.
La Gaudaine, p. 76.
Genet (M.), membre d'une Commission, p. 119.
Genreau (M.), fait des dons, p. 156, 226.
Géologie d'Eure-et-Loir, p. 14.
Germond (M. l'abbé), membre d'une Commission, p. 304.
Greslou (M. J.), membre de la Commission de publication, p. 81, 155, 281; — membre d'une Commission, p. 292; — fait un don, p. 119.
Greslou (M. R.), membre de Commissions, p. 30, 119.
Gromard (M.), membre d'une Commission, p. 21; — fait une lecture, p. 72.

H

Harreaux (M.), fait une proposition, p. 134; — fait des communications, p. 129, 177, 291; — fait un don, p. 181.
Hébert (M.), fait un don, p. 192.
Hervé-Mangon (M.), p. 234.
Hetzel (M.), fait un don, p. 309.
Houville, p. 177.

I

Isambert (M.), membre d'une Commission, p. 292; — fait un rapport, p. 304.

J

Jamin (M.), fait une leçon sur la physique, p. 239.
Janot (M. Alph.), fait un don, p. 173.
Job (M.), membre d'une Commission, p. 21; — fait une lecture, p. 54.
Jehan (M.), fait un don, p. 199.
Joliet (M.), membre de la Commission de publication, p. 81, 155, 181; — membre d'une Commission, p. 140; — fait des lectures, p. 52, 116, 199, 266, 281; — fait un don, p. 290.

L

Labiche-Baudouin (M.), sa mort, p. 192.
Laigneau (M.), membre de Commissions, p. 140, 292; — fait des rapports, p. 18, 117, 193, 277; — fait un don, p. 181.
Laugier (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Lecesne (M.), membre d'une Commission, p. 281.
Lecocq (M.), archiviste, p. 155; — membre de Commissions, p. 21, 140, 281, 304; — fait des propositions, p. 21, 34, 85, 86, 96, 97, 118, 151, 153, 160, 280, 299, 306, 310; — fait des rapports, p. 278, 292; — fait des lectures, p. 77, 125, 194, 198, 221, 226, 290; — fait des communications, p. 1, 127, 194, 232; — fait des dons, p. 82, 181.
Lefebvre (M. Aug.), membre d'une Commission, p. 180.
Lefèvre (M.), membre de la Commission de publication, p. 81, 155, 281; — membre d'une Commission, p. 21; — fait une proposition, p. 31; — fait des lectures, p. 76, 152, 198; — fait des dons, p. 37, 155.
Lefevre (M. Ed.), fait un travail, p. 88.
Leffroy (M.), membre d'une Commission, p. 21; — fait un don, p. 5.
De Lépinois (M.), fait des lectures, p. 52, 199, 260.
Lescarbault (M.), fait une communication, p. 181; — fait des dons, p. 82, 119, 140, 173.
Letartre (M.), vice-président, p. 232; — membre d'une Commission, p. 193.
Le Verrier (M.), président d'honneur, p. 124; — fait un discours, p. 122; — assiste aux séances de la Société, p. 120, 233.
Local de la Société, 292, 304.
Le Luet, p. 291.
Lutton (Edm.), p. 58, 72.
De Luynes (M. le duc), souscrit pour le Cartulaire de Chartres, p. 1; — fait des dons, p. 145, 146.

M

Maillier (M.), de Bu, fait un don, p. 173.
Maillier (M.), de Dreux, fait des communications, p. 76, 83.
Mainvilliers, p. 2.
Mathieu (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Maunoury (M.), membre de la Com-

mission de publication, p. 81, 155, 281; — membre de Commissions, p. 30, 119, 140, 180; — fait une proposition, p. 29; — fait un rapport, p. 141; — fait un travail, p. 23.
Médailles données à la Société, p. 113, 152.
Merlet (M.), secrétaire, p. 155; — — membre de la Commission de publication, p. 81, 155, 281; — membre de Commissions, p. 21, 96, 97, 140, 203, 281, 292, 304; — fait des propositions, p. 292, 304; — fait des rapports, p. 2, 22, 33, 77, 146, 154, 157, 174, 228; — fait des lectures, p. 52, 76, 78, 97, 116, 173, 199, 303; — fait des communications, p. 202, 232; — fait un don, p. 20; — fait un cours public, p. 36.
Met-Gaubert (M.), fait une lecture, p. 72.
Météorologie d'Eure-et-Loir, p. 23, 83, 97, 119, 129, 152, 176, 182, 194, 299.
Mêlézeau, p. 70.
Mézirard (M.), fait un discours, p. 76.
Mondétour, p. 127.
Morin (M.), fait une lecture, p. 152, — fait des dons, p. 82, 284.
Morin (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Mougenot (M.), fait des dons, p. 192.
Moutonné (M.), membre d'une Commission, p. 281; — fait un don, p. 181.

N

Nogent-le-Rotrou, p. 233.
Notaires (Minutes des), p. 77.
Nottonville, p. 127, 141.
Nourry (M.), fait un don, p. 82.
Numismatique, p. 57, 58, 127, 295.

O

Observatoire météorologique, p. 29, 31, 89, 97, 113, 118, 123, 278.
Oinville-sous-Auneau, p. 4.
Olivier (M. l'abbé), membre de la Commission de publication, p. 81, 155, 281.

P

Paillard (M.), fait un don, p. 98.
Pantélégraphe, p. 194.
Parfait (M.), fait un don, p. 156.
Passoire gallo-romaine, p. 293.
Pasteur (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Peintures à fresque, p. 58, 174.
Peligot (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Périodicité des grands hivers, p. 89.
Person (M.), membre de Commissions, p. 30, 119, 203; — fait des rapports, p. 31, 152, 170, 176, 182, 218, 299; — fait des communications, p. 97, 199.
Pétrifications, p. 177.
Pierres tombales, p. 4.
Piobert (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Plan de Chartres, p. 5, 20, 126; — de Dreux, p. 20, 174, 232, 278; — de Châteaudun, p. 280, 291.
Plaques commémoratives, p. 304.
Pouclée (M. l'abbé), membre de la

Commission de publication, p. 81, 155, 281.
Prague (Siége de), p. 210.
Prévosteau (M.), membre d'une Commission, p. 304.
Procès-verbaux envoyés aux membres correspondants, p. 21.
Propriété littéraire, p. 306.
Protat (M.), fait un don, p. 199.
Publications de la Société, p. 202, 226.

Q

De Quatrefages (M.), membre de l'Institut, p. 234.

R

Ravault (M.), fait une proposition, p. 97.
Réglement de la Société, p. 228.
Rémond (M.), fait un don, p. 20.
Renault (Sat.), p. 152.
Renou (M. Em.), fait un don, p. 93.
Rhumskorff (M.), prête ses instruments de physique, p. 240.
Rimbault (M.), membre de la Commission de publication, p. 81, 155, 281.
Rivière (M.), fait une lecture, p. 171.
Rotrou, p. 59, 71.
Roux (M.), fait des rapports, p. 5, 36; — fait un travail, p. 1; — sa mort, p. 77. — Notice nécrologique, p. 78.

S

Saint-André de Chartres (Eglise de), p. 34.
Saint-Brice (Eglise de), p. 170.
Sainte-Claire-Deville (M.), membre de l'Institut, p. 234.
Saint-Etienne de Dreux (Collégiale de), p. 64.
Sainte-Ève de Dreux (Chapelle de), p. 56.
Saint-Johanny (M.), fait une communication, p. 77; — fait un don, p. 202.
De Saint-Laumer (M. Alex.), vice-président, p. 155; — membre de la Commission de publication, p. 81, 155, 281; — membre de Commissions, p. 140, 292; — fait des lectures, p. 152, 191.
De Saint-Laumer (M. Lud.), fait un don, p. 303.
Saint-Maur, p. 76.
Saint-Pierre de Chartres (Eglise de), p. 4.
Saint-Pierre de Dreux (Eglise de), p. 66.
Saint-Vincent de Dreux (Eglise de), p. 66.
Salmon (M.), membre de Commissions, p. 30, 96, 119, 140, 180; — fait une communication, p. 194; — fait des cours publics, p. 125, 218.
Sauvegarde (Lettres de), p. 2.
Sceau, p. 18.
Sedillot (M.), fait un discours, p. 120; — fait des communications, p. 153, 154.
Siéges. — Voir **Dreux**; *Prague*.
Société centrale, p. 134, 141, 146, 153, 156, 310.
Souazay (M.), fait une communication, p. 174; — sa mort, p. 192.
Squelettes humains, p. 76, 291.

T

De Tarragon (M.), membre d'une Commission, p. 281; — fait des communications, p. 2, 309.
Tellot (M.), membre d'une Commission, p. 21.
Tasset (M.), membre d'une Commission, p. 304; — fait des lectures, p. 184, 255.
Trillon (M.), fait un don, p. 303.

V

Vilbert (M. l'abbé), membre d'une Commission, p. 21.
Vidal (M. J.), fait un don, p. 174.
Vulcain (Planète), p. 124.

W

De Widranges (M.), fait des dons, p. 140, 198

FIN DE LA TABLE.

GETTY CENTER LIBRARY